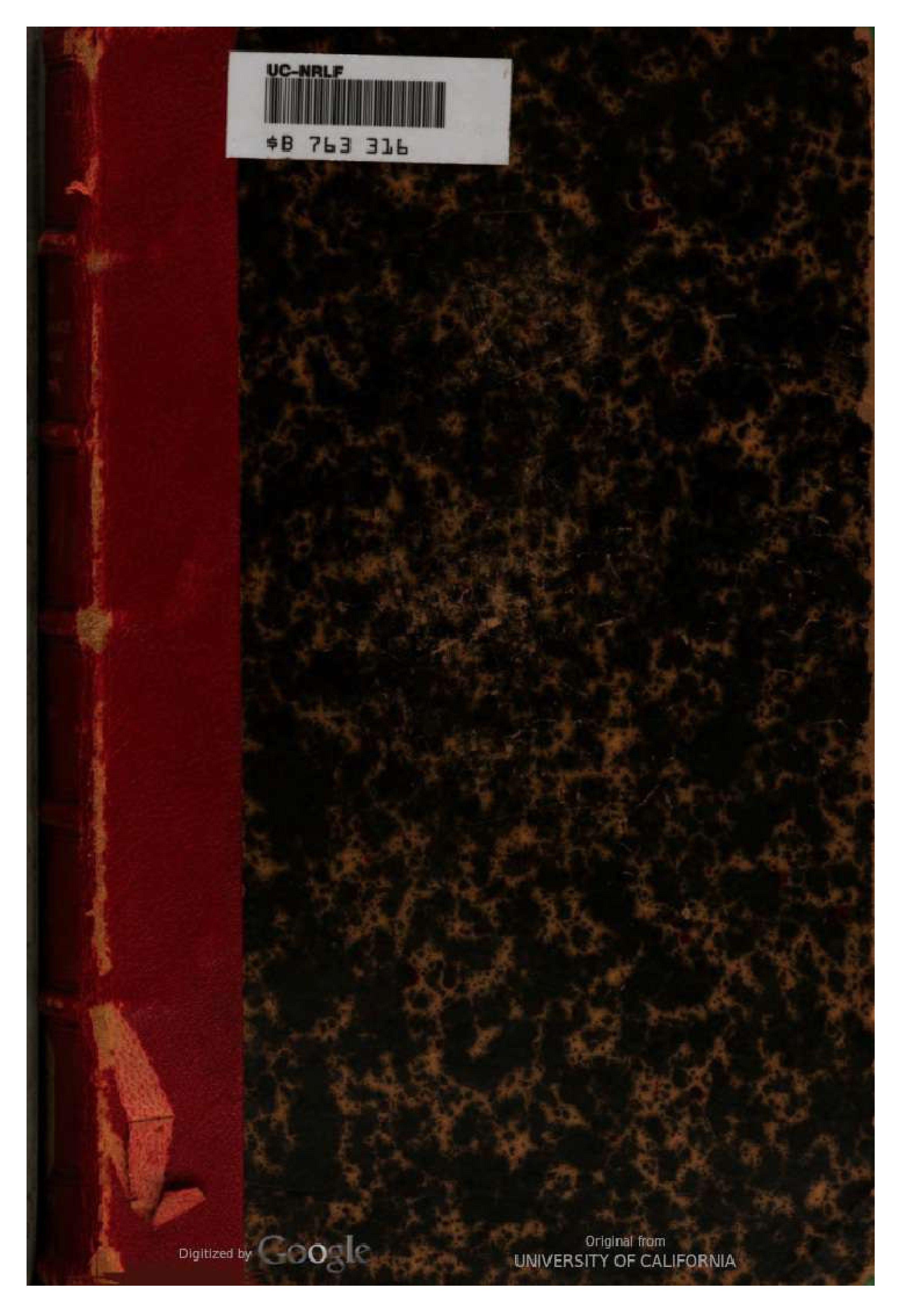
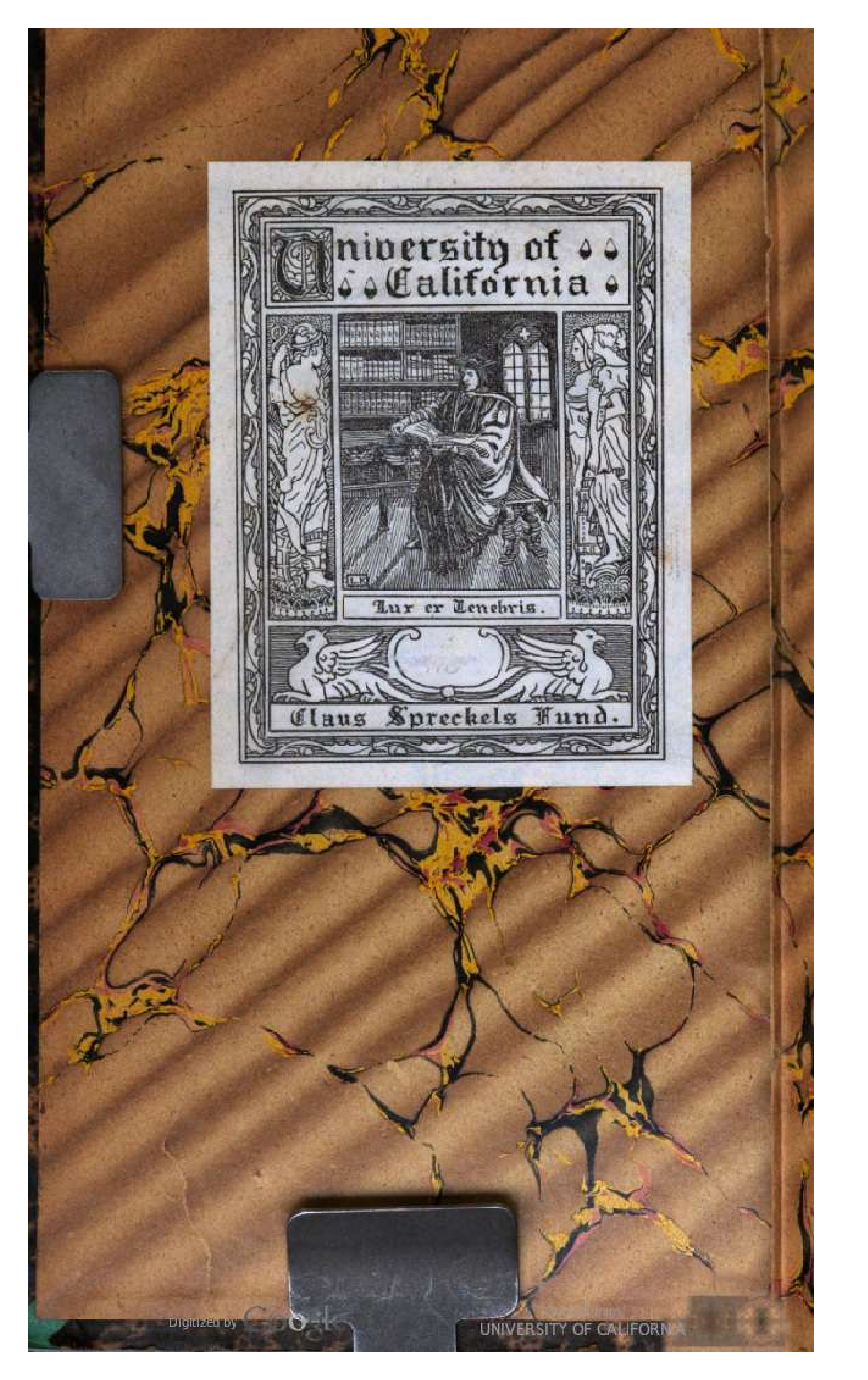
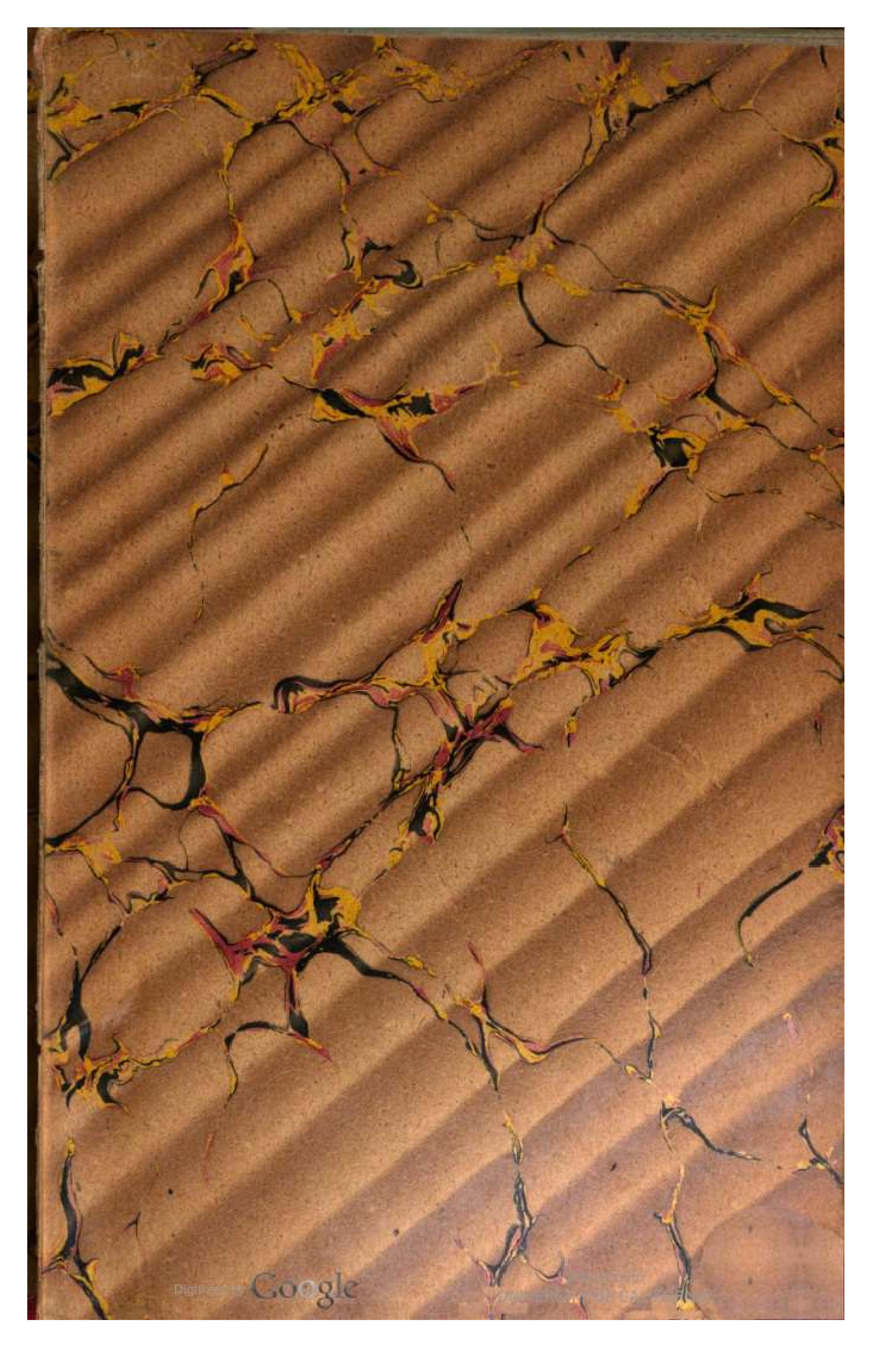



University of California
Lux ex Tenebris.
Claus Spreckels Fund.



HISTOIRE DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE

DE MAZARIN

(1651-1661)

PAR

A. CHÉRUEL

Recteur honoraire, et inspecteur général honoraire de l'Université,
Membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.

TOME TROISIÈME

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1882

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE

DE MAZARIN

III



Motteroz, Adm.-Direct. Imp. réunies, A



HISTOIRE DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE

DE MAZARIN

(1651-1661)

PAR

A. CHÉRUEL

Recteur honoraire, et inspecteur général honoraire de l'Université,
Membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.

TOME TROISIÈME



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1882

LIVRE V

NÉGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE. — ÉCHEC DE VALENCIENNES (1656).
ALLIANCE OFFENSIVE ET DÉFENSIVE AVEC L'ANGLETERRE (1657).
LIGUE DU RHIN. — BATAILLE DES DUNES (1658). — MALADIE DE LOUIS XIV.
PRISE DE GRAVELINES.
CONQUÊTES DE TURENNE EN FLANDRE (1658).

(1656-1658.)



CHAPITRE PREMIER

NÉGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE. — ÉCHEC DE VALENCIENNES (1656).

Diversité des opinions sur l'alliance de la France avec l'Angleterre. — Mazarin paraît redouter une union trop intime avec Cromwell (avril 1656). — Le colonel Lockhart est envoyé en France, comme ambassadeur d'Angleterre (mai). — Le gouvernement des Pays-Bas espagnols est donné à don Juan d'Autriche. — Ouvertures faites par les Espagnols pour un traité avec la France; Lionne est envoyé par Mazarin en Espagne (juin-juillet). — Ses négociations avec don Louis de Haro. — Siège de Valenciennes par les Français (juin-juillet). — Délivrance de cette ville par Condé (16 juillet). — Retraite de Turenne à la tête d'une partie de l'armée. — Mazarin se rapproche de l'Angleterre (août). — Les négociations avec l'Espagne sont rompues. — La ville de Condé est prise par les Espagnols (18 août). — Turenne s'empare de la Capelle (27 septembre); prise de Valence, en Italie, par le duc de Modène. — Négociations de Mazarin avec Lockhart pour une alliance intime de la France et de l'Angleterre (octobre-novembre). — Mazarin élude une proposition de confédération générale avec les puissances protestantes (décembre). — Mort de Mathieu Molé et du prince Thomas (1656). — Aventures de Retz et de la reine Christine.

Les fêtes qui suivirent la conclusion du traité avec l'Angleterre furent des plus brillantes. On en trouve la description dans Loret[1] et dans les gazettes du temps. La présence du duc de Modène à Paris (janvier 1656) contribua encore à donner plus d'éclat aux

[1] Voy. la *Muze historique*, lettres de janvier 1656. Les *Mémoires de Mme de Motteville* retracent (t. IV, p. 55 et suiv.) un brillant carrousel, où le roi parut avec les principaux seigneurs de sa cour.



plaisirs de la cour. Le roi continua de faire admirer sa grâce dans les ballets et les carrousels, pendant que le cardinal préparait, avec le duc de Modène, la campagne que ce prince devait diriger en Italie. Cependant, au milieu de ces fêtes, la haine contre le cardinal ne s'endormait pas. Le traité qu'il venait de conclure avec le chef de la révolution d'Angleterre, avec un régicide, fournissait un nouvel aliment aux plaintes et aux menaces. Elles éclataient même parmi les serviteurs dévoués de la reine et de Louis XIV. La vue de la reine d'Angleterre, fille de Henri IV et sœur de Louis XIII, rappelait sans cesse les malheurs qui l'avaient frappée et excitaient des sentiments de haine et de vengeance contre Cromwell. Henriette de France avait près d'elle ses deux filles, la princesse d'Orange[1], veuve du stathouder de Hollande, Guillaume II, et la jeune Henriette d'Angleterre, la future duchesse d'Orléans. Malgré le bannissement d'un certain nombre de nobles anglais, que le traité de Westminster avait chassés de France, la cour de la reine d'Angleterre était encore « fort grosse », dit Mlle de Montpensier[2]. On comprend facilement la sympathie qu'on éprouvait, à la cour, pour les mal-

[1] La princesse d'Orange était venue rejoindre sa mère, au commencement de l'année 1656, comme on le voit par la *Muze historique de Loret*, lettre du 5 février 1656.

[2] *Mémoires*, t. II, p. 454; édit. Charpentier. Mlle de Montpensier parle, dans ce passage, d'une visite que la reine d'Angleterre lui fit, en 1656. « La cour de la reine d'Angleterre, dit-elle, était fort grosse, ayant... quantité d'Anglois et de Hollandois. »

heurs de la reine d'Angleterre et de sa famille, et la haine dont on poursuivait leurs ennemis.

Deux femmes surtout ont vivement exprimé ces sentiments : Mlle de Montpensier et Mme de Motteville. La première raconte qu'elle évitait de se trouver au Louvre, quand « les ambassadeurs d'Angleterre y allaient. Une fois, ajoute-t-elle[1], l'ambassadeur vint au Val-de-Grâce, comme j'y étais, je me cachai. » Mme de Motteville était loin d'avoir, à la cour, le même rang que Mlle de Montpensier; mais la reine d'Angleterre l'honorait de son amitié, et elle lui écrivit même, à l'occasion de la mort de Cromwell, une lettre, que Mme de Motteville a insérée dans ses mémoires[2]. Comment s'étonner de la condamnation que Mme de Motteville n'hésite pas à prononcer contre le traité conclu par Mazarin avec l'Angleterre ? « Ce dessein, dit-elle[3], parut odieux à tous les gens de bien, et on ne manqua pas de blâmer le ministre de cet avantage, qu'il donnait aux anciens ennemis de la France, à un hérétique, à un usurpateur. » Depuis cette époque, Mme de Motteville ne laisse échapper aucune occasion de recueillir les bruits de cour les plus défavorables au cardinal.

Mazarin lui-même reconnaît, dans ses lettres, que la cour était remplie d'ennemis du Protecteur. Plusieurs de ses dépêches au président de Bordeaux par-

[1] *Mémoires*, t. III, p. 283, édit. citée.
[2] Tome IV, p. 115 de l'édition Charpentier.
[3] *Ibidem*, p. 109.

lent des dangers, auxquels l'ambassadeur, que Cromwell envoya en France, était exposé. « Je tremble, écrivait le cardinal[1], quand je songe en quel péril il est parmi tant d'Anglais qu'il y a ici, qui, sans difficulté, sont les plus grands ennemis qu'ait M. le Protecteur. »

Mazarin était habitué depuis longtemps à braver les haines ; mais il s'efforça, dans cette circonstance, d'apaiser les ressentiments et de concilier les devoirs de l'hospitalité française avec les exigences de ses nouveaux alliés. Le duc d'York ressentit le premier les effets de cette politique de Mazarin. Il ne pouvait continuer de servir en France[2]; mais le cardinal lui avait fait donner le commandement d'un corps de troupes dans l'armée du duc de Modène[3], qui soutenait le parti de la France en Italie. Le jeune prince, qui écrivit ses mémoires après la mort du cardinal, y rend un compte impartial de son entrevue avec Mazarin, et fait l'éloge du traité conclu avec l'Angleterre. « Le cardinal, dit-il, le reçut (le duc d'York)[4], à Compiègne, parfaitement bien ; il s'excusa de la paix, qui avait été conclue avec Cromwell, sur ce qu'il y avait été obligé, par une nécessité indispensable, pour le bien de l'État et la sûreté de

[1] Lettre du 26 mai 1656 (Aff. étr., ANGLETERRE, tome 66, f° 249).

[2] Voy. l'article secret du traité de Westminster, dans le tome précédent, p. 392.

[3] *Mémoires du duc d'York*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 594.

[4] *Ibidem*. Le duc d'York parle toujours de lui-même à la troisième personne.

la couronne. Il lui dit qu'il n'avait conclu une ligue avec lui (avec Cromwell) que pour empêcher l'effet de celle que les Espagnols avaient proposée [au Protecteur], par laquelle ils lui offraient de l'aider à prendre Calais, pour la lui laisser entre les mains; qu'il avait fallu prévenir les conséquences d'un traité si dangereux, en s'accommodant avec lui; mais que, nonobstant les clauses[1], qui avaient été insérées contre ce prince dans la paix qui avait été conclue, il trouverait toujours le roi dans les mêmes sentiments d'estime et d'amitié pour lui. Il (le duc d'York) doit cette justice à la mémoire du cardinal, d'avouer qu'il aurait été un ministre bien mal habile, s'il n'avait, dans une conjoncture si délicate, engagé Cromwell dans les intérêts de son maître, qui aurait eu lieu d'être fort mécontent de lui, s'il eût laissé échapper une occasion si importante. » Cet aveu du duc d'York est précieux à recueillir et répond à bien des accusations anciennes et modernes contre la politique de Mazarin.

Quant au cardinal, il n'hésita jamais à soutenir l'utilité du traité qu'il avait conclu avec Cromwell. Il va même, dans une de ses dépêches, jusqu'à déclarer que c'est la seule chose avantageuse qu'il ait faite[2]. Tout en vantant l'importance de la nouvelle

[1] L'article secret dont il a été parlé dans le tome précédent, p. 392.

[2] Il est inutile d'insister sur l'exagération de la forme que Mazarin donne à sa pensée, dans cette dépêche du 11 janvier 1658,

alliance qu'il venait de conclure, le cardinal chercha à adoucir le malheur des Anglais qui avaient trouvé un asile en France. La reine, veuve de Charles Ier, obtint une augmentation considérable de sa pension, qui fut portée de six mille livres à dix mille livres, par mois. Le château de Madrid, dans le bois de Boulogne, lui fut assigné pour y demeurer avec sa petite cour[1]. Les Anglais, que le traité de Westminster forçait de s'exiler de France, reçurent des secours d'argent. Mazarin écrivait à l'abbé Fouquet que le roi voulait faire un présent de deux mille écus au comte de Bristol[2], qui allait rejoindre le roi de la Grande-Bretagne. Le cardinal recommandait à l'abbé de « s'y employer de la bonne manière, afin qu'il (le comte de Bristol) fût promptement dépêché[3] ».

Ces sentiments de bienveillance généreuse ne faisaient pas oublier au cardinal ses nouveaux alliés. Il chargeait le président de Bordeaux d'offrir des présents aux commissaires anglais qui avaient traité avec lui[4]; il envoyait des chevaux au Protecteur, et,

que l'on trouvera citée plus loin. Mais l'hyperbole même prouve l'importance que Mazarin attachait à ce traité.

[1] C'est l'ambassadeur vénitien, Giustiniani, successeur de Sagredo, qui nous donne ces détails dans une lettre du 4 janvier 1656 (Bib. Nat. ; *Filza* 118, f° 251).

[2] C'était un des nobles anglais que l'article secret du traité de Westminster bannissait du royaume.

[3] Lettre à l'abbé Fouquet en date du 27 juin 1656 (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 66, f° 254).

[4] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 66, f° 235; lettre du 10 mars 1655.

ce qui était plus important, le faisait avertir, dès le 26 avril 1656[1], des projets d'alliance entre Philippe IV et Charles II, roi titulaire d'Angleterre, et de l'espérance qu'avait ce prince de provoquer un soulèvement dans les Iles-Britanniques. Charles II devait débarquer en Écosse à la tête d'un corps de troupes, et être bientôt rejoint par les Anglais restés fidèles à la cause royale. « Je ne doute pas, ajoutait Mazarin, que M. le Protecteur n'ait l'œil ouvert et n'ait pourvu à tout pour rendre inutiles les desseins des Espagnols. »

Mazarin ne porta cependant pas le zèle pour ses nouveaux alliés jusqu'à se laisser entraîner hors de la ligne politique qu'il s'était tracée. Nous avons indiqué[2] la différence profonde du but que poursuivaient, à l'origine, le Protecteur d'Angleterre et le cardinal. Se servir des flottes britanniques pour vaincre l'Espagne et la contraindre à signer la paix, voilà ce que s'était toujours proposé Mazarin[3]. Il ne se souciait pas d'entrer dans une vaste confédération, dont Cromwell eût été le chef, et lorsque le Protecteur lui fit proposer, par le président de Bordeaux, une union plus étroite, il accueillit ces ouvertures

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 240. Cette lettre a été publiée par M. Guizot, t. II, p. 587, de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre et du Protectorat d'Olivier Cromwell.*

[2] Voy. le tome précédent, p. 389.

[3] On en trouve une nouvelle preuve dans la lettre qu'il adressait à Bordeaux aussitôt, après avoir reçu la nouvelle de la conclusion du traité de Westminster (voy. le tome précédent, p. 392).

assez froidement et se borna à répondre[1] : « Vous pouvez écouter les propositions qui vous seront faites là-dessus. » Mazarin voulait, avant tout, que le but de l'alliance fût bien déterminé. Il alléguait avec raison, pour éviter de se lancer dans les vastes entreprises que Cromwell projetait, que les finances de la France étaient en mauvais état et pouvaient à peine suffire à l'entretien des armées[2].

Lorsque le Protecteur, qui portait la même ténacité dans ses plans, annonça l'intention d'envoyer en France un de ses confidents, son neveu par alliance, le colonel Lockhart, avec le titre d'ambassadeur, Mazarin chercha à l'en détourner[3]. Tout en protestant de son désir de resserrer l'alliance de la France et de l'Angleterre, il exprimait l'inquiétude que, parmi les nombreux émigrés anglais et irlandais, il ne s'en trouvât « d'assez désespérés pour entreprendre quelque méchant coup[4] ». Cette crainte pouvait être réelle; mais ce que le cardinal redoutait le plus, c'était la présence d'un témoin assez sagace pour

[1] Lettre du 26 avril 1656, citée ci-dessus, p. 9, note 1.

[2] L'ambassadeur vénitien, Giustiniani, écrivait, dès le 15 novembre 1655, que le roi de France ne voulait pas s'engager à l'union plus intime que désirait Cromwell (Bibl. nat.; *Filza* 118, f° 210 v°).

[3] « Vous ferez bien, si vous pouvez, écrivait-il au président de Bordeaux, de détourner le Protecteur d'envoyer un ambassadeur en cette cour. » (Lettre du 26 avril 1656.)

[4] L'ambassadeur vénitien, Giustiniani, dit que l'arrivée de l'ambassadeur anglais produisit, en France, une fâcheuse impression. (Lettre du 16 mai 1656; *Filza* 119, f° 52.)

pénétrer et dévoiler les négociations compliquées et souvent opposées qu'il entretenait.

Cependant comme le Protecteur persista dans son projet d'envoyer en France le colonel Lockhart, Mazarin en prit promptement son parti et parut même accueillir avec empressement le représentant de l'Angleterre[1], qui fut reçu par le roi, le 18 mai; il l'entoura de soins[2] et travailla à s'emparer peu à peu de son esprit et à l'amener à ses idées. Le colonel Lockhart ne manqua pas de lui proposer l'alliance avec les puissances protestantes, qui était le but principal de Cromwell. Il m'a fait connaître, de la part de M. le Protecteur, écrivait Mazarin à Bordeaux[3], « que l'ambassadeur de Hollande lui avait proposé une liaison plus étroite entre cette couronne (de France), l'Angleterre et MM. les États (des Provinces-Unies) ». Mazarin, tout en le remerciant, eut soin d'écarter cette proposition[4]. Le colonel Lockhart lui parla en-

[1] Le 26 mai 1656, Mazarin exprimait, dans une lettre adressée à Cromwell, la joie que lui causait la présence de Lockhart (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 66, f° 218).

[2] « Je me suis chargé, écrivait-il à Bordeaux, le 26 mai 1656, du soin de le faire bien loger, lorsque nous serions à Compiègne. » (*Ibid.*, f° 249.) — Dans une dépêche suivante (*ibid.*, f° 300), Mazarin disait encore à Bordeaux : « Il (Lockhart) a tout sujet de se louer du traitement qu'on lui rend. »

[3] *Ibidem*, f° 300.

[4] L'ambassadeur vénitien insistait déjà, dans une lettre du 29 novembre 1655, sur le danger que les entreprises de Cromwell pourraient faire courir à la chrétienté : « I vasti dissegni... dell' Inghilterra... renderanno deplorabile, afflitto, et forse desolato, tutto il Christianismo. » (*Filza* 118, f° 225.)



suite de l'intention du Protecteur d'équiper deux flottes. L'une, « composée de quarante vaisseaux, qui est aux côtes d'Espagne, passerait dans la mer Méditerranée[1], et se joindrait volontiers à celle du roi, pour entreprendre, de concert, quelque beau dessein ».

Le colonel Lockhart ajouta « que M. le Protecteur, étant averti quinze jours ou trois semaines auparavant, mettrait une autre flotte dans la Manche, capable non seulement de battre ce que les Espagnols pourraient assembler de vaisseaux, mais aussi qui que ce soit qui voulût prendre leur parti; qu'il pourrait même faire descendre à terre quatre mille fantassins, pour... agir au siège qu'on formerait ». C'étaient les propositions que Mazarin lui-même avait fait adresser à Cromwell par le baron de Baas, en 1654[2], et l'on s'étonne de la froideur avec laquelle il les accueillit en 1656. « J'ai répondu fort civilement sur tout cela, ajoute-t-il dans la même dépêche, lui faisant connaître que toutes les facilités qui pourraient être apportées, de la part du roi, pour entreprendre quelque chose contre l'ennemi commun, Sa Majesté les apporterait très volontiers; mais qu'on ne pouvait pas songer à l'exécution, que l'entreprise, à laquelle on est déjà attaché[3], ne fût finie. »

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, *ibidem*.

[2] Voy. le tome précédent, p. 364-365.

[3] Il s'agit très probablement ici du siège de Valenciennes. Les troupes françaises avaient ouvert la tranchée devant cette place, dans la nuit du 26 au 27 juin 1656, comme on le verra plus loin.

Pour s'expliquer le changement dans les dispositions de Mazarin, il faut se rappeler la différence des situations. En 1654, le cardinal redoutait une alliance de Cromwell avec l'Espagne, pendant que Condé assiégeait Arras, à la tête d'une formidable armée[1]. En 1656, il n'avait plus rien à craindre de l'Angleterre, qui, par la conquête de la Jamaïque, avait rompu avec l'Espagne, et qui venait de se lier avec la France par un traité de commerce[2]. Au lieu de redouter une invasion des Espagnols, la France avait pris l'offensive, et son armée mettait le siège devant la place importante de Valenciennes. Le cardinal espéra que les ennemis, inquiets de l'alliance de la France et de l'Angleterre, se décideraient à signer la paix telle qu'il la désirait, en laissant à la France ses conquêtes d'Alsace, de Lorraine, d'Artois et de Roussillon. En traitant avec eux à ces conditions, il aurait évité de livrer Dunkerque aux Anglais. Ainsi s'explique naturellement l'hésitation de Mazarin à signer un traité d'alliance plus étroite avec l'Angleterre; il voulut d'abord tenter d'amener les Espagnols à conclure une paix favorable à la France.

Une occasion s'offrit, à cette époque même, de sonder les dispositions du roi d'Espagne. Philippe IV

La dépêche de Mazarin, dont la minute, qui nous est seule parvenue, n'est pas datée, doit être de la fin de juin ou du commencement de juillet 1656.

[1] Voy. le tome précédent, p. 170 et suiv.

[2] *Ibidem*, p. 390 et suivantes.



venait, à la sollicitation de Condé, de changer les gouverneurs des Pays-Bas espagnols. Condé accusait, non sans raison, l'archiduc Léopold et le comte de Fuensaldagne d'avoir fait échouer ses projets, par leur lenteur, leurs hésitations et leur mauvais vouloir[1]. Ce prince avait eu, dès 1653, avec Fuensaldagne des scènes violentes, et, si l'on en croit l'ambassadeur vénitien Sagredo[2], il l'avait traité de Mazarin. Philippe IV voulut mettre un terme à des divisions, qui avaient souvent paralysé ses armées. Il nomma don Juan d'Autriche, son fils naturel, gouverneur des Pays-Bas, en place de l'archiduc Léopold. Le marquis de Caracène, gouverneur du Milanais, remplaça le comte de Fuensaldagne, qui fut chargé de l'administration du duché de Milan. Ces changements ne s'accomplirent que lentement[3], et l'archiduc Léopold, avant de quitter Bruxelles, envoya à Madrid don Gaspard Bonifaz, avec mission de représenter énergiquement à Philippe IV et à son ministre, don Louis de Haro, la nécessité de faire la paix avec la France. Comme on aurait pu supposer que c'était l'intérêt personnel qui lui dictait ces conseils, l'archiduc s'efforça de prévenir cette objection. « Vous supplierez Sa Majesté, disait-il dans ses ins-

[1] Voy., dans le tome précédent, p. 104 et suiv.

[2] Lettre du 7 octobre 1653 : « Disse a Fuensaldagna che... andava dubitando che fosse ancor lui diventato Mazarino. »

[3] Don Juan ne prit possession du gouvernement des Pays-Bas qu'en mai 1656. Voy. une lettre de l'ambassadeur vénitien, Giustiniani, du 23 mai 1656 (*Filza* 119, f° 58).

tructions à don Gaspard Bonifaz[1], de ne pas croire que je désire si vivement la paix par un instinct ou mouvement particulier, mais c'est seulement pour le bien public, la conservation de la foi catholique, de la monarchie de Sa Majesté et de toute notre maison. »

Bonifaz devait passer par la France, en se rendant en Espagne. Il arriva, le 24 février 1656, à Paris, où il vit le roi et Mazarin. Le cardinal lui protesta de de son désir sincère de terminer cette longue guerre et le chargea d'en instruire Philippe IV. Don Bonifaz revint, le mois suivant, à Paris, et il fut convenu que Louis XIV enverrait secrètement à Madrid un négociateur, muni de pleins pouvoirs pour traiter avec Philippe IV et don Louis de Haro. Ce fut de Lionne, récemment arrivé de Rome[2], qui fut désigné par Mazarin pour cette mission confidentielle. Il devait

[1] Un extrait des instructions de l'archiduc Léopold a été publié, d'après l'original des archives de Simancas, par M. Valfrey (*Hugues de Lionne, ses ambassades en Espagne et en Allemagne*, p. 6-7). L'ouvrage de M. Valfrey est très complet sur les négociations de Lionne en Espagne, en 1656, et s'appuie sur les documents conservés aux Archives des Affaires étrangères. Nous aurons occasion de le citer souvent. Nous y ajouterons quelques extraits des dépêches de Mazarin à Bordeaux. Enfin, on ne doit pas oublier le récit de l'abbé Vittorio Siri, qui eut avec Lionne des entretiens qu'il rappelle. Ce récit se trouve dans le tome III de l'*Histoire des troubles de la France*, manuscrit des Affaires étrangères, sur lequel nous avons donné des renseignements dans le tome précédent, Appendice n° IV.

[2] Voy., sur la mission de Lionne à Rome, le tome précédent, p. 217 et suiv.



s'envelopper du plus profond mystère. Les instructions, qu'on lui remit, avaient été préparées par Servien et corrigées par Mazarin. Elles sont très développées et prouvent qu'à cette époque la négociation était sérieuse[1]. Lionne quitta Paris dans les premiers jours de juin; il n'était accompagné que de peu de personnes et avait pris la précaution de se déguiser en marchand. Il ne s'arrêta qu'au château de Bidache, chez le maréchal de Gramont. Là il fut reconnu, malgré la perruque et les vêtements qu'il avait adoptés pour se déguiser[2].

Lionne arriva à Madrid, le 4 juillet 1656, entra de nuit dans cette ville et fut logé au Buen-Retiro. Les conférences commencèrent, dès le lendemain, entre l'envoyé français et le principal ministre de Philippe IV, don Louis de Haro. Elle ne devaient durer que huit jours, d'après les instructions données à de Lionne; mais la lutte diplomatique, où don Louis de Haro et Lionne s'efforcèrent, à l'envi, d'arracher à leur adversaire les conditions les plus avantageuses, se prolongea bien au delà de ce terme. On peut ramener à trois points les questions qui furent agitées

[1] Louis XIV écrivit de sa main les pleins pouvoirs donnés à Lionne et les lui remit en présence de l'envoyé espagnol (Priolo, liv. X, p. 452, édit. de 1669, et Valfrey, p. 10). Les instructions remises à Lionne se trouvent au ministère des Affaires étrangères (ESPAGNE, t. 31). Elles ont été analysées par Vittorio Siri, et cette analyse est reproduite dans le manuscrit des Affaires étrangères intitulé : *Histoire des troubles de la France*, t. III, f° 483 et suiv.

[2] « Mutatis vestibus..., sub crine adoptitio latens, mercatoris specie. » (Priolo, liv. X, p. 453).



et débattues, dans ces longues conférences : 1° la conservation, ou la restitution, des conquêtes faites par la France (Artois, Roussillon et Alsace); 2° les intérêts des royaumes, provinces et princes, qui avaient été engagés dans la lutte, Portugal, Catalogne, ducs de Lorraine, de Modène, etc.; 3° le rétablissement du prince de Condé dans ses biens et dignités.

Il suffira de résumer rapidement ce qui fut l'objet de discussions minutieuses[1]. Lionne demandait, conformément à ses instructions, que l'Artois et le Roussillon fussent cédés à la France par l'Espagne; il réclamait aussi l'abandon de Roses, ou Rosas, en Catalogne, et du château de Joulx, en Franche-Comté. Enfin le roi d'Espagne devait renoncer à toutes ses prétentions sur l'Alsace. La France consentait à rendre Thionville, la Bassée, Damvilliers, Béthune, Saint-Guillain, à condition que les places de Rocroi, la Capelle et le Catelet, lui seraient remises. Don Louis de Haro, après avoir disputé le terrain pied à pied, finit par céder sur presque tous les points relatifs aux conquêtes de la France.

La question des royaumes, princes et provinces alliés, fut aussi vivement débattue. Lionne se bornait à réclamer une trêve, pour le Portugal et la Catalogne; mais il demandait que la Lorraine restât à la France

[1] M. Valfrey a très complètement exposé cette lutte diplomatique. Je ne puis que renvoyer à son ouvrage pour les détails des discussions.



et que l'Espagne confirmât le traité de Querasque, ou Cherasco, qui avait assuré Casal à la maison de Savoie, notre alliée. Les Espagnols, au contraire, qui retenaient prisonnier le duc de Lorraine, Charles IV, exigeaient que ses États lui fussent rendus. Cependant Lionne finit par l'emporter sur ce point, comme sur la question des conquêtes.

Mais il fut absolument impossible de s'entendre sur la réintégration du prince de Condé dans ses biens et dignités. Don Louis de Haro soutenait que l'honneur de l'Espagne était engagé à faire restituer au prince français tout ce qu'il avait sacrifié pour soutenir la cause de ses alliés. Lionne consentait au rétablissement du prince de Condé dans ses biens. C'était lui assurer six cent mille écus de rente ; mais le mettre en possession de ses gouvernements de Bourgogne et de Berri, lui livrer les places fortes de Stenai, Jamets, Clermont-en-Argonne, Bellegarde, ce serait préparer une nouvelle guerre civile. Comment exiger de Louis XIV qu'il rendît à un sujet rebelle la dignité de grand maître de France? Sur ce point, chacun des adversaires se refusa à toute concession. Le terme assigné à la mission de Lionne était dépassé depuis longtemps. On était arrivé au 20 juillet, sans pouvoir s'entendre[1]. Cependant, avant de rompre définitivement, Lionne envoya un

[1] On voit, par la *Muze historique de Loret* (lettre du 14 octobre 1656), que l'on espéra encore, pendant plusieurs mois, qu'une trêve serait conclue.



courrier pour demander à Mazarin des instructions supplémentaires. Peu de jours après, le 31 juillet, on reçut à Madrid la nouvelle de succès éclatants, que les Espagnols venaient de remporter en Flandre, et qui devaient avoir une influence décisive sur la négociation.

Les hostilités y avaient commencé fort tard. Les nouveaux gouverneurs des Pays-Bas espagnols, don Juan d'Autriche et le marquis de Caracène, avaient eu à s'initier aux détails de l'administration des provinces, dont ils venaient d'être chargés. En France, les embarras financiers se renouvelaient, au commencement de chaque campagne. Le parlement manifestait des velléités de résistance à l'altération des monnaies et à la création d'impôts extraordinaires[1], que l'épuisement du Trésor rendait indispensables[2]. Faute d'argent, les troupes françaises n'avaient pu se réunir que lentement, et le plan de campagne n'avait été arrêté d'une manière définitive qu'au mois de juin 1656.

La cour était alors à Compiègne, et l'on avait cru d'abord que Turenne attaquerait Tournai ; mais Condé avait jeté des troupes dans cette place, et le maréchal, après une conférence avec Mazarin, se

[1] Ces luttes parlementaires se reproduisaient, chaque année, et prouvent que le silence imposé en 1655 (voy., tome précédent, p. 255) était loin d'avoir mis un terme aux remontrances.

[2] Des tentatives de révolte avaient éclaté, dans plusieurs provinces, à cause des taxes nouvelles. (Lettre de l'ambassadeur vénitien, Giustiniani, en date du 18 avril 1656; *Filza* 119, f° 30 v°.)

décida à mettre le siège devant Valenciennes, qui était, à cette époque, une ville considérable des Pays-Bas espagnols. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 26 au 27 juin. Un des généraux de l'année assiégeante, Bussy-Rabutin, donnait une idée de l'importance et de la difficulté de ce siège, dans une lettre adressée à sa cousine, Mme de Sévigné [1] : « Voici une des plus fortes entreprises que nous ayons faites depuis la guerre. Nous attaquons la plus grande ville des Pays-Bas, où sont les magasins d'Espagne. Il y a quinze ou seize cents hommes dedans et plus de dix mille habitants portant les armes, qui servent comme des troupes réglées. Nous avons, à la portée du fauconneau, une armée ennemie de vingt mille hommes, qui observent tous nos mouvements et nous tiennent dans une contrainte épouvantable, et cette armée est commandée par trois grands capitaines. »

Ces trois capitaines, que Bussy-Rabutin a tort de mettre sur la même ligne, étaient le prince de Condé, don Juan d'Autriche et le marquis de Caracène. Le génie militaire de Condé était hors de doute ; don Juan d'Autriche, bâtard de Philippe IV, s'était acquis une certaine réputation militaire, par la sou-

[1] *Mémoires de Bussy-Rabutin*, édit. Lalanne, t. II, p. 10. — Les autres mémoires du temps, où l'on trouve des renseignements sur le siège de Valenciennes, sont les *Mémoires de Turenne*, p. 476 et suiv., édit. Michaud et Poujoulat; les *Mémoires de Navailles*, p. 170 (édit. de 1701), et enfin les *Mémoires de Puységur*, p. 202 (édit. de 1747). Puységur, qui servait à ce siège comme lieutenant général, donne des détails étendus.



mission de Naples, en 1648, et par la prise de Barcelone, en 1652; mais la ville de Naples lui avait été livrée par trahison, et Barcelone ne s'était rendue qu'après un long siège et lorsque la famine l'eut réduite à la dernière extrémité. Quant au marquis de Caracène, les campagnes de 1654 et 1655, dans le duché de Milan, ne l'avaient pas illustré.

Ce qui rendait surtout ce siège périlleux, c'était la vaste étendue de l'enceinte de Valenciennes. L'armée française, divisée en deux camps, que séparait l'Escaut, n'avait pas assez de troupes pour envelopper, dans ses lignes de circonvallation, les hauteurs qui dominaient son camp [1]. Les ennemis ne manquèrent pas de s'emparer de ces collines. « Ils voyaient de ce lieu-là, dit Navailles [2], tous les mouvements de notre camp, sans que nous puissions voir ceux du leur, parce qu'il était sur l'Escaut, derrière cette éminence. » A ces graves inconvénients, il faut ajouter que les ennemis avaient levé les écluses de Bouchain; que les environs de Valenciennes étaient inondés, et que les communications entre les deux camps de l'armée française devinrent chaque jour plus difficiles.

Pour remédier, autant que possible, aux dangers que couraient les assiégeants, Turenne avait fait protéger leur camp par un double retranchement, garni

[1] *Mémoires de Puységur*, p. 205, 206 et 207.
[2] *Mémoires*, p. 172, édit. de 1701.

de palissades[1]. Des ponts furent jetés sur l'Escaut et assurèrent les communications entre les divers corps de l'armée française. Le maréchal eut la précaution d'y ajouter une digue pour arrêter l'inondation [2]. Tant que Turenne commanda seul, le siège fut bien dirigé, mais la Ferté, que la maladie avait retenu quelque temps loin de l'armée, vint malheureusement, après sa guérison, prendre le commandement de la partie des troupes françaises, qui était surtout menacée par les ennemis. Les contemporains vantent sa bravoure, mais ils reconnaissent qu'il agissait plus par passion que par réflexion. Sa jalousie contre Gassion avait, en 1643, exposé l'armée de Condé au plus grand danger, la veille de la bataille de Rocroi[3]. Le lendemain de cette bataille, la Ferté ayant voulu réparer sa faute par des actions d'éclat, s'était lancé, à la tête de sa cavalerie, au milieu des ennemis et avait été fait prisonnier[4]. Il se montra aussi téméraire au siège de Valenciennes. Il fit supprimer un des deux retranchements, « qui couvraient

[1] L'ambassadeur vénitien, Giustiniani, dans une lettre du 3 juillet 1656 (Bibl. nat., *Filza* 119, f° 88), parle du soin qu'avait pris Turenne de fortifier son camp ; il mentionne des retranchements garnis de pieux : « Garnite di molti palli per render all' inimico... et difficile et duro il cimento. »

[2] « Con mirabile sollecitudine e diligenza Turenna vi providde construendo una diga che servendo d'argine all' inondatione, etc. » (Lettre de Giustiniani du 3 juillet, *ibidem*.)

[3] C'est le jugement de la Moussaie, que nous avons cité dans l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. I, p. 78.

[4] *Ibidem*, p. 84.

son camp, en disant qu'il en avait assez d'un devant ses troupes[1] ».

Condé connaissait la Ferté, et ne manqua pas de profiter de son imprudence. Dans la nuit du 15 au 16 juillet, il attaqua le camp de ce maréchal et y trouva peu de résistance. L'infanterie fut taillée en pièces, ou prit la fuite. Le maréchal de la Ferté tenta vainement d'arrêter l'ennemi, à la tête de sa cavalerie ; il fut fait prisonnier, avec plusieurs de ses lieutenants généraux. Pendant ce combat, la garnison et les habitants de Valenciennes firent une sortie et se joignirent aux troupes espagnoles, pour achever la défaite du corps d'armée de la Ferté. Le débordement de l'Escaut empêcha Turenne de marcher au secours de son collègue ; mais, du moins, il se retira en bon ordre, à la tête des troupes qu'il commandait et alla camper sur une hauteur près du Quesnoi. Il y fut rejoint par une partie des fuyards du camp de la Ferté, et fit si donne contenance, que les ennemis n'osèrent l'attaquer.

L'échec de Valenciennes ne laissait plus guère d'espoir de conclure la paix avec les Espagnols[2].

[1] *Mémoires de Puységur*, p. 209.

[2] Loret, qui, comme nous l'avons vu ci-dessus, p. 18, note 1, avait annoncé, dans sa *Muze historique*, l'espérance d'une trêve entre la France et l'Espagne, se hâta de démentir cette nouvelle :

> ... Dès que le roi catholique
> Eut appris, par la voix publique,
> De Valenciennes le secours,
> L'affaire prit un autre cours.
>
> (Lettre du 14 octobre 1656.)



Leurs prétentions, qui avaient déjà paru exorbitantes antérieurement, devaient s'accroître avec leurs succès. Aussi Mazarin chercha-t-il à se rapprocher des Anglais et à leur persuader que l'affaire de Valenciennes n'avait pas la gravité que les Espagnols lui attribuaient. Quelques jours après la levée du siège, le 24 juillet 1656, il adressait au président de Bordeaux une lettre [1], où il atténuait les pertes essuyées par la France, et vantait la retraite de Turenne, « avec toute sa cavalerie, infanterie et bagages et douze pièces de canon. Il a fait ferme, ajoutait-il, et tenu toujours tête aux ennemis, sans que, durant quatre ou cinq jours qu'ils ont été en présence, ils aient pu l'obliger à faire un pas en arrière. Il sera bon que vous donniez part à M. le Protecteur de ce petit revers, qui ne laisse pas d'enorgueillir les Espagnols à tel point, qu'ils se vantent déjà de vouloir détacher un corps de leur armée pour envoyer en Angleterre; mais ils sont bien loin de leur compte, et j'espère mettre les choses en état qu'ils s'en apercevront clairement, avant la fin de la campagne. »

Mazarin craignait surtout pour les dernières conquêtes de la France, Condé et Saint-Guillain, « non pas, ajoutait-il dans la même dépêche, que les ennemis soient en état d'attaquer ni l'une ni l'autre par force, tant à cause des garnisons qu'il y a que pour

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 66, f° 266. La minute de cette dépêche est en partie autographe.

avoir notre armée à deux lieues d'eux, mais parce qu'il n'y a pas assez de vivres. » On avait, en effet, tiré, de ces deux places, des munitions considérables pour approvisionner l'armée qui assiégeait Valenciennes.

Mazarin faisait, dans cette dépêche du 24 juillet, un grand éloge du colonel Lockhart, qui avait suivi la cour à la Fère. « On est ici, écrivait-il, extraordinairement satisfait dudit colonel, étant impossible d'agir plus obligeamment qu'il fait, et véritablement la manière dont il en a usé, dans le malheur qui nous arrive, mérite que vous en fassiez des remerciements à M. le Protecteur, de la part du roi, et que vous lui disiez, de la mienne, que j'ai été fort touché de toutes les offres qu'il nous a faites. » Il est évident que Mazarin cherchait, par ces éloges, à se concilier l'ambassadeur d'Angleterre, qui ne manquerait pas d'en être informé par Cromwell. Mais Lockhart dissimulait, sous des formes extérieures de politesse et d'amitié, une sagacité peu bienveillante. Il n'avait pas eu de peine à pénétrer les négociations de Mazarin avec les Espagnols, et il en avait informé Cromwell[1]. « M. le Protecteur, écrivait le président de Bordeaux, appréhende les suites du voyage de M. de Lionne[2]. » Il fallait surtout s'efforcer de

[1] D'après Vittorio Siri, ce fut Mazarin lui-même qui prévint Lockhart de l'envoi de Lionne en Espagne. Nous verrons, en effet, qu'il lui en parla, mais après l'échec de Valenciennes.

[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 67, f° 227.

dissiper ces soupçons. Mazarin n'y manqua pas ; il eut avec le colonel Lockhart une explication dont il rendit compte au président de Bordeaux dans une dépêche du 8 août 1656[1] : « J'ai parlé à fond à M. le colonel Lockhart du voyage et de la négociation de M. de Lionne, afin qu'il en pût écrire en détail à M. le Protecteur. Sur quoi, je vous dirai, en deux mots, que, quoique nous fussions bien assurés que les Espagnols n'étaient nullement disposés à la paix, on jugea, pour chose absolument nécessaire, de faire cette mission, afin que leur intention fût connue de tout le monde, d'autant plus qu'ils publiaient hautement que, si le roi eût seulement consenti à envoyer une personne en Espagne, la paix aurait été conclue en deux jours, le roi catholique étant tout à fait disposé à y apporter les dernières facilités, et ç'a été un grand bonheur pour nous d'avoir pu faire paraître à tous, nonobstant ces artifices des Espagnols et les autres [artifices], dont ils se sont servis pour persuader au pape et à tous les princes de la chrétienté qu'ils souhaitaient avec passion de contribuer à son repos et que la France seule en empêchait l'exécution, qu'ils en sont, en effet, plus éloignés que jamais, prétendant des conditions si injustes, que le roi fera la guerre, toute sa vie, avec l'approbation générale, plutôt que de les

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, t. 66, f° 272. A en croire Bordeaux, Lockhart ne se laissa pas facilement persuader et continua, pendant quelque temps, à entretenir la défiance de Cromwell contre la France.

accorder. Nous attendons le retour de M. de Lionne, avec l'éclaircissement en bonne forme, pour faire avouer aux plus critiques et à tous ceux qui sont le plus mal intentionnés pour la France, que, si la paix ne se fait pas, la seule injustice des Espagnols en est la cause. »

A l'époque où Mazarin écrivait cette dépêche, Lionne n'avait pas encore reçu les instructions supplémentaires qu'il avait demandées à la cour[1]. Mais, dès ce moment, sa négociation ne pouvait plus être sérieuse. Lionne s'y obstinait, cependant, et aurait voulu avoir la gloire de conclure la paix. Mais ses discussions avec don Louis de Haro tournèrent toujours dans le même cercle[2]. N'ayant pu arriver à aucune conclusion, il quitta Madrid dans les derniers jours de septembre 1656. L'abbé Vittorio Siri, que Lionne ramena avec lui en France, raconte que cet ambassadeur lui déclara que Mazarin n'avait pas eu l'intention réelle de conclure la paix avec l'Espagne[3]; le fait paraît incontestable en ce qui concerne les négociations qui suivirent l'échec de Valenciennes. L'aveu de Lionne est confirmé, pour

[1] D'après M. Valfrey (p. 39), la réponse de la cour n'arriva à Madrid que le 3 septembre 1656.

[2] On en trouvera les détails dans M. Valfrey, p. 39 et suiv. Dans les derniers jours, on parla incidemment de la possibilité du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse ; mais ce projet fut écarté par les Espagnols.

[3] Manuscrit des Affaires étrangères intitulé : *Histoire des troubles de la France*, t. III, f° 525 v°.

cette époque, par la déclaration de la dépêche du 8 août, que nous avons citée plus haut[1]. Mazarin revient encore, dans une dépêche du 19 novembre 1656, sur la cause de la rupture des négociations et l'impute aux demandes faites par les Espagnols en faveur de Condé. « Si Sa Majesté, écrivait-il au président de Bordeaux[2], accordait le rétablissement du prince de Condé dans tous ses gouvernements de places et de provinces et dans ses charges, et le tout à l'instance du roi d'Espagne, ce ne serait pas faire la paix, mais une trêve, qui durerait autant de temps qu'il faudrait aux Espagnols pour raccommoder leurs affaires, venir à bout du Portugal, faire la paix avec l'Angleterre, donner ordre à tout ce qui leur fait peine en Italie, amasser beaucoup d'argent et recommencer la guerre, dans deux ou trois ans, à meilleures enseignes, avec assurance que le prince (de Condé), qui leur aurait obligation des avantages qu'il remporterait à présent par leur moyen, hésiterait d'autant moins à s'engager de nouveau avec eux, qu'il verrait plus d'apparence à faire réussir les projets qu'il avait faits contre cette couronne. »

En rompant avec l'Espagne, Mazarin prenait toutes les précautions nécessaires pour que l'échec de Valenciennes n'eût pas de conséquences funestes, et qu'une étroite liaison avec l'Angleterre permît à la

[1] Ci-dessus, p. 26.
[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 66, f° 291.

France de reprendre bientôt l'avantage. Après la levée du siège de Valenciennes, les généraux espagnols avaient formé le siège de Condé. Le marquis du Passage y commandait une garnison nombreuse, qui s'était encore accrue par l'arrivée de soldats du corps d'armée de la Ferté, qui avaient cherché un asile dans cette place. Mais les vivres manquaient, et Mazarin craignait que cette garnison, forte de plus de quatre mille hommes, ne fùt contrainte de se rendre prisonnière. Il eut une entrevue, à Guise, avec Turenne, pour tâcher de prévenir ce malheur. Là ils reconnurent, comme l'écrivait Mazarin [1], « qu'il était impossible de secourir Condé ni d'obliger les ennemis à accorder une capitulation honorable à la garnison qui était dans ladite place, tandis que M. de Turenne demeurerait sur la Sambre, où il ne donnerait pas la moindre jalousie (inquiétude) aux ennemis. » Il fut convenu que Turenne « marcherait en diligence sur la Lys, afin que l'appréhension que les ennemis auraient d'exposer leurs places (de Flandre), les portât, malgré eux, à accorder des conditions raisonnables à M. du Passage, et surtout à se désister de la prétention de faire les soldats de la garnison prisonniers de guerre. »

L'événement prouva que ces mesures avaient été prises fort à propos : les Espagnols voulant aller

[1] Lettre au président de Bordeaux (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 66, f° 272). — Comparez les *Mémoires de Turenne*, p. 480; ils sont moins explicites que la dépêche de Mazarin.



au secours des places de la Lys, s'empressèrent d'accorder au gouverneur de Condé (18 août) les conditions qu'il avait demandées, c'est-à-dire la liberté de sortir, avec armes et bagages, de la place assiégée. Cette garnison alla rejoindre Turenne, et le maréchal se trouva alors en état de reprendre l'offensive. Il assiégea la Capelle[1], place qui était regardée comme un des boulevards de la Picardie.

Pendant ce temps, Mazarin s'était rendu à la Fère, avec le jeune Louis XIV, qui aurait voulu rejoindre l'armée de Turenne. Mais le cardinal lui persuada « que son service et sa dignité ne pouvaient pas permettre » qu'il s'avançât plus loin[2]. On croyait, à ce moment, que les Espagnols, qui avaient mis le siège devant Saint-Guillain et qui le levèrent pour venir au secours de la Capelle, livreraient bataille à Turenne. « Il ne faut pas douter, écrivait le cardinal à la reine, le 26 septembre[3], que les ennemis ne soient venus en résolution de tenter le secours de la Capelle, et que, si don Juan et Caracène croient le prince de Condé, on tentera tout pour cela, mais

[1] Cette ville n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton du département de l'Aisne. Loret (*Muze historique*, lettre du 30 septembre 1656) vantait l'importance de la Capelle :

> Petite, mais fort régulière
> Et qui vaut (ce m'a-t-on mandé)
> Un peu trois fois mieux que Condé.

[2] Lettre de Mazarin à la reine (Aff. étr., FRANCE, t. 272, f° 86).
[3] *Ibidem.*



notre armée étant retranchée, plus forte que celle des ennemis, au moins de quatre à cinq mille hommes, et très bien postée, puisqu'ils seront contraints de passer par un défilé en notre présence, nous devons espérer que, si Dieu laisse agir les causes secondes [1], nous aurons un bon succès, et toujours il serait très glorieux aux armes du roi, si on prend la Capelle en présence des ennemis, après leur avoir fait lever le siège de Saint-Guillain. »

Ces prévisions se réalisèrent : les Espagnols n'osèrent pas attaquer Turenne dans la forte position qu'il avait prise, et la Capelle se rendit le 26 septembre [2]. La marche des ennemis, qui s'étaient avancés jusqu'aux lignes françaises, n'avait servi, écrivait Mazarin à la reine, qu'à rendre « plus glorieuse la prise de la place, et leur honte plus éclatante d'avoir levé le siège de Saint-Guillain, pour venir voir prendre la Capelle. »

On apprit, en même temps, que Valence, place du duché de Milan, située sur une hauteur de la rive droite du Pô, venait d'être prise par le duc de Modène, qui commandait les troupes françaises en Italie. « La conquête [de cette ville], écrivait Mazarin au

[1] Ces expressions de la langue théologique peuvent se traduire ainsi : *Si Dieu n'intervient pas d'une manière surnaturelle.*

[2] Lettre de Mazarin à la reine, en date du 26 septembre (*ibid.*, f° 113). La retraite des Espagnols irrita Condé. « Tout le monde assure qu'il y a eu de grosses paroles entre le prince de Condé et don Juan, et qu'ils se sont séparés fort mal. » (Mazarin à la reine, 28 septembre, *ibid.*, f° 125.)

président de Bordeaux le 24 septembre[1], est de l'importance et de la réputation que tout le monde peut juger, et nous est d'autant plus glorieuse qu'elle s'est faite en présence d'une armée ennemie[2]. »

La prise de la Capelle et celle de Valence compensaient l'échec de Valenciennes et la perte de Condé. Le roi voulut, pour attester la supériorité de ses armes, renouveler la promenade en pays ennemi, qu'il avait faite en 1655[3]. Mazarin et les généraux résistèrent d'abord au désir du jeune Louis XIV; mais il finit par l'emporter, rejoignit l'armée de Turenne et s'avança sur le territoire ennemi, alla coucher au Quesnoi et mit Saint-Guillain à l'abri d'une nouvelle attaque[4], au moins pour quelques mois. Mazarin, en annonçant son retour à la reine, le 5 octobre, lui disait : « Le roi est fort satisfait de son voyage, et avec beaucoup de raison, et jouit d'une parfaite santé. »

Ces promenades en pays ennemi étaient loin de résoudre les difficultés de la situation. L'empereur,

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 66, f° 279.

[2] Loret célèbre aussi, dans sa *Muze historique* (lettre du 30 septembre 1656), l'importance de cette conquête :

> ... Telle étoit cette cité,
> Qu'on n'a de longtems conquêté
> Nulle place de conséquence,
> Qui pût s'égaler à Valence.

[3] Voy. le tome précédent, p. 286 et suiv.

[4] Lettres de Mazarin à la reine des 27, 29, 30 septembre, et des 2, 3 et 5 octobre, dans le t. 274 de la section FRANCE, aux Affaires étrangères.



encouragé par les succès des Espagnols, violait ouvertement la paix de Westphalie. Servien, dans une conférence avec l'ambassadeur vénitien, énumérait les infractions faites au traité de Munster[1], et signalait les secours envoyés par Ferdinand III au roi d'Espagne dans les Pays-Bas, ainsi que l'attaque dirigée, en Italie, contre le duc de Modène, allié de la France. Pour résister à cette réunion des deux branches de la maison d'Autriche, Mazarin comptait principalement sur l'alliance défensive et offensive, qu'il se montrait maintenant disposé à conclure avec Cromwell. Il lui fit représenter que Charles Stuart venait de signer un traité avec les Espagnols, qui lui promettaient des secours considérables [2], pour l'aider à reconquérir ses États. De son côté, Charles II s'engageait à rappeler, sous ses drapeaux, les Irlandais engagés au service de la France. Il devait, avec ces troupes réunies aux auxiliaires espagnols, tenter une descente en Angleterre. Conformément à ce traité, Charles II envoya au duc d'York, qui commandait, comme nous l'avons dit, les troupes françaises dans l'armée du duc de Modène, l'ordre de quitter l'Italie et de venir le re-

[1] Amb. vénit., Bibl. nat., (*Filza* 119, f° 131); lettre du 5 septembre 1656.

[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 66, f° 272. D'après M. Guizot (*Histoire de la révolution d'Angleterre et du Protectorat d'Olivier Cromwell*, t. II, p. 232), ce traité avait été conclu, dès le 12 avril 1656; mais la ratification n'arriva, d'Espagne, qu'au mois de juillet de la même année.



joindre. Le duc d'York, obéissant aux injonctions du roi, son frère, arriva en France dans les premiers jours d'août. Mazarin écrivait au président de Bordeaux, le 8 de ce mois[1] : « Le duc d'York arriva hier ici, pour prendre congé de Leurs Majestés, disant qu'il avait reçu des lettres très pressantes du roi, son frère, par lesquelles il lui mandait de l'aller trouver en diligence, et je crois qu'il pourra se mettre en chemin dans trois ou quatre jours[2]. On dit que le roi (Charles II) a de grandes espérances ; mais, si elles sont fondées sur les assistances d'hommes, de vaisseaux et d'argent que les Espagnols lui promettent, je répondrais bien que ses progrès seront petits. »

Malgré le dédain avec lequel Mazarin traitait l'alliance de Charles II et de Philippe IV, on voit, par la suite de sa correspondance, qu'il en fut blessé et la regarda comme un outrage pour la France. « Vous avez su déjà, écrivait-il au président de Bordeaux, le 19 novembre 1656[3], le peu de sujet que le roi a d'être satisfait du procédé du roi d'Angleterre, lequel, après avoir reçu, lui et toute sa famille, tant de bon accueil et de bon traitement, lorsqu'il s'est réfugié en ce royaume, sans qu'on ait cessé de lui continuer la même assistance, après qu'il s'est retiré en Flandre, ne s'est pas seulement contenté de lier

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, *ibid.*

[2] On voit, en effet, par les *Mémoires du duc d'York* (p. 595), qu'il alla servir, en Elandre dans l'armée espagnole.

[3] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 66, f° 291.

une étroite amitié avec les Espagnols, qui sont maintenant nos plus grands ennemis, sans qu'il nous en ait fait faire le moindre compliment...; mais il a ajouté à cela mille diligences qu'il a faites pour débaucher tous les régiments irlandais et écossais, qui sont ici, ayant envoyé des ordres aux officiers et soldats de l'aller trouver, et fait, sous main et en public, toutes les intrigues imaginables, pour priver le roi d'un corps assez considérable et en fortifier, en effet, le parti d'Espagne, tandis qu'il témoigne, en apparence, d'être sur le point d'aller reconquérir l'Angleterre, et que c'est pour cela qu'il a besoin de joindre lesdites troupes à celles qu'il dit vouloir assembler d'ailleurs, et que les Espagnols lui ont promises. »

Ces plaintes avaient surtout pour but de prouver à Cromwell que la France avait complètement rompu avec l'Espagne; mais les Anglais gardaient encore leurs défiances. Vainement, Mazarin s'efforçait de ramener Lockhart; cet ambassadeur redoutait toujours, depuis la mission de Lionne, quelque négociation secrète de la France avec l'Espagne, et ses soupçons étaient partagés par le Protecteur [1]. Afin de dissiper ces soupçons, que justifiait sa conduite

[1] Dépêches de Bordeaux (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 67, f°s 307 et 310). Bordeaux écrivait, le 27 novembre 1656, qu'on paraissait appréhender en Angleterre la réconciliation de la France et de l'Espagne, « afin de donner plus de crédit aux bruits qu'en a fait courre le colonel Lockhart ». Dans une dépêche du 4 décembre, Bordeaux insistait encore sur la difficulté « d'effacer l'impression que les lettres du colonel Lockhart, ou d'autres, peuvent avoir donnée ».



antérieure, Mazarin fut obligé de faire connaître à Lockhart, d'une manière positive, à quelles conditions il était disposé à conclure une alliance intime avec Cromwell. Il fut convenu que Lockhart se rendrait en Angleterre pour en faire part au Protecteur. Les conditions étaient celles que le cardinal avait déjà fait proposer à Cromwell par le comte d'Estrades, en 1652[1], et par le baron de Baas, en 1654[2]. « Il est parti d'ici, écrivait Mazarin à Bordeaux, le 6 décembre[3], sans qu'il y ait rien de conclu. Il sait seulement ce qu'il y a à faire pour une liaison étroite. » Le cardinal écrivait qu'il avait envoyé au Protecteur quatre des plus beaux chevaux de son écurie. « Il n'en faut pas faire d'éclat, ajoutait-il. Je l'ai prié (Lockhart) de les présenter comme une bagatelle, que j'avais en quelque façon destinée pour ledit colonel. »

La négociation, qui se poursuivait si laborieusement avec l'Angleterre, présentait de graves difficultés. On voit, par les dépêches de Mazarin à Bordeaux, que Cromwell en revenait toujours à un projet de confédération beaucoup plus vaste, qu'il avait déjà tenté de faire accepter par la France et que le cardinal avait éludé avec soin. Mazarin ne le rejetait pas ouvertement ; mais sa tactique consistait à sou-

[1] Voy. l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, t. I, p. 178-179.

[2] *Ibidem*, t. II, p. 364-365.

[3] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 66, f° 298.

lever des objections contre quelques-unes des puissances destinées à entrer dans cette ligue, dont Cromwell aurait voulu se faire l'arbitre tout-puissant. C'est dans ce but que Mazarin signalait, le 16 décembre 1656, au président de Bordeaux[1], l'hostilité des Hollandais contre l'Angleterre : « Il serait bon de savoir à quelles conditions l'on voudrait faire la liaison qui vous a été proposée, de delà (en Angleterre), par le secrétaire d'État[2], entre la France, l'Angleterre, la Suède, le Danemark et les Provinces-Unies; si c'est simplement pour se défendre ou pour attaquer la maison d'Autriche; et, à dire le vrai, M. le Protecteur a grand intérêt de songer de bonne heure à prendre ses précautions contre cette maison-là. Mais je ne puis rien vous répondre que nous ne sachions premièrement quel but M. le Protecteur se propose, en faisant cette liaison, et s'il est assuré, ou non, de tous les autres États qui y doivent entrer. Ce que je ne demande pas sans raison, à l'égard des Provinces-Unies ; car je doute fort qu'elles soient en cette disposition, puisque la Hollande, qui est la principale d'entre elles et qui donne le branle aux autres, adhère visiblement à l'Espagne; et, à ce propos, je vous dirai que j'ai avis de Hollande[3], et de

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 66, f° 297.

[2] Nous avons déjà dit que ce secrétaire d'État se nommait Thurloë.

[3] A partir de ce passage, la dépêche est presque identique avec une note autographe de Mazarin, non datée et conservée dans le tome 66 (Aff. étr., ANGLETERRE, f° 94).

si bon lieu que l'avis est indubitable, que l'ambassadeur d'Espagne, ayant reconnu que la perte, que son maître avait faite, en dernier lieu[1], était très sensible en ce pays-là, et que l'on y craignait la même chose pour une autre flotte, qui est attendue à Cadix, dans la fin du mois de janvier, il avait fait diverses brigues avec les plus accrédités de la province de Hollande, et particulièrement avec le président de l'amirauté, qui réside à Amsterdam, pour leur faire connaître qu'ils avaient grand intérêt à l'empêcher; et, ces instances ayant été favorablement reçues, il avait, à la fin, obtenu et ajusté avec eux que le vice-amiral Ruyter, qui devait partir, il y a trois ou quatre jours, avec huit bons vaisseaux, pour s'en aller droit à Cadix, joindre quatre autres vaisseaux et passer ensuite dans la mer Méditerranée, aurait une instruction secrète, laquelle il ne pourrait ouvrir qu'en entrant dans le port de Cadix, par laquelle instruction il aurait ordre de conférer avec le duc de Medina-Celi[2], ou avec celui qui tiendrait sa place dans ladite ville, pour voir ensemble et concerter les moyens d'assurer l'entrée dans ledit port de la flotte qu'on attend, et d'exécuter tout ce qui sera jugé à propos, pour cet effet, jusques à aller au-devant de ladite flotte pour l'escorter et prendre même l'argent, dont elle serait

[1] Mazarin avait déjà parlé au président de Bordeaux des vaisseaux pris par les Anglais sur les Espagnols, dans une dépêche du 19 novembre 1656. Il lui disait que ces vaisseaux renfermaient « quantité de pierreries et de raretés des Indes (d'Amérique) ».

[2] Gouverneur de Cadix.

chargée, pour le porter, sur ses vaisseaux, en tel endroit que le roi d'Espagne voudrait.

» Je vous confirme de nouveau, ajoutait Mazarin, que cet avis est très véritable, et il sera bon de le faire savoir sans délai à M. le Protecteur, ou directement, ou par le moyen du colonel Lockhart[1], afin de faire moins d'éclat, tirant parole de M. le Protecteur que personne ne saura qu'il ait reçu cet avis de France. Au reste, il sera de sa prudence de porter l'affaire en Hollande, afin que l'on empêche cette province-là de s'engager ainsi avec les Espagnols en point si décisif et si important à leur intérêt, étant même à craindre que la Hollande, après s'être engagée avec eux en chose si délicate, ne se porte plus aisément à le faire en toutes les autres qui regardent leur service. Vous pouvez faire savoir aussi que ledit Ruyter est très affectionné à l'Espagne, ayant été autrefois à Cadix, où il a reçu un très bon traitement. »

J'ai cité un long extrait de cette dépêche, parce qu'elle montre avec quel soin Mazarin poursuivait ses plans. Instruit, par les espions qu'il entretenait à Amsterdam, comme à Bruxelles et à Madrid, il se servait habilement des avis qu'il recevait, pour mettre aux prises les puissances maritimes, exciter les antipathies et la rivalité de la Hollande et de l'Angle-

[1] Lockhart était, à cette époque, en Angleterre, où le Protecteur l'avait mandé, pour discuter avec lui les conditions de l'alliance défensive et offensive avec la France.

terre, faire avorter les projets de coalition formés par le Protecteur, et en même temps montrer aux Anglais une proie dans les riches galions d'Espagne, proie que leur disputait la jalousie des Hollandais. Il réussit ainsi à rompre les projets de confédération générale, et se borna à s'unir avec le Protecteur pour combattre l'Espagne.

C'était, en réalité, la négociation de l'alliance intime avec l'Angleterre qui avait dominé toute la politique française, pendant l'année 1656. Mazarin, après avoir conclu un traité de commerce, avait hésité quelque temps à se lier plus étroitement avec le Protecteur. Les reproches d'une partie de la cour, qui s'indignait de voir la France s'unir avec un régicide, les promesses des Espagnols de conclure promptement la paix à des conditions raisonnables, l'avaient déterminé à envoyer Lionne à Madrid ; mais les prétentions exorbitantes des Espagnols, et l'échec de Valenciennes, qui avait accru leur orgueil, l'avaient décidé à se rapprocher des Anglais. Toutefois, en recherchant leur alliance, il ne voulait pas se laisser entraîner par Cromwell ; il avait proposé à Lockhart un objet nettement défini, la guerre contre l'Espagne et l'abaissement de la maison d'Autriche. Cette négociation est une de celles où l'on peut le mieux se convaincre de la persévérance du cardinal. Il ne fut ni découragé par les délais artificieux de Cromwell, ni séduit par les brillantes perspectives d'une coalition européenne. Il maintint obstinément les conditions

arrêtées depuis longtemps dans sa pensée, et il finit par les faire accepter par le Protecteur.

A côté de cette affaire principale, véritable centre de la politique française à cette époque, se placent quelques événements de moindre importance, mais que l'histoire ne doit pas oublier. Le garde des sceaux, Mathieu Molé, était mort, dès le commencement de cette année (3 janvier 1656). Ses actions, que nous avons rappelées, le peignent mieux que toutes les paroles. Il eut au plus haut degré le courage civil, et Retz a parfaitement saisi le trait dominant de son caractère, en célébrant son intrépidité. Jamais les menaces d'une populace furieuse n'intimidèrent ce grand magistrat[1]. Avec la cour, il se montra moins énergique ; il prononçait, il est vrai, des harangues pleines de fermeté ; mais il ne dédaignait pas les faveurs du pouvoir et connaissait les ménagements de la politique. Après sa mort, les sceaux furent rendus au chancelier Séguier.

Le prince Thomas de Savoie-Carignan, serviteur dévoué de la reine[2], mais général malheureux[3], mourut peu de temps après Mathieu Molé. Son fils, Eugène de Savoie, pour lequel on fit revivre le titre de comte de Soissons, épousa, comme nous l'avons

[1] Voyez tome I de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, p. 81.

[2] *Ibidem*, p. 47.

[3] Il avait échoué, en 1646, au siège d'Orbitello, et avait été forcé de lever, en 1655, le siège de Pavie.

dit, une des nièces du cardinal, Olympe Mancini. Enfin le duc d'Orléans, Gaston, qui, depuis 1652, vivait en exil, à Blois, céda aux conseils de Mazarin, et vint visiter Louis XIV, à la Fère, au mois d'août 1656 ; il retourna ensuite à Blois et ne reparut que de loin en loin à la cour. Cette réconciliation enlevait aux mécontents, toujours nombreux, un prétexte pour agiter le royaume. Mlle de Montpensier ne tarda pas à suivre l'exemple de son père ; elle obtint la permission de venir saluer le roi, en 1657 [1]. Beaufort lui-même se réconcilia avec le ministre.

De tous les chefs de la Fronde, Condé et Retz étaient les seuls qui s'obstinassent à la lutte. Retz avait paru un instant vouloir y renoncer, en choisissant pour vicaire général M. du Saussay [2] ; mais il ne se contenta pas longtemps de l'existence paisible et même brillante, qu'il pouvait mener à Rome, sous la protection et avec la faveur du pape Alexandre VII. Il enleva à M. du Saussay les pouvoirs, qu'il lui avait donnés, et chercha de nouveau à troubler, par ses intrigues, le diocèse de Paris. Agir ainsi, c'était blesser profondément Alexandre VII, qui lui avait conseillé de se soumettre à la volonté royale. Aussi Retz fut-il obligé de s'éloigner de Rome [3] ; il erra

[1] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. III, p. 111 et suiv., de l'édition Charpentier.

[2] Voy. le tome précédent, p. 237.

[3] Mazarin écrivait à la reine, le 26 septembre 1656 (Aff. étr., France, t. 274, f° 121) : « Je vous dirai qu'il n'y a rien de plus certain que le pape est fort offensé de la révocation que le cardinal

quelque temps dans l'Italie, la Franche-Comté, l'Allemagne et la Hollande, où sa conduite scandaleuse n'est plus digne d'occuper l'histoire[1].

La France fut encore distraite, en 1656, des graves événements de la politique, par le voyage de la reine Christine. Après avoir abdiqué, en 1654, elle avait parcouru l'Italie; puis elle vint visiter la France, en 1656 et 1657[2], l'étonna par l'étrangeté de sa conduite et l'indigna par le meurtre de Monaldeschi. Mazarin, malgré sa réserve diplomatique, exprimait vivement les sentiments qu'avait inspirés cet assassinat. « Les circonstances de cette action, écrivait-il au représentant de la France en Suède[3], la font regarder avec horreur, dans un pays, où l'on n'est pas accoutumé à voir de semblables tragédies... Toute

de Retz a faite de M. du Saussay, de la mauvaise conduite que ledit cardinal a tenue en Italie, et de ce qu'il est parti sans congé de Sa Sainteté. »

[1] On peut consulter, si l'on est curieux de suivre les aventures de Retz, les *Mémoires de Gui Joly*, son confident (p. 139 de l'édition Michaud et Poujoulat). Je me bornerai à citer le passage suivant: « On se plaisoit particulièrement à Utrecht, dans une auberge qui avoit pour enseigne : *Kleine portje* (la petite porte), dont la servante, nommée *Annetje*, ou Nanon, occupoit une assez bonne place dans le cœur du cardinal (de Retz). »

[2] Les aventures de la reine Christine en France sont racontées, fort au long, dans les *Mémoires de Mme de Motteville et de Mlle de Montpensier*. Voy. aussi les Amb. vénitiens (Bibl. nat.; *Filza* 119, f° 140), et le *Voyage de deux Hollandais à Paris en* 1657. Ces aventures ont peu d'intérêt pour l'histoire générale.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 272, f° 316 v°. Le représentant de la France en Suède était, à cette époque, le chevalier de Terlon. D'Avaugour était mort en 1656.



cette ville (de Paris), depuis le plus grand jusques au plus petit, en ont été si scandalisés que je ne saurais assez vous le représenter. » Le cardinal ajoutait que le roi et sa mère avaient « fait connaître à ladite reine que l'action, qu'elle a faite, ne pouvait être approuvée ». Mazarin avait hâte d'éloigner de la France cette princesse fantasque et sanguinaire, mais il n'y réussit qu'avec peine [1]. Elle revint, en 1658 [2], visita Paris et assista à une séance de l'Académie française. Elle continua, pendant ce dernier séjour, d'amuser et d'étonner la société de cette époque par la singularité de son costume et la liberté cynique de son langage [3].

[1] Les voyageurs hollandais, dont nous avons cité le récit (tome précédent, p. 20), racontent (p. 351) que Christine s'obstinait à venir à Paris, en 1657, après le meurtre de Monaldeschi. Le cardinal alla la trouver à Fontainebleau, combattit son projet et fut si content d'avoir réussi à le lui faire abandonner, qu'arrivant au Louvre et rencontrant Ondedei, il lui dit : *Habbiamo guadagnato la battaglia ; la regina non ci venra* (Nous avons gagné bataille; la reine ne viendra pas à Paris).

[2] *Mémoires de Mme de Motteville*, t. IV, p. 162, édit. Charpentier.

[3] On peut consulter, sur ce point, le *Voyage de deux Hollandais à Paris*, p. 439.

CHAPITRE II

ALLIANCE DÉFENSIVE ET OFFENSIVE AVEC L'ANGLETERRE (TRAITÉ DE PARIS, 23 MARS 1657). — SIÈGE ET PRISE DE MARDICK

Plaisirs et cabales de la cour (1656-1657). — Embarras pécuniaires; lutte contre le parlement; mort du premier président de Bellièvre (13 mars 1657); Guillaume de Lamoignon le remplace. — Alliance défensive et offensive conclue avec l'Angleterre, par le traité de Paris (23 mars). — Difficultés qui s'opposent à l'exécution immédiate de ce traité : différends de la France et des Provinces-Unies (avril 1657); arrivée tardive des auxiliaires anglais (mai); le roi les passe en revue à Montreuil (27 mai). — Siège de Montmédi (juin-août). — Prise de Saint-Venant (29 août). — Cromwell se plaint de l'inexécution du traité; menaces de l'ambassadeur anglais Lockhart (septembre). — Siège de Mardick (30 septembre). — Prise de cette place (3 octobre). — Elle est remise aux Anglais. — Plaintes contre Mazarin, qui s'était rendu à Metz avec le roi; il répond aux mécontents, qui attaquaient l'alliance de la France avec l'Angleterre (23 octobre). — Les Espagnols tentent de reprendre Mardick (novembre-décembre), et sont repoussés. — Négociations de Mazarin en Allemagne pour assurer l'exécution de la paix de Westphalie, après la mort de l'empereur Ferdinand III. — Activité du roi et du cardinal pendant l'année 1657.

L'hiver de 1656 à 1657 fut, comme les années précédentes, brillant à la cour, mais assez sombre dans le reste de la France. A la cour, les fêtes et les bals continuèrent d'amuser le jeune roi et la florissante noblesse qui l'entourait. Louis XIV fit admirer sa grâce, dans le ballet de *l'Amour malade*[1]. Le duc

[1] *Voyage de deux Hollandais à Paris*, p. 64.



de Guise dépensa dix mille écus pour un divertissement du même genre[1]. Les gazettes du temps, et surtout la *Muze historique* de Loret, sont remplies des récits de ces spectacles. Les courses de bagues, les carrousels, les chasses à Vincennes variaient les amusements de la cour. Ces fêtes furent à peine interrompues par la mort de la sœur de Mazarin, Mme Mancini, et par celle de sa nièce, la duchesse de Mercœur[2].

Le mariage d'une autre nièce du cardinal, Olympe Mancini, avec Eugène-Maurice de Savoie-Carignan, qui prit le titre de comte de Soissons, et l'amour du roi pour une des filles d'honneur de la reine, Mlle de la Motte d'Argencour[3], occupèrent, au commencement de l'année 1657, l'oisiveté des courtisans. Le cardinal ne négligeait rien de ce qui touchait le roi. Il éloigna Mlle de la Motte d'Argencour et dissipa, sans peine, une cabale de jeunes seigneurs qui s'était formée auprès de Louis XIV, et qu'on appelait les *Endormis;* ils étaient dirigés par Marsillac, fils du duc de La Rochefoucauld, et avaient pour adversaires les *Éveillés*, dont le chef était le comte de Soissons[4]. Mazarin eut soin d'écarter Marsillac et sa faction. Lui et les siens devaient seuls entourer le roi.

[1] *Voyage de deux Hollandais à Paris*, p. 56.

[2] Voy., sur tous ces événements de cour, les *Mémoires de Mme de Motteville*, t. IV, p. 78 et suiv.

[3] *Ibidem*, p. 84.

[4] *Voyage de deux Hollandais à Paris*, p. 365.

Ce n'étaient là que des incidents de peu d'importance. De plus graves soucis occupaient le cardinal : les embarras pécuniaires, qui se renouvelaient chaque année, entravèrent l'ouverture de la campagne de 1657. Les anticipations avaient épuisé, comme nous l'avons dit, toutes les ressources du Trésor. On eut recours à de nouvelles créations d'offices, à des lois somptuaires [1] contre le luxe des vêtements, et, ce qui était plus grave, à la refonte et à l'altération des monnaies [2], enfin à l'aliénation des domaines royaux [3]. De là, mécontentement du parlement et résistance à l'enregistrement des édits bursaux.

Le premier président, de Bellièvre, qui avait à se plaindre de la cour, ne montrait plus la même souplesse que par le passé [4]. Il avait déjà manifesté son opposition, en 1656, à l'occasion des évocations [5]. On donnait ce nom aux ordonnances du roi qui enlevaient un procès aux juges naturels pour le renvoyer au Grand Conseil, aux maîtres des requêtes, ou à des commissaires spéciaux. Le parlement de Paris protestait contre cet abus et fit, à ce sujet, des remontrances; mais la royauté maintint son droit. La

[1] On peut consulter le *Voyage de deux Hollandais à Paris* sur ces lois somptuaires et sur le luxe des vêtements à cette époque.

[2] « Les marchands refusent icy la monnoie nouvelle, » écrivait Gui Patin, t. II des *Lettres à Spon*, p. 185 (édit. de 1718).

[3] Forbonnais, *Recherches des finances*, t. I, p. 268.

[4] Voy. le tome précédent, p. 263 et suiv.

[5] Comparez le recueil des *Lettres de Colbert*, par M. P. Clément, t. I, p. 250 et suiv.

lutte recommença, en 1657, pour les édits de finances et le procès d'un conseiller, nommé Vallée de Chenailles. Accusé de haute trahison pour avoir voulu livrer la ville d'Amiens aux ennemis, il ne fut condamné qu'au bannissement, malgré les conclusions du procureur général et les instances de la cour[1].

La mort du premier président Pomponne de Bellièvre, arrivée, sur ces entrefaites, le 13 mars 1657, parut un événement heureux pour Mazarin. Nous avons assez parlé de ce magistrat, que Gui Patin n'hésite pas à proclamer « un des plus grands hommes du siècle[2] ». On ne peut méconnaître l'habileté de Bellièvre, pour conserver toutes les apparences de la dignité la plus incorruptible ; mais la postérité n'a pas ratifié le jugement des contemporains, qui l'égalaient à Mathieu Molé. Mazarin, que la sourde opposition de Bellièvre avait parfois inquiété, profita de sa mort, pour laisser quelque temps vacante la charge de premier président du parlement. C'était un moyen de dominer plus facilement les magistrats, qui aspiraient à cette haute dignité. Le successeur de Bellièvre ne fut nommé que dans les derniers mois de 1658. La charge si importante de premier président fut donnée à un simple maître des requêtes, Guillaume de Lamoignon, qui a mérité par son intégrité, son habileté et son éloquence, d'être cité

[1] *Lettre de Gui Patin, ibid.*, p. 242 : « La cour désireroit fort qu'il fût condamné à mort. »

[2] *Ibidem*, p. 238.

comme un des plus grands magistrats du dix-septième siècle[1]. Le frondeur Gui Patin, dont on ne peut suspecter le témoignage lorsqu'il loue Mazarin, rapporte[2] que le cardinal alla rendre visite à Guillaume de Lamoignon, peu de temps après sa nomination, et comme le nouveau premier président le remerciait : « On dit, ajoute Patin, que Mazarin lui répondit : *Si le roi eût pu trouver, dans son royaume, un plus homme de bien que vous, il ne vous eût pas donné cette charge.* »

Le changement survenu dans le parlement rendit moins difficile l'enregistrement des impôts ; mais la perception des nouvelles taxes rencontra toujours de sérieuses difficultés et provoqua même des révoltes, dans plusieurs provinces. Sans vouloir justifier les abus financiers de cette époque, il ne faut pas oublier qu'ils étaient presque inhérents, comme déjà nous l'avons fait remarquer, à l'organisation de l'ancienne monarchie. Les classes les plus riches ne portaient que la moindre partie des charges publiques. La plupart des traitants et des officiers royaux avaient acheté des titres de noblesse, qui les

[1] Ce n'est pas l'opinion de Saint-Simon ; mais on connaît les motifs de haine du duc et pair contre la famille de Lamoignon. Il attribue à tort au premier président, Guillaume de Lamoignon, de *s'être enrichi* des dépouilles de Fargues, dont la condamnation ne peut être imputée à ce magistrat. J'ai traité avec détails cette question dans l'ouvrage intitulé : *Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV*, p. 492 et suiv.

[2] *Lettres à Spon* (t. II, p. 430), édit. de 1718. Cette lettre est datée du 11 octobre 1658.



exemptaient de la taille. Le gouvernement tenta, en 1657 et 1658, de soumettre cette aristocratie de nouvelle création aux mêmes impôts que les roturiers. On révoqua toutes les lettres de noblesse accordées depuis 1610. Gui Patin, en parlant de cet édit[1], prévoyait qu'il causerait bien du bruit, surtout en Normandie, parce que, dit-il, cette province « est merveilleusement chargée de tailles, encore plus que les autres, et fort pleine de tels nobles, qui n'en ont acheté les lettres que pour s'exempter desdites tailles ».

La résistance fut si vive que Mazarin céda. Ce fut seulement après sa mort que Colbert se crut assez fort pour cette utile et équitable réforme, et réussit à l'accomplir. Le clergé, comme la noblesse, ne payait qu'une faible contribution, qui était loin d'être en rapport avec ses richesses. L'assemblée générale de cet ordre, qui se tenait en 1657, renouvela, pour dix ans, sa subvention annuelle de douze cent quatre-vingt-douze mille neuf cent six livres, treize sols, neuf deniers[2]. A la sollicitation pressante des commissaires du roi, l'assemblée y ajouta un don gratuit de deux millions, sept cent mille livres[3]. Mais, lorsqu'il fallut signer le contrat pour cette dernière somme, les représentants de l'assemblée refusèrent. « Le roi a été fort surpris, écrivait

[1] *Lettres à Charles Spon*, t. II, p. 339 (édit. de 1718).
[2] Forbonnais, *Recherches sur les finances*, t. I, p. 268.
[3] *Ibidem*.

Mazarin au surintendant Fouquet [1], des nouvelles difficultés que l'assemblée apporte à la signature du contrat touchant le don qu'elle lui a fait, et je vous avoue qu'en mon particulier je ne puis assez m'étonner d'une telle conduite. »

Dans une lettre du même jour, adressée à l'abbé Fouquet[2], Mazarin exprime vivement l'urgence des subsides, que réclamait la situation de l'armée. « Il y a ici[3] cinq cents officiers, à qui on a promis des gratifications, et on est obligé de les laisser consommer (s'épuiser sans secours), faute d'argent. L'artillerie, les voitures, les travaux, l'hôpital et la subsistance des Anglais, Suisses et Italiens, demandent un paiement ponctuel, tous les mois, comme aussi les dépenses d'Italie et de Catalogne, et je voudrais une fois pour toutes n'avoir pas à solliciter le fonds, que M. le procureur général[4] est convenu de fournir, tous les mois. Je vous conjure de faire en sorte que cela s'exécute ainsi ; car vous ne sauriez vous imaginer la [répugnance] [5] que j'ai à faire ce métier, et qu'il n'y a rien de si constant que ma [disposition][6] à donner

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 274, f° 238. Lettre du 16 mai 1657.

[2] *Ibidem*, f° 240.

[3] Mazarin était à la Fère, où il s'était rendu pour hâter les préparatifs de la campagne.

[4] On se rappelle que le surintendant Nicolas Fouquet était en même temps procureur général du parlement de Paris.

[5] La copie porte *résistance;* mais le sens m'a paru demander un autre mot. Cette copie est faite avec peu de soin.

[6] Il y a *conduite* dans la copie.

plutôt jusques au dernier sol de mon argent qu'à importuner avec mes poursuites. »

Mazarin cite, dans cette lettre, comme une des causes des embarras financiers, qu'on éprouvait, au commencement de la campagne de 1657, la nécessité de payer exactement les auxiliaires étrangers et particulièrement les Anglais, à la solde de la France. Le traité qu'il négociait depuis plusieurs mois[1], avec Cromwell, venait, en effet, d'être conclu et imposait à la France de nouvelles charges pécuniaires. L'ambassadeur anglais, Lockhart, après avoir été recevoir à Londres les dernières instructions de Cromwell, était revenu en France, à la fin de janvier 1657. Mazarin chargea de Lionne[2] et le secrétaire d'État Brienne[3] de poursuivre, avec Lockhart, les négociations pour la conclusion d'une alliance défensive et offensive entre la France et l'Angleterre. Ce fut seulement dans les derniers jours de mars qu'ils arri-

[1] Voy. le chapitre précédent, p. 36 et suivantes.

[2] Le pouvoir de Lionne, pour traiter avec Lockhart, porte la date du 27 février 1657 et se trouve au f° 13 du tome 69 de la *Correspondance d'Angleterre*, aux Affaires étrangères.

[3] Le comte de Brienne dit, dans ses *Mémoires* (p. 150, édit. Michaud et Poujoulat), qu'il y eut trois traités entre la France et l'Angleterre, auxquels il prit part. Je pense qu'il veut parler de trois rédactions différentes, que l'on trouve dans le tome 69 de la *Correspondance d'Angleterre*, f°s 14 et suiv. Il ne peut être question, en effet, du traité de Westminster, qui avait été négocié, en Angleterre, par le président de Bordeaux et les commissaires de Cromwell. Du reste, cette dernière partie des *Mémoires du comte de Brienne* est pleine de confusion et d'inexactitude, et on ne doit pas y attacher d'importance.

vèrent à la rédaction définitive du traité de Paris. Les articles, écrits en français et en latin, furent signés le 23 mars 1657[1].

Le préambule déclare que toute négociation avec l'Espagne est devenue inutile, « le conseil d'Espagne ayant assez fait connaître en tout temps, mais principalement en l'année dernière[2], par une preuve convaincante, n'avoir autre dessein que de tenir la Chrétienté en trouble, puisqu'il a rejeté des conditions de paix, justes et honnêtes, voire très avantageuses à cette monarchie-là. » C'est dans le but, ajoute le préambule, de contraindre à la paix l'ennemi commun, que les commissaires, désignés par la France et l'Angleterre, sont convenus des conditions suivantes : Dès le mois d'avril 1657, s'il est possible, les deux puissances entreprendront consécutivement, à frais et forces communs, les sièges de Gravelines et de Dunkerque, par terre et par mer La France fournira, pour ces deux entreprises, vingt mille hommes effectifs (infanterie et cavalerie)[3], et

[1] La minute française est corrigée de la main de Lionne (particulièrement pour les articles 8 et 9). Elle se trouve au fº 30 du même volume des Affaires étrangères, avec la note suivante : *Projet de traité de campagne entre le roy et Olivier Cromwell, en françois, sur lequel le traicté en latin a esté composé.* M. Guizot a donné le texte de ce traité dans son *Histoire de la République d'Angleterre et du Protectorat d'Olivier Cromwell*, t. II, p. 597.

[2] Voy. ci-dessus, p. 16 et suiv., les négociations de Lionne avec don Louis de Haro, en 1656.

[3] La rédaction française n'indique pas le nombre d'hommes à fournir; mais le texte latin (fº 38) porte : *Viginti hominum præsentium millia, tum peditatûs, cum equitatûs.*

l'Angleterre une flotte de grands vaisseaux, en nombre et qualité suffisants pour fermer les ports de ces deux places, et, en outre, assez de petites barques et navires pour s'opposer à tous les secours que l'on voudrait introduire dans les villes assiégées. En outre, l'Angleterre enverra, pour chacun de ces sièges, six mille hommes de pied effectifs, en six régiments, chacun de dix compagnies de cent hommes chacune, non compris le capitaine, le lieutenant et l'enseigne. Une moitié des soldats sera composée de mousquetaires et l'autre de piquiers, tous Anglais naturels, sans mélange d'Écossais ni d'Irlandais [1]. Trois mille de ces auxiliaires anglais devaient être levés, en vertu de commissions du roi de France, et transportés à ses frais, à raison de trente-sept livres dix sous pour l'enrôlement et les frais de voyage de chaque soldat, non compris les mousquets, piques et bandoulières, que le roi devra leur fournir, à leur arrivée et débarquement en France. Les trois autres mille auxiliaires seront levés, transportés, armés et entretenus aux frais de l'Angleterre. Ils seront sous les ordres de généraux anglais. La solde pour les divers officiers et les simples soldats sera fixée par un tableau spécial.

Les articles 4 et 5 sont relatifs au transport et à l'approvisionnement des troupes. L'article 6 stipule

[1] On a vu ci-dessus, p. 33 et suiv., que Charles II, devenu l'allié de Philippe IV, cherchait à attirer les Irlandais et les Écossais dans l'armée espagnole.



qu'après la conquête des places maritimes, Gravelines appartiendra à la France et Dunkerque à l'Angleterre[1]. L'article 7 prévoit le cas où la place de Gravelines serait prise la première ; elle devrait alors être livrée aux Anglais jusqu'au moment où ils pourront être mis en possession de Dunkerque ; ils rendront ensuite Gravelines aux Français. En vertu de l'article 8, le Protecteur pourra mettre, dans les places qui lui seront cédées, une garnison composée des Anglais levés à ses frais. L'article 9 déclare que le roi de France sera en droit de se servir, autant et si longtemps qu'il le voudra, des six mille auxiliaires anglais, à l'exception de ceux qui auront été employés par le Protecteur pour les garnisons. Par l'article 10, Louis XIV s'engageait, s'il se servait des Anglais pour d'autres entreprises, « à les maintenir toujours en un même corps ».

L'article 11 obligeait le Protecteur à conserver le libre exercice de la religion catholique dans les places de Flandre, qui seraient soumises aux Anglais. « Il donnera un acte particulier à Sa Majesté, disait

[1] M. Michelet critique vivement, dans son *Histoire de France*, le traité de Paris. Il accuse Mazarin d'avoir livré trois places aux Anglais (Gravelines, Dunkerque et Mardick), sous prétexte de sauver Calais. Il faut remarquer d'abord que ces trois places n'appartenaient plus à la France, en 1657; la Fronde les avait livrées à l'Espagne. On voit, en outre, par le traité, que Gravelines devait rester à la France. Je regrette d'être obligé de combattre l'opinion d'un maître, auquel je dois beaucoup, et dont la mémoire me sera toujours chère; mais il m'est impossible de partager ses idées sur le traité de Paris et en général sur la politique de Mazarin.



cet article, que Dunkerque, Mardick ou Gravelines, étant remis en son pouvoir, ainsi qu'il est dit ci-dessus, il laissera toutes choses, en ce qui regarde la religion catholique, au même état qu'il les aura trouvées, et les ecclésiastiques, tant réguliers qu'autres, il les maintiendra dans la jouissance de leurs revenus et en la possession de leurs églises. »

Enfin, par le douzième article, le Protecteur déclarait qu'il ne voulait, à l'avenir, « prendre autre intérêt dans la Flandre que de la possession de la seule place de Dunkerque, et, en attendant qu'elle puisse lui être remise, de Gravelines seule, se réservant seulement de pouvoir faire contribuer le pays ennemi des environs desdites places, sans néanmoins que cette raison des contributions puisse empêcher Sa Majesté très chrétienne, d'attaquer et d'occuper, si elle le juge à propos pour le bien de ses affaires, les postes de Bergues et de Furnes, ni aucune autre place de celles que les ennemis possèdent sur les côtes de la mer, ou dans le pays qui en est proche[1]. »

Un article secret[2] portait que, pendant un an à partir du 23 mars 1657, la France et l'Angleterre s'engageaient à ne conclure ni trêve ni traité avec la

[1] Dans un article 13, on stipulait la ratification, à bref délai, du traité signé par les commissaires délégués.

[2] Monglat (*Mémoires*, p. 320) confond l'article secret du traité de Paris avec celui de Westminster (voy., tome précédent, p. 392), par lequel les princes de la maison de Stuart étaient bannis de France, et un certain nombre de Français expulsés d'Angleterre.

couronne d'Espagne que d'un consentement mutuel. Elles devaient se communiquer toutes les propositions qui pourraient leur être faites par l'Espagne, et si, dans le courant de cette année, le roi de France, pressé par le Pape ou par la république de Venise, consentait à une conférence pour traiter de la paix générale, il aurait soin que le roi catholique fît donner aux plénipotentiaires d'Angleterre des sauf-conduits, en bonne et honorable forme, pour qu'ils pussent assister à ces négociations.

Telles furent les principales conditions du traité signé, à Paris, le 23 mars, par le comte de Brienne et de Lionne, pour la France, et le colonel Lockhart, pour l'Angleterre. On y annexa un tableau[1] indiquant la solde, qui serait payée aux auxiliaires anglais pour chaque grade : trente livres tournois par jour, pour le général ; douze livres, pour chaque colonel de régiment ; six livres, pour les lieutenants-colonels ; cinq livres, pour les majors[2] ; cinq livres, pour les capitaines ; deux livres dix sous, pour les lieutenants ; une livre quinze sous, pour les enseignes ; dix sous, pour les sergents ; sept sous, pour les caporaux ; cinq sous, pour les simples soldats, auxquels on devait, en outre, fournir le pain. Enfin, le roi promettait d'accorder des pensions au général et aux colonels des troupes anglaises, à proportion des services qu'ils auraient rendus.

[1] Même volume des Affaires étrangères, f° 45.

[2] « Instructori, vulgo *major*, » dit le texte latin.

Le traité de Paris fut promptement ratifié par Louis XIV et Cromwell ; mais de nombreuses difficultés en retardèrent l'exécution. On devait assiéger les places maritimes de Gravelines et de Dunkerque, en avril 1657 ; mais l'on ne fut prêt, pour ces sièges, ni en France ni en Angleterre. Les ennemis, stimulés par Condé, avaient, au contraire, commencé la campagne de bonne heure et pris Saint-Guillain, dès le mois de mars 1657 [1]. Turenne avait espéré compenser cette perte par une conquête beaucoup plus importante, celle de Cambrai ; il investit cette place, le 28 mai; mais le prince de Condé, qui se trouvait à Valenciennes, força les lignes du camp de Turenne, à la tête de quatre mille cavaliers, et se jeta dans Cambrai [2]. Turenne, reconnaissant l'impossibilité de s'emparer de cette ville, leva le siège. Ces deux échecs inauguraient mal la campagne.

En même temps, la France se trouvait engagée dans une querelle avec les Provinces-Unies, à l'occasion de vaisseaux français capturés par l'amiral hollandais Ruyter. Ce n'était, au dire des Hollandais, que de légitimes représailles pour les actes de piraterie commis par les capitaines de ces vaisseaux. Les Français soutenaient, au contraire, que les deux

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 319-320. Saint-Guillain se rendit le 22 mars.

[2] *Mémoires de Turenne*, p. 483, et lettre de Giustiniani du 5 juin 1657 (*Filza* 120, f° 66).

navires pris par Ruyter s'étaient bornés à transporter à Via-Reggio[1] de l'infanterie française pour renforcer l'armée d'Italie. La France réclamait avec instance la restitution des prises et la punition de l'amiral hollandais. Cette affaire fut portée avec hauteur et faillit amener une rupture entre la France et la république des Provinces-Unies. L'Angleterre excitait la querelle, dans l'espoir de ruiner le commerce hollandais. On en trouve la preuve dans une dépêche de Mazarin au président de Bordeaux, en date du 28 avril 1657[2]. « Si les États des Provinces-Unies, lui écrivait-il, ne donnent une prompte et entière satisfaction au roi sur le mauvais procédé de leur vice-amiral Ruyter, les marchands anglais auront bientôt ce qu'ils désirent, puisqu'ils souhaitent de voir échauffer la querelle ; car le roi est résolu de ne rien relâcher et portera cette affaire aux dernières extrémités plutôt que de souffrir l'injure que ledit Ruyter lui a faite. Cependant il faut écouter les propositions des marchands, qui offrent de noliser[3] des vaisseaux au roi, et en écrire ici le détail, sur lequel on vous mandera les instructions de Sa Majesté, leur témoignant que, dans la bonne intelligence qui est aujourd'hui établie entre la France et l'Angleterre, le roi sera très aise que les Anglais fassent tout le com-

[1] Bourg de Toscane dans la principauté de Lucques.
[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f° 72.
[3] Louer au roi des vaisseaux pour le transport des troupes.

merce et les favorisera, pour cet effet, en tout ce qui lui sera possible[1].

» Au reste, il n'y a rien de plus faux que le bruit que vous me dites qui court de delà (en Angleterre) que le chevalier de la Lande et son compagnon avaient pris plusieurs vaisseaux hollandais, quand Ruyter les a rencontrés. Ils n'avaient fait autre chose, depuis qu'ils étaient à la mer, que le voyage, à droite route, de Toulon à Via-Reggio, où ils avaient porté de l'infanterie pour le service du roi, et s'en revenaient à Toulon pour y exécuter les ordres de Sa Majesté, qu'ils y devaient trouver. C'est une vérité constante et publique, laquelle il est bon de faire connaître aux lieux où vous êtes, et que ce qu'a fait ledit Ruyter est un pur effet des artifices et suggestions des Espagnols et de leurs adhérents, qui remuent ciel et terre, dans le conseil des Provinces-Unies, pour les engager à rompre avec la France. »

L'ambassadeur hollandais près de Louis XIV, Borel, chercha plutôt à envenimer qu'à apaiser la querelle. Il parla, au dire de deux de ses compatriotes qui étaient alors à Paris[2], « en vrai pensionnaire

[1] Les avances que Mazarin faisait à l'Angleterre pour s'unir contre la Hollande donnèrent lieu probablement à quelque projet de traité, que Dumont a inséré dans son *Corps diplomatique*, comme un traité réel, par lequel la France et l'Angleterre formaient une alliance pour combattre la Hollande. Ce traité apocryphe porte la date du 9 mai 1657. On n'en trouve aucune trace dans les archives des Affaires étrangères.

[2] *Voyage de deux Hollandais à Paris*, p. 117. Comparez une



d'Amsterdam ». Il commença, d'après les mêmes témoins[1], « par un narré assez long et assez mal conduit des pirateries que les Français avaient exercées sur nos marchands... Enfin il n'est pas propre pour cette cour, et certes il n'a fait qu'aigrir les affaires par son procédé. »

Heureusement Mazarin venait d'envoyer, comme ambassadeur de France près des Provinces-Unies, un magistrat d'un esprit éclairé et conciliant, le président de Thou. Après avoir figuré dans la Fronde et dirigé le scrutin illégal, dans lequel Broussel fut nommé prévôt des marchands de Paris[2], de Thou avait été exilé à l'époque de la rentrée du roi dans sa capitale, par la déclaration du 22 octobre 1652; mais il ne tarda pas à être rappelé, et Mazarin, qui connaissait son mérite, oublia ses erreurs et le fit envoyer en Hollande, en 1657, en remplacement d'un diplomate éminent, Pierre Chanut, qui avait été successivement ambassadeur à Stockholm et à La Haye. De Thou se montra digne de lui succéder. Sa famille, sa réputation et ses talents lui assurèrent une telle influence en Hollande, qu'il obtint la restitution des vaisseaux, dont s'était emparé Ruyter, et

lettre de l'ambassadeur vénitien, Giustiniani, en date du 17 avril 1657 (*Filza* 120, f° 35).

[1] « Nous nous trouvasmes si près, disent les voyageurs hollandais, que nous entendismes tout ce qu'il dit. »

[2] Voy. le tome I, p. 227, de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*.

prévint, par sa prudence, une guerre imminente entre la France et les Provinces-Unies[1].

Cette querelle avait compliqué les embarras de la France, à l'ouverture de la campagne de 1657, et contribué à entraver les opérations militaires. Mazarin se plaignait aussi du retard des auxiliaires anglais, dont les premiers régiments n'arrivèrent en France qu'à la fin de mai 1657[2]. Pendant ce temps les Espagnols avaient jeté des troupes dans Gravelines et dans Dunkerque, et il paraissait impossible, pour cette année, d'en entreprendre le siége. Le cardinal était-il aussi fâché qu'il le disait de ces retards? Il est permis de supposer qu'il ne voyait pas approcher sans peine le moment où, en vertu du traité, il faudrait livrer aux Anglais une place aussi importante

[1] Les dépêches du président de Thou, pendant son ambassade, sont conservées aux Affaires étrangères, dans la *Correspondance de Hollande*. Les minutes des dépêches de cet ambassadeur sont entre les mains de M. le baron d'Hunolstein, ainsi que les originaux des dépêches que lui adressèrent Mazarin et Brienne. M. le baron d'Hunolstein a conservé et classé ces papiers de famille avec le plus grand soin, et me les a communiqués avec une extrême bienveillance. Il serait bien à souhaiter que son exemple fût suivi par les familles encore nombreuses, qui ont hérité de correspondances diplomatiques du seizième siècle et du dix-septième.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 274, f° 225. Mazarin écrivait, le 10 mai, au comte de Brienne : « J'ai été surpris de voir le retardement du corps anglais. J'avais pris mes mesures sur ce qu'il arriverait assurément du 7 au 8 de ce mois. » M. Guizot (*Histoire de la révolution d'Angleterre*, etc., t. II, p. 369) dit que les auxiliaires anglais, commandés par sir John Reynolds, arrivèrent à Boulogne le 13 et le 14 mai 1657; mais il suit le calendrier anglais, qui est en retard de dix jours sur celui de la France. Ce fut seulement le 23 et le 24 mai que débarquèrent les premiers auxiliaires anglais.

que Dunkerque. C'était, du moins, ce que supposaient des étrangers qui se trouvaient alors en France et suivaient attentivement les fluctuations de la politique française. « La France, écrivaient dans leur journal les deux Hollandais[1], dont nous avons déjà cité le témoignage, commence à avoir horreur de cette entreprise, d'autant que donnant ainsi pied aux Anglais en deçà de la mer, elle peut en recevoir un jour très grand dommage. »

Si Mazarin eut la pensée d'éluder l'exécution du traité, il la dissimula avec grand soin; il conduisit jusqu'à Montreuil le jeune roi pour qu'il passât en revue les trois mille Anglais, qui venaient de débarquer à Boulogne (fin de mai 1657)[2]. Il écrivait, à cette occasion, à l'ambassadeur Lockhart[3] : « On ne manquera à rien dans l'exécution de ce qui leur a été promis. » Le cardinal s'engageait surtout à pourvoir largement à leur subsistance. Cette question des vivres avait une grande importance pour une nation, que les voyageurs hollandais appellent *carnassière*[4]. Les Anglais ne voulaient pas du pain de munition des soldats français[5]. Mazarin eut soin de donner des ordres pour qu'on les accueillît bien dans toutes

[1] *Voyage de deux Hollandais à Paris*, p. 247.

[2] L'ambassadeur vénitien, Giustiniani, parle de ce voyage du roi et du cardinal, dans une lettre du 29 mai 1657 (*Filza* 120, f° 62).

[3] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f°s 88-89. Dépêche du 24 mai 1657.

[4] *Voyage de deux Hollandais en France*, p. 180-181.

[5] *Ibidem*.

les villes où ils passaient, à Boulogne, à Montreuil, à Abbeville. « Le roi désire, écrivait-il à Lockhart dans la lettre du 24 mai citée plus haut[1], qu'ils augmentent toujours de plus en plus d'inclination pour la France par le bon traitement. » Il insistait cependant pour que ces auxiliaires allassent rejoindre le plus tôt possible l'armée, que commandait Turenne entre Aire et Saint-Omer. « Votre Excellence, ajoutait-il, voit bien, par la marche de l'armée, qui est présentement entre Aire et Saint-Omer, prête à entreprendre sur les places de la mer, et, par la résolution que le roi a prise de s'avancer en personne de ce côté-ci, avec quelle passion Sa Majesté souhaiterait exécuter sans aucune remise ce qu'on a ajusté avec Votre Excellence. Mais les ennemis rendent à présent la chose impossible par le bon ordre qu'ils ont donné à la défense des deux principales places (Gravelines et Dunkerque), y ayant jeté leurs meilleures troupes et des munitions de guerre et de bouche en abondance. Il faut nécessairement remettre à une conjoncture plus propre l'exécution de ce dessein et ne perdre pas un moment de temps à faire quelque autre entreprise considérable. »

Mazarin s'efforçait, par ses flatteries et des indemnités pécuniaires, de faire oublier aux Anglais l'inexécution du traité. Lorsqu'ils arrivèrent à Montreuil, conduits par l'ambassadeur Lockhart et par

[1] Page 63, note 3.



le général Reynolds, le roi les passa en revue, et en parut très satisfait. « Il ne se peut rien voir, écrivait Mazarin au président de Bordeaux [1], de gens mieux faits, mieux disciplinés ni plus adroits aux armes que les troupes anglaises, qu'il (le protecteur d'Angleterre) a envoyées au roi [2]. Aussi ne se peut-il rien ajouter à la satisfaction que le roi en a. » On voit par la suite de cette lettre qu'il y avait eu quelques petites difficultés pour le paiement de ces troupes; mais qu'on leur avait accordé ce qu'elles demandaient et qu'elles devaient marcher, dès le lendemain, pour aller rejoindre Turenne [3].

Ce maréchal, qui avait, d'après les lettres de Mazarin [4], une armée de vingt-quatre mille hommes, tenait en échec les Espagnols et Condé, pendant que son collègue, La Ferté, assiégeait Montmédi [5]. Cette place avait été investie, le 11 juin 1657; mais elle était bâtie sur le roc, et résista longtemps. Le roi alla en personne, avec le cardinal, assister au siège, qui coûta la vie à un grand nombre de Français. La jeune noblesse, excitée par la présence de Louis XIV, s'y dis-

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f° 92.

[2] L'ambassadeur vénitien dit aussi, dans sa lettre du 29 mai 1657 (*Filza* 120, f° 62), que les troupes anglaises avaient la réputation d'être « buonissima gente ».

[3] Le camp des Anglais ne fut pas réuni à celui de Turenne; mais la distance était peu considérable, et ils pouvaient agir de concert avec le maréchal.

[4] Affaires étrangères, *ibid.*

[5] Cette ville faisait alors partie du Luxembourg; elle est aujourd'hui comprise dans le département de la Meuse.

tingua. Mazarin écrivait à la reine, le 12 juillet [1] : « Tout le monde a voulu aller à la tranchée. Le grand maître (de l'artillerie) [2] a eu deux canonniers tués près de lui. Mon neveu [3] a failli être emporté d'un coup de canon, et le marquis de Saint-Aignan [4], qui y avait mené son fils, pour éprouver lui-même son courage, a été blessé d'un coup de pierre ; de quoi, je lui ai fait une forte réprimande. » Ce long et rude siège ne se termina que le 4 août, par la capitulation de Montmédi [5].

Les Espagnols, arrêtés par Turenne, avaient vainement tenté une diversion contre Calais ; ils avaient été repoussés par la garnison. La prise de Montmédi fut suivie de celle de Saint-Venant, ville située sur la Lys ; Turenne s'en empara, le 29 août. Les ennemis avaient cherché à lui faire lever le siège en attaquant Ardres ; mais ils n'avaient pas mieux réussi que dans leur entreprise contre Calais. Ces succès des Français, auxquels les auxiliaires anglais avaient coopéré, étaient loin de répondre à l'attente et aux espérances de Cromwell. Il aurait voulu que, dès le commencement de la campagne, on attaquât la ville de Dun-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 272, f° 148.

[2] Charles-Armand de la Porte, fils du maréchal de la Meilleraie.

[3] Philippe Mancini, qui devint duc de Nevers.

[4] François de Beauvilliers, marquis, puis duc de Saint-Aignan, mort en 1687.

[5] L'ambassadeur vénitien insiste sur l'importance de la prise de cette place, dont la garnison faisait des incursions en Champagne, dans le Barrois et la Lorraine (*Filza* 120, f° 127).



kerque, qui devait être remise aux Anglais. Il se plaignit vivement au président de Bordeaux de l'inexécution du traité. Mazarin, qui s'était montré peu empressé de satisfaire aux exigences du Protecteur, ne voulait pas rompre avec ces auxiliaires peu commodes, mais nécessaires. Il s'efforça, dans une dépêche à Bordeaux, dont la minute est en partie de sa main[1], de repousser les reproches de Cromwell. « Il n'était pas en notre pouvoir, écrivait-il à l'ambassadeur français, d'empêcher que les ennemis, sur la connaissance ou le soupçon qu'ils peuvent avoir eu de nos desseins, n'aient renforcé les garnisons de leurs places maritimes et pourvu à leur sûreté, en sorte que de les attaquer et s'exposer visiblement à recevoir un affront n'était qu'une même chose. »

Mazarin, mêlant, suivant son usage, les flatteries aux raisonnements, ajoutait : « Le roi estime en un si haut point tout ce qui vient de M. le Protecteur et sait qu'il a tant d'expérience et de lumières dans le fait de la guerre et en toutes choses, que Sa Majesté n'aurait pas de peine à se conformer à ses sentiments, quand même il ne s'agirait pas de l'exécution d'un traité, qu'elle veut entretenir religieusement de sa part; mais je ne pense pas que M. le Protecteur eût pu être d'avis que l'on attaquât Gravelines, la meilleure place de l'Europe, munie abondamment de tout et dans laquelle chacun savait que les ennemis

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f° 102. Dépêche du 2 juin 1657.



avaient fait entrer, d'extraordinaire [1], trois mille cinq cents hommes effectifs, la plus grande partie Espagnols naturels, sans parler du corps que le prince de Ligne avait entre Aire, Saint-Omer et la mer, pour nous disputer le passage du Neuf-Fossé [2], et pour se jeter dans la place que nous eussions voulu attaquer, lorsque le passage aurait été forcé. »

Mazarin présentait ensuite le siège de Montmédi, comme un moyen de contraindre les Anglais à retirer une partie de leurs troupes de Gravelines et de Dunkerque, « le roi ayant fait exprès, ajoutait-il [3], assiéger Montmédi dans le Luxembourg, afin d'engager, par toute sorte de moyens, les ennemis à quelque mouvement, qui nous donne jour à pouvoir aller fondre tout à coup sur quelqu'une des places de la mer, à quoi M. de Turenne a ordre de songer préférablement à toute autre chose; et, outre qu'il est fort ponctuel à l'exécution des ordres qu'il reçoit, je vous puis dire que, par son inclination, il est plus porté aux desseins de la mer [4] qu'à aucun autre, et sur cela je vous puis dire sincèrement que nous ne souhaitons pas moins que M. le Protecteur de faire des progrès de ce côté-là, ou bien il faudrait que je m'entendisse avec les Espagnols ; car on connaît fort bien qu'ils se croient perdus en Flandre, s'ils perdaient leurs

[1] Outre la garnison ordinaire.

[2] Canal de l'Aa à la Lys, que l'armée de Turenne devait franchir pour arriver aux places maritimes.

[3] Même dépêche.

[4] C'est-à-dire au projet d'attaquer les places maritimes.

places maritimes, et que tous les coups qu'on leur portera, en cet endroit-là, seront mortels et décisifs. »

Ces considérations, développées par Mazarin dans la plupart de ses dépêches, ne purent convaincre le Protecteur, ni son ambassadeur Lockhart. La prise de Saint-Venant leur parut une nouvelle atteinte à l'exécution du traité ; Lockhart parla hautement de le rompre et d'exiger des indemnités de la France. Il éclatait en reproches, disant que son maître ne trompait personne et qu'il prétendait aussi qu'on ne le trompât pas [1], et que, si on ne voulait pas entreprendre le siège [de Dunkerque], son maître lui avait commandé de demander le remboursement des frais, que l'on a faits pour l'armement de la flotte, depuis le 1er avril jusques au 1er septembre, à raison de vingt-cinq mille écus par jour, et qu'au cas qu'on lui refusât ce dédommagement, il trouverait bien moyen de se faire justice [2].

Ces menaces émurent Mazarin. Il comprit qu'il ne pouvait plus reculer, et se décida à l'attaque immé-

[1] *Voyage de deux Hollandais à Paris,* p. 253. Ces deux étrangers de distinction avaient accès dans les ambassades et étaient informés de ce qui s'y disait.

[2] L'irritation de l'ambassadeur d'Angleterre était d'autant plus vive, en septembre 1657, qu'un jeune Anglais, qui avait été placé par sa mère sous la protection de Lockhart, pour être élevé dans la religion protestante, lui avait été enlevé par le père, qui était catholique, et mis au collège des Grassins. (Voy. sur cette affaire plusieurs lettres de Colbert, t. I, p. 277, 280, 281, 282, 283, 284, 285, du recueil de M. Pierre Clément.)



diate d'une des places maritimes. Turenne fut chargé d'entreprendre le siège de Mardick. Il avait déjà pris, après Saint-Venant, La Motte-au-Bois [1], château fort situé près de cette ville, et dont la garnison était un voisinage dangereux pour les Français. Il s'était servi, dans cette double expédition, du corps anglais de Reynolds, et avait pu reconnaître combien ces auxiliaires étaient exigeants. Turenne ne négligea rien pour les satisfaire. Comme ils se plaignaient de ne pas recevoir, à jour fixe, la solde convenue, Turenne sacrifia sa vaisselle d'argent, en fit couper pour trente mille livres, et fit marquer les pièces d'une fleur de lis. Elles furent distribuées aux Anglais, qui commençaient à se mutiner. « Quand on aura recouvré d'autre argent, ajoutent les voyageurs hollandais qui nous fournissent ce renseignement [2], on reprendra ces pièces. »

Vers la fin de septembre 1657, Talon, intendant de l'armée de Turenne, se rendit à Londres et prit, avec le Protecteur, les dernières dispositions pour le siège de Mardick [3]. Il y arriva le 24 septembre, et donna immédiatement à Mazarin des nouvelles de sa mis-

[1] *Mémoires de Turenne*, p. 486.

[2] Page 252 du *Voyage de deux Hollandais à Paris*, en 1657. Turenne ne parle pas, dans ses *Mémoires*, du généreux sacrifice qu'il fit en cette circonstance.

[3] Mazarin, qui était alors à Metz avec le roi, écrivait au président de Bordeaux, le 27 septembre : « Je ne vous dis rien de ce qui se passe du côté de la mer, parce que M. Talon, qui est en Angleterre, vous en aura entretenu. M. Lockhart étant venu ici (à Metz), de Paris, est allé vers M. de Turenne, et, si M. le Protecteur envoie

sion[1]. « M. le Protecteur, écrivait-il le même jour, a fort bien reçu toutes les choses que je lui ai dites, de la part de M. de Turenne. » Le général anglais Reynolds, qui s'était rendu à Londres en même temps que Talon, pressait le départ des renforts. Talon annonçait à Mazarin, le 27 septembre, que deux mille hommes allaient s'embarquer, et que Reynolds devait y ajouter un régiment et des troupes prises sur les vaisseaux; ce qui ferait un corps de quatre mille hommes. Enfin, à son arrivée à Calais, le 3 octobre, Talon écrivait au cardinal : « J'ai laissé M. le Protecteur dans la meilleure disposition du monde pour contribuer de tout son mieux à l'attaque des places de la mer en Flandre. »

Turenne n'avait pas attendu le retour de Talon pour commencer le siège des villes maritimes. Après avoir pris Bourbourg[2] et plusieurs châteaux, qui protégeaient Mardick, il assiégea cette place, le 30 septembre, et la força de se rendre, le 3 octobre. Ce succès avait complètement rétabli la bonne intelligence, un moment altérée, entre le Protecteur et Mazarin. Ils travaillèrent de concert à fortifier cette

les assistances, que ledit ambassadeur a fait espérer, je ne doute pas que nous ne fassions encore quelque chose de bon cette campagne. » (Aff. étr., FRANCE, t. 272, f° 276.)

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f[os] 202, 203 et 206.

[2] Cette petite ville de la Flandre (aujourd'hui département du Nord), fut emportée en cinq heures; lettre de l'ambassadeur Giustiniani du 20 septembre 1657 (*Filza* 120, f° 132).



ville, plus difficile, dit Turenne [1], à conserver qu'à prendre. Elle était, en effet, menacée par les garnisons de Dunkerque et de Gravelines. On y mit des troupes anglaises ; mais alors éclatèrent les plaintes de tous ceux qui avaient regardé l'alliance avec Cromwell comme une honte et un danger. On alla jusqu'à dire que Mazarin avait livré Bourbourg aux Anglais. Colbert se hâta d'avertir le cardinal de ces bruits répandus par la malveillance [2]. Mazarin, qui s'était rendu à Metz pour veiller sur les affaires d'Allemagne, répondit à Colbert, le 23 octobre : « Il serait à souhaiter qu'il n'y eût ni mal intentionnés, ni gens qui, sous prétexte de dévotion, sont pires que les autres ; mais ce sont des gens qu'on ne déracinera jamais, et il se faut mettre l'esprit en repos de toutes leurs extravagances, tâchant de punir celles qu'on pourra. Le roi n'a remis aux Anglais que le fort de Mardick, où il n'y a personne ; et pour Bourbourg, Sa Majesté l'a fait fortifier et le garde, et l'on a pris deux mille hommes de pied, de toute l'armée, et quatre régiments de cavalerie, qu'on y a déjà établis. Peut-être on y mettra cinq cents Anglais de ceux qui sont à la solde du roi, qui y demeureront en la même manière que firent les autres dans le Boulonais et ailleurs. Voilà la vérité

[1] *Mémoires*, p. 487. Mardick, qui n'est plus qu'un village du département du Nord, avait alors une assez grande importance, parce que ce fort commandait la principale entrée du canal de Dunkerque à la mer.

[2] Lettre du 20 octobre 1657, publiée en partie dans le recueil de M. Pierre Clément, t. I, p. 288.

qu'on ne peut cacher, et il est étrange que, la guerre s'étant faite près de cent ans[1], conjointement avec les Hollandais, la France ait continuellement assisté ceux-ci pour leur faciliter la conquête de tant de places, sans que personne en ait murmuré, et qu'on crie à présent à cause des Anglais, qui n'ont encore rien et qui sont obligés, par un traité, à des conditions avantageuses pour les catholiques, en cas qu'on prît et qu'on leur donnât Dunkerque[2], comme il est aisé de voir dans le même traité, quoique les Espagnols ne se fussent pas trop mis en peine là-dessus, lorsqu'ils sollicitaient l'attaque de Calais avec les Anglais, pour les mettre en possession de la place. »

Mazarin n'avait pas seulement à se défendre contre les mécontents de France. Les Anglais se plaignaient, de leur côté, de ce qu'il n'avait pas encore exécuté les clauses du traité relatives à Dunkerque et à Gravelines. Le cardinal répondait à leurs griefs, en rappelant les motifs qui avaient fait ajourner l'attaque de ces places : l'arrivée tardive des Anglais, et les secours que les Espagnols avaient pu y jeter[3]. Il insistait, en même temps, sur les efforts faits par la France pour fortifier Mardick. « Vous avez appris, écrivait-il au

[1] Le manuscrit porte bien *cent ans;* il semble qu'il faudrait lire *trente ans.*

[2] J'ai suivi le texte du manuscrit de Baluze, B. N., papiers des Armoires. M. Pierre Clément a imprimé : *en cas qu'on le pust, et on leur donna Dunkerque.* L'erreur est évidente : à cette époque, Dunkerque n'était pas encore pris.

[3] Voy. ci-dessus, p. 62 et suiv.

président de Bordeaux, le 24 novembre[1], que, par l'application extraordinaire et la diligence avec laquelle on a travaillé à la fortification de Mardick, cette place est déjà en état de défense, et M. le Protecteur doit en être satisfait. » Mais il était nécessaire de ne pas s'endormir : les Espagnols étaient décidés à tenter de reprendre ce fort; ils concentraient leurs troupes à Dunkerque, où étaient arrivés don Juan d'Autriche et Charles Stuart. Il fallait, ajoutait Mazarin, que l'Angleterre, qui était chargée de la défense de Mardick, y envoyât des troupes. « Il est d'une nécessité absolue, écrivait-il dans la même dépêche, que M. le Protecteur fasse promptement embarquer, sur les vaisseaux qui sont à la rade de Mardick, un de ses vieux régiments, qui soit composé, au moins, de douze à treize cents hommes. » En terminant, il revenait encore sur la bonne foi avec laquelle la France avait procédé à l'exécution du traité. « Le roi l'a tellement à cœur, ajoutait-il, qu'il prétend commencer, par le siège de Dunkerque, la campagne prochaine. »

Grâce aux efforts combinés de la France et de l'Angleterre, toutes les attaques contre Mardick furent repoussées. Le roi y avait envoyé ses mousquetaires, et Mazarin, les gendarmes et les chevau-légers de sa garde[2]. Le neveu du cardinal, Philippe

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f° 219.

[2] Dépêche du 1er décembre 1657. (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 69, f° 222.)

Mancini, lieutenant des mousquetaires, s'y rendit lui-même, avec le baron de Baas, que nous avons vu remplir une mission diplomatique en Angleterre, en 1655[1], et qui, en 1657, commandait, sous les ordres du jeune Mancini, la compagnie des mousquetaires du cardinal[2]. Ce fut, par ces démonstrations énergiques, que Mazarin parvint à maintenir l'alliance avec Cromwell, malgré tous les efforts des Espagnols. Le cardinal, bravant les cris de ses ennemis, qui l'accusaient d'avoir trahi l'honneur de la France et sacrifié la religion, déclarait que l'union étroite de la France et de l'Angleterre était l'œuvre la plus utile qu'il eût jamais accomplie. Il faut l'entendre lui-même, dans une dépêche à de Lionne, repousser les accusations, affirmer qu'il n'a fait que prévenir les Espagnols, toujours prêts à s'unir avec les Anglais, et vanter, comme son chef-d'œuvre, son alliance avec Cromwell. « Je sais de science certaine, écrivait-il à de Lionne, alors en Allemagne[3], que, s'il ne tenait, pour les porter à cela[4], qu'à sacrifier le roi d'Angleterre et ses frères, et à consigner, entre les mains du Protecteur, Dunkerque, à condition qu'il le retiendrait jusqu'à tant qu'on lui remît Calais, qui

[1] Voy. le tome précédent, p. 360 et suiv.

[2] Cette circonstance a encore contribué à la confusion que l'on a faite entre les deux frères Paul, baron de Baas, et Charles, comte d'Artagnan. Ils servaient tous deux dans les mousquetaires du cardinal. (Voy. le tome précédent, Appendice, n° III).

[3] Dépêche du 11 janvier 1658. (Aff. étr., FRANCE, t. 277, f° 13.)

[4] Pour porter les Anglais à rompre avec la France.

serait attaqué à forces communes, et à lui donner, outre cela, cent mille écus par mois, le traité en serait conclu par les Espagnols, en vingt-quatre heures ; et cependant il y a des fous, des méchants reconnus tels, et d'autres qui font le métier de dévots sans l'être, qui m'accusent d'avoir conseillé de mettre des Anglais dans Mardick, et l'on en crie hautement dans Rome, où la mauvaise volonté s'emporte jusqu'à dire que les religieuses de Mardick ont été violées et chassées, les églises rasées et les moines et catholiques séculiers chassés, quoique non seulement il n'y ait jamais eu, dans ce poste, ni religieux, ni églises... Je ne doute pas qu'on ne m'ait cru incorrigible, voyant que toutes les crieries qu'on a faites, pour avoir mis des Anglais dans Mardick, ne m'ont pas empêché de pratiquer toutes les diligences imaginables, sans pardonner à aucune dépense, pour les y conserver, en contraignant les ennemis de se retirer, à la fin, dans leurs quartiers d'hiver, sans l'attaquer, comme ils avaient résolu de faire, tous les préparatifs, pour ce siège, étant déjà prêts à Dunkerque. Je finirai cette digression en vous disant que je ne m'étonnerai pas du bruit, et qu'il n'y aura rien à quoi je sois plus appliqué dans la guerre qu'à nous conserver l'amitié des Anglais, les ennemis m'apprenant qu'ils ne sont pas si méchants qu'on le publie, puisqu'ils souhaitent si passionnément une étroite union avec eux. Je n'ai jamais rien fait qui vaille, mais assurément c'est quelque chose d'avoir su empêcher la liai-



son, qui était sur le point d'être bientôt conclue entre nos ennemis et l'Angleterre, et porter celle-ci à s'unir avec la France contre eux[1]. »

Cette laborieuse année 1657 n'avait pas été remplie seulement par la conclusion de l'alliance intime avec l'Angleterre et par les expéditions que nous venons de rappeler. Mazarin avait eu à diriger, en Allemagne, une des négociations les plus importantes de son ministère. L'empereur, Ferdinand III, était mort, le 1er avril 1657. La France avait eu souvent à se plaindre de ce prince, qui, dans les derniers temps de son règne, avait envoyé des secours aux Espagnols contrairement aux clauses formelles de la paix de Westphalie. Il avait d'abord fait passer clandestinement des troupes dans les Pays-Bas; puis, sous prétexte que le duché de Milan était un fief impérial, et que ceux qui l'attaquaient étaient les ennemis de l'Empire, il avait fait envahir les États du duc de Modène, et contraint le duc de Mantoue à quitter le parti de la France pour celui de l'Espagne. Mazarin lui reprochait aussi d'avoir formé une coalition des États du nord de l'Europe contre le roi de Suède, Charles-Gustave.

Louis XIV avait envoyé en Allemagne plusieurs négociateurs chargés de protester contre ces violations

[1] J'ai déjà cité l'éloge que Mazarin faisait de son traité avec Cromwell (voy. ci-dessus, p. 7); mais il m'a paru nécessaire de donner sa dépêche même, comme réponse aux attaques, qui, en 1657, aussi bien que de nos jours, ont été dirigées contre l'alliance conclue par Mazarin avec Cromwell.



de la paix de Westphalie. Le comte de Wignacourt s'était rendu à Vienne avec cette mission spéciale, en 1656[1]; mais ses représentations n'avaient eu aucun résultat. Mazarin chargea alors M. de Gravel d'insister auprès des princes de l'Empire sur la nécessité de faire respecter le traité, qui garantissait leur indépendance. « Le roi, disait le cardinal dans un manifeste du 14 août 1656[2], avait eu sujet de se promettre que l'envoi que Sa Majesté a fait d'un gentilhomme à la cour impériale, pour se plaindre des diverses contraventions qui ont été faites au traité de Munster, en empêcherait, au moins, la continuation... Mais elle a appris avec beaucoup de déplaisir que, depuis son arrivée à Vienne, au préjudice des termes exprès dudit traité, non seulement on a continué d'envoyer, au secours des Espagnols dans les Pays-Bas, des troupes de l'Empereur, en faisant semblant de les licencier pour les faire passer au service d'Espagne par cet artifice; mais que, depuis peu, l'Empereur a résolu d'envoyer en Italie de dix à douze mille hommes, pour attaquer M. le duc de Modène, à cause que, dans la guerre qui est depuis plusieurs années entre les deux couronnes (de France et d'Espagne), il a pris le parti de celle de France. »

[1] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. 135. (Voy. les dépêches de Mazarin au comte de Wignacourt, en date du 18 mai 1656, 12 juin, etc.)

[2] Affaires étrangères, *ibid*. M. de Gravel représentait la France auprès de l'électeur de Mayence.

Mazarin imputait surtout aux Espagnols cette conduite de la cour de Vienne. « Il ne faut pas s'étonner, ajoutait-il, que les Espagnols, se croyant aujourd'hui, par ce mariage[1], les maîtres de la cour impériale, et, par ce moyen, de toute l'Allemagne, si on le souffre, n'aient été aises de faire éclater leur pouvoir, en faisant rompre un traité solennel, qui a été conclu contre leur gré. » Ces faits devaient ouvrir les yeux aux électeurs et à tous les princes allemands et leur prouver qu'ils étaient obligés de s'opposer sans plus de délai à des entreprises, qui auraient pour résultat de les assujettir à la domination espagnole, et de remettre l'Empire, « au même état qu'il a été autrefois sous l'empereur Charles-Quint ».

Ces considérations touchèrent les électeurs, et la mort de l'empereur Ferdinand III, le 1er avril 1657, leur fournit une occasion favorable pour se soustraire à l'influence de la maison d'Autriche. Le fils de l'empereur, Léopold, déjà proclamé roi de Hongrie, se préparait à marcher sur les traces de son père. Mazarin insistait vivement sur ce point, dans ses dépêches envoyées en Allemagne et en Angleterre. Il pressait le président de Bordeaux d'user de toute son influence, auprès du Protecteur, pour l'engager à combattre les prétentions de Léopold au trône impérial[2]. Il représentait fortement le danger

[1] Philippe IV, roi d'Espagne, avait épousé, en 1649, Marie-Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand III.

[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f° 96.

de la Suède. « J'ai des avis certains, disait-il dans dans une dépêche du 2 juin 1657, que le roi de Hongrie, à l'instance des ministres d'Espagne, qui gouvernent son esprit encore plus qu'ils ne faisaient celui de l'empereur (Ferdinand III), a ratifié tout ce que son père avait promis au roi de Pologne (Casimir Wasa), c'est-à-dire de l'assister, avec une armée, contre la Suède. » Charles-Gustave, roi de Suède, était l'allié de l'Angleterre, comme de la France. Le Protecteur était donc intéressé, pour le défendre, à s'opposer à l'élection du roi de Hongrie au trône impérial. « J'ai cru, ajoutait Mazarin dans la même dépêche au président de Bordeaux, qu'il était absolument nécessaire de faire parvenir, par votre moyen, tout ce que dessus à M. le Protecteur, afin que, par sa prudence, il prenne les résolutions qu'il jugera plus à propos pour le soutien du roi de Suède. »

Mazarin ne se borna pas à exciter Cromwell et Charles-Gustave contre la maison d'Autriche. Il envoya une ambassade solennelle en Allemagne, pour combattre la candidature du roi de Hongrie[1], et conduisit à Metz le jeune Louis XIV, afin d'appuyer les négociations entamées avec les électeurs. Le roi et le cardinal restèrent à Metz, pendant les mois de septembre et d'octobre 1657. Le roi y reçut la visite de

[1] Dès le 1er mai 1657, l'ambassadeur vénitien, Giustiniani, annonçait l'intention de la France « d'impedire la continuatione dell' Imperio ad Austriaci » (*Filza* 120, f° 44).



plusieurs princes allemands[1]. Mazarin était, comme nous l'avons dit[2], évêque titulaire de cette ville, et il en avait même été nommé gouverneur, après la mort du maréchal de Schomberg[3]. Il avait donc beaucoup d'intérêts à régler à Metz; mais il y fut surtout occupé des questions compliquées de la politique européenne. Ses dépêches embrassaient, avec les négociations de la succession à l'empire d'Allemagne, les relations si importantes et si difficiles avec le protecteur d'Angleterre, avec les Provinces-Unies, le Portugal et la Suède. Il avait toujours les yeux ouverts sur la Catalogne et l'Italie; il n'oubliait ni Venise aux prises avec la Turquie, ni le pape, qui demandait un congrès pour la pacification de l'Europe, ni les mécontents de France, qui correspondaient avec Retz, Condé et Hocquincourt. Mazarin menait de front toutes ces affaires, que nous sommes forcé de diviser et de morceler. Il continuait, en même temps, l'éducation de Louis XIV, l'initiait à la connaissance des intérêts des diverses puissances de l'Europe, et de leurs relations avec la France. Enfin on ne doit pas oublier que ce cardinal,

[1] L'ambassadeur vénitien, Giustiniani, qui avait accompagné le roi à Metz, donne des détails sur le séjour de la cour dans cette ville (Dépêches de septembre et d'octobre 1650, Bibl. nat., *Filza* 120).

[2] Tome I, p. 247, de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*.

[3] Charles de Schomberg, duc d'Halwin, et gouverneur de Metz, était mort dans cette ville, le 6 juin 1656.



qui dirigeait les affaires de l'Europe, était alors torturé par la goutte et la gravelle. Ses souffrances étaient un sujet de joie pour ses ennemis, comme on le voit par la lettre suivante de Gui Patin à Charles Spon[1] : « Le roi est encore à Metz, où le Mazarin a eu de grièves et rudes douleurs néphrétiques. J'ai peur qu'à la fin il n'ait la pierre, et qu'il ne le faille tailler... Néanmoins, pour dix qui en pourraient pleurer, cent mille en pourraient rire, en voyant la fin de la fortune de cet homme. »

Les étrangers étaient plus justes. Les deux Hollandais, qui résidaient alors à Paris et dont nous avons plus d'une fois cité le témoignage, étaient frappés de cette activité du jeune Louis XIV, dirigé par Mazarin. On lit dans leur *Journal*, à la date du 5 novembre 1657[2] : « Le roi revint sur le soir en cette ville, après avoir passé tout l'été et une partie de l'automne à aller partout où le besoin des affaires le portait. Ainsi il passa, de la Fère à Sedan et à Stenai[3], pour donner chaleur au siège de Montmédi; et, dès que cette place eut capitulé, il vint à Péronne pour faire réussir celui de Saint-Venant; et, comme il vit son armée en état de ne rien craindre de l'ennemi, il s'en retourna du côté de la Lorraine, et a été quelque temps à Metz à donner bon ordre à ce

[1] Cette lettre est du 11 octobre 1657. Tome II, p. 316 des *Lettres de Gui Patin à Charles Spon* (édit. de 1718).

[2] *Voyage de deux Hollandais à Paris*, p. 313.

[3] Ils auraient pu ajouter Montreuil, où le roi avait passé la revue des troupes anglaises, à la fin de mai 1657. (Voy. ci-dessus, p. 65.)

qui est de cette frontière, à bien assurer le gouvernement de Metz à M. le cardinal et à négocier du côté de l'Allemagne, en cette belle conjoncture, où elle doit s'élire un chef. Voilà donc ce jeune monarque de retour dans sa capitale, tout triomphant et glorieux, ayant pris deux assez bonnes places en Flandre, Montmédi[1] et Saint-Venant, et enlevé Mardick aux Espagnols et fait fortifier Bourbourg. »

Jamais, comme nous l'avons dit, la diplomatie de Mazarin n'avait été plus active : d'un côté, il s'assurait des Anglais pour réduire les places maritimes de Flandre ; de l'autre, il liait les mains à l'empereur Léopold, comme on le verra dans le chapitre suivant. La branche espagnole de la maison d'Autriche, réduite à ses seules forces et attaquée à la fois par la France et par l'Angleterre, devait être bientôt contrainte de demander la paix.

[1] Il est inutile d'insister sur l'erreur géographique qui place Montmédi en Flandre.

CHAPITRE III

CONCLUSION DE LA LIGUE DU RHIN (1658). — PRÉPONDÉRANCE DE LA FRANCE EN ALLEMAGNE.

Difficulté de saisir la véritable pensée de Mazarin dans les négociations pour la ligue du Rhin. — Il oppose, pour la succession à l'Empire, la maison de Bavière à la maison d'Autriche. — Dispositions des électeurs ecclésiastiques, archevêques de Mayence, Cologne et Trèves. — Mazarin propose d'assurer l'exécution de la paix de Westphalie par une ligue des princes catholiques et protestants (15 septembre 1657). — Efforts pour gagner l'électeur de Brandebourg et l'électeur palatin. — Ambassade du maréchal de Gramont et de Lionne. — Mazarin reconnaît l'impossibilité d'enlever l'empire à la maison d'Autriche (janvier 1658). — Il négocie avec les électeurs pour imposer une capitulation rigoureuse au nouvel empereur d'Allemagne. — Conditions de cette capitulation, relatives à la France et à ses alliés. — Elle est signée, le 18 juillet, par Léopold, qui est élu, le même jour. — Ligue du Rhin formée entre plusieurs princes allemands, catholiques et protestants, pour assurer l'exécution de la capitulation (14 août 1658).— La France y accède (15 août).— Prépondérance de la France en Allemagne.

Consolider et étendre la paix de Westphalie, que la maison d'Autriche s'efforçait de ruiner, fut une des préoccupations constantes de Mazarin, dans la dernière période de son ministère. Dès 1653, il cherchait à relever le crédit de la France en Allemagne [1]; mais ces tentatives eurent peu de succès jusqu'au

[1] Voy. le tome précédent, p. 140.



moment où la mort de l'empereur Ferdinand III ouvrit un interrègne, qui se prolongea pendant plus de quinze mois[1]. Le cardinal en profita pour rappeler aux électeurs de l'Empire que la maison d'Autriche n'avait cessé de porter atteinte aux libertés de l'Allemagne, garanties par les traités de Munster et d'Osnabrück. Le moment était venu de reconquérir leur indépendance et de la mettre à l'abri des attaques. Deux moyens principaux se présentaient : enlever la dignité impériale à la maison d'Autriche, ou l'enchaîner par des conditions rigoureuses, dont une ligue des princes allemands garantirait l'exécution. Mazarin insistait, particulièrement dans sa correspondance avec Servien, le principal négociateur de la paix de Westphalie, sur l'importance capitale de cette affaire[2]. « Je voudrais bien, lui écrivait-il, pouvoir employer un million d'or, pour le service du roi, dans la conjoncture présente, en Allemagne ; car je suis assuré qu'étant distribué libéralement et avec prudence, c'est-à-dire avec assurance de l'exécution de ce qui serait promis, on ferait de si grandes choses, qu'il serait malaisé de les pouvoir espérer en plusieurs siècles. »

Convaincu de l'importance de ces négociations pour l'élection impériale, il y mit toutes les ressources

[1] Ferdinand III était mort, comme nous l'avons dit, le 1er avril 1657. Son fils, Léopold, n'avait pas, à cette époque, l'âge requis pour être nommé empereur ; il ne fut élu qu'en juillet 1658.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 272, f° 116. Cette dépêche est du 1er juin 1657.

de son esprit fécond en ruses diplomatiques. Une de ses maximes était, comme nous l'avons déjà vu, que la persévérance ne consiste pas à faire toujours la même chose, mais des choses tendant toujours au même but. Il ne l'appliqua jamais plus activement que dans ses relations avec les princes d'Allemagne, en 1657 et en 1658. Il voulut d'abord engager les électeurs à choisir un empereur hors de la maison d'Autriche. Songea-t-il sérieusement, comme on l'a prétendu[1], à faire nommer Louis XIV empereur d'Allemagne? Ne voulait-il pas plutôt, en mettant en avant ce projet, dont il parle quelquefois dans ses dépêches, faire accepter plus facilement d'autres combinaisons? Pascal, qui, à cette époque même, écrivait ses *Pensées*, y dit : « M. le cardinal ne voulait point être deviné[2]. » La variété des projets, que contiennent les dépêches de Mazarin sur la question de l'élection à l'empire d'Allemagne, paraît donner à sa politique une mobilité capricieuse, où se dissimule sa véritable pensée. Lemontey n'a vu qu'un

[1] Lemontey a publié, dans les pièces justificatives de son *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV* (p. 207 et suiv.), un morceau intitulé : *Tentatives de Louis XIV pour se faire élire empereur d'Allemagne*. Il ne voit, dans les négociations de Mazarin avec les électeurs, en 1657 et 1658, que ce projet, qu'il blâme comme chimérique.

[2] *Pensées*, édit. Havet, in-8°, t. II, p. 154 (2e édition). D'après les détails donnés par Mme Périer, sœur de Pascal, les fragments, connus sous le nom de *Pensées de Pascal*, durent être écrits en 1657 et 1658. Pascal vécut jusqu'en 1662; mais, dans les dernières années de sa vie, il souffrait trop pour pouvoir se livrer à un travail intellectuel.



point et a cru que le cardinal avait pour unique but de faire nommer Louis XIV empereur.

En réalité, les dépêches de Mazarin, dont nous citerons de nombreux extraits, mentionnent à peine la candidature du roi de France au trône impérial. Les deux personnages, qu'il oppose surtout à la maison d'Autriche, sont le duc de Neubourg[1] et l'électeur de Bavière[2]. Il paraît même hésiter à les soutenir en

[1] Le duc de Neubourg était Philippe-Guillaume de Bavière. Le duché de Neubourg, compris dans le cercle de Bavière, se composait de deux parties : l'une, située à l'Est, confinait à la Bavière et au Haut-Palatinat ; l'autre, à l'Ouest, touchait à la Franconie et à la Souabe. Philippe-Guillaume avait, en outre, des prétentions sur les duchés de Clèves et de Juliers, qu'il disputait à l'électeur de Brandebourg.

[2] L'électeur de Bavière était Ferdinand-Marie de Bavière, né en 1636, électeur en 1651, mort en 1679. Ferdinand-Marie était, comme Philippe-Guillaume, de la maison de Wittelsbach. Tous deux étaient catholiques. Le maréchal de Gramont a tracé, dans ses dépêches, un portrait de l'électeur de Bavière, qu'il n'a pas reproduit dans ses *Mémoires*. Il est écrit du ton vif, léger et un peu ironique, ordinaire au maréchal : « C'est un prince qui est grand, sans être de belle taille. Le visage n'est pas désagréable, et pourtant n'est pas fort avenant. Il s'explique facilement en italien, ne dit point de sottises et répond à propos. Il tient souvent conseil et suit celui d'autrui. Il est exempt de tous vices et tient ses vertus bien cachées. Jamais Allemand ne fut si sobre : il ne mangea de sa vie qu'avec sa mère et sa femme, et avec telle règle qu'il dîne à dix heures du matin et soupe à six du soir. Sa passion prédominante est pour vêpres, qu'il entend immanquablement tous les jours. Je ne crois pas qu'il soit damné pour une ambition démesurée, ni que la précipitation de monter sur le trône des Césars lui fasse rompre le col. » (Aff. étr., ALLEMAGNE, t. 142, sans pagination.) C'est à la suite de son voyage à Munich (voy. ci-dessous, p. 106 et suiv.) que le duc de Gramont termine, par ce portrait satirique, une très longue dépêche du 22 janvier 1658.

présence de l'opposition qu'il rencontre parmi les principaux électeurs. Dans une dépêche, adressée à Servien, qu'il consultait principalement sur les affaires d'Allemagne, il paraît frappé des objections que l'électeur de Mayence avait faites à un de ses agents les plus habiles, M. de Gravel, qui résidait depuis longtemps en Allemagne.

« M. l'électeur de Mayence lui avait dit, écrivait Mazarin[1], qu'il était fort des amis de M. le duc de Neubourg; que, s'il pouvait lui mettre la couronne impériale sur la tête, il le ferait, estimant qu'il a personnellement toutes les qualités nécessaires pour être élevé à cette dignité; mais que, pour répondre à la confiance que le roi prenait en lui, il était obligé de lui dire qu'il ne voyait rien de si préjudiciable aux intérêts de Sa Majesté, dans l'Empire, et à ceux mêmes du sieur de Neubourg, pour la conclusion de la ligue offensive, que l'on projetait de faire avec lui, parce que l'électeur de Brandebourg et d'autres princes en concevraient de la jalousie, quelque soin que l'on prît de la leur ôter. Ce qui les pourrait obliger de s'appuyer davantage de la maison d'Autriche, et que l'on fournirait, par ce prétexte, un moyen au roi de Hongrie[2] d'entrer, avec une armée, en Allemagne; que sa pensée était qu'il fallait différer la conclusion de ce traité[3] et ne s'appliquer qu'à celle de la liaison

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 272, f° 116.
[2] L'archiduc Léopold, fils de Ferdinand III.
[3] Pour l'élection du duc de Neubourg au trône impérial.

projetée de la manutention du traité[1], laquelle devait être la base et le fondement de toutes choses. »

L'archevêque avait ajouté qu'il espérait la conclusion prochaine de cette ligue, puisque les députés des princes, qui devaient y entrer, avaient promis de se réunir à Francfort, dans le courant du mois de juin 1657. Voilà le point de départ de la négociation bien marqué, l'affermissement et le développement de la paix de Westphalie, garantis par une ligue des princes de l'Allemagne[2]. Les trois électeurs ecclésiastiques de Mayence, Cologne et Trèves paraissaient parfaitement disposés à y entrer. L'archevêque de Mayence, qui se nommait Philippe de Schœnborn, avait la principale influence, dans les diètes d'Allemagne, comme archichancelier de l'Empire. C'était à lui qu'appartenait le droit de convoquer la diète électorale. L'électeur de Cologne[3] était Maximilien-Henri de Bavière, que la France avait soutenu contre

[1] Le sens est : *qu'il ne fallait s'appliquer qu'à la conclusion d'une ligue pour le maintien du traité de Westphalie.* Tel fut, en effet, le but de la ligue du Rhin.

[2] M. Mignet a le premier signalé toute l'importance de la *Ligue du Rhin*, conclue en 1658 (Voy. *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. II, p. 14 et suiv.). M. Valfrey s'est attaché, dans son ouvrage sur *Hugues de Lionne et ses ambassades*, à faire ressortir le rôle de Lionne dans les négociations, qui précédèrent la formation de la ligue du Rhin. Après des travaux si importants, faits sur les documents originaux, ma tâche est simplifiée. Il reste cependant à montrer, en s'appuyant sur les dépêches de Mazarin, comment il a dirigé les négociations d'Allemagne, où son rôle est resté prépondérant ; tel est le but de ce chapitre, où je me servirai surtout de la correspondance du cardinal.

[3] Voy., sur cet électeur, le tome précédent, p. 140 et suiv.



les Espagnols, en 1654. Son principal conseiller, le comte Égon de Fürstemberg, désirait l'évêché de Strasbourg. Mazarin le savait et lui promettait l'appui de la France. « Il sera bon, écrivait-il à M. de Gravel[1], que vous preniez occasion de lui mander... que je vous ai donné charge de l'assurer, de ma part, qu'il peut faire état de l'assistance du roi. »

L'archevêque-électeur de Trèves, Charles-Gaspard de Leyen[2], inspirait moins de confiance à Mazarin. Cependant M. de Gravel, qui avait été chargé de le sonder, avait rendu un compte favorable de ses intentions. « Je ne doute pas, lui écrivait Mazarin[3], que l'entrevue, qu'il [l'électeur de Trèves] devait avoir avec l'électeur de Mayence, ne l'affermisse dans les bonnes dispositions qu'il vous a témoignées. » Mazarin promettait, pour le gagner, des présents de vaisselle d'argent, de pierreries, de tapisseries et d'autres meubles ; il ajoutait qu'il donnerait même, s'il était nécessaire, quelque abbaye à l'archevêque de Trèves, ou à ses parents et domestiques[4].

Déjà les trois électeurs ecclésiastiques avaient formé, en 1651, une ligue, avec l'évêque de Munster et le duc de Neubourg, pour la défense de leurs droits, et ils l'avaient renouvelée, en 1654; mais cette coalition ne comprenait que des catholiques. Les princes luthériens, le roi de Suède, en qualité de

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 272, f° 160.
[2] Il était archevêque de Trèves depuis 1652, et mourut en 1676.
[3] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 132. Cette dépêche est du 23 juin 1657.
[4] Familiers ou officiers de sa maison.

duc de Brême et de Verden, et de seigneur de Wismar, les ducs de Brunswick et de Lünebourg, et le landgrave de Hesse-Cassel, avaient suivi leur exemple et organisé une union protestante. Mais ces confédérations particulières, qui n'avaient pas su sacrifier leurs antipathies religieuses au besoin de la défense nationale, ne répondaient pas à la pensée qui avait dicté la paix de Westphalie. Mazarin engageait vivement les princes allemands à revenir aux principes de tolérance, proclamés par ce traité. Il n'admettait pas de ligue exclusive. « Le roi n'y peut entendre, écrivait-il à Servien, le 22 juillet 1657[1], si le roi de Suède n'y est compris pour les États qu'il possède en Allemagne, comme lui étant adjugés par le traité de Munster. Car si le principal but de cette ligue est la manutention (le maintien) dudit traité, comment la pourrait-on conclure, en abandonnant les intérêts de la Suède? » « On n'a jamais parlé de cette liaison, écrivait-il encore le 15 septembre 1657[2], qu'on n'ait proposé premièrement que le roi de Suède, et [l'électeur de] Brandebourg, seraient conviés d'y entrer; que les princes catholiques et protestants y seraient reçus indifféremment et qu'une des principales conditions du traité serait de réparer les contraventions faites à celui de Munster. »

Ce fut sur cette base, plus large et plus solide, que le cardinal s'efforça de fonder la confédération des

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 291, f°s 356-358.
[2] *Ibidem*, FRANCE, t. 272, f° 260.

princes allemands, pour assurer l'exécution et le développement des traités de Westphalie. Telle est la pensée qu'il reproduit, sans cesse, dans ses dépêches. Afin de surveiller les négociations, il conduisit, ainsi que nous l'avons dit, Louis XIV à Metz [1]. Il attribuait, sans cesse, comme il était convenable, la pensée de ce voyage au prince lui-même. « Sa Majesté, disait-il [2], est résolue de se trouver à Metz, avant la convocation de la diète [de Francfort], et d'avoir alors une armée considérable sur la frontière d'Allemagne, pour échauffer davantage ses amis et donner de la crainte aux autres. »

Outre les trois électeurs ecclésiastiques de Mayence, Cologne et Trèves, sur lesquels Mazarin croyait pouvoir compter [3], il espérait gagner l'électeur de Brandebourg [4] et le comte palatin du Rhin. « Je

[1] Voy. ci-dessus, p. 81.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 272, f° 135.

[3] L'ambassadeur vénitien, Giustiniani, confirme ce que nous venons de dire de la confiance qu'avait la cour de France dans les électeurs ecclésiastiques (*Filza* 120, f° 146 v°).

[4] Frédéric-Guillaume, né en 1620, électeur en 1640, mort en 1680. Frédéric-Guillaume protestait de son zèle pour la France dans la lettre suivante adressée à Mazarin, à l'occasion de la mort de Ferdinand III (Aff. étr., PRUSSE, supplément, t. I) : « En ces occurrences que la mort de l'empereur fournit, j'ai trouvé nécessaire, pour l'avancement des intérêts publics, d'entretenir une correspondance plus étroite avec la couronne de France, laquelle, comme j'espère, ne sera point désagréable à Sa Majesté ni aussi à Votre Éminence. A cet effet, j'ai donné ordre au sieur de Brand, mon gentilhomme de chambre, pour s'adresser à celui qui en sera ordonné par vous, afin d'en recevoir vos sentiments, et tout ce qui pourra servir à cette intention. Ledit sieur Brand proposera

ne doute pas, écrivait-il à Servien[1], que nous ne puissions tout nous promettre de M. l'électeur de Brandebourg, puisque son intérêt et son inclination le portent déjà à se conformer aux intentions du roi... Il reste l'électeur palatin, duquel il se faut assurer au plus tôt, en exécutant ce que vous avez comme ajusté avec son résident. »

L'électeur palatin était Charles-Louis de Bavière, fils de ce Frédéric V, qui avait été proclamé roi de Bohême, en 1618, et avait donné le premier signal de la guerre de Trente ans. La France avait rendu de grands services à Charles-Louis. C'était grâce à sa protection qu'à la paix de Westphalie, en 1648, il avait été rétabli dans le Bas-Palatinat ou Palatinat du Rhin[2], et avait recouvré la dignité électorale. Le Haut-Palatinat, qui confinait à la Bavière, avait été adjugé à cette dernière principauté, protégée par l'empereur Ferdinand III. Charles-Louis en avait gardé contre la maison d'Autriche un ressentiment, qui aurait dû l'unir étroitement à la France. Cependant

aussi à Votre Éminence mon désir, et comment la nécessité et l'état présent de cette guerre m'obligent de demander un subside du roi. C'est pourquoi je vous prie de vouloir seconder mon désir par votre bonne faveur auprès du roi, vous assurant que, comme, en toutes mes actions, j'aurai une réflexion singulière au bien public et aux intérêts de la France, aussi j'en aurai une obligation très estroite à vous, demeurant, etc. » La guerre, dont parle l'électeur de Brandebourg, était dirigée contre le roi de Suède; les deux princes se disputaient la Poméranie.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 272.

[2] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. III, p. 112.



Mazarin était loin d'être assuré de son concours ; il espérait le gagner, en faisant agir près de lui la princesse palatine, sa belle-sœur [1]. « Elle s'emploiera fortement, » écrivait le cardinal à Servien [2]. Il n'hésitait pas à promettre, pour se concilier cet électeur, une somme considérable, d'abord cent mille écus, puis cent vingt mille. Il rappelait les raisons qui devaient l'éloigner des princes autrichiens [3] : « Sa maison ayant été autrefois ruinée par les forces d'Espagne, sa religion [4] étant opprimée, non par zèle, mais par cabale, en tous lieux où les Espagnols ont crédit, et sa dignité, aussi bien que celle de ses collègues, ayant toujours été méprisée et abattue par les ordres venus de Madrid. »

Dans la même dépêche, Mazarin ajoutait [5] : « Il faudra faire les derniers efforts pour avoir Bavière (l'électeur de Bavière); car de cette sorte, il y aura cinq [6] électeurs unis pour la même fin, ayant confirmation de divers endroits que Brandebourg, Cologne et Trèves agiront en la manière que M. de Mayence pourra souhaiter. »

Les candidats à opposer à la maison d'Autriche tiennent peu de place dans la correspondance de

[1] Anne de Gonzague avait épousé Édouard, prince palatin, frère de l'électeur Charles-Louis.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 272, f° 157.

[3] *Ibidem*, f° 158 v°.

[4] L'électeur palatin était calviniste.

[5] *Ibidem*, f° 159 v°.

[6] Mazarin aurait dû dire six, en y ajoutant le Palatin.

Mazarin avec Servien et Gravel; il s'occupe plus de la ligue projetée entre les électeurs que des prétendants à l'Empire. « Peut-être, dit-il, réussirait-il[1] au duc de Neubourg d'élever sa fortune en cette rencontre, et pour moi, je crois que son élévation serait plus avantageuse au service du roi que celle de M. de Bavière ; mais c'est à lui à s'aider en cela, s'abouchant, comme nous avions déjà dit, avec l'électeur de Mayence, et tâchant de se le rendre favorable préférablement à tout autre. »

Quant à Louis XIV, Mazarin n'en parlait qu'avec beaucoup de mystère. Après avoir indiqué à M. de Gravel les sacrifices que la France ferait pour écarter les candidats autrichiens, il ajoutait[2] : « Vous saurez dans la dernière confiance (confidence), et sans en parler à personne, que, quoiqu'on parle du roi avec retenue (réserve), si néanmoins on pouvait voir jour à faire élire Sa Majesté, on élargirait pour cela la main bien davantage. Il faut faire là-dessus la guerre à l'œil, et, si vous voyiez que les choses s'y puissent disposer, vous pourriez en laisser échapper quelque mot délicatement, et comme de vous-même. » Le mystère même, dont Mazarin enveloppe cette candidature problématique, prouve qu'il était loin d'en faire, comme l'a dit Lemontey, l'unique, ou même le principal objet, des négociations d'Allemagne.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, tome 272, f° 140.
[2] *Ibidem*, f° 132.



Outre M. de Gravel, qui traitait principalement avec les trois électeurs ecclésiastiques, Mazarin employait, dans les diverses cours d'Allemagne, des agents peu connus, comme Blondel près de l'électeur de Brandebourg, et Atto à Munich. Il aimait à se servir de ces émissaires obscurs. Il disait d'Atto [1] : « C'est de lui que je me suis servi assez utilement pour le commencement de la négociation, que l'on a introduite avec l'électeur de Bavière... Quand il sera auprès de vous, écrivait-il aux ambassadeurs, qui se rendirent ultérieurement en Allemagne, s'il y a quelque chose à faire de ce côté-là, vous l'y pourrez envoyer, et il exécutera vos ordres, sans que l'on en conçoive aucun soupçon. »

Deux électeurs restèrent étrangers à ces premières négociations, l'électeur-roi de Hongrie, Léopold, qui était le principal candidat de la maison d'Autriche [2], et l'électeur de Saxe, Jean-Georges II [3]. Ce

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 241. Lettre du 2 septembre 1657. Il est question de cet Atto, dans les *Défenses de Fouquet*. Il en parle comme d'un Italien de la musique du roi, « fort employé du vivant de M. le cardinal et très familier dans la maison de Son Éminence. Cet homme, ajoute-t-il, avait rendu de grands services, en Allemagne, pendant la négociation de Francfort. Il avait entretenu des liaisons étroites avec M. de Lionne et donné des avis très importants. » Fouquet rappelle ensuite qu'Atto habitait le palais Mazarin (aujourd'hui Bibliothèque nationale), et qu'après la mort du cardinal, le duc de Mazarin l'en fit expulser. Fouquet, par le conseil de Lionne, lui donna asile.

[2] Je dis le *principal candidat*, parce qu'on avait aussi songé à son oncle, l'archiduc Léopold, qui avait été gouverneur des Pays-Bas espagnols.

[3] Né en 1613, électeur en 1656, Jean-Georges II mourut en 1680



dernier était absolument gouverné par des ministres vendus aux adversaires de la France. « Il n'avait, dit le maréchal de Gramont[1], d'autre occupation que celle de boire excessivement, tous les jours de sa vie. »

Jusqu'au mois de juillet 1657, Mazarin ne s'était occupé que des préliminaires de la négociation, et les renseignements favorables, qu'il consignait dans ses dépêches, étaient surtout relatifs à une coalition de princes allemands pour le maintien de leurs droits. Telle était la situation, au moment où il fit partir l'ambassade solennelle, chargée de représenter Louis XIV auprès du collège électoral, qui allait se réunir à Francfort. Les deux personnages choisis pour cette ambassade furent le maréchal de Gramont et Lionne. Le premier était un militaire diplomate[2], Béarnais des plus fins et des plus souples. Envoyé jadis, comme négociateur et général, auprès du stathouder de Hollande, Frédéric-Henri[3], il avait eu mission de surveiller les princes qui commandaient l'armée française. Gramont s'était montré propre à tous les rôles; ami de Condé, il n'avait pas hésité à rendre compte de sa conduite, comme le prouvent

[1] *Mémoires*, p. 293, édit. Michaud et Poujoulat.

[2] Antoine III, duc de Gramont et maréchal de France, né en 1604, mort en 1678. Gramont a laissé de curieux mémoires, où il se garde bien de parler du rôle qu'il avait joué auprès de Condé et du duc d'Orléans ; mais les carnets de Mazarin y suppléent.

[3] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 230, 232 et *passim*.

les carnets de Mazarin[1]. On adjoignit à ce diplomate, Hugues de Lionne, dont plusieurs ambassades récentes avaient attesté l'habileté. Il avait réussi, à Rome, en 1655, malgré les intrigues de Retz[2]. Ses négociations à Madrid, en 1656, avaient eu pour principal résultat de prouver que c'étaient les Espagnols qui s'opposaient à la paix. Enfin, c'était lui qui avait rédigé, avec Lockhart, les articles du traité de Paris[3].

Les instructions, que le roi fit rédiger pour Gramont et Lionne, sont corrigées de la main de Servien et ont été rédigées par lui[4], d'après les indications de Mazarin. Elles sont très étendues et indiquent les points les plus importants de cette négociation, ou, du moins, ceux que l'on ne craignait pas de proclamer hautement. Le roi se propose, avant tout, de « tirer, s'il est possible, l'Allemagne de l'oppression », où la retient la maison d'Autriche. Le moyen le plus sûr pour y parvenir serait de choisir l'empereur dans une famille étrangère à cette maison, qui est soumise à l'influence espagnole. Si cependant les électeurs veulent donner leurs suffrages

[1] *Hist. de France, ibid.*, p. 236, note 1. « Gramont mi ha detto, etc. »

[2] Voy. le tome précédent, p. 217 et suiv.

[3] Voy. ci-dessus, p. 52 et suiv.

[4] La minute se trouve aux Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. 135, f°s 268-301. On en conserve une copie au tome 137 de la même *Correspondance* (f°s 5-48). On lit, en tête, la note suivante, de la main de Mazarin : « Cette instruction a esté faicte par M. Servien, sur les mémoires que je luy ay donnés et sur les despeches escrites de divers lieux en Allemagne sur cette matière, le mois de juillet 1657. »

à un prince autrichien, ils devront, du moins, lui lier les mains par des conditions rigoureuses et former une ligue, qui en garantira l'exécution.

L'instruction insiste sur les conditions de cette ligue, qui devra comprendre les princes catholiques et protestants[1]. Ainsi, le roi de Suède et l'électeur de Brandebourg pourront y entrer. Si l'un des confédérés est attaqué, « tous les autres seront obligés de prendre les armes pour sa défense. » On réglera le contingent que les différents membres de la ligue seront tenus de fournir. Un conseil général, auquel chacun des confédérés enverra un député, sera chargé de terminer tous les différends. Le conseil nommera un directeur général, qui aura le commandement des forces de la confédération et exécutera les ordres et résolutions de l'assemblée.

Une longue lettre de Mazarin, en date du 29 juillet 1657[2], peut être considérée comme le commentaire de ces instructions. Elle insiste plus que les instructions mêmes sur les candidats au trône impérial. Après avoir parlé de l'électeur de Bavière et du duc de Neubourg, Mazarin ajoutait : « En cas qu'il ne nous réussisse d'y porter ledit électeur (de Bavière), ni le Palatin, ou que, par quelque autre accident, il soit impossible d'élever à l'Empire le duc de Neubourg,

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f°s 293-294.

[2] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. 140, f°s 27 et suiv. Ce document porte, comme second titre : *Mémoire extraordinaire pour MM. les ambassadeurs pour le roi en Allemagne.*



et qu'il se trouvât vrai que ledit Palatin et Brandebourg voulussent plutôt que le roi de France fût empereur, il faudra s'appliquer à cela avec grande retenue pour tout et grande modestie, témoignant que Sa Majesté n'a aucune ambition et n'y prétend pas; néanmoins qu'il cédera au conseil de ses amis, s'il n'y a autre moyen que celui-ci pour exclure la maison d'Autriche, protestant toujours que Sa Majesté aimera mille fois mieux voir l'Empire en la personne du duc de Neubourg qu'en la sienne propre[1]. »

Il fallait, surtout, pour réussir dans cette ambassade d'Allemagne, gagner, à force de présents et de largesses, les petits princes besoigneux, leurs ministres et leurs confidents. Mazarin évaluait la dépense à au moins trois millions de monnaie du temps[2]. Il était difficile de les trouver dans le trésor public, épuisé par des anticipations et des dilapidations de toute nature. Mais Mazarin était décidé à tous les sacrifices pour subvenir aux besoins de l'ambassade. « Je vous réplique, écrivait-il au maréchal de Gramont, dans un *Post-Scriptum* autographe[3], que l'argent pour aider au bon succès de votre négo-

[1] Ce passage de la dépêche du 29 juillet 1657 se trouve au f° 36 du tome 140 de la *Correspondance d'Allemagne*. Ce volume est rempli de copies et de minutes de dépêches de Mazarin, relatives aux affaires d'Allemagne, en 1657 et 1658.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 272, f° 140.

[3] Lettre du 20 juillet 1657 (Aff. étr., *ibid.*, f° 167). Cette lettre a été citée par M. Valfrey, p. 87 et 88.

ciation sera fourni, quand je devrais pour cela rester en chemise ; mais il faut être assuré que ce qu'on y emploiera produira l'effet que nous souhaitons ; car il ne serait pas trop plaisant de donner de grandes sommes pour rien, et c'est alors qu'on mettrait en burlesque le cardinal et les ambassadeurs[1]. »

Le maréchal de Gramont et de Lionne partirent pour l'Allemagne, le premier le 14 juillet 1657, et le second le 15[2]. Avant de se rendre à Francfort, où devait avoir lieu, suivant l'usage, l'élection de l'empereur, ils visitèrent l'électeur palatin, qui résidait à Heidelberg. « Après deux jours de conférences, d'allées et venues d'un appartement à l'autre, ils conclurent, dit le maréchal de Gramont[3], un traité, par lequel ils lui promettaient soixante mille écus, à leur arrivée à Francfort[4]; puis cinquante mille écus, au premier janvier 1658, et enfin quarante mille écus pendant trois années de suite. En recevant les soixante mille écus, qui formaient le premier paiement, les mandataires de l'électeur palatin remirent aux plénipotentiaires l'engagement, signé par l'électeur, de donner sa voix à telle personne qu'il plaira au roi de désigner. »

[1] Mazarin prend souvent le ton de la plaisanterie, dans ses lettres au maréchal de Gramont.

[2] Voy., dans l'ouvrage de M. Valfrey (p. 89 et suiv.), des extraits des dépêches des ambassadeurs français.

[3] *Mémoires*, p. 289.

[4] La dépêche, dont M. Valfrey cite un extrait, ne parle que du premier paiement.

Le maréchal de Gramont et de Lionne se rendirent d'Heidelberg à Francfort, où ils firent leur entrée, le 19 août 1657. Là ils continuèrent, avec les représentants des électeurs[1], les négociations commencées par les agents du cardinal. Ils ne trouvèrent pas des dispositions aussi favorables que celles que Mazarin leur avait fait pressentir. Les princes allemands et leurs ministres recevaient de l'argent de l'Espagne en même temps que de la France. « Ce qui, dit le maréchal de Gramont[2], n'est pas extraordinaire parmi ceux de cette nation. » Ainsi les personnages, dont Mazarin s'était cru le plus sûr, traitaient avec l'Autriche. On accusait les comtes de Fürstemberg, Egon et Guillaume, de se faire payer par les deux partis. « Je suis fort embarrassé, écrivait Mazarin aux plénipotentiaires[3], sur ce qui regarde MM. de Fürstemberg; car vous vous en louez, et avec raison, ne se pouvant rien ajouter à la manière et à la franchise dont ils en usent avec vous, vous donnant tous les avis qui viennent à leur connaissance, et vous parlant si positivement de l'état assuré que le roi peut faire de leur maître, et de l'attachement qu'ils veulent toujours avoir à cette couronne, quelque chose qui en puisse arriver; et, d'un autre côté, je sais de science certaine et à n'en pouvoir douter, que

[1] L'archevêque de Mayence était le seul électeur arrivé à Francfort avant les plénipotentiaires français.

[2] *Mémoires*, p. 292.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 272, f° 278.

la maison d'Autriche croit être tout à fait assurée de l'affection du comte Égon, après les engagements dans lesquels le marquis de la Fuente[1] prétend qu'il est entré avec lui, par le moyen d'un nommé Augustin Mayer, que ledit marquis dépêcha, il y a quelque temps, à MM. les électeurs ecclésiastiques, et qui doit être présentement à Francfort. » Mazarin racontait ensuite que, si l'on en croyait ces avis, le comte Égon avait promis, moyennant une somme de cent mille florins payables après l'élection, de décider l'archevêque de Cologne à voter pour le roi de Hongrie, Léopold d'Autriche.

L'électeur de Mayence lui-même, que les rapports de Gravel présentaient comme si dévoué à la France, paraissait chancelant. Mazarin recommandait aux plénipotentiaires de fortifier sa volonté. « Il faut, leur écrivait-il, s'appliquer entièrement à faire prendre une bonne et ferme résolution à [l'électeur de] Mayence, après lui avoir fait toucher au doigt, comme il vous sera aisé, qu'il n'est plus question de faire des diligences, mais qu'il dépend purement de sa volonté de rendre à toute la chrétienté un service si signalé que celui d'exclure la maison d'Autriche de l'Empire, puisqu'il pourrait, en même temps, par

[1] Le marquis de la Fuente fut, après le comte de Fuensaldagne, ambassadeur en France. Ce fut lui qui, en 1662, fit amende honorable à Louis XIV, pour l'insulte que le baron de Watteville avait faite, à Londres, au comte d'Estrades, et promit que jamais, à l'avenir, les ambassadeurs d'Espagne ne disputeraient le pas à ceux de la France.



ce moyen, faire conclure la paix générale, Sa Majesté vous ayant ordonné de lui déclarer qu'elle la désire passionnément, et qu'elle y apportera toutes les facilités imaginables. Ce qui, à mon avis, le peut beaucoup toucher, par la considération du bien qu'il procurerait à sa patrie et de la gloire qu'il s'acquérerait, en se rendant le principal instrument du repos de toute l'Europe. Et, comme l'on est persuadé que tout dépend de lui, le roi approuvera tous les engagements dans lesquels vous entrerez. » Si les promesses et les présents ne réussissaient pas, il ne faudrait pas reculer devant les menaces, mais déclarer hautement : « qu'il n'y a personne qui ne conseillât à Sa Majesté de se porter à toutes sortes d'extrémités pour se venger d'une pareille trahison et d'une si grande injure. »

L'électeur de Brandebourg, qui s'était d'abord montré disposé à seconder la France, changeait aussi de parti. « Il avait donné les mains, écrivait Mazarin aux plénipotentiaires, le 20 octobre 1657[1], à une liaison étroite avec la maison d'Autriche et la Pologne ; moyennant quoi, on lui accordait pour lui et ses successeurs la possession de la Prusse ducale[2], sans aucune dépendance de la Pologne, et [à condition] qu'on lui donnerait, outre cela, Elbing[3], qui est une des principales places de la Prusse royale,

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 272, f[os] 288 et 289.
[2] Capitale Kœnigsberg.
[3] Cette ville faisait alors partie de la Prusse polonaise.

possédée à présent par les Suédois, et je crois qu'on lui fait espérer encore de le faire rentrer dans la partie de la Poméranie, qu'il céda à la couronne de Suède, par le traité de Munster, quoiqu'il en ait tiré récompense, en exécution du même traité... Outre qu'il s'engage dans tous les intérêts de la maison d'Autriche, il promet particulièrement de donner son suffrage au roi de Hongrie dans la prochaine élection, et l'on me mande que c'était, de concert avec Lisola[1], qu'on publiait un traité de neutralité pour endormir le roi de Suède et ses amis. »

A ces défections s'ajoutait encore l'embarras de faire accepter par les Allemands les candidats que la France opposait au roi de Hongrie. Le duc de Neubourg était repoussé par plusieurs électeurs, et quant à l'électeur de Bavière, prince faible, entouré d'influences autrichiennes, il était difficile d'obtenir qu'il briguât l'Empire. Sa mère, sœur de l'empereur Ferdinand III, soutenait les intérêts de la maison d'Autriche. Le principal ministre de Bavière, le comte Kurtz, avait embrassé le même parti. La femme de l'électeur, Henriette-Adélaïde de Savoie, était plus ambitieuse que son mari et souhaitait avec passion la couronne impériale. Mazarin écrivait aux plénipotentiaires, le 3 octobre 1657[2] : « Je vous

[1] Le baron d'Isola, ou de Lisola, était un Franc-Comtois, né à Salins, en 1612, et dévoué à la maison d'Autriche. Il la servit par ses négociations et par ses écrits.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 272, f° 281.

envoie l'extrait d'une lettre que la jeune électrice de Bavière a écrite à M[me] de Courtenai, qui était autrefois favorite de M[me] la duchesse de Savoie[1], où vous verrez qu'elle nie positivement que M. de Bavière refuse l'Empire. Je vous dirai aussi que le chevalier de Montgaillard, que j'avais envoyé en Piémont, vient d'arriver tout présentement et m'a apporté des lettres de Madame Royale, qui me mande qu'assurément M. le duc de Bavière était dans le dessein de prétendre à l'Empire, et qu'elle avait dépêché une personne expresse à M[me] l'électrice, sa fille, chargée d'un mémoire contenant des raisons très pressantes pour l'engager de plus en plus dans cette prétention, de façon qu'elle ne doute pas que, si ledit duc voit jour à pouvoir être empereur, il n'en embrasse l'occasion de tout son cœur. »

Pour s'assurer des véritables sentiments de l'électeur de Bavière, le maréchal de Gramont se rendit à Munich secrètement, au mois de décembre 1657, et y resta jusqu'en janvier 1658. Il eut plusieurs conférences avec l'électeur, avec l'électrice et avec le comte Kurtz. Il trouva l'électeur hésitant, et son ministre dévoué à la maison d'Autriche. Quant à l'électrice : « C'était, dit le maréchal de Gramont[2], une des belles princesses qu'on pût voir, et qui avait

[1] La duchesse de Savoie, qu'on désigne souvent sous le nom de *Madame Royale*, était Christine de France, fille de Henri IV. L'électrice de Bavière était sa fille.

[2] *Mémoires*, p. 297-298.

tout l'agrément dans l'esprit qu'on peut avoir ; elle chantait et jouait du luth à la perfection et s'intéressait vivement à tout ce qui pouvait avoir relation à la grandeur du roi et de la France. » Les dépêches du maréchal[1] contiennent un éloge non moins enthousiaste de l'électrice de Bavière. Mazarin lui répondait, sur le ton, moitié sérieux, moitié plaisant, qu'il prenait ordinairement avec cet ambassadeur[2] : « Elle (l'électrice de Bavière) vous a de l'obligation, quand vous l'avez dépeinte si belle, si spirituelle, si passionnée pour cette couronne, et si abandonnée à la douleur, aux larmes, lorsqu'elle s'est vue hors d'état de servir le roi, que tous les cœurs sont pour elle, et je ne voudrais pas répondre que le vôtre ne lui soit entièrement dévoué. »

Cette belle et ambitieuse Italienne s'efforça vainement de lutter contre sa belle-mère et contre le comte Kurtz. Le maréchal de Gramont se convainquit bientôt que l'électeur de Bavière ne disputerait pas l'Empire à la maison d'Autriche ; il quitta Munich, en janvier 1658, et revint à Francfort, où était resté son collègue de Lionne. A cette époque, Mazarin avait reconnu qu'on ne pourrait empêcher l'élection d'un prince autrichien comme empereur d'Allemagne. Il en avait pris son parti et ne songeait plus qu'à imposer au nouvel empereur des conditions, qui le séparassent de l'Espagne. « Il y a apparence, écrivait-il

[1] M. Valfrey en a cité des extraits, p. 104 et suiv.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 48 v°.

à Lionne, le 11 janvier 1658 [1], que, si l'on persuade lesdits ministres du roi de Hongrie, ainsi qu'il est aisé de faire, que le but des Espagnols est d'allumer le feu dans toute l'Allemagne, et de la faire rompre contre nous, ils se porteront à consentir volontiers aux conditions, par lesquelles on prétendra de lier les mains audit roi, devenu empereur, afin qu'il ne puisse rien faire de contraire à la manutention (au maintien) du traité de Munster, à quoi toute l'Allemagne s'intéresse... Si, comme je l'ai dit, le roi (de Hongrie) est une fois engagé de la bonne manière, il se pourrait par là mettre à couvert des sollicitations et violences des ministres d'Espagne, en leur déclarant qu'outre qu'il aime trop sa réputation pour manquer, dès son avènement à la couronne impériale, à un engagement si solennel, comme celui dans lequel il serait entré, il s'exposerait trop évidemment à faire prendre les armes à presque tout l'Empire contre lui, s'il en usait ainsi. »

Et plus loin [2] : « Comme tous les princes et villes de l'Empire ont intérêt à faire cesser les troubles du

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 16. Nous avons dit que Lionne était resté à Francfort, pendant que le maréchal de Gramont se rendait à Munich. Au moment où Mazarin écrivait cette dépêche, il venait d'éprouver un malheur domestique, qui l'affligea profondément. Le troisième de ses neveux, Alphonse Mancini, mourut en janvier 1658, des suites d'une chute qu'il fit au collège des Jésuites. Ses camarades, qui le bernaient, le laissèrent tomber et il se brisa la tête.

[2] *Ibidem*, f° 18.



Nord [1], et à établir un profond repos en Allemagne, il y a lieu d'espérer que la meilleure partie et les plus sages s'intéresseront en cela, et feront toutes les avances pour contraindre le nouvel empereur à l'observation de la paix de Munster, et particulièrement s'ils voient que le roi de France et celui de Suède se rendent les chefs pour appuyer cette proposition. » Mazarin ajoutait que les ambassadeurs de France, et M. de Bierneklou [2], devaient soutenir énergiquement ce parti. Le landgrave de Hesse et d'autres se joindraient à eux. « [L'électeur de] Bavière, écrivait encore le cardinal, a plus d'intérêt à l'observation dudit traité que personne, ayant tiré, par la paix susdite, des avantages aussi grands que tout le monde sait [3]; et, si une fois elle était rompue, il courrait grand risque d'en souffrir aussi en son particulier. » Ainsi, dans cette nouvelle phase des négociations, ce fut, comme défenseur de la paix de Westphalie et protecteur des libertés de l'Allemagne, que Mazarin se présenta aux électeurs.

La diète de Francfort, où arrivèrent successivement les princes de l'Empire, donna lieu à d'étranges

[1] La guerre entre la Suède, la Pologne, le Brandebourg, le Danemark et la Moscovie.

[2] Bierneklou, ou Bierneklow, était un des ambassadeurs envoyés par le roi de Suède à la diète de Francfort.

[3] Le duc de Bavière avait obtenu, par le traité de Munster, la confirmation de la dignité électorale, que lui avait conférée l'empereur Ferdinand II, ainsi que la possession du Haut-Palatinat, qui confinait au duché de Bavière.

scènes qui peignent les mœurs de l'Allemagne, à cette époque. Le duc de Saxe tenait beaucoup à se mettre en relation avec les plénipotentiaires français. Comme ils le savaient vendu à l'Autriche, ils refusèrent d'aller le visiter; mais il trouva moyen de se faire inviter, par par le comte Egon de Fürstemberg, à un repas, auquel assistèrent le maréchal de Gramont et de Lionne. « Le dîner, disent les Mémoires de Gramont[1], dura depuis midi jusqu'à neuf heures du soir, au bruit des timbales et des trompettes qu'on eut toujours dans les oreilles. On y but bien deux ou trois mille santés. La table fut étagée ; tous les électeurs dansèrent dessus. Le maréchal[2], qui était boiteux, y menait le branle. Tous les convives s'enivrèrent. L'électeur de Saxe et le maréchal de Gramont restèrent toujours depuis les meilleurs amis du monde. »

Les Espagnols avaient aussi envoyé, à Francfort, une ambassade solennelle, dont le chef était le comte de Peñaranda[3], un des plénipotentiaires les plus habiles de Munster. Pour combattre ce diplomate, Mazarin s'attacha, dans ses dépêches, à montrer que le but, auquel tendaient les Espagnols, était d'asservir l'Allemagne à la maison d'Autriche, et que, pour y parvenir, ils voulaient l'entraîner dans une

[1] Page 294, de l'édition Michaud et Poujoulat.

[2] Le maréchal de Gramont parle toujours de lui à la troisième personne.

[3] Gaspard de Bragamonte, comte ae Peñaranda. C'était lui qui avait surtout contribué à détacher les Provinces-Unies de la France, en 1648, pendant les négociations de Munster.

lutte contre la Suède, en s'alliant avec la Pologne. « L'on commence à voir, écrivait-il à Lionne, le 17 janvier 1658[1], les effets du poison que Peñaranda fait répandre, dans le Nord, par la négociation de Lisola, et par la déclaration du roi de Hongrie de vouloir non seulement continuer son assistance à la Pologne pour le recouvrement de la Prusse, mais aussi donner un corps d'armée à Brandebourg pour attaquer le roi de Suède dans la Poméranie, joignant à ce corps les forces qu'il a sur pied et celles qu'y pourra joindre le roi de Pologne. »

Mazarin avait soin d'énumérer, dans cette dépêche, toutes les intrigues de la maison d'Autriche pour perpétuer les troubles du Nord, qui agitaient l'Allemagne et menaçaient, si l'empereur prenait parti pour la Pologne, de replonger l'Empire dans les horreurs de la guerre de Trente ans. Réveiller les souvenirs de cette époque désastreuse, c'était le meilleur moyen d'exciter tous les princes allemands à enchaîner l'empereur par des conditions si précises, qu'il ne pût prendre part à une guerre étrangère. L'archevêque de Mayence, qui s'était séparé de la politique française pour le choix d'un candidat à l'Empire, se montra favorable à une coalition des princes dans le but de limiter la puissance impériale. « La liaison projetée des princes catholiques et protestants, ajoutait Mazarin dans la même dépêche,

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 21.



est poursuivie par M. de Mayence, avec déclaration que la France et la Suède y pourraient entrer[1]. »

A mesure que l'on avance dans la lecture de la correspondance de Mazarin avec les plénipotentiaires français, on voit qu'il abandonne la pensée d'enlever à l'Autriche la dignité impériale et insiste seulement sur la nécessité de mettre cette maison hors d'état de violer la paix de Westphalie. Il n'hésite plus à déclarer que Louis XIV n'a jamais aspiré à l'Empire : « Chacun a pu connaître que Sa Majesté (le roi de France) n'a eu aucune prétention à l'Empire, et que même elle n'a fait proposer d'en exclure le roi de Hongrie que par la seule appréhension que son élévation à la dignité impériale ne fût suivie de la rupture ouverte de la paix, puisqu'il avait commencé d'y faire des contraventions avant qu'être empereur et avant que d'avoir uni, par le mariage projeté[3], l'Empire avec la monarchie d'Espagne. Le principal sujet de l'envoi de MM. les ambassadeurs a été pour demander raison de ces contraventions, et pour concerter avec tous les princes, intéressés au repos de l'Allemagne, les moyens de rétablir et assurer la paix de Munster. »

Mazarin est encore plus explicite, pour ce qui concerne l'élection à l'Empire, dans une dépêche du

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 23 v°.
[2] *Ibidem*, ALLEMAGNE, t. 140, f° 253
[3] Le mariage projeté de Léopold avec Marie-Thérèse.

27 janvier 1658[1], adressée au maréchal de Gramont et à de Lionne : « Je vous dirai librement que le dessein de faire sortir l'Empire de la maison d'Autriche, laquelle a de si profondes racines en Allemagne, et partout, et qui a tant de moyens pour empêcher que l'on ne lui ôte, et même qu'on ne lui dispute, la continuation de cette grandeur, à laquelle il n'y a que le seul duc de Bavière qui pût aspirer, et de la volonté de qui nous avions grand sujet de douter, ce dessein, dis-je, aurait été fort approchant de celui de vouloir battre une grande flotte avec deux ou trois brigantins. » Après avoir indiqué combien lui paraît maintenant chimérique le projet d'enlever l'Empire à la maison d'Autriche, Mazarin déclare qu'il ne se repent pas de ce qu'il a fait jadis dans ce but, « jugeant que, ne réussissant pas dans cette entreprise, les diligences, que nous y apporterions, ne seraient pas perdues, puisqu'elles serviraient à procurer tout ce qui serait nécessaire à réparer les contraventions faites à la paix de Munster et [à obtenir] les sûretés pour la faire observer à l'avenir. »

Faut-il voir dans cette déclaration une évolution de diplomate, qui, ne pouvant triompher de la maison d'Autriche, cherche à dissimuler sa défaite[2]? On

[1] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. 140, f° 315. On trouve une autre copie de cette dépêche dans les mêmes Archives (FRANCE, t. 277, f° 31).

[2] Les voyageurs hollandais, dont nous avons souvent cité le témoignage, et qui étaient en relations avec les diplomates étrangers, principalement avec Vicquefort, envoyé de l'électeur de





serait porté à le supposer, si Mazarin n'avait pas insisté, dès le début de la négociation[1], sur la nécessité d'une ligue des princes de l'Allemagne pour imposer à l'empereur l'observation exacte des conditions de la paix de Westphalie. Il y revient, avec plus d'insistance, en 1658. « C'est à quoi, ajoute-t-il dans la même dépêche[2], il faut à présent appliquer tout son esprit et se prévaloir des offres que M. de Mayence a faites sur ce sujet, afin d'obtenir une capitulation[3], avant l'élection, qui nous mette l'esprit en repos des artifices et des violements[4], dont les ministres d'Espagne usent sans doute auprès du roi de Hongrie, pour la faire rompre, et sortir ainsi, avec honneur et avantage, de l'affaire que le roi a mise entre vos mains[5]. »

Brandebourg, ne pensent pas que la France ait jamais voulu sérieusement écarter le candidat autrichien. « C'est ici (à Paris) l'opinion assez commune... qu'en apparence on veut éloigner (les Autrichiens) de l'Empire ; [mais en réalité] qu'on souhaite qu'ils [le] retiennent, afin qu'ils servent d'épouvantail à ceux qui autrement pourroient nuire. » (*Voyage de deux Hollandais à Paris*, p. 381.) C'est en 1658, au moment même où se poursuivaient les négociations pour l'élection à l'Empire, que les Hollandais constataient cette disposition de l'opinion publique à Paris.

[1] Ci-dessus, p. 88, 89, 90, 91 et 92.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 31 v°.

[3] On donnait ce nom aux conditions imposées à un souverain, avant qu'il montât sur le trône. Des capitulations étaient imposées aux rois de Pologne, comme aux empereurs d'Allemagne.

[4] La copie porte bien *violements*, et non *violences*.

[5] Dans une dépêche du 1er février 1658 adressée au chevalier de Terlon, qui représentait la France auprès du roi de Suède, Mazarin insiste encore sur l'importance de ce résultat et déclare le préférer

Les Mémoires du maréchal de Gramont attestent, comme le dit ici Mazarin, que la véritable mission des plénipotentiaires français consistait à procurer l'exécution de la paix de Westphalie, en prenant toutes les précautions et exigeant toutes les garanties qui pouvaient en assurer la stricte observation. « Le maréchal de Gramont et M. de Lionne restaient renfermés dans les demandes qu'ils avaient faites des réparations des infractions de Munster[1]. »

Pour obtenir des électeurs qu'ils imposassent au futur empereur une capitulation telle que la désirait la France, il fallait s'assurer de l'électeur de Mayence, dont le maréchal de Gramont, et de Lionne s'étaient éloignés, depuis qu'ils le savaient disposé à voter pour le candidat autrichien. Mazarin envoya, à cet effet, à l'archevêque de Mayence son secrétaire Roussereau[2], chargé des lettres les plus

à une rupture avec la maison d'Autriche, que désirait la Suède : « Si l'on bride l'empereur par une capitulation si forte que nous puissions raisonnablement espérer qu'elle aura lieu (qu'elle sera observée), ou qu'y étant contrevenu par l'empereur, nous pourrons, avec l'assistance de plusieurs princes de l'Empire, en procurer la réparation par les armes; et si, enfin, il y a moyen de mettre toutes choses en Allemagne au point que, la Suède et nous jouissant librement de ce qui nous a été adjugé par le traité de Munster, on pourvoie à toutes les sûretés que nous pouvons souhaiter pour cet effet..., il n'y a pas d'apparence qu'on puisse songer à faire en même temps une rupture avec la maison d'Autriche. » (Aff. étr., FRANCE, t. 277, f° 41).

[1] *Mémoires du maréchal de Gramont*, p. 103.

[2] *Et non Rousseleau*, comme on l'a imprimé dans les *Mémoires de Gramont* (p. 298 de l'édition citée). La date de la mission de Roussereau est fixée au mois de janvier 1658, par une dépêche de



obligeantes pour l'assurer, dit le maréchal de Gramont, « de la confiance entière que le roi avait en son amitié ». Il est probable que Roussereau apportait à l'électeur et à ses confidents des preuves encore plus palpables de l'affection du cardinal. Ce fut, ajoute le maréchal[1], « le coup du plus habile homme du monde... L'on peut dire avec vérité que c'est un trait de la prudence et de la raffinée politique de ce ministre. »

La réconciliation des plénipotentiaires français avec l'électeur de Mayence fut célébrée dans un de ces longs festins, qu'aimaient les Allemands. « Il renouvela, dit Gramont[2], toute l'ancienne tendresse des électeurs et des ambassadeurs de France. Ce ne furent que protestations d'une amitié véritable et détestations de tout ce qui avait pu causer la moindre défiance de part et d'autre. Et le maréchal de Gramont prit à fort bon augure, lorsqu'au premier verre de vin, l'électeur lui dit, avec une mine gaillarde et ouverte : *Non sit jurgium inter fratres* (qu'il n'y ait plus de querelle entre frères). »

Un des désirs les plus vifs de l'archevêque de Mayence était de conclure la paix générale et d'assurer le repos de l'Europe, avant l'élection de l'em-

Mazarin en date du 7 janvier (Aff. étr., ALLEMAGNE, t. 140, f° 234). Roussereau lui-même annonçait à Mazarin son arrivée à Francfort, dans une lettre du 21 janvier 1658 (Aff. étr., ALLEMAGNE, t. 142, sans pagination).

[1] *Mémoires, ibid.*

[2] *Ibidem*, p. 298.

pereur. Mazarin avait consenti à ce que Schœnborn entamât une négociation, à ce sujet, avec Peñaranda, et lui avait fait connaître les conditions, auxquelles la France consentait à traiter. L'électeur les communiqua à Peñaranda, qui les rejeta, comme Mazarin s'y attendait, et encourut ainsi le reproche de s'opposer à la paix de l'Europe. Les agents, que Mazarin avait eu soin de s'assurer près de l'électeur-archevêque de Mayence, lui rendirent compte immédiatement du résultat des conférences entre l'électeur et Peñaranda, et lui-même en informa les plénipotentiaires français, dans une dépêche du 15 avril 1658[1] : « Les conditions, contenues dans le papier que M. de Mayence lut à Peñaranda, étaient en substance, que la France rendrait ce qu'elle possédait dans la Catalogne, avec l'inclusion de Roses et de Cadaque (ou Cadequié)[2], Valence dans l'État de Milan; qu'elle retiendrait toutes les places qu'elle possède dans les Pays-Bas avec leurs dépendances, y compris les trois que le roi d'Espagne tient en France[3], quoique les garnisons soient des troupes du prince de Condé, pour lesquelles le roi en donnerait une, qui n'était pas nommée; que, pour

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f°s 98 et suiv. Le passage cité est au f° 100 v°.

[2] Cap-de-Quiers, ville de Catalogne, dont il a été question dans le volume précédent, p. 330.

[3] Ces trois places étaient probablement Rocroi, Le Catelet et Linchamp ou Clinchamp. Il ne peut être question de Dunkerque ni de Gravelines, dont les garnisons étaient composées d'Espagnols.

le Portugal, on ferait une trêve de huit mois, pendant lequel temps on tâchera d'obliger ce roi-là[1] de s'accommoder avec l'Espagne, à la satisfaction de Sa Majesté Catholique, et, ne le faisant pas, la France promettra de ne lui donner, après, aucune assistance, et qu'à l'égard du prince de Condé, il serait rétabli dans les bonnes grâces de Sa Majesté, dans ses biens et dans tous les honneurs et prérogatives, qui appartiennent aux princes du sang. »

Peñaranda traita ces propositions d'injurieuses pour le roi d'Espagne, déclara que Sa Majesté Catholique ne permettrait pas que, dans le traité, on dît un seul mot du Portugal; que M. de Lionne l'avait ainsi promis à Madrid, et que, pour le prince de Condé, les Espagnols ne l'abandonneraient jamais; qu'enfin ils ne consentiraient pas à une aussi injuste prétention que celle qu'avait la France de vouloir garder les places qu'elle avait conquises dans les Pays-Bas, en exigeant que le roi d'Espagne rendît celles qu'il occupait en France.

Ces conférences durèrent peu de temps. Peñaranda, dit Gramont[2], voulant « sortir de ce mauvais pas, où il s'était terriblement embourbé, s'avisa de dire que cette proposition de paix n'était qu'une suite des fourberies du cardinal Mazarin ». Mais il ne persuada ni l'électeur de Mayence, ni les autres princes

[1] Le roi de Portugal était, à cette époque, Alphonse VI, qui avait succédé à Jean de Bragance.

[2] *Mémoires*, p. 303.

allemands. Ils accusèrent les Espagnols de mauvaise foi, et songèrent, dès lors, à rédiger les conditions de la capitulation, que l'empereur devait accepter, avant son élection. On voit, par une dépêche de Mazarin aux plénipotentiaires français, qu'elle était arrêtée dès le commencement de juin. « La capitulation, écrivait-il le 12 juin[1], est faite à notre satisfaction; il y a apparence que le roi de Hongrie l'observera, et, en tout cas, la ligue qu'on prétend conclure avant l'élection, l'y contraindra. » Les électeurs de Mayence, de Cologne, de Brandebourg et le palatin du Rhin s'entendirent avec les plénipotentiaires français, pour la rédaction des conditions, que le roi de Hongrie fut forcé d'accepter. La principale était celle par laquelle le futur empereur jurait de respecter scrupuleusement la paix de Westphalie[2] et de ne pas intervenir dans les guerres entre la France et l'Espagne. « Nous observerons inviolablement, y disait le futur empereur, les choses, qui ont été traitées et conclues à Osnabrück et Munster, entre notre prédécesseur en l'empire romain et les électeurs, princes et États d'une part, et les autres traitants (France et Suède)..... C'est pourquoi, pour plus grande assurance de ladite paix, nous ne fournirons aucunes armes, argent, soldats, vivres ou autres commodités aux étrangers, ennemis de la couronne de France,

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 131 v°.

[2] Ce sont les articles 13 et 14 de la capitulation (*Mémoires de Gramont*, p. 308 et 309).

présents ou à venir, sous quelque couleur ou prétexte que ce puisse être. »

Mazarin eut soin de faire consacrer, par la capitulation imposée à l'empereur, les droits des puissances amies de la France. Le duc de Savoie devait recevoir l'investiture du Montferrat[1], conformément aux clauses de la paix de Munster. Le roi de Hongrie s'engageait à faire restituer sans délai à ce prince la ville de Trino, que les Espagnols avaient prise, et à enlever au duc de Mantoue le vicariat de l'Empire en Italie, qui lui avait été donné au détriment du duc de Savoie. Enfin le duc de Modène, qui était resté fidèle à l'alliance de la France, obtenait la promesse de l'investiture de Coreggio[2], par l'article 39 de la capitulation.

La formule du serment, par lequel le roi de Hongrie jura l'observation de la capitulation, mérite d'être citée : « Toutes lesquelles choses en général et en particulier, disait le futur empereur, nous, roi des Romains susnommé, avons promises auxdits électeurs, tant pour eux qu'au nom du Saint-Empire romain, y engageant notre honneur royal, notre dignité et la parole de la vérité, ainsi que nous le promettons par ces présentes, et prêtons le serment corporel à Dieu et à ses saints Évangiles, pour leur ferme, fidèle et inviolable observation, de ne rien

[1] Article 4 de la capitulation de 1658.

[2] Cette petite ville du duché de Modène est située à peu de distance de Reggio de Modène.

faire à l'encontre, ni procurer qu'il y soit contrevenu par quelque voie que l'on puisse imaginer, renonçant à toutes exceptions, dispensations, absolutions, droits tant canoniques que civils, de quelque nom qu'on les appelle. » Le roi de Hongrie souscrivit cette formule le 18 juillet 1658, fut élu empereur le même jour et couronné par l'archevêque de Cologne, le 31 du même mois.

Les Espagnols des Pays-Bas accueillirent la nouvelle de l'élection de l'empereur Léopold avec tous les signes de l'allégresse la plus vive et en firent des feux de joie. Mazarin appréciait mieux la situation, lorsqu'il écrivait au président de Bordeaux, le 25 juillet[1] : « Cette élection n'est pas si avantageuse qu'ils s'en doivent fort réjouir, et leurs feux sont véritablement des feux d'artifice pour amuser les peuples; car la capitulation que l'on doit avoir imposée au roi de Hongrie lui lie si bien les mains à ne pouvoir assister les Espagnols ni contre la France ni contre ses alliés, sans qu'il leur ait pu réussir d'en faire exclure les Anglais, quelques efforts et quelques diligences qu'ils aient faites pour cela, qu'ils ne retireront pas beaucoup de profit de sa nouvelle dignité, si ce n'est[2] qu'il croie être le maître absolu de sa parole et la pouvoir donner et retirer, quand bon lui semblera; mais on travaille présentement, à Franc-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 219 v°.

[2] Le sens est : *à moins qu'il ne croie être le maître absolu de sa parole.*



fort, à prendre les précautions nécessaires, afin que, s'il vient à y manquer, il se mette beaucoup de monde sur les bras. » Mazarin veut parler de la ligue, que les électeurs et autres princes négociaient pour contraindre l'empereur à observer la capitulation.

Au moment de l'élection, les ambassadeurs étrangers avaient dû, suivant les lois de l'Empire, établies par la *Bulle d'Or*, s'éloigner de Francfort. Les plénipotentiaires français s'étaient retirés à Mayence. « Ils pouvaient jusque-là se vanter, dit le maréchal de Gramont[1], d'avoir obtenu beaucoup; mais ce n'était pourtant qu'en papier que consistaient leurs avantages. La ligue n'avait pu être conclue avant l'élection, et ils découvraient tous les jours de nouvelles difficultés, dont les plus épineuses leur venaient du côté des Suédois. » Les lettres de Mazarin complètent ici les Mémoires de Gramont : elles prouvent que Charles-Gustave, roi de Suède, aurait voulu entraîner la France dans une guerre contre l'Autriche. Mazarin était décidé à résister aux instances de ce prince, tout en le ménageant et en conservant son alliance; il ne voulait pas plus se laisser diriger par lui que par Cromwell.

« L'intérêt et l'inclination du roi de Suède, écrivait-il le 21 juillet 1658 aux plénipotentiaires français[2], sera de faire la guerre en Allemagne et d'engager la France à le secourir dans ce dessein, pour

[1] *Mémoires*, p. 309.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 198.

venir plus aisément à bout des avantages qu'il se propose d'en retirer, de sorte que, lorsqu'on lui fait toucher au doigt que le roi (de France) ne peut ni ne doit s'engager dans cette guerre, en même temps qu'on donne satisfaction à Sa Majesté sur les points, dont elle avait sujet de se plaindre, et que le collège électoral et presque tous les princes et États de l'Empire, non seulement se sont employés pour la lui procurer, mais entrent en garantie de l'exécution de ce qui doit être promis par le nouvel empereur, alors, dis-je, que l'on fait connaître que l'équité et la raison empêchent le roi (de France) d'entreprendre cette nouvelle guerre, dans laquelle presque tous les princes prendraient le parti du roi de Hongrie, le roi de Suède et ses ministres témoignent qu'ils ne sont pas satisfaits et se plaignent que nous ne donnons pas à la Suède les marques d'amitié, qu'elle aurait lieu d'attendre de nous; mais toutes ces plaintes et ce qu'ils nous veulent faire craindre ne nous doit pas empêcher d'aller notre chemin, avec confiance que Dieu bénira toujours les résolutions que Sa Majesté prendra, puisqu'elles seront fondées sur la justice. »

Après avoir indiqué sur quel point la politique de la France se séparait résolûment de celle de son ancienne alliée, Mazarin montrait que la guerre d'Allemagne, que souhaitait Charles-Gustave, était également le vœu de l'Espagne. « Peñaranda est persuadé, écrivait-il dans la même dépêche[1], qu'il n'y a autre

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 199.



ressource aux affaires d'Espagne que celle d'allumer le feu en Allemagne, et il pratique tous les moyens imaginables pour parvenir à cette fin, de façon que, quand nous n'aurions pas tant d'autres raisons pour éviter de nous engager à cette guerre, celle de la grande envie qu'en témoignent les ennemis doit être assez forte pour nous obliger à ne nous y embarquer pas et à pratiquer toutes sortes de moyens pour empêcher que Peñaranda ne vienne à bout, en cela, de ce qu'il se propose. »

Le meilleur moyen de résister à ces deux puissances, qui souhaitaient la guerre et y poussaient avec ardeur, était de soutenir la ligue, que formaient les princes allemands, pour garantir leur indépendance. Mazarin était décidé à y entrer, malgré l'opposition de la Suède. « Sa Majesté n'entend pas, écrivait-il aux plénipotentiaires[1], qu'on refuse d'entrer dans celle (la ligue), qui est proposée pour la manutention (le maintien) du traité de Munster et pour la sûreté de l'exécution de ce à quoi le nouvel empereur se sera engagé, quand elle (Sa Majesté) aura fait toutes sortes de diligences pour obliger le roi de Suède, après avoir reçu les justes satisfactions qu'il peut prétendre de MM. les électeurs[2], d'entrer dans ladite ligue projetée. » Mazarin voulait seulement

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 199 v°.

[2] Le roi de Suède était surtout en lutte avec l'électeur de Brandebourg, qui était entré dans la confédération formée contre lui par plusieurs puissances du Nord.

qu'en cas de refus de Charles-Gustave de faire immédiatement partie de la ligue du Rhin, on lui laissât la liberté d'y entrer plus tard, « dans les termes et la manière qu'il sera jugé plus à propos ».

Charles-Gustave, cédant enfin aux conseils de la France, adopta une politique plus pacifique et consentit à faire partie de la coalition des princes allemands, comme duc de Brême et de Verden, et souverain de Wismar; mais l'électeur de Brandebourg, avec lequel il était en lutte pour la Poméranie, n'entra que plus tard dans cette confédération. Enfin, après de longues contestations, sept princes signèrent, à Francfort, le 14 août 1658, la ligue du Rhin. C'étaient les deux électeurs ecclésiastiques, archevêques de Mayence et de Cologne, le duc de Neubourg, le roi de Suède et les trois ducs de Brunswick et de Lünebourg. Lionne annonçait ce résultat au comte de Brienne, dans une dépêche du 18 août 1658[1]. « Les princes, qui ont signé, lui écrivait-il, jusqu'à cette heure ne sont que sept, savoir est Mayence, Cologne, le duc de Neubourg, le roi de Suède, comme duc de Brême et Verden et seigneur de Wismar, M. le duc Auguste, M. le duc Christian-Ludovic, et M. le duc Georges-Guillaume de Brunswick et de Lünebourg... Pour M. le landgrave de Hesse[2], ses députés ont cru qu'ils manquaient de pouvoir de si-

[1] Affaires étrangères, ALLEMAGNE, t. 141. (Il n'y a pas de pagination.)

[2] Affaires étrangères, *ibid.*

gner jusqu'à nouvel ordre... Il est fait mention, outre cela, dans le préambule, des électeurs de Trèves et de l'évêque de Munster, parce que leurs députés ont toujours assisté à toutes les conférences, comme [députés] de princes qui témoignaient vouloir s'associer aux autres... Il y a apparence qu'à présent que l'affaire est faite, il ne sera plus si malaisé de faire grossir la pelote et qu'entre autres Würtemberg et Darmstadt entreront volontiers. » En effet, le landgrave de Hesse, l'électeur de Trèves et l'évêque de Munster ne tardèrent pas à prendre part à la ligue du Rhin[1]. Plusieurs princes et entre autres les comtes de Waldeck et le duc de Würtemberg y accédèrent également[2].

Les coalisés s'engageaient à faire respecter, même par la force des armes, les capitulations imposées à l'empereur. Leur ligue, qui s'étendait depuis Wismar, Brême et Verden, à travers le Brunswick, l'évêché de Munster et la Hesse, jusqu'à Cologne et Mayence,

[1] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. II, p. 20.

[2] Le texte de ce traité d'union a été publié dans le *Corps diplomatique*, t. VI, 2e partie, p. 101. Nous ne pouvons donner ici qu'une idée très incomplète des difficultés que présenta l'organisation de cette ligue. Elle n'exista pendant quelque temps que sur le papier, et l'empereur parut assez peu s'en embarrasser. Il fit envahir, en 1659, la Poméranie suédoise par ses troupes et assiégea Stettin. La ligue protesta vainement contre l'attaque, dirigée par l'empereur Léopold contre un des confédérés. Il fallut, pour y mettre un terme, l'intervention énergique de Mazarin, qui menaça, après la conclusion de la paix des Pyrénées, d'envoyer une armée en Allemagne. On trouvera plus loin (ch. IV du livre VI) les lettres du cardinal relatives à ces événements.



venait se rattacher aux forteresses françaises de Philipsbourg et de Brisach. L'accession de la France était la condition nécessaire de la durée et de la force de la coalition. Le 15 août, les plénipotentiaires français signèrent le traité, par lequel le roi Louis XIV formait, avec les confédérés, une alliance défensive pour le maintien de la paix de Westphalie. Il y était stipulé que la ligue s'opposerait au passage de troupes envoyées dans les Pays-Bas, ou ailleurs, contre le roi Très Chrétien et ses alliés[1]. De son côté, Louis XIV s'engageait à fournir seize cents fantassins et huit cents cavaliers pour son contingent à l'armée des princes coalisés. Le nombre de soldats, exigé de chacun d'eux était fixé, et un directoire institué comme pouvoir central. L'archevêque de Mayence eut la présidence de ce directoire, dont les réunions devaient se tenir à Francfort. Conclue pour trois ans, cette confédération pouvait être renouvelée.

L'influence de la ligue du Rhin fut considérable et justifia les sacrifices pécuniaires qu'elle avait imposés à la France. Si l'on en croit la correspondance de Mazarin, il se ruina pour acheter les petits princes allemands. « Quoi qu'on m'ait pu dire, écrivait-il aux plénipotentiaires le 21 juillet 1658[2], il m'a toujours été impossible de m'empêcher d'avancer jusqu'au

[1] M. Mignet a publié le texte du traité conclu entre Louis XIV et la ligue du Rhin dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. II, p. 14 et suiv.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277. Le passage cité est au f° 202 v°.

dernier quart d'écu de mon argent, quand j'ai cru de pouvoir, par ce moyen, faire quelque chose d'avantageux pour le service du roi, et je vous puis jurer avec vérité, comme à mes meilleurs amis, que, si je venais à manquer demain, il s'en faudrait dix-huit cent mille livres que j'eusse un sol valant (*sic*); car, outre la dot de mes nièces et les grandes avances que j'ai faites, l'année passée, pour fournir aux dépenses de la guerre et à celles qu'on a faites jusqu'à présent en Allemagne, tant pour assister le roi de Suède que pour donner moyen de réussir dans la négociation que vous avez entre les mains, mon zèle m'a insensiblement engagé, cette année, à faire payer argent comptant la fourniture du pain des armées et des places, sur ce que je voyais clairement de pouvoir faire, en cela, une épargne au roi de quatre ou cinq millions de livres[1]; mais ayant été impossible de pouvoir rien tirer d'effectif des finances pour fournir à cette dépense, j'ai été contraint de donner pouvoir au sieur Colbert d'emprunter, en mon nom, jusqu'à trois ou quatre millions[2], et il l'a déjà fait pour la

[1] On verra, en effet, dans le chapitre suivant, que Mazarin fournit à l'armée les vivres et les munitions de guerre, pendant le siège de Dunkerque ; ce qui fut pour les courtisans une occasion de plaintes et de railleries contre le cardinal.

[2] Je suis loin de vouloir justifier Mazarin du reproche d'avarice, que l'histoire véridique ne peut que confirmer. Cependant il faut reconnaître qu'en cette circonstance, les avances qu'il faisait à l'État, étaient moins onéreuses, pour le Trésor public, que celles qu'on aurait obtenues des financiers, avec lesquels traitait Fouquet. Mazarin déclare positivement qu'il épargnait à l'État quatre ou

plus grande partie, dont je paie l'intérêt. Cependant, avec tous les efforts que je fais, de mon côté, je vous assure que, quelque diligence que l'on ait pu apporter pour tirer seulement de l'Épargne la somme d'argent que l'on vous envoie présentement, il a été impossible de le faire, telle étant la disette, dans laquelle les excessives dépenses que l'on a été obligé de soutenir, ont, à la fin, réduit les finances du roi. »

Les sacrifices, que rappelle Mazarin et dont il sut amplement se dédommager, furent largement compensés par le rôle que la France joua alors en Allemagne. C'était elle qui, malgré les antipathies religieuses, avait réussi à fondre en une seule et grande confédération les petites et impuissantes coalitions, qui s'étaient formées antérieurement. Mazarin, en réunissant les catholiques et les protestants dans la ligue du Rhin, n'avait fait qu'appliquer les principes de tolérance proclamés par la paix de Westphalie. Il n'avait, d'ailleurs, cessé de se présenter aux électeurs et aux princes d'Allemagne comme le défenseur de leur indépendance menacée par la maison d'Autriche. Il avait, en même temps, éloigné de ce pays la guerre que la Suède et l'Espagne voulaient y allumer, pour satisfaire leurs am-

cinq millions de livres. Ceux mêmes, qui croient que Mazarin était capable de toutes les fourberies, ne l'ont jamais représenté comme un imposteur assez stupide pour adresser ses mensonges à un diplomate tel que Lionne, qui, de plus, était neveu et confident intime du surintendant des finances, Servien.



bitions. Tant que Louis XIV suivit cette politique habile et modérée, il eut pour lui l'Empire contre l'empereur[1]; mais lorsqu'il voulut étendre, non plus l'influence, mais les possessions de la France en Allemagne, lorsqu'il menaça, par les arrêts des chambres de réunion, les États d'un grand nombre de petits princes, les rôles changèrent : l'Empire se joignit à l'empereur pour lutter contre une politique qui avait abandonné les traditions de Mazarin.

[1] Le maréchal de Gramont le reconnaît dans ses *Mémoires* : « Les fondements de cette ligue étaient si solides qu'ils subsisteraient encore en leur entier, si l'on avait bien voulu suivre les mêmes errements. » Le maréchal de Gramont, Antoine III, vécut jusqu'en 1678. Il est probable qu'il écrivit, ou dicta, ses *Mémoires*, dans les derniers temps de sa vie, à une époque où déjà Louis XIV s'était éloigné de la prudence diplomatique de Mazarin, et avait provoqué, par la guerre de Hollande, la coalition, dans laquelle entrèrent l'Allemagne, l'Espagne et l'Angleterre pour défendre la république des Provinces-Unies. Gramont fait évidemment allusion à la politique de violences et de conquêtes, substituée à la politique de prudence et d'influence diplomatique. Il est d'autant plus nécessaire d'insister sur ce point que, comme nous le verrons, en parlant de la paix des Pyrénées (ch. I, du livre VI), des écrivains de nos jours ont voulu rendre Mazarin responsable des fautes et des malheurs de la fin du règne de Louis XIV.

CHAPITRE IV

BATAILLE DES DUNES. — PRISE DE DUNKERQUE

Importance des événements de 1658. — Renouvellement de l'alliance avec l'Angleterre (28 mars 1658). — Révolte de Hesdin. — Échec du maréchal d'Aumont à Ostende (avril-mai). — Siège de Dunkerque (mai-juin). — Difficultés qu'il présente. — Louis XIV se rend à Mardick (27 mai). — Cromwell envoie en France son gendre, lord Falcombridge. — Sollicitude de Mazarin pour l'approvisionnement de l'armée; elle est tournée en ridicule par les courtisans. — L'armée espagnole vient au secours de Dunkerque (10-13 juin). — Imprudence des généraux espagnols; mort du maréchal d'Hocquincourt (13 juin). — Bataille des Dunes (14 juin). — Victoire de Turenne. — Mazarin n'a pas cherché à s'attribuer le mérite de cette victoire, comme l'ont prétendu quelques historiens. — Continuation du siège de Dunkerque (15-24 juin). — Le roi assiste à la reddition de Dunkerque (25 juin). — Cette place est remise aux Anglais. — Attaques dirigées contre Mazarin à cette occasion. — Réponse de Servien, qui prouve que Mazarin n'a fait que rester fidèle à la tradition politique des rois Henri IV et Louis XIII. — Suites de la victoire des Dunes: prise de Bergues-Saint-Vinox (2 juillet), de Furnes (3 juillet) et de Dixmude (4 juillet).

C'est pendant l'année 1658 qu'a eu lieu la crise décisive de la lutte entre la France et la maison d'Autriche. En même temps que la ligue du Rhin paralysait les forces de la branche allemande, Mazarin accablait, avec le secours de l'Angleterre, la branche espagnole, à la bataille des Dunes, et la contraignait à demander la paix. Un des premiers soins



du cardinal, en 1658, fut de renouveler l'alliance offensive et défensive avec l'Angleterre. Le traité du 23 mars 1657 n'avait été signé que pour un an [1]. Des commissaires furent nommés par les deux puissances pour examiner à quelles conditions une nouvelle alliance pourrait être conclue. En l'absence de Lionne, qui était toujours en Allemagne, son oncle, Servien, fut chargé, ainsi que le comte de Brienne, de conférer avec l'ambassadeur anglais, Lockhart. Les négociations durèrent pendant le mois de mars 1658. Dès le 23 mars, Mazarin en espérait la conclusion prochaine, et écrivait au président de Bordeaux [2] : « J'ai dit à M. le comte de Brienne de vous faire savoir ce qui se traite ici (à Paris), touchant le renouvellement d'alliance. Vous pouvez assurer M. le Protecteur et le secrétaire d'État (Thurloe) que le roi exécutera très religieusement, de sa part, toutes les choses dont on sera convenu. »

Les commissaires arrêtèrent, le 28 mars 1658, les articles du nouveau traité [3]. Dans le préambule, les parties contractantes rappellent que souvent les entreprises militaires et surtout les sièges des places fortes éprouvent des retards qu'il est impossible de

[1] Voy. ci-dessus, p. 56 et 57.
[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f° 275.
[3] M. Guizot n'a pas publié ce traité, comme celui du 23 mars 1657 (voy. ci-dessus, p. 53, note 1). Il ne se trouve pas non plus dans le *Corps diplomatique* de Dumont. J'en ai cité les conditions, d'après les manuscrits des Affaires étrangères (ANGLETERRE, t. 69, f° 254 et f° 299). Le texte est en latin et en français, comme pour le traité précédent.

surmonter. Ainsi, l'année précédente, 1657, le traité, que « le sérénissime et très puissant prince Louis XIV, roi très chrétien de France et de Navarre, avait conclu avec le sérénissime et très puissant protecteur d'Angleterre », pour le siège des villes de Dunkerque et de Gravelines, n'a pu être exécuté, comme ils l'auraient souhaité, parce que les ennemis avaient mis, avec une incroyable diligence, ces deux places à l'abri de toute attaque. Cependant Sa Majesté Très Chrétienne et Son Altesse, persévérant dans leur projet et ayant résolu d'employer toutes leurs forces pour en assurer l'exécution, ont approuvé les conditions suivantes, arrêtées par leurs plénipotentiaires :

Il est d'abord convenu que le traité, conclu l'année précédente, y compris l'article secret, doit avoir son plein et entier effet, et que les clauses stipulées, surtout celle qui concerne la religion catholique[1], à laquelle aucun changement ne doit être apporté, seront religieusement observées. Six nouveaux articles sont ajoutés et portent qu'avant toute autre entreprise, le siège de Dunkerque sera formé par terre et par mer, entre le 20 avril et le 10 mai prochains (n. st.)[2]. L'armée de France attaquera

[1] « Maxime quæ ad religionem catholicam spectant, ità sanctè et inviolabiliter servabuntur, » etc. Je cite le texte latin auquel est jointe la ratification de Louis XIV (*ibid*,, f° 299).

[2] On sait qu'il y avait une différence entre le calendrier grégorien (n. style), adopté en France, et le calendrier julien (v. style), suivi en Angleterre. Le second était de dix jours en retard sur le premier.

cette place par terre, et la flotte anglaise du côté de la mer. Cette flotte servira en même temps à fournir aux troupes anglaises et françaises les munitions de guerre et les approvisionnements de bouche, en un mot tout ce qui leur sera nécessaire. Dans le cas où le siège de Dunkerque n'aurait pas lieu[1], soit par le retard de la flotte anglaise, soit par l'absence de l'armée du roi de France, la partie lésée aurait droit de réclamer le remboursement des dépenses qu'elle aurait faites pour cette expédition.

Après la prise de Dunkerque et la remise de cette place entre les mains de ceux qu'aura désignés le Protecteur, la flotte anglaise, composée du même nombre de grands vaisseaux, de navires légers et de barques, devra se tenir à la disposition du roi de France, ou du général commandant son armée, pour contribuer au siège de Gravelines. L'Angleterre ne sera tenue d'observer ces conditions que pendant les années 1658 et 1659. Le siège de Gravelines ne devra pas être entrepris plus tard que le mois de septembre 1658, ni plus tôt que le 20 mars 1659. A l'une ou l'autre époque, le Protecteur devra être averti, en temps utile, par le général de l'armée française, pour pouvoir envoyer sa flotte à Gravelines.

Sa Majesté Très Chrétienne, voulant prouver le cas qu'elle fait des six mille auxiliaires anglais[2], leur

[1] « Si obsidio non fieret. » *Ibid.*

[2] Le précédent traité, dont les articles étaient maintenus, avait stipulé que Cromwell enverrait ce nombre d'Anglais en France.



fera distribuer, pendant six semaines, une gratification d'un sou par tête, et, pour éviter les plaintes et discussions auxquelles la distribution de cette gratification pourrait donner lieu, il a été décidé qu'elle serait faite par le chef des troupes anglaises. Enfin il était stipulé que le présent traité serait ratifié, dans le courant du mois suivant, par lettres patentes des deux parties, revêtues du grand sceau de l'État. Les ratifications furent échangées aux époques fixées, et Mazarin s'occupa avec la plus grande activité des préparatifs de cette nouvelle campagne, qui devait être décisive.

L'ambassadeur anglais, Lockhart, déployait, de son côté, beaucoup de zèle pour en assurer le succès. « Il remplit à la fois, écrivait Giustiniani[1], les fonctions d'ambassadeur et de soldat, va de la cour à l'armée, et de l'armée à Londres. On le croit en France; il est en Angleterre. » Cependant le début de la campagne ne fut pas heureux : une trahison livra Hesdin, ville forte de l'Artois[2], aux ennemis de la France. Le gouverneur de cette place, Bellebrune, était mort au commencement de l'année 1658; le roi lui donna pour successeur le comte de Moret[3], frère

[1] Lettre du 20 mai 1658 (*Filza* 121, f° 62) : « Questo ambasciatore inglese, essercitando egualmente la funtione d'ambasciatore e di soldato, passa... della corte all' armata, etc. » Giustiniani s'était rendu à Abbeville pour suivre de plus près les mouvements de l'armée française.

[2] Aujourd'hui chef-lieu de canton du Pas-de-Calais.

[3] Voy. *Mémoires de Monglat*, p. 328.



cadet du marquis de Vardes. Lorsque le comte de Moret se présenta pour prendre possession de son gouvernement, la garnison de Hesdin refusa de le recevoir. Elle était poussée à la révolte par Barthélemy de Fargues, major de la place, et par son beau-frère, La Rivière, lieutenant de roi à Hesdin. Ces deux hommes traitèrent avec les ennemis, mais sans leur abandonner la place. Le maréchal d'Hocquincourt, qui s'était de nouveau déclaré pour les Espagnols et pour Condé, vint à Hesdin; mais Fargues et La Rivière refusèrent de recevoir ses troupes dans l'intérieur de la ville; ils les tinrent dans les faubourgs, pendant qu'eux-mêmes restaient maîtres des fortifications. Le maréchal d'Hocquincourt, mécontent du rôle qu'on lui faisait jouer, quitta bientôt Hesdin et alla rejoindre Condé à Bruxelles. Les troupes espagnoles ne furent aussi admises qu'à titre d'auxiliaires, et Fargues[1] déploya beaucoup d'habileté et de fermeté pour rester seul maître de Hesdin, avec son beau-frère, La Rivière. Mazarin chercha, par ses émissaires, à provoquer des révoltes dans la garnison; mais il ne put y parvenir. Le roi

[1] Le *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. II, p. 338-339, donne des détails très complets sur Fargues. Olivier d'Ormesson, qui était, à cette époque, intendant de Picardie, se trouva en relation avec ce personnage, et apprit, de lui-même, toutes les particularités de cette affaire, telles qu'il les a consignées dans son *Journal*. Saint-Simon a reproduit sur Fargues une histoire romanesque, qui lui a permis de satisfaire sa haine contre la famille de Lamoignon. (Voy. ci-dessus, p. 49, note 1.)

s'avança, dès le commencement de la campagne, à peu de distance de cette place, comme s'il se proposait d'en faire le siège, mais il fut reçu à coups de canon et forcé de s'éloigner. Hesdin resta au pouvoir des rebelles jusqu'à l'époque de la paix des Pyrénées.

Un autre échec, qu'on ne peut attribuer qu'à l'imprudence du maréchal d'Aumont, marqua aussi le début de la campagne de 1658. Ce maréchal se laissa attirer dans un piège par les Espagnols, dont les émissaires lui persuadèrent que les habitants d'Ostende étaient disposés à livrer cette place aux Français. Il s'embarqua à Calais, le 28 avril[1], avec un petit corps de troupes et se dirigea vers Ostende. Il ne tint aucun compte des avertissements et des conseils, que Mazarin déclare lui avoir donnés et fait donner, la veille même de son départ. « J'avais écrit à lui-même, dit le cardinal dans une dépêche du 21 mai adressée au président de Bordeaux[2], et mandé plusieurs fois à Talon[3], pour lui dire jusqu'à la veille même de son départ, qu'il ne devait rien hasarder ni rien faire, sans avoir des sûretés réelles et des otages considérables, lui faisant bien connaître que, quelque bonne opinion qu'ils eussent

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 329.

[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f°s 313 et suiv. Monglat (*Mémoires*, p. 329) dit, au contraire, que le maréchal d'Aumont conféra avec le cardinal, « qui résolut de tenter l'affaire ». Nous avons déjà fait remarquer que Monglat est souvent mal informé.

[3] Intendant de l'armée française, dont il a été question ci-dessus.

(le maréchal d'Aumont et l'intendant Talon) de l'affaire, je n'en pouvais avoir aucune espérance par les raisons que je leur déduisais. »

Malgré ces avertissements, le maréchal d'Aumont persista dans son entreprise. Arrivé à la rade d'Ostende, il y resta deux jours et demi, dit Mazarin dans la même dépêche, « s'imaginant que les Espagnols seuls ne pouvaient avoir aucune connaissance de ce que tout le monde savait ». Enfin il prit terre avec un petit corps de troupes, se fiant toujours aux promesses de ceux qui lui avaient fait espérer qu'on l'attendait, pour lui livrer une des portes de la ville[1]. Mais dès qu'il fut proche de la place, les Espagnols sortirent de leur embuscade, lui coupèrent la retraite et le firent prisonnier avec cinq ou six cents hommes[2]. Le reste des troupes du maréchal parvint à regagner les vaisseaux qui étaient en rade.

Mazarin lui-même était forcé de reconnaître que c'était un triste commencement de campagne[3]; mais il ne perdait pas courage, comme le prouve la dé-

[1] Turenne, parfaitement renseigné sur tous les événements de cette guerre, dit dans ses *Mémoires* (p. 490 de l'édition Michaud et Poujoulat), que le maréchal d'Aumont s'engagea « sur la parole de quelques petites gens, qui furent trompés grossièrement par ceux d'Ostende, lesquels, ayant joué une farce dans la ville, firent semblant d'arrêter leur gouverneur, crièrent : VIVE LE ROI ! dans les rues et dirent mille injures aux Espagnols, etc. »

[2] *Mémoires de Turenne, ibid.*

[3] L'ambassadeur Giustiniani (*Filza* 121, f° 65) dit également que la cour était affectée « del disgusto, che si prova al principio della campagna ». (Lettre du 17 mai 1658.)



pêche par laquelle il chargeait le président de Bordeaux d'avertir Cromwell de ces échecs. « Quoique nous n'ayons pas été heureux, écrivait-il à cet ambassadeur[1], puisque, outre la trahison de Hesdin, la supercherie d'Ostende a réussi aux Espagnols, j'espère que nous prendrons notre revanche en les attaquant à force ouverte; au moins, Son Altesse (le Protecteur) doit être assurée que le roi n'épargnera rien pour en venir à bout. » Turenne reçut ordre, en effet, d'investir Dunkerque. En s'avançant vers cette place, il enleva un corps d'ennemis, qui occupait Cassel, et arriva, le 23 mai, près de Bergues.

Le cardinal était déjà à Calais avec le roi et la reine, et pressait les préparatifs du siège de Dunkerque. « Je suis ici, écrivait-il de Calais au président de Bordeaux[2], pour envoyer à tous moments ce qui peut être nécessaire pour le bon succès de l'entreprise, et le roi [est] dans toutes les impatiences du monde d'apprendre que les postes soient pris pour former le siège, afin de se rendre en diligence à Mardick et dans le camp, et animer chacun, par sa présence, à bien faire son devoir. »

L'investissement de Dunkerque présentait de grandes difficultés. Le pays environnant était inondé[3] et semblait impraticable. Bergues, Furnes, Nieuport, occupés par les Espagnols, faisaient, dit

[1] Dépêche du 21 mai 1658, citée plus haut, p. 137, note 2.
[2] Même dépêche.
[3] *Mémoires de Turenne*, p. 490.

un témoin oculaire[1], une circonvallation autour de Dunkerque. L'armée assiégeante courait risque d'être elle-même assiégée dans son camp, d'autant plus que la place de Gravelines, défendue par une nombreuse garnison, était toujours au pouvoir des Espagnols, et que don Juan d'Autriche et Condé avaient, sous leurs ordres, une armée qui occupait la Flandre. Pour comble d'embarras, il pleuvait depuis six jours, écrivait Mazarin le 21 mai[2]. Ces obstacles, quelque grands qu'ils fussent, n'arrêtèrent pas Turenne. Il désirait, comme Mazarin, « faire voir naïvement aux Anglais que l'on faisait tout son possible pour l'exécution du traité[3] ». Le 23 mai, il attaqua un fort que les ennemis avaient construit sur la Colme[4]. Il était décidé à livrer un combat pour forcer le passage de cette rivière, dans le cas où les ennemis auraient voulu s'y opposer[5]; mais il ne fut pas nécessaire d'en venir aux mains. Le gouverneur, chargé de défendre le fort de la Colme, se

[1] Bussy-Rabutin (*Mémoires*, t. II, p. 53, de l'édition Lalanne). Il faut se tenir en garde contre les appréciations malveillantes de Bussy-Rabutin à l'égard des autres généraux ; mais il prit part au siège de Dunkerque, et, lorsque la passion ne l'égare pas, son témoignage est important.

[2] Dépêche de Mazarin à Bordeaux, citée plus haut, p. 137, note 2.

[3] Ce sont les paroles textuelles de Turenne (*Mémoires*, p. 490).

[4] La petite rivière de Colme, ou Colm, se jette dans le canal de Dunkerque.

[5] En annonçant le projet de passer la rivière de Colme, Mazarin écrivait à Bordeaux, le 21 mai : « On a résolu d'opiniastrer un grand combat pour forcer (les ennemis à se retirer). »

retira dans Dunkerque. Les Espagnols s'indignèrent de sa conduite, mais il faut reconnaître que leur négligence semblait justifier sa défection. « Lorsque la nouvelle de votre passage de la Colme est arrivée à Bruxelles, écrivait Mazarin à Turenne [1], et (lorsqu'on apprit) qu'on avait abandonné les réduits et les forts, qui sont entre Bergues et Dunkerque, les exclamations ont été furieuses contre le chef, qui avait ordre de don Juan de défendre ce passage jusqu'à l'extrémité; mais il aura une excuse valable en ce que les troupes, qu'on avait détachées pour le joindre, afin de lui donner moyen de faire cette défense, n'étaient pas arrivées. »

Cependant la marche de l'armée était toujours fort difficile à travers un pays inondé. Turenne fut d'abord obligé de suivre la digue du canal de Bergues à Dunkerque, et de se frayer lentement un passage jusqu'aux dunes, ou hauteurs sablonneuses, situées au bord de la mer. Pour établir une communication entre son camp et le fort de Mardick, le maréchal fit porter des fascines par chaque cavalier et réussit à réparer le chemin, qui était devenu impraticable [2]. Les diverses parties du camp ne pouvaient communiquer qu'au moyen de ponts. Il fallait, en outre, arrêter les flots de la mer par des estacades de gros pieux, que l'on reliait avec des chaînes. Les

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 124 v°. (Dépêche du 5 juin.)

[2] Voy., pour les détails, les *Mémoires de Turenne*, p. 491-492.

grandes marées les emportèrent plusieurs fois et forcèrent de recommencer les travaux. Cette lutte incessante contre l'Océan était d'autant plus pénible que des tourbillons de sable soulevés par le vent aveuglaient les soldats. D'ailleurs, dans les premiers temps du siège, les vivres et les munitions de toute nature n'arrivaient que difficilement. Les vaisseaux anglais, au nombre de dix-huit à vingt, tenaient la haute mer et empêchaient que Dunkerque ne fût secouru de ce côté; mais le service des navires légers et des barques, nécessaires pour l'approvisionnement de l'armée, ne fut convenablement organisé que plus tard.

Mazarin se plaignait au président de Bordeaux de ce que les secours promis par l'Angleterre arrivaient lentement. « Je suis fâché, lui écrivait-il[1], d'apprendre qu'étant engagés, comme nous sommes, il ne soit encore arrivé que dix-huit cents hommes, ou environ, de la recrue de trois mille hommes qui doivent venir pour le corps anglais[2], et que Son Altesse (le Protecteur) ne nous destinait que mille hommes de ses vieilles troupes, quoique M. l'ambassadeur Lockhart m'en eût fait espérer un plus grand nombre. Je vous conjure donc de presser sur ces deux points. » Mazarin opposait à ces retards des Anglais

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f°s 313-315. (Dépêche du 21 mai 1658.)

[2] Pour compléter le corps de six mille Anglais stipulé par le traité.

les efforts faits par la France pour mettre sur pied l'armée assiégeante, dont il énumère les forces : « M. de Turenne a marché avec huit à neuf mille hommes de pied et huit mille chevaux[1]... Nous aurons, dans deux jours (la lettre est du 21 mai), quatre mille chevaux et cinq mille hommes de pied (en plus), M. de Castelnau étant dès hier en marche... Par ce récit, ajoutait Mazarin, vous voyez bien qu'on n'a pas beaucoup d'infanterie de ce côté-ci, d'autant plus qu'il en faut toujours laisser un bon nombre . . . . pour la conservation de Mardick et de Bourbourg[2], qui pourraient être surpris par la

[1] Turenne ne parle, dans ses *Mémoires*, que de sept à huit mille hommes en tout : « M. de Turenne, avec sept ou huit mille hommes, prit le chemin de Saint-Venant pour y passer la Lys, et ensuite marcher vers Bergues et Dunkerque » (*Mémoires*, p. 490). Turenne dit encore plus loin (p. 492) que « l'armée, qui étoit fort foible au commencement (du siège), grossissoit peu à peu par beaucoup de troupes, qui vinrent de France ». La différence entre les chiffres, donnés par le cardinal, et ceux des Mémoires, est si considérable qu'on ne peut l'expliquer seulement par la disposition de Mazarin à exagérer les forces et les sacrifices de la France. Cromwell, qui avait des représentants nombreux au siège de Dunkerque, devait être bien informé, et le cardinal se serait exposé à recevoir un démenti, s'il s'était permis un pareil mensonge. Je crois plutôt qu'il y a ici, dans les *Mémoires de Turenne*, une de ces nombreuses erreurs, que les premiers éditeurs des *Mémoires* ont commises, et que les éditions ultérieures ont fidèlement reproduites. Le copiste n'aura pris que le chiffre indiqué pour la cavalerie, ou l'infanterie, et aura négligé l'autre. Comment admettre qu'avec sept mille hommes seulement Turenne eût pu investir Dunkerque ? La dépêche de Mazarin sépare les deux chiffres et déclare que l'infanterie était peu nombreuse. « L'armée, disait-il, aura une grande nécessité d'infanterie. »

[2] On a vu ci-dessus, p. 71, que ces villes avaient été prises



garnison de Gravelines, où les ennemis ont déjà jeté douze cents hommes, d'extraordinaire. Je vous prie donc, en faisant la relation de tout ce détail à Son Altesse (le Protecteur), ou la lui faisant faire par le secrétaire d'État (Thurloë), de presser incessamment pour nous faire envoyer le plus d'infanterie qu'il sera possible[1]. »

Mazarin, afin d'exciter les Anglais, insistait sur la gravité et les dangers de la situation. Ses lettres à Turenne sont, au contraire, pleines de confiance et attestent que le succès lui paraissait assuré. Il parlait, dans une dépêche du 5 juin, du découragement des Espagnols[2] : « On ne doute pas à Bruxelles du siège de Dunkerque, après avoir eu la nouvelle de votre passage, et je vous dirai, en un mot, que les ennemis ne croient pas le pouvoir sauver ; que néanmoins on fait amasser toutes les troupes en Flandre, mais que l'armée de M. de la Ferté[3] les obligeait à laisser un corps, du côté de Namur, et un bon nombre de troupes à Rocroi ; que, depuis que l'on fait la guerre en Flandre, jamais on n'avait vu [dans l'armée ennemie] un si faible corps d'infanterie que

par les Français, aux mois de septembre et d'octobre de l'année 1657.

[1] *Mémoires de Turenne*, p. 491.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 125. La garnison de Dunkerque était, d'après Giustiniani (*Filza* 121, f° 70), de quatre mille hommes, comprenant trois mille cinq cents fantassins et cinq cents cavaliers.

[3] Ce maréchal campait alors près de la Meuse.

cette année, n'ayant pas eu un homme ni d'Espagne, ni d'Allemagne, ni d'Italie, et que, faute d'argent, il n'avait pas été possible de former encore le train d'artillerie, ni payer une partie de ce qui est dû à la cavalerie pour le quartier d'hiver, ni donner aucune assistance aux officiers généraux et subalternes de l'armée. »

Dès que l'investissement de Dunkerque fut complet, Louis XIV exprima vivement le désir de suivre de plus près les travaux du siège. La cour était à Calais; le roi voulait se rendre au camp. La reine et Mazarin résistèrent quelque temps à ses instances; mais enfin il fallut céder et le conduire à Mardick, où il arriva le 27 mai[1]. Mazarin l'annonçait le même jour à la reine mère. « L'ambassadeur d'Angleterre, écrivait le cardinal à Anne d'Autriche[2], présenta lui-même au roi les clés du haut fort, après l'avoir fait saluer trois fois de tout le canon de cette place. La flotte anglaise continua avec grand bruit, ayant assurément tiré six à sept cents coups... Il y a dedans (Dunkerque), à ce que M. de Turenne écrit, deux mille hommes de pied et cinq cents chevaux[3]. Nous souffrons un peu, n'ayant ni bois ni fourrages,

[1] Voltaire prétend à tort que le roi fut retenu à Calais. « Le cardinal Mazarin, dit-il (*Siècle de Louis XIV*, ch. VI), mena Louis XIV auprès du théâtre de la guerre, sans lui permettre d'y monter, quoiqu'il eût près de vingt ans. Ce prince se tint dans Calais. »

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 116.

[3] Turenne dit dans ses *Mémoires* (p. 491) : « Deux mille chevaux et sept à huit cents hommes de pied. » Ces chiffres ne sont pas d'ac-



et souffririons encore davantage, si on n'avait donné ordre à plusieurs provisions qu'on a faites. Chacun est résolu de supporter les incommodités, et la chose le mérite bien. J'ai tâché de faire connaître au roi, ce matin, que son séjour ici, au lieu d'avancer le bien du service, le reculait; que tout le monde était du même avis, et que la cour consommait ce qui aurait plus utilement servi pour l'armée, sans parler des incommodités que Sa Majesté souffrira en ce lieu, qui augmenteront toujours; mais vous croirez aisément que la harangue que je lui ai faite n'a produit aucun effet et ne lui a pas plu. Il est le maître; mais rien ne me peut empêcher de lui dire toujours ce que je croirai de son service. »

Le séjour de Mardick était, en effet, des plus malsains, d'après le témoignage de Mme de Motteville. « Ce lieu, dit-elle[1], était infecté par les corps morts, qui étaient restés des années précédentes, à demi enterrés dans le sable, sans pourrir : la sécheresse du terroir les en empêchait. Il n'y avait à Mardick nulle commodité : on manquait d'eau et de toutes choses, et la chaleur était excessive. » Cependant ni les fatigues ni les privations de toute nature ne

cord avec ceux que donne l'ambassadeur vénitien, Giustiniani, et que j'ai cités plus haut, p. 144, note 2. La statistique de cette époque n'est jamais qu'approximative.

[1] *Mémoires*, t. IV, p. 110, édit. Charpentier. Mme de Motteville reproduit, comme elle le dit elle-même, les nouvelles données par les courtisans, auxquels le séjour de Mardick déplaisait, et qui probablement en exagéraient les inconvénients.

purent dégoûter le roi de ce séjour. « Je remarque, disait Mazarin à la reine, dans une lettre du 29 mai [1], qu'il [y] prend plaisir, et jamais ne s'est porté mieux. » Il alla visiter l'armée du maréchal de Turenne. « On a tenu conseil, ajoutait le cardinal [2], et résolu tout ce qu'il y avait à faire, tant pour se précautionner contre les grands et petits secours, que les ennemis pourraient tenter de jeter dans la place, comme pour bien examiner les choses auxquelles il fallait pourvoir pour avancer le bon succès de cette entreprise. En quoi vous devez croire que j'ai la plus grande part de la peine, puisqu'il faut que je me charge de tout. »

Le roi resta à Mardick jusqu'aux premiers jours de juin, et se signala par son intelligente activité. « Il est toujours à cheval, écrivait encore Mazarin à la reine, le 30 mai [3], s'informant de toutes choses et donnant lui-même des ordres pour avancer les travaux dans les endroits par où les ennemis pourraient jeter quelque secours dans la place, et je puis dire que l'ambassadeur d'Angleterre, qui le voit agir et parler de bon sens, en demeure extrêmement édifié. » Pour décider Louis XIV à quitter Mardick et à retourner à Calais, il fallut l'arrivée de lord Falcombridge, gendre de Cromwell [4], que le Protecteur

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 119.

[2] *Ibidem.*

[3] *Ibidem*, f° 120.

[4] « Le Protecteur envoie son beau-fils visiter le roi, et il doit arriver dans deux ou trois jours. » (Lettre de Mazarin à la reine,

avait envoyé à Calais pour y visiter le roi. On l'accueillit comme le représentant d'un puissant souverain, et on le combla d'attentions et de présents.

Pendant ces fêtes, Turenne, qui avait reçu le complément des six mille auxiliaires de l'Angleterre et de nouvelles troupes de France, ouvrit la tranchée devant Dunkerque, dans la nuit du 4 au 5 juin. Il fut secondé par Mazarin, qui ne cessa, durant tout ce siège, de veiller avec le plus grand soin à l'approvisionnement de l'armée; sa correspondance avec Turenne et avec l'intendant Talon atteste toute sa vigilance pour fournir des munitions de toute es-

dernier jour de mai; Aff. étr., FRANCE, *ibid.*, f° 121.) Louis XIV, pour répondre à l'ambassade de Cromwell, envoya en Angleterre le duc de Créquy, qu'accompagna le jeune Mancini, neveu de Mazarin. Ils étaient porteurs de lettres du roi et du cardinal pour Cromwell. Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, ch. VI), prétend que Mazarin écrivait à Cromwell qu'il était « affligé de ne pouvoir lui rendre en personne les respects dus au plus grand homme du monde ». La lettre du cardinal, en date du 12 juin 1658, existe, et M. Guizot l'a publiée dans le tome II, p. 636, de son *Histoire de la révolution d'Angleterre et du Protectorat d'Olivier Cromwell*. Il n'y a pas un mot des plates adulations, que Voltaire prête à Mazarin. Voici la partie de cette lettre dans laquelle le cardinal répond aux compliments de Cromwell : « Je suis confus des termes obligeants dont il a plu à V. A. S. de se servir dans la lettre que j'ai reçue, de sa part, en dernier lieu, et de toutes les civilités que M. le vicomte de Falcombridge y a ajoutées de vive voix. Il pourra lui-même informer V. A. S. de l'accueil que Leurs Majestés et toute la cour lui ont fait et de l'application avec laquelle on continue ici à faire tous les efforts possibles pour le bon succès du siège de Dunkerque, etc. » Dans le reste de la lettre, Mazarin demande au Protecteur d'envoyer de nouvelles troupes.

pèce [1]. Il eut soin d'envoyer des chirurgiens et des médicaments pour l'hôpital militaire. Aussi s'étonnait-il des plaintes de certains officiers, qui trouvaient ce service mal organisé. « Pour ce qui est de l'hôpital, écrivait-il à Talon le 14 juin, on n'a jamais, en aucune campagne, pourvu si exactement à ce qui pouvait être nécessaire au soulagement des pauvres blessés, comme on a fait dans celle-ci. Je commence à croire qu'il y a des gens qui travaillent sous main pour insinuer le contraire, faisant plaindre des officiers et trouver à redire à tout ce qui se fait. Je vous prie d'y avoir l'œil et d'y remédier; car il n'y a pas de raison d'en user ainsi, pendant que l'on ne songe pas seulement à envoyer quantité de chirurgiens, de religieux, et tout le solide qui est nécessaire pour le bon traitement des blessés, mais même des confitures, des citrons et choses semblables. »

Mme de Motteville a reproduit les bruits dont se plaint Mazarin. Les courtisans, dont elle a recueilli les griefs [2], ne voyaient, dans la sollicitude du cardinal pour l'approvisionnement de l'armée, qu'une preuve de son avarice. « Il s'avisa, dit Mme de Motteville, de

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 123, et PAYS-BAS, t. 45. (Il n'y a pas de pagination pour ce volume de la *Correspondance des Pays-Bas*.)

[2] *Mémoires*, t. IV, p. 110, édit. Charpentier. Mme de Motteville déclare qu'elle s'appuie sur le témoignage de « ceux qui étoient à ce siége ». On sait que Mme de Motteville vivait à la cour et qu'elle y puisait les renseignements qui lui ont servi pour ses Mémoires.

devenir le vivandier et le munitionnaire de l'armée : il faisait vendre, à ce qu'on a dit, le vin, la viande, le pain et l'eau, et regagnait sur tout ce qu'il vendait. » J'ai déjà dit, et je répète, que je ne prétends pas justifier l'avarice de Mazarin : elle a souillé les dernières années de sa vie; mais il ne faut cependant pas méconnaître que ce n'était pas seulement le désir de s'enrichir qui lui imposait des travaux incessants pour la nourriture et le soulagement de l'armée. Sans la prévoyance du cardinal, sans les vivres et les médicaments qu'il faisait venir à grands frais, les assiégeants auraient couru le risque de succomber à la faim et aux maladies, pendant ce long et pénible siège de Dunkerque [1].

Le marquis de Leyde, gouverneur de cette place, était celui qui l'avait défendue si courageusement contre Condé, en 1646. Sa résistance ne fut pas moins opiniâtre en 1658; il tenta plusieurs fois de ruiner les travaux des assiégeants. Le 7 juin, mille fantassins et cinq cents chevaux sortirent de Dunkerque et attaquèrent la tranchée. Ils furent repoussés par le comte de Soissons, par le marquis de Créquy, qui s'était déjà distingué au siège d'Arras [2], et par le comte de Guiche, fils du maréchal de Gramont. Les deux premiers eurent leurs chevaux tués

[1] On a vu plus haut, p. 128, que Mazarin avait entrepris la fourniture du pain de l'armée et qu'il prétendait avoir ainsi épargné au Trésor une dépense de quatre à cinq millions.

[2] Voy. le tome précédent, p. 172, note 4.

sous eux, et le comte de Guiche fut blessé à la main d'un coup de mousquet[1].

Quelques jours plus tard, don Juan d'Autriche, qui avait rassemblé les troupes espagnoles, dispersées dans les villes de Flandre, arriva à Furnes (10 juin)[2]. Ce fut là que le maréchal d'Hocquincourt vint le rejoindre. Le 12 juin, ce maréchal s'avança, avec plusieurs autres généraux, à peu de distance des lignes françaises, et attaqua les gardes avancées des assiégeants. Il fut repoussé par une vive fusillade, et reçut une blessure, à laquelle il succomba. Un de ses gentilshommes vint aussitôt trouver Mazarin, et lui demanda, au nom de tous les officiers qui avaient suivi d'Hocquincourt, la permission de se joindre à l'armée française avec leurs compagnies[3]. « Il m'a aussi fait connaître, ajoute Mazarin, que, si le roi accorde cette grâce, il y aura bonne quantité de cavaliers de l'armée de M. le Prince qui s'en reviendront. »

Les Français, à la solde de l'ennemi, étaient découragés : l'incurie des généraux espagnols en était la principale cause. Ils vinrent, le 13 juin, camper près des assiégeants, se persuadant qu'ils forceraient leurs lignes avec la même facilité qu'à Valenciennes[4]. Ils avaient environ huit mille chevaux et six mille

[1] *Mémoires de Bussy-Rabutin*, t. II, p. 56, édit. Lalanne.

[2] *Mémoires du duc d'York*, p. 603.

[3] Lettre de Mazarin à Talon, intendant de l'armée, en date du 14 juin 1658 (Aff. étr., PAYS-BAS, t. 45; pas de pagination).

[4] Voy. ci-dessus, p. 23.

hommes de pied ; mais ils s'étaient avancés avec tant de précipitation, qu'ils avaient laissé leur artillerie à quelque distance[1], ne pouvant se persuader que Turenne sortît de son camp pour leur livrer bataille. Ils permirent même, dit le duc d'York[2], à une partie de leur cavalerie d'aller au fourrage. « Les officiers généraux, ajoute ce prince, se doutaient si peu du dessein des ennemis, ou affectaient si fort de ne les point craindre, que le duc d'York[3], soupant, ce soir-là, avec le marquis de Caracène[4], et témoignant qu'il n'approuvait point la manière de campement sans lignes (sans retranchements) et sans la moindre chose qui les couvrît, et qu'il croyait que, si les Français ne les attaquaient point cette même nuit, ils livreraient infailliblement bataille le lendemain matin, le marquis de Caracène et don Estevan de Gamarre répondirent que « c'était ce qu'ils deman-

[1] Les *Mémoires de Coligny-Saligny*, un des compagnons de Condé, prouvent que le prince français et son entourage blâmaient la marche téméraire de don Juan. « Nous nous approchasmes, dit Coligny-Saligny (*Mémoires*, p. 57), du camp de M. de Turenne fort imprudemment, sans canon, sans pain, sans pics ni pelles.... Ce fut l'émulation, qui estoit entre don Juan et M. le Prince, qui causa tout le mal.... Personne ne voulut représenter la faute qu'on faisoit de s'approcher si près des ennemis, estant si foibles et en si mauvais estat. » Ce mot explique les paroles de Condé au duc de Glocester, citées plus loin.

[2] *Mémoires*, p. 605.

[3] *Ibidem*. Nous avons déjà fait remarquer que le duc d'York servait alors dans l'armée espagnole.

[4] On a vu ci-dessus, p. 14, que le marquis de Caracène avait remplacé Fuensaldagne dans le gouvernement des Pays-Bas espagnols.

daient »; et le duc leur répliqua « qu'il connaissait si bien M. de Turenne, qu'il promettait qu'ils auraient satisfaction ».

Turenne ne manqua pas, en effet, de profiter des fautes commises par les généraux espagnols. Il ne voulut pas se laisser attaquer dans son camp et résolut d'aller immédiatement livrer bataille aux ennemis, mais en prenant toutes les précautions nécessaires pour empêcher la garnison de Dunkerque de ruiner, en son absence, les travaux des assiégeants[1]. Il laissa assez de troupes dans son camp pour le défendre; il eut soin surtout de placer des gardes aux ponts jetés sur les canaux pour établir communication entre les différentes parties de l'armée assiégeante. Il fit transporter les bagages des Anglais à Mardick, et mit ceux des Français sous la protection d'un fort défendu par un corps de troupes.

Ces précautions prises, il réunit les lieutenants généraux de son armée, leur communiqua ses projets et leur assigna leur poste de combat. Le marquis de Castelnau-Mauvissière devait avoir le commandement général de l'aile gauche; il avait sous ses ordres, outre les troupes lorraines, et une partie de la cavalerie et de l'infanterie françaises, les six mille Anglais, qui formaient le contingent de Cromwell. Turenne, en envoyant ses ordres à

[1] Ces détails sont extraits du récit de la bataille des Dunes, rédigé par Talon et adressé à Mazarin (Aff. étr., PAYS-BAS, t. 46, f° 236).



Lockhart pour la bataille, voulut lui en faire expliquer les motifs; mais le général anglais répondit qu'il avait pleine confiance dans le maréchal, et qu'après la bataille il s'informerait de ses raisons[1].

Le commandement de l'aile droite fut donné au marquis de Créquy; Bussy-Rabutin, mestre-de-camp général de la cavalerie, eut son poste à la même aile. Les troupes formant la réserve étaient placées sous les ordres du marquis de Richelieu. Turenne se réservait le soin de veiller à la direction générale de l'armée et de se porter partout où le danger l'appellerait.

Au point du jour, l'armée française s'avança lentement, dans un ordre parfait. Le maréchal avait placé, à chaque aile, quatre pièces de canon, et les navires anglais les plus légers s'approchèrent assez près de la côte pour que leur feu secondât les troupes de Turenne. Les généraux espagnols, à en croire le duc d'York[2], témoin oculaire, ne pouvaient s'imaginer que les Français songeassent sérieusement à les attaquer. Don Juan disait « qu'ils voulaient seulement enlever la garde avancée ». Condé n'en jugea pas de même. Lorsqu'il vit la ferme et fière contenance, avec laquelle l'armée de Turenne marchait contre des troupes sans artillerie et aussi mal dirigées que celles de don Juan, il prévit l'issue du combat. Rencontrant le duc de Glocester, troisième fils de Charles I[er] et de

[1] *Mémoires de Bussy-Rabutin*, t. II, p. 59.
[2] *Mémoires*, p. 604-605.



Henriette de France, il lui demanda s'il avait jamais assisté à une bataille. Sur la réponse négative du jeune prince, Condé lui dit : « Dans une demi-heure vous verrez comment nous en perdrons une[1]. » Le duc d'York et tous les capitaines expérimentés de l'armée espagnole partageaient ce pressentiment.

Les Français, au contraire, étaient pleins d'ardeur et de confiance, d'après le rapport de Talon, qui écrivait à Mazarin, le 14 juin, à quatre heures du matin[2]: « Depuis que je suis retourné du quartier des Anglais auprès de M. de Turenne, je n'ai vu, dans le camp, qu'une application d'un chacun à se préparer au combat.... Si la gaieté des gens est un présage de bonne fortune, on doit beaucoup espérer de celle des nôtres, laquelle, en vérité, paraît également dans toutes les troupes du roi. »

Don Juan fut enfin contraint de se rendre à l'évidence et de se préparer sérieusement à la bataille. Il prit le commandement de l'aile droite et donna celui de l'aile gauche à Condé. Les régiments espagnols de l'aile droite, composés d'Espagnols naturels, comme on disait alors, occupèrent les dunes, qui longeaient la mer; ils devaient être soutenus par le duc d'York et par les corps anglais et irlandais, qui avaient suivi la fortune de Charles II. A l'aile gauche,

[1] *Mémoires du duc d'York*, p. 605. Je cite la phrase textuelle, que les historiens ont plus ou moins modifiée.

[2] Toutes ces indications de jour et d'heure sont en tête de la lettre autographe de Talon (Aff. étr., PAYS-BAS, t. 46, f° 164).

Condé ne put déployer sa cavalerie à cause des canaux qui coupaient le terrain ; il la disposa sur plusieurs lignes, avec de l'infanterie placée dans les intervalles.

L'aile droite des Espagnols, qui se trouvait un peu plus avancée que le reste de l'armée, fut la première attaquée. Les six mille Anglais, qui faisaient partie du corps conduit par Castelnau-Mauvissière, avaient mission d'enlever une haute dune, que défendait le régiment espagnol de don Gaspard Bonifaz[1]. Arrivés au pied de la colline de sable, qu'il fallait escalader pour atteindre l'ennemi, les Anglais firent halte; puis, gravissant péniblement la dune, ils attaquèrent les Espagnols avec tant de vigueur, qu'ils les chassèrent de la hauteur, et les poursuivirent jusqu'au bas de la colline. D'autres régiments espagnols, irlandais et anglais, qui vinrent au secours du régiment de don Bonifaz, furent pris en flanc par la cavalerie française de Castelnau-Mauvissière et mis en pleine déroute.

Tous les documents de l'époque attestent la valeur impétueuse des Anglais pendant cette attaque. On écrivait à Mazarin, le lendemain de la bataille[2]: « Les Anglais ont chargé, la pique à la main avec tant de vigueur et d'opiniâtreté huit bataillons espa-

[1] *Mémoires du duc d'York*, p. 606. Le prince fut, comme nous l'avons dit, témoin du combat, dont il retrace les principales circonstances.

[2] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 46, f° 173.

gnols[1], qui s'étaient déjà postés sur la hauteur des dunes, que, malgré leur feu et leur résistance, ils les ont renversés et chassés de leur poste, étant soutenus de notre cavalerie, qui les a merveilleusement secondés. Dès que l'infanterie ennemie a commencé de relâcher[2], le reste en a fait de même, et la nôtre, qui avait déjà le pressentiment pour la victoire, s'étant prévalue de ce désordre et de leur retraite, a poussé la leur jusqu'aux portes de Furnes. »

A l'aile gauche de l'armée espagnole, la victoire fut plus disputée. Condé, qui la commandait, remplit, dit le duc d'York, tous les devoirs de soldat et de général. Il chargea avec tant d'impétuosité les escadrons français, qu'il les força deux fois de tourner bride. Il aurait, à en croire Bussy-Rabutin[3], pénétré jusqu'à Dunkerque, si les régiments des gardes françaises, des Suisses et de Montgommery[4], ne l'eussent arrêté. Leur feu, dont tous les coups portaient, jeta le désordre dans les escadrons que conduisait Condé. Lui-même eut son cheval blessé,

[1] On parle ici de l'ensemble des bataillons espagnols, qui furent engagés dans le combat pour soutenir le corps de don Gaspard Bonifaz.

[2] De lâcher pied.

[3] *Mémoires*, t. II, p 66. « Je ne fais point de doute, dit Bussy, qu'il ne fût entré dans Dunkerque, avec toute sa cavalerie. » Il faut se défier des appréciations de Bussy, qui ne tient compte ni de Turenne ni de la réserve commandée par le marquis de Richelieu.

[4] Bussy-Rabutin ne parle que des gardes françaises ; mais son récit, souvent inexact, est rectifié par ceux de Turenne et de l'intendant Talon.

s'échappa avec peine, et laissa prisonniers trois de ses principaux lieutenants, Montmorency-Boutteville, Coligny-Saligny et le comte de Meille. Ce dernier ne tarda pas à succomber aux blessures qu'il avait reçues. Pendant la bataille, les assiégés avaient tenté une sortie ; mais toutes les précautions avaient été si bien prises par Turenne qu'ils furent repoussés[1].

La victoire des Dunes était complète : plus de mille hommes de l'armée de don Juan étaient restés sur le champ de bataille, et l'on évaluait à près de quatre mille le nombre des prisonniers. L'effet moral fut encore plus important. Mazarin, qui était informé avec exactitude de la situation des ennemis, écrivait, le jour même de la bataille[2], que les Espagnols étaient à Furnes, dans l'abattement et la confusion. « L'on ne songeait non plus à Dunkerque, disait-il, que s'il n'avait jamais été attaqué. »

Turenne reçut du cardinal les éloges qu'il méritait. « Je ne vous ferai pas grand discours, lui écrivait Mazarin, pour vous témoigner ma joie du combat que vous avez gagné[3]. Car la chose parle d'elle-même, et vous savez assez que vous n'avez ami ni serviteur qui s'intéresse plus que je [ne] fais en ce qui vous regarde... Le roi et la reine ne se sentent pas de joie[4],

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 331.

[2] Lettre du 14 juin à Talon (Aff. étr., PAYS-BAS, t. 45).

[3] *Ibidem*, lettre du 15 juin.

[4] L'ambassadeur Giustiniani, qui avait accompagné la reine à Calais, parle aussi de la joie de toute la cour : « È la corte tutta in estremo giubilo. » Lettre du 16 juin 1658 (*Filza* 121, f° 79).

et Leurs Majestés vous ont donné, en ce rencontre, les louanges que vous méritez. Je me trouve bien embarrassé avec le roi, qui voudrait retourner à l'armée, quand ce ne serait que pour un jour. Il m'a commandé expressément de vous en écrire, de sa part, et vous prie de me faire réponse en diligence là-dessus. Je crois que l'on pourrait faire sommer le marquis de Leyde, lui déclarant que, s'il veut vous attendre jusques au bout, vous ne luy pourrez accorder aucune capitulation, et, en effet, ce serait un coup de partie, si on pouvait avoir ces gens-là prisonniers de guerre. Je vous conjure d'y faire réflexion, et, outre le grand avantage que le roi en retirerait, par la facilité avec laquelle vous pourriez, de votre côté, et M. le maréchal de la Ferté, [du sien], pousser le reste de cette campagne, vous ne me sauriez faire au monde un plus grand plaisir. »

Cette lettre suffirait pour réfuter les calomnies de quelques contemporains[1], qui ont prétendu que Mazarin voulut s'attribuer le mérite de la victoire des Dunes. Je ne m'arrêterais pas à ces détails, si un historien moderne, d'une grande autorité, n'avait

[1] Saint-Évremond, dans sa lettre ironique au marquis de Créquy sur la paix des Pyrénées, dit en parlant de Mazarin que sa vanité s'était intéressée « ridiculement à la bataille de Dunkerque ». Voltaire (*Siècle de Louis XIV*, ch. VI) reproduit ce bruit en le développant : « Plusieurs personnes ont assuré que le cardinal voulut engager Turenne à lui céder l'honneur de la bataille des Dunes. Du Bec-Crépin, comte de Moret, vint, dit-on, de la part du ministre, proposer au général d'écrire une lettre, par laquelle il parût que le cardinal avait arrangé lui-même tout le plan des opérations. Tu-

donné quelque crédit à cette accusation portée contre le cardinal. M. Henri Martin[1] dit, en parlant de Mazarin: « Il était préoccupé, en ce moment-là, d'une singulière fantaisie: il prétendait passer pour un grand capitaine et renouveler, aux yeux de l'Europe, le rôle de Richelieu devant la Rochelle. Il s'avisa de faire prier Turenne de lui écrire une lettre, où la gloire d'avoir dressé le plan du siége et de la bataille lui serait déféré... Turenne répondit simplement qu'il ne pouvait couvrir une fausseté de sa signature. »

La correspondance de Mazarin permet de rétablir sur ce point la vérité historique. Le cardinal écrivait à l'intendant de l'armée, Talon, le 14 juin, le jour même de la bataille des Dunes : « Il arrive un de mes gardes, qui est passé par Bourbourg, lequel nous a assuré que M. de Turenne était sorti du camp pour attaquer les ennemis et qu'il les avoit battus et que l'on avoit fait beaucoup de prisonniers. Je ne sais pas le détail de cette nouvelle; mais je ne doute pas qu'elle ne soit véritable, et je vous avoue que, *quand j'écrivis l'autre jour à M. de Turenne... qu'il y avoit quelque chose de mieux à faire que d'attendre*

renne reçut avec mépris ces insinuations, et ne voulut point donner un aveu qui eût produit la honte d'un général d'armée et le ridicule d'un homme d'Église. Mazarin, qui avait eu cette faiblesse, eut celle de rester brouillé jusqu'à sa mort avec Turenne. » Les lettres de Mazarin, que nous citerons plus loin, prouvent que la seconde assertion de Voltaire n'est pas moins erronée que la première.

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 497-498, 4e édition.



les ennemis aux lignes, je ne songeais qu'à ce qu'il a fait[1]. »

Le conseil, donné par Mazarin, atteste sa sagacité, sans rien ôter à la gloire de Turenne. Il eût été ridicule et odieux, de la part du cardinal, de prétendre s'attribuer la victoire. Mais une seconde lettre de Mazarin, écrite le lendemain de la bataille des Dunes, prouve qu'il repoussait l'éloge des flatteurs, qui voulaient lui faire honneur du succès. Voici la partie de la lettre du 15 juin, dans laquelle Mazarin rend pleine justice à Turenne. « J'ai été bien aise, écrivait-il à Talon[2], de voir, par votre [lettre], que la mienne du 12, écrite à M. de Turenne, avait tout à fait contribué à faire prendre la résolution du combat. *De l'avantage pourtant, je ne prétends aucune part, puisque toute la gloire en est due à mondit sieur le maréchal, non seulement pour la résolution qu'il en a prise, mais pour le bel ordre de bataille et par la manière dont il a fait attaquer les ennemis.* » Ainsi, bien loin de demander au maréchal de reconnaître que le plan de la bataille des Dunes lui appartenait, Mazarin proclamait que toute la gloire en revenait à Turenne.

[1] Bussy-Rabutin (*Mémoires*, t. II, p. 59-60, édit. Lalanne) a eu connaissance de la lettre de Mazarin à Talon. Il dit même l'avoir lue; mais il ajoute à ce récit une mise en scène romanesque, dont la fausseté est prouvée par la date des lettres de Mazarin.

[2] Cette lettre, comme la précédente, se trouve aux Affaires étrangères, dans le tome 45 de la *Correspondance* des PAYS-BAS. Ce volume, comme je l'ai déjà dit, n'a pas de pagination.



Le maréchal ne poursuivit pas l'armée ennemie au delà de Furnes. Il fallait, avant tout, s'emparer de Dunkerque. Le marquis de Leyde, qui avait vainement tenté de profiter de la bataille des Dunes pour ruiner les travaux des assiégeants, ne se laissa ni décourager par la défaite de l'armée espagnole ni intimider par les menaces que Mazarin conseillait de lui adresser[1]. Il continua de se défendre avec le courage le plus opiniâtre. Pour exalter le patriotisme des habitants, il leur représentait les malheurs qui les menaçaient, s'ils tombaient sous la domination d'une nation hérétique, comme les Anglais. On doit supposer qu'il réussit à enflammer le zèle catholique des habitants de Dunkerque, puisque, dans sa correspondance avec Talon, Mazarin parle des *grimaces de dévotion* du marquis de Leyde avec un dépit qui fait assez comprendre combien il redoutait l'explosion des passions religieuses. « L'opiniâtreté et toutes les grimaces de dévotion, écrivait-il le 17 juin [2], auxquelles le marquis de Leyde s'attache, mériteraient bien qu'on prît la résolution de les prendre tous prisonniers de guerre avec la garnison[3]. »

La résistance des assiégés dura jusqu'au 23 juin ; mais le marquis de Leyde, qui la soutenait et la

[1] Voy. ci-dessus, p. 159.

[2] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 45.

[3] Le jour même où Mazarin écrivait cette dépêche, Castelnau-Mauvissière, un des lieutenants de Turenne, fut atteint d'une blessure, à laquelle il ne tarda pas à succomber. Il reçut, avant sa mort, le bâton de maréchal de France.

dirigeait avec tant d'intrépidité, ayant été tué, sa mort fut suivie de la reddition de Dunkerque. Le roi était revenu, de Calais, à Mardick, la veille de la capitulation[1]. Le 25 juin, il vit sortir la garnison, composée de six cents chevaux et de neuf cents hommes de pied[2]. Il fit ensuite son entrée dans la place, accompagné de ses gardes, des principaux officiers et de toute la cour. « Il est descendu à l'église, ajoute Mazarin, a fort bien parlé à toutes les communautés des religieux qui l'ont salué, les assurant de sa protection et d'un traitement encore plus favorable, qu'ils n'ont reçu jusqu'à présent, comme Sa Majesté a fait (a dit) à tout le corps de ville, qui l'attendait à la porte. »

Dunkerque fut ensuite remis aux Anglais, et Lockhart en prit possession, au nom du Protecteur. Ce fut là, il faut le reconnaître, une cruelle nécessité pour le patriotisme français. Vainement Lockhart renouvela les promesses du traité, qui garantissaient aux habitants de Dunkerque le libre exercice du culte catholique. Le jeune Louis XIV dut sortir de la place avec une tristesse, que ne trahissent pas les dépêches de Mazarin, mais que ressentit certainement un prince qui avait le cœur plus haut que son ministre. Il refusa de profiter de l'hospitalité que Lockhart s'empressa de lui offrir. « L'ambassadeur d'Angleterre a

[1] Lettre de Mazarin à la reine, en date du 23 juin 1658 (Aff. étr., FRANCE,, t. 277, f° 162).

[2] Mazarin à la reine, 25 juin (*ibid.*, f° 164).

fait grande instance, écrivait Mazarin à la reine[1], afin que le roi prît sa demeure à Dunkerque, et que, pour cet effet, on y fît entrer ses gardes suisses et françaises; mais Sa Majesté a aimé mieux être ici (à Mardick). »

La remise de Dunkerque aux Anglais fournit aux ennemis de Mazarin une occasion favorable pour le décrier. Les vieilles haines entre la France et l'Angleterre se réveillèrent. On critiqua l'ambassade envoyée récemment à Cromwell pour le complimenter. On rappelait que le duc de Créquy était accompagné par le neveu même du cardinal, Philippe Mancini, et portait au protecteur d'Angleterre une épée enrichie de diamants. On inventait une lettre où Mazarin proclamait Cromwell *le plus grand homme du monde*[2]. En un mot, on excitait habilement les passions religieuses et politiques, et l'on déchirait le ministre, que l'on accusait d'avoir trahi la France et la religion catholique[3].

Mazarin comprit le danger; il connaissait la puissance de l'opinion chez un peuple, dont les passions sont aussi mobiles, et qui ne supporte pas longtemps une domination, même modérée et prudente.

[1] Lettre du 26 juin (Aff. étr., *ibid.*, f° 167).

[2] Voy. ci-dessus, p. 147, note 4.

[3] Voy., entre autres, le pamphlet de Retz intitulé : *Très humble et très importante remontrance au roi sur la remise des places maritimes de Flandres entre les mains des Anglais*. Il a été réimprimé par M. de Chantelauze, à la suite des *Mémoires de Retz*, t. V, de l'édition des *Grands écrivains de la France*.

Il écrivit, de Mardick, à Servien[1] pour lui recommander de répondre aux attaques dirigées contre l'alliance anglaise, et il lui indiqua, dans ses lettres, les principaux arguments pour une réplique victorieuse. Il y rappelait qu'il n'avait fait que prévenir l'alliance de l'Espagne avec l'Angleterre et le danger dont elle menaçait la France. Sa politique n'avait été, du reste, que la continuation des traditions de la royauté. Qu'avait fait Louis XIII pour combattre la maison d'Autriche? Il s'était allié avec la Suède protestante et avec la république protestante des Provinces-Unies. « Il faudrait surtout, écrivait Mazarin à Servien[2], marquer l'alliance particulière que le feu roi fit avec MM. les États (des Provinces-Unies), dont le projet était de partager la Flandre, ayant été fait une carte séparée par des lignes de deux couleurs, pour convenir en détail de ce qui resterait à la France et à MM. les États. L'on peut encore voir, par ladite séparation, que la plus grande partie des grandes villes devait demeurer aux Hollandais. »

Mazarin faisait remarquer que les concessions faites à l'Angleterre par les deux traités de Paris[3], étaient loin d'être aussi étendues. On avait, en effet, limité les progrès de l'Angleterre « à l'acquisition de Dunkerque, après avoir pris, disait le cardinal,

[1] Ces lettres de Mazarin à Servien se trouvent aux Affaires étrangères (ANGLETERRE, t. 69, f°s 356, 360, 396).

[2] Lettre du 2 juillet 1658 (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 69, f° 360).

[3] Traités du 23 mars 1657 et du 28 mars 1658.

toutes les sûretés et précautions imaginables pour y maintenir la religion, en des termes qui n'ont pas encore été pratiqués dans les traités, qui ont été faits avec les États de Hollande, ni avec le roi de Suède, ni [avec] les protestants d'Allemagne. »

Servien répondit à la demande de Mazarin dans un mémoire développé [1], où il met la politique du cardinal sous la protection des grands noms de Henri IV et de Richelieu. « Personne n'ignore, disait-il en parlant de Henri IV [2], que ce fut un des plus grands politiques de son temps, et qu'il eut un

[1] Les lettres de Mazarin à Servien prouvent que ce fut Servien et non de Lionne qui composa cette réponse. M. de Chantelauzze, qui a publié l'attaque et parlé de la réponse dans le tome V, p. 284 et suiv. des *Mémoires de Retz* (édit. des *Grands écrivains de la France*), a cru que c'était Lionne qui avait été chargé par Mazarin de réfuter Retz. Cette opinion n'est pas admissible, en présence des lettres de Mazarin, qui donne formellement à Servien la mission de répondre aux attaques. Le cardinal écrivait encore à Servien le 7 août 1658 (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 69, f° 396) : « J'ay lu l'escrit que vous avez fait sur nostre renouvellement d'alliance avec l'Angleterre. » A cette époque, la réponse de Servien était déjà imprimée. Mazarin se plaignait, dans la même lettre, des fautes typographiques, qui se trouvaient surtout dans les pièces annexées : « Il y a quantité de fautes d'impression pour ce qui est en espagnol, lesquelles vous prendrez, s'il vous plait, soin de faire corriger. » A la date de cette lettre, Lionne était toujours en Allemagne, où il signait, le 15 août, l'accession de la France à la ligue du Rhin (ci-dessus, p. 127). S'il fallait une nouvelle preuve à l'appui de mon opinion, j'ajouterais que, dans le manuscrit des Affaires étrangères (ANGLETERRE, t. 69, f° 422), le titre du mémoire est : *Discours sur l'alliance faite entre la France et l'Angleterre par M. le comte Servien, surintendant des finances*. Enfin les corrections du manuscrit sont de la main de Servien.

[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f° 427 pour la citation.



conseil composé de très habiles et très grands personnages, reconnus et estimés pour tels de toute la chrétienté. Il considéra toujours les véritables intérêts de son État et s'y attacha solidement, comme doit faire un prince prudent, sans s'arrêter aux discours des esprits préoccupés ou de superstition ou de quelque autre passion. Il envoya de son temps une personne de confiance et de grande condition en Angleterre, pour renouveler une étroite confédération avec la reine Élisabeth, où les Provinces-Unies des Pays-Bas entrèrent aussi, et en fit une pareille en même temps avec la plupart des princes protestants d'Allemagne. Ce grand prince, ayant considéré que la maison d'Autriche avait acquis une puissance redoutable à tous les autres potentats par l'union des États, qu'elle possède dans l'Allemagne et dans les Pays-Bas, joints à tous les royaumes d'Espagne, auxquels elle avait ajouté, par usurpation, ceux de Navarre et de Portugal du côté de l'Espagne, celui de Naples, l'État de Milan et plusieurs autres principautés en Italie, et les royaumes de Hongrie et de Bohême, du côté de l'Allemagne ; que sans cesse elle muguettait[1] celui de Pologne, comme elle fait encore aujourd'hui; qu'elle tâchait d'attacher à elle, par alliance, tous ceux qu'elle ne pouvait pas encore assujétir; que, par ce moyen, elle avait formé le dessein d'envahir toute l'Europe, à l'exécution du-

[1] Cherchait à s'emparer par des voies détournées.



quel [dessein] elle travaillait ouvertement, ce grand prince, dis-je, jugea nécessaire, par l'avis de son sage conseil, de former un parti, qui pût balancer une si dangereuse puissance, ou, du moins, apporter quelque obstacle à ses entreprises, et, comme la plupart des princes catholiques se trouvèrent engagés dans le parti d'Espagne et qu'il ne s'agissait d'aucun point ou différend de religion, mais seulement d'un intérêt d'État, fort pressant, qui obligeait tous les souverains de songer sérieusement aux moyens de prévenir leur ruine, il fit avec les protestants l'étroite confédération, dont on a parlé. »

Passant à la paix de Vervins, conclue entre la France et l'Espagne, Servien rappelait que, « avant d'entrer en aucune matière, l'on demanda la sûreté et le temps pour y faire venir les députés d'Angleterre et des Provinces-Unies. La demande fut trouvée juste par le légat du pape, qui présidait à l'assemblée. » L'auteur parlait ensuite de Louis XIII, « prince rempli de grande piété, aimant passionnément la religion et qui avait alors, pour directeur de ses affaires et de ses conseils, le cardinal de Richelieu, et sous lui un religieux capucin (le père Joseph), tous deux grands théologiens ». Il ajoutait que ce roi ne s'était pas fait scrupule de s'allier avec les princes protestants, « nonobstant les infâmes libelles qui furent publiés dans les Pays-Bas pour censurer ces traités ».

Enfin Servien concluait, de ces exemples, que ceux qui attaquaient cette politique traditionnelle de la France ne pouvaient être que les ennemis de ce royaume. « La même passion, disait-il en terminant, qui fait mépriser honteusement à quelques particuliers les devoirs de leur naissance[1] et les attache aux intérêts d'une couronne ennemie, les pousse maintenant à blâmer et décrier les plus prudentes et salutaires résolutions qu'on pouvait prendre, à l'avantage du roi et de son État. »

Ces raisons pouvaient toucher les esprits éclairés; mais, pour la multitude, le succès était la meilleure réponse aux attaques contre l'alliance anglaise. Turenne s'en chargea : il s'empara de Bergues-Saint-Vinox en quelques jours (28 juin-1er juillet), puis de Furnes et de Dixmude (3 et 4 juillet)[2]. Ces places n'opposèrent qu'une faible résistance. Turenne allait marcher contre Nieuport, pendant que le maréchal de la Ferté s'avançait, pour se joindre à l'armée victorieuse, avec des troupes qui n'avaient pas encore combattu. Malheureusement, un événement imprévu

[1] On reconnaît ici Condé et la noblesse qui suivait son parti.

[2] Furnes et Dixmude sont maintenant des villes du royaume de Belgique (Flandre occidentale). Mazarin, parlant à Colbert de la prise de Dixmude, dans une dépêche du 9 juillet (Aff. étr., FRANCE, t. 275, f° 335), disait que c'était « un poste très important, qui n'a pas laissé de se rendre à l'instant qu'on a commencé à faire des ponts, quoique M. le Prince ait tâché de l'empêcher par sa présence, étant demeuré dans ladite place jusques à six heures devant qu'elle ait capitulé. Par cette acquisition, on ne peut empêcher nos troupes de courre jusques à Bruges et à Gand. »

vint suspendre les opérations militaires : Louis XIV tomba dangereusement malade dans les premiers jours de juillet, et, pendant quelque temps, sa vie fut en danger.

CHAPITRE V

MALADIE DU ROI. — PRISE DE GRAVELINES. — CONQUÊTES DE TURENNE EN FLANDRES. — VOYAGE DE LA COUR A LYON (1658).

Le roi tombe malade à Mardick (30 juin); il est transporté à Calais (1er juillet). — Causes de la maladie du roi; elle donne de sérieuses inquiétudes les 4, 5, 6, 7 et 8 juillet. — Conduite de Mazarin pendant cette maladie. — Intrigues de cour pour s'emparer de l'esprit du frère du roi. — Mazarin prévient ce danger et fait exiler les auteurs des cabales. — Guérison du roi, qui est transporté, de Calais, à Compiègne (22-28 juillet). — Suite des opérations militaires. — Siège de Gravelines (29 juillet). — Principaux événements de ce siège. — Capitulation de Gravelines (27 août). — Campagne d'Italie : prise de Trino et de Mortara. — Mort d'Olivier Cromwell (13 août). — Campagne de Turenne en Flandre; prise d'Oudenarde (9 septembre). — Prise de Menin. — Capitulation d'Ypres (25 septembre). — Prise de Commines. — Fortification d'Oudenarde (octobre-novembre). — Prise de Ninove (novembre). — Voyage de la cour à Lyon (octobre-novembre 1658). — Entrevue avec la cour de Savoie (novembre-décembre). — Mission secrète d'Antonio Pimentelli, qui est envoyé par Philippe IV, pour proposer le mariage de l'Infante.

Louis XIV avait vingt ans, à l'époque de la bataille des Dunes. Sa forte constitution lui avait permis de prendre part à la plupart des opérations de la campagne de 1658 : il avait assisté au commencement du siège de Dunkerque; il était revenu camper à Mardick, le 23 juin, pendant les grandes chaleurs de l'été, et avait visité l'armée, qui assiégeait Bergues-



Saint-Vinox. « Il prend un plaisir extraordinaire, écrivait l'ambassadeur vénitien Giustiniani[1], à tous les mouvements des armées et aux exercices militaires. » Mais la fatigue excessive, pendant les grandes chaleurs de l'été, finit par altérer sa santé. Ce fut au siège de Bergues-Saint-Vinox qu'il éprouva les premiers symptômes de la maladie, qui devait mettre sa vie en danger. Il dissimula sa souffrance pendant plusieurs jours, dans l'espoir d'être témoin de la prise de Bergues[2] et d'accompagner ensuite l'armée à Furnes. Ce fut seulement le 30 juin, qu'il avoua à Mazarin sa lassitude et son désir de prendre un peu de repos, tout en persistant à rester à Mardick. Mazarin ne put vaincre son obstination qu'en lui déclarant que, s'il ne consentait pas à retourner à Calais, la reine sa mère allait venir à Mardick. Ce motif décida le jeune Louis XIV à s'éloigner du camp, qu'il ne quitta qu'avec un vif regret. « Vous ne sauriez vous imaginer, écrivait le cardinal à la reine[3], la peine que j'ai eue à le disposer à partir; car il voulait aller au camp et loger, après, à Bergues, quand il serait rendu. »

Revenu à Calais, le 1er juillet, Louis XIV y resta jusqu'au 22 du même mois. Dans les premiers jours

[1] Bibliothèque nationale, mss.; *Filza* 121, f° 90.

[2] Tous ces détails sont tirés des lettres que le cardinal écrivit après la guérison du roi, et spécialement d'une dépêche du 8 juillet 1658.

[3] Lettre de Mazarin à la reine (Aff. étr., FRANCE, t. 277, f° 177). Elle commence ainsi : « Je viens de gagner un grand combat, etc. »

de sa maladie, le cardinal n'était pas inquiet. « Assurément, disait-il, avec une saignée et un remède, il (le roi) en sera quitte. » Le 2 juillet, Mazarin ne croyait encore qu'à une indisposition légère. « Sa Majesté, écrivait-il de Calais à Turenne[1], a encore la fièvre, quoiqu'elle soit diminuée de beaucoup, et nous espérons qu'Elle en sera bientôt quitte, n'y ayant le moindre mauvais signe à son mal. » Le 3 juillet, les symptômes n'étaient pas encore menaçants, d'après une nouvelle lettre de Mazarin à Turenne[2] : « Le roi a encore été saigné, la nuit passée; ce matin, il a pris un remède qui lui a fait grand bien... Si un particulier avait la même maladie, elle serait comptée pour rien; mais la personne du roi ne permet pas qu'on en puisse user ainsi... Les médecins[3] m'assurent qu'il n'y a pas une ombre de péril. »

La fatigue et l'influence d'un soleil brûlant, dans un pays inondé, où le jeune roi n'avait parfois qu'une nourriture malsaine[4], suffisaient pour expliquer cette fièvre ardente et continue. « Sa maladie, écrivait le médecin Gui Patin[5], n'a été qu'un excès de chaleur d'avoir monté à cheval et d'avoir eu longtemps le

[1] Affaires étrangères (PAYS-BAS, t. 45). J'ai déjà fait remarquer que ce volume n'a pas de pagination.

[2] *Ibidem.*

[3] Le principal des médecins de la cour était alors Valot.

[4] « Il mangeoit beaucoup, écrivait le cardinal, et pas toujours de bonnes choses. » Lettre de Mazarin du 8 juillet 1658 (Aff. étr., FRANCE, t. 275, et t. 277, f° 183).

[5] Lettre du 20 juillet 1658 (tome I, p. 307, des *Lettres choisies*, édit. de La Haye, 1715).

soleil sur la tête, qui est, selon le témoignage de Galien, une des puissantes causes externes des maladies. »

Mazarin suivit, avec la sollicitude la plus vigilante, toutes les phases de la maladie de Louis XIV, et les lettres qu'il adressait, chaque jour, à Turenne, à Colbert, à Talon, permettent d'en marquer les progrès. Le 4 juillet, la fièvre avait augmenté, et l'on appelait en toute hâte des médecins de Paris et d'Abbeville pour seconder les médecins de la cour. « Je ne puis pas m'empêcher, disait ce jour-là Mazarin à l'intendant Talon [1], d'être en d'étranges inquiétudes. » Le 5, le cardinal ne dissimule plus ses angoisses. « Le mal du roi, écrit-il à l'ambassadeur Lockhart [2], continue avec grande force; les redoublements [de la fièvre] sont fréquents. » Mazarin parle ensuite de l'extrême douleur, dans laquelle il est « avec tant de justice, puisque ce n'est pas seulement le roi, mon maître et mon bienfaiteur, qui est dangereusement malade; mais, s'il est permis de parler ainsi, le meilleur ami que j'aie au monde [3] ».

Les inquiétudes allèrent toujours croissant jusqu'au 9 juillet : la fièvre résistait à tous les remèdes, saignées, purgations, etc. Le roi avait souvent le

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277. Dépêche du 4 juillet.

[2] *Ibidem*, f° 178.

[3] On a vu, dans une lettre citée à l'Appendice du tome précédent, p. 412, note 1, que l'affection du roi pour Mazarin était bien connue.

délire. Dans la nuit du 6 au 7 juillet[1], on lui donna la communion. « Tout le monde a été édifié, écrivait Mazarin à Colbert, de la dévotion avec laquelle Sa Majesté a fait cette action. Il ne se peut rien ajouter à l'honneur qu'il me fait et à la satisfaction qu'il témoigne de m'avoir près de lui. Je ne veux pas oublier de vous dire une particularité qui surprendra tous ceux qui en auront connaissance : hier, après avoir longtemps rêvé (été en délire), me demandant mille choses hors de propos, Sa Majesté me commanda de m'approcher d'elle. Je croyais qu'elle rêvait encore; mais [elle] me dit tout bas ces mêmes mots : *Vous êtes homme de résolution et le meilleur ami*[2] *que j'aie. C'est pourquoi je vous prie de m'avertir, lorsque je serai à l'extrémité; car la reine n'osera pas le faire par la crainte que cela n'augmente mon mal.* Sa Majesté voulut que je lui donnasse ma parole que je le ferais. Je vous avoue que cela me fit crever le cœur. »

Les deux médecins qu'on avait appelés de Paris, Guenaud et d'Aquin, arrivèrent le 7, et il y eut alors six médecins délibérant sur la maladie du roi et sur les remèdes à appliquer. Le nombre des consultants et la diversité des avis pouvaient devenir une cause de danger. Mazarin le comprenait parfaitement, et il

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 275, f° 331 (lettre du 7 juillet à Colbert).

[2] Ce sont les termes qu'emploie Bautru-Nogent, dans la lettre citée, p. 412 du tome précédent.

indique, dans une lettre adressée ultérieurement aux plénipotentiaires de Francfort, Gramont et Lionne[1], les précautions qu'il prit pour prévenir ce péril. « Je vous dirai que j'avais grande appréhension que, comme autrefois, *turba medicorum perdidit imperatorem*[2], il n'arrivât de même en cette rencontre, y en ayant six, dont il n'y avait pas grande apparence que les sentiments dussent être fort conformes, à cause du peu d'amitié qu'il y avait entre quelques-uns d'eux; mais j'employai si heureusement l'autorité et l'adresse qu'allant au-devant pour empêcher leurs contestations, ils n'ont jamais pris aucune résolution, sur le moindre remède que le roi ait pris, qu'ils n'aient toujours tous été du même avis, et tous unanimement ont dit et écrit qu'ils devaient beaucoup au courage que je leur avais donné, ne leur ayant jamais prêché autre chose que de traiter le roi comme un simple gentilhomme, sans hésiter à se servir de l'antimoine[3] et des remèdes plus forts, s'il y avait raison de le faire, n'étant pas juste de laisser mourir le roi, pour rendre des respects à la royauté. »

Pendant la nuit du 7 au 8 juillet, la fièvre redou-

[1] Cette lettre est du 15 juillet 1658, époque où le roi était en pleine convalescence (Aff. étr., FRANCE, t. 277, f° 195).

[2] « C'est la multitude des médecins qui a perdu l'empereur. »

[3] On sait que l'antimoine était employé pour faire le vin émétique, et que certains médecins, comme Gui Patin, attaquaient vivement cette préparation pharmaceutique et la regardaient comme un poison.

bla de violence. « J'ai été en grande inquiétude depuis hier au soir jusques aujourd'hui midi, écrivait Mazarin à Turenne le 8 juillet[1]; car le roi a été fort mal. Le redoublement a été furieux et a duré longtemps; les rêveries ont été presque continuelles, et lorsque Sa Majesté reposait, c'était plutôt un assoupissement qu'un sommeil. Enfin la douleur était universelle, et chacun croyait que le mal prendrait plus de forces, voyant que les remèdes et tant de saignées n'avaient rien opéré; mais les médecins, qui sont au nombre de six, en étant venu un d'Abbeville[2], qui est en grande réputation, et Guenaud et d'Aquin, de Paris, après une consultation, ont fait tirer encore du sang au roi du pied, et lui ont donné, après-midi, une tisane laxative avec du vin émétique; ce qui l'a fait aller quatorze ou quinze fois à la selle et vomir deux [fois] copieusement, de manière que le cerveau est fort dégagé. La fièvre est beaucoup diminuée, et le redoublement, qui le devait prendre à trois heures, ne l'a pris qu'à dix et sans aucune violence. Les urines sont belles, et, en un mot, les médecins disent tous unanimement qu'ils n'eussent pas osé attendre un si bon effet de la médecine qu'ils lui ont donnée; qu'il se porte beaucoup mieux; qu'il y a plus à espérer qu'à craindre, et le sieur Guenaud, celui qui s'avance le moins à donner de bonnes espé-

[1] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 45.
[2] Il se nommait du Saussoy.



rances, m'a dit, il y a une heure, qu'il y avait tout sujet d'espérer. »

Cependant le cardinal était loin de se montrer rassuré. « Le mal est si grand, écrivait-il dans la même dépêche, et il y a des circonstances si fâcheuses que j'appréhende fort l'événement. » Cette crainte était généralement partagée : la reine, qui n'avait cessé de veiller sur le jeune roi avec la plus tendre sollicitude, était pénétrée de douleur et songeait à se retirer au Val-de-Grâce. La population parisienne, malgré sa légèreté et son esprit habituel d'opposition railleuse, manifesta, en cette circonstance, un vif amour pour Louis XIV; les églises, où l'on avait exposé le Saint-Sacrement, étaient remplies d'une foule qui priait Dieu pour le rétablissement de sa santé[1]. Le vieux et sceptique frondeur Gui Patin montra lui-même, pendant la maladie de Louis XIV, des sentiments profondément royalistes. « C'est un

[1] Le roi fut très touché de ces manifestations spontanées de la population parisienne. Mazarin écrivait à Colbert, le 11 juillet, lorsque le roi était déjà hors de danger (Aff. étr., FRANCE, t. 275, f°s 349-350 ; autographe) : « Je ne puis finir sans vous dire la joye que le roy a ressentye, quand je luy ay dit assez en détail les prières publiques qu'on faisoit à Paris pour sa santé, et l'abattement où tout le monde estoit de son mal, en tesmoignant un chacun le dernier desplaisir. Je luy fis connoistre, comme il est vray, que tant de marques d'amour et de tendresse de sa bonne ville regardoient plus sa personne que la royauté, et, après avoir fait réflexion à ce que je luy avois dit, il me répartit qu'il estoit fort touché que tout le monde à Paris priast Dieu pour luy; ce qu'il me repliqua plusieurs fois, en des termes très obligeants pour les habitants de Paris. »

prince, écrivait-il le 20 juillet[1], digne d'être aimé de ceux mêmes à qui il n'a jamais fait de bien..... Je me sens pour lui une inclination violente, au delà de ce que les Français ont d'ordinaire pour leur roi. » Dans une lettre à Spon, Gui Patin exprimait le même sentiment, et l'expliquait[2] : « Je prie Dieu qu'il guérisse ; car j'aurais appréhension de grands désordres à la cour et même dans tout le royaume, *si quid humanitus ei contingeret*[3]. »

Les prévisions de Gui Patin prouvent qu'il connaissait bien les courtisans. Au milieu des sentiments de tristessse et de douloureuse sympathie que ressentaient tous les vrais Français, il y avait, à la cour, des intrigants qui ne virent, dans la maladie de Louis XIV, qu'une occasion de nouvelles cabales pour s'emparer de la faveur du frère du roi, son héritier présomptif. Philippe de France, duc d'Anjou et plus tard duc d'Orléans, avait près de dix-huit ans[4]; il ne manquait pas d'esprit; mais il était loin d'avoir les qualités qui frappaient dans le jeune roi. L'éducation qu'il avait reçue n'avait eu rien de viril : quoiqu'il eût pour gouverneur le maréchal du Plessis-Praslin, il n'avait presque jamais accompagné son frère dans les camps, aux sièges et aux marches militaires[5], où, depuis 1653, Mazarin n'avait

[1] Tome I, p. 308, de l'édition citée.
[2] *Lettres à Spon*, t. II, p. 389, édit. de 1718.
[3] « Si le roi venait à succomber. »
[4] Né le 21 septembre 1640, il mourut le 9 juin 1701.
[5] Le maréchal s'en plaint dans ses *Mémoires* (p. 442 de l'édition.

cessé de conduire Louis XIV. L'éducation du duc d'Anjou était-elle le résultat d'un calcul? Avait-on voulu que ce prince ne fût pas tenté de jouer, en face du roi, son frère, le rôle de Gaston d'Orléans, excitant des révoltes contre Louis XIII? Ce qui est certain, c'est que le jeune Philippe de France ne se plaisait que dans la société de quelques femmes et de jeunes courtisans[1]. Il était vain et futile, et se montrait déjà ce qu'il fut toute sa vie, le roi des tracasseries. Séduire et dominer un pareil prince, en faire un nouvel Henri III, endormi dans les plaisirs, devait tenter les courtisans et les femmes ambitieuses, qui l'entouraient. Parmi elles, on remarquait surtout une ancienne fille d'honneur de la reine, qui avait épousé, par amour, un homme de condition inférieure, nommé des Chapelles, mais sans vouloir porter le nom de son mari. Elle continuait de s'appeler Mme de Fiennes[2]. Les Mémoires du temps donnent une triste idée de son caractère. C'était une femme avide, portant la bassesse jusqu'à dire, si l'on en croit Mlle de Montpensier[3] : « Les laquais

Michaud et Poujoulat). Comparez les *Mémoires de Mlle de Montpensier* (t. III, p. 253-254, édit. Charpentier).

[1] Un des amis intimes du duc d'Anjou était le comte de Guiche, fils du maréchal de Gramont. Il avait été blessé, comme on l'a vu ci-dessus (p. 151), au siège de Dunkerque.

[2] *Mémoires de Monglat*, p. 331.

[3] Voy. les *Mémoires de Mlle de Montpensier* (t. III, p. 265, édit. Charpentier). Les *Lettres de Mme de Sévigné* confirment ce que dit Mademoiselle de l'avarice de Mme de Fiennes. (Voy., t. VI, p. 124 et 133, de l'édition des *Grands écrivains de la France*.)

sont heureux; car la mode de leur donner des étrennes dure toujours; je voudrais l'être pour que l'on me donnât les miennes. » Spirituelle et méchante[1], elle donna au jeune prince qu'elle dominait de dangereux conseils, entre autres celui de se retirer à Boulogne, dès que le roi serait mort, en laissant la reine mère à Calais, et de faire arrêter Mazarin, en ayant soin de le dépouiller des trésors qu'il avait amassés[2].

Le cardinal, qui avait des espions partout, fut promptement informé de ces cabales. Il savait qu'à Paris les partisans de Condé et de Retz s'agitaient. Le président Perrault, le duc et la duchesse de Brissac, Jarzé et d'autres intrigants, se réjouissaient publiquement de la maladie du roi[3], répandaient le bruit de sa mort et préparaient de nouvelles guerres civiles. Mazarin, instruit de ces menées, prit les mesures les plus propres à prévenir le danger. Il pouvait craindre que ses ennemis ne cherchassent à exciter une émeute à Paris. Il envoya des ordres à Colbert, son intendant, pour mettre le châ-

[1] Après avoir été quelque temps exilée, Mme de Fiennes fut de nouveau admise dans la cour du frère de Louis XIV. (Voy. les *Lettres de la duchesse d'Orléans*, traduction d'Ernest Jœglé, t. I, p. 14.) Le grand écuyer, Louis d'Armagnac, annonçait en ces termes la mort de Mme de Fiennes, en 1679 : « La vieille diablesse est morte. »

[2] Lettre de Gui Patin, t. II, p. 397 et 398 des *Lettres à Spon*. — Comparez les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. III, p. 266.

[3] Lettre de Colbert à Mazarin, en date du 14 juillet 1658, dans le recueil de M. Pierre Clément (t. I, p. 303).

teau de Vincennes et la Bastille à l'abri d'un coup de main[1]. Colbert lui répondait le 10 juillet 1658[2] : « J'ai satisfait à toutes les diligences qu'elle (Votre Éminence) m'ordonne. J'ai donné les ordres nécessaires à toutes ses places : les garnisons de Vincennes et de la Bastille sont en bon état. Je verrai tous les ministres et officiers publics et tous les amis particuliers de Votre Éminence, afin de prévenir toute sorte d'accidents. Je prendrai même mes précautions pour le palais de Votre Éminence[3], en sorte qu'elle peut se reposer sur mes soins de toutes ces choses. » Dans une lettre écrite le lendemain[4], Colbert insiste encore sur les mesures qui pouvaient calmer les inquiétudes de Mazarin.

Tout en prenant ces précautions, le cardinal comptait, avant tout, sur l'affection de la reine et sur l'autorité qu'elle avait toujours conservée sur ses enfants. Le duc d'Anjou, comme le roi, l'aimait et lui obéissait. Dès le 8 juillet, Mazarin annonçait, dans une lettre confidentielle adressée à Turenne, que la mort du roi que l'on redoutait en ce moment,

[1] C'est ce que Mme de Motteville (*Mémoires*, t. IV, p. 113 de l'édition Charpentier) appelle « des actions qui devaient déshonorer sa mémoire ». Nous connaissons ces mesures de prudence par les lettres de Colbert à Mazarin.

[2] Tome I, p. 299, des *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, publiés par M. P. Clément.

[3] Ce palais est aujourd'hui, comme on le sait, la Bibliothèque nationale. M. le comte Léon de La Borde a publié une description fort intéressante du *Palais Mazarin*.

[4] Tome I, p. 301, du recueil de M. P. Clément.

n'apporterait aucune modification au gouvernement. « S'il arrivait, écrivait-il au maréchal[1], un malheur que j'appréhende plus que ma mort, je crois vous pouvoir dire, [d'après] tout ce que je vois, que l'état des choses ne changerait en aucune façon; car, quoique l'inclination de la reine serait (*sic*) de se retirer en ce cas[2], je suis assuré que Sa Majesté fera ce que j'aurai l'honneur de lui conseiller, et je crois que Monsieur serait entièrement résigné à ses volontés. »

Les intrigants, qui avaient spéculé sur la maladie du roi et sur la faiblesse du duc d'Anjou, en furent punis : Mmes de Fiennes et de Choisy[3] furent exilées, ainsi que le duc et la duchesse de Brissac, parents du cardinal de Retz; Jarzé et le président Perrault,

[1] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 45. Cette lettre suffirait pour prouver qu'il n'y avait eu aucune mésintelligence entre Mazarin et Turenne à la suite de la bataille des Dunes, comme quelques historiens l'ont prétendu (voy. ci-dessus, p. 159-160). Cette correspondance entre le cardinal et le maréchal continua en 1659 et 1660, et fournit une preuve péremptoire de la fausseté de l'accusation portée contre Mazarin. Les *Mémoires de Turenne*, rédigés à une époque postérieure, attestent aussi l'intimité qui existait alors entre le cardinal et Turenne. On y lit (p. 497 de l'édition Michaud et Poujoulat) que Turenne « recevoit tous les jours de M. le cardinal des lettres sur l'état où étoit le roi. ... M. le cardinal, contre qui on crie, comme on fait d'ordinaire contre ceux qui gouvernent, trouva beaucoup d'amis en ce temps-là. »

[2] Mme de Motteville (*Mémoires*, t. IV, p. 112-113, de l'édition Charpentier) dit qu'elle tenait de la reine elle-même que son intention était, si le roi mourait, de se retirer au Val-de-Grâce. Il semble que ce fut, en effet, sa première pensée.

[3] Les *Mémoires de Mlle de Montpensier* (t. II, p. 265 et 266) donnent des renseignements sur Mme de Choisy. Son fils, l'abbé de Choisy, a laissé des Mémoires.



qui étaient de la cabale de Condé, eurent le même sort[1]. Mazarin savait qu'on lui imputerait ces mesures de rigueur et que le duc d'Anjou lui en conserverait du ressentiment. Il écrivait à la reine[2] : « Le *confident* (le roi), et vous, verrez que *le fils de* 22 (le duc d'Anjou) voudra grand mal à *la mer* (à Mazarin), qu'il croira la seule cause du malheur des personnes qu'il aime ; mais, après tout, je ferai toujours mon devoir et il arrivera ce qu'il pourra. »

La santé du roi donna encore des inquiétudes pendant plusieurs jours. Ce fut seulement le 10 juillet que Mazarin fut complètement rassuré. « Je suis transporté de joie, écrivait-il au maréchal de Turenne à cette date[3], de vous pouvoir dire que le roi est hors de tout danger, et, quoiqu'il soit aisé de connaître que cela est, il y a plaisir de voir que les médecins en répondent unanimement, après avoir vu les prodigieux effets qu'a faits la dernière purgation. »

Dès que la santé du roi fut assez bonne pour qu'on pût le transporter, de Calais, à Compiègne, la reine le conduisit dans cette dernière ville (22-28 juillet)[4], où il se rétablit complètement. Quant à Mazarin, il ne voulut pas s'éloigner du théâtre de la guerre, afin de profiter du découragement des ennemis et

[1] *Mémoires de Bussy-Rabutin*, t. II, p. 81.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 245.

[3] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 45.

[4] On le transporta à petites journées, par Montreuil, Abbeville Amiens et Montdidier.

pousser rapidement les conquêtes de la France[1]. Dès le 12 juillet, il donnait l'ordre au maréchal de la Ferté de s'avancer, de manière à inquiéter les villes de Cambrai, de Bouchain, de Douai et de Hesdin[2]. De son côté, Turenne devait, après avoir mis Furnes et Dixmude en état de résister à une attaque des ennemis[3], pénétrer en Flandre. Mazarin pressait l'ambassadeur Lockhart de faire compléter les régiments anglais, qui servaient dans l'armée française[4]. Enfin, le 26 juillet, il eut une conférence à Cassel avec Turenne, le maréchal de la Ferté et le secrétaire d'État, Michel Le Tellier, pour arrêter la suite des opérations militaires. Le lendemain, il donnait avis à la reine des décisions, qui avaient été adoptées[5] : on avait résolu de faire le siège de Gravelines, « quoique sans contredit, ajoutait-il, ce soit la place de Flandre la plus forte, ayant trois fossés où la mer entre tous les jours. » Il était nécessaire, surtout, d'intercepter les secours que Gravelines aurait pu recevoir par mer. Mazarin se hâta de demander à

[1] Avant son départ pour Compiègne, le roi avait signé la nomination de Castelnau-Mauvissière comme maréchal de France. Castelnau la reçut sur son lit de mort, comme nous l'avons dit. Peu de temps après, Fabert et Montdejeu furent promus à la même dignité. Montdejeu prit le nom de maréchal de Schulemberg.

[2] Dépêche de Mazarin au maréchal de la Ferté, en date du 12 juillet 1658 (Aff. étr., PAYS-BAS, t. 45).

[3] *Ibidem*. Dépêche du 13 juillet.

[4] *Ibidem*.

[5] Affaires étrangères, FRANCE, t. 275, f° 421. Dépêche du 27 juillet.

l'ambassadeur Lockhart, conformément au second traité de Paris[1], d'envoyer la flotte anglaise pour bloquer le port de Gravelines, pendant que le maréchal de la Ferté l'assiégerait par terre.

Dès le 29 juillet[2], Gravelines fut investi. Turenne détacha plusieurs régiments de son armée pour fortifier les troupes de la Ferté, et avec le reste il se posta de manière à rendre impossible toute tentative des généraux espagnols pour secourir cette place. En rendant compte à la reine de ses efforts pour assurer à la France de nouveaux avantages, Mazarin insistait sur le but qu'il poursuivait avec persévérance : ce n'était pas seulement la grandeur de la France, mais surtout la paix, qui permettrait au roi de travailler à la prospérité d'un royaume épuisé par tant de sacrifices. Il voulait, disait-il[3], « tâcher de relever la gloire de l'État par des actions qui obligent, à la fin, les ennemis d'avoir recours à la paix, que vous savez avec quelle passion on désire au milieu des prospérités... Le roi est trop juste pour vouloir des avantages par un moyen qui plonge de plus en plus la chrétienté dans de nouveaux accablements... La paix lui donnera beau champ de rendre tous ses sujets heureux. »

Ce langage était inspiré à Mazarin par la situation

[1] Voy. ci-dessus, p. 134 ; traité du 28 mars 1658.

[2] Mazarin à la reine (FRANCE, t. 275, f° 424).

[3] Lettre à la reine, en date du 2 août (Aff. étr., FRANCE, *ibid.*, f° 441).

du royaume, où l'excès de la misère provoquait des révoltes. Les paysans de la Sologne[1], qu'on appelait les Sabotiers, s'étaient soulevés, et les nobles du Poitou, de l'Anjou et de la Normandie[2], menacés par l'édit qui soumettait leurs titres à un nouvel examen, menaçaient de prendre les armes[3]. Ces mouvements furent réprimés; mais il fallut des exécutions sanglantes pour étouffer les cris d'une misère trop réelle, et des protestations, qui se croyaient légitimes. Chaque nouvelle campagne, même heureuse, épuisait de plus en plus la France, et l'aveu de Mazarin, que nous venons de rappeler, prouve à quel point le roi, la reine et son ministre comprenaient la nécessité de mettre un terme à cette lutte, qui durait, depuis 1635, entre la France et l'Espagne. On voit, d'ailleurs, par les lettres d'Anne d'Autriche à Mazarin, quel accord parfait régnait entre le roi, la reine mère

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 333. La *guerre des Sabotiers de Sologne* a été l'objet d'un savant et intéressant mémoire de M. L. Jarry, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans, 1880, in-8°).

[2] Comparez les lettres de Colbert à Mazarin (Recueil de M. P. Clément, t. I, p. 303, 307). Colbert écrivait à Mazarin, le 7 août 1658 : « Il est certain que les provinces de Normandie, Anjou et Poitou sont dans une fort mauvaise disposition. »

[3] Saint-Évremond, dans sa *Lettre sur la paix des Pyrénées*, plaisante sur les sabotiers de la Sologne et les nobles de Normandie. Il n'y voit que des prétextes du cardinal pour s'empresser de signer une paix désavantageuse. Nous aurons occasion de revenir sur les appréciations de ce bel esprit superficiel, qui se vengeait, par des railleries, de la disgrâce que le cardinal lui avait infligée.

et le cardinal. Elle lui disait, le 3 août 1658, que le roi et elle n'avaient qu'un cœur pour lui[1] : « Le *confident* ne vous écrit pas, puisqu'aussi bien vous ne connaissez de différence de nos écritures non plus que de nos sentiments, puisqu'ils sont une même chose pour vous et que, encore qu'il n'y ait qu'une seule main qui écrive, les cœurs sont fort conformes en amitié. » Cette unité de vues et la tendresse de sentiments, qu'exprime la lettre de la reine[2], soutenaient le cardinal, qui, souffrant de la goutte[3], et accablé de soucis, ne cessait de presser le siège de Gravelines.

Les Espagnols avaient fortifié cette place avec soin, et l'attaque présentait de grandes difficultés. Il fallait d'abord s'emparer des ouvrages extérieurs, tels que le fort Philippe et le fort de l'Écluse, puis enlever la contrescarpe, combler et franchir les fossés, et enfin s'attaquer aux remparts mêmes et les faire sauter par la mine. Mazarin, quoique cloué dans son lit par la maladie, suivit tous les progrès du siège avec le plus vif intérêt; sa correspondance en rendait compte au roi et à la reine. Il savait combien le jeune Louis XIV s'intéressait à ces

[1] Voy. le texte complet de cette lettre à l'Appendice n° I.

[2] « Vous ne doutez pas, lui écrivait la reine dans la lettre du 3 août 1658, que celui-là (votre mal) n'en fasse sentir à d'autres personnes, puisque vous savez à quel point elles ont de l'amitié pour vous. »

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 235. Dépêche du 4 août 1658.

détails. Il lui envoyait un plan de la ville et des travaux du siège, tracé par le chevalier de Clerville[1], un des principaux ingénieurs de cette époque. C'était un moyen de continuer l'éducation militaire du roi. Louis XIV répondait au cardinal, et Mazarin profitait de cette correspondance, pour faire entendre au jeune prince des conseils un peu minutieux, mais qui prouvent l'importance qu'il attachait à son instruction. « Votre lettre, lui écrivait-il[2], est conçue en fort bons termes, et vous croirez aisément ce que je vous dis, puisque je n'occuperai jamais la place de flatteur auprès de vous ; mais je me sens obligé de vous remontrer que vous devez vous prévaloir des grands talents, que Dieu vous a donnés, et vous astreindre à donner quelque temps à l'écriture et à vous faire entretenir de choses sérieuses; ce qui, je m'assure, vous sera aussi conseillé par la *confidente* (la reine), qui s'intéresse plus que personne à vous voir non seulement le plus grand roi du monde, mais le plus honnête homme[3]. »

Pour enlever une place aussi forte que Gravelines, il fallut sacrifier un grand nombre de soldats et plusieurs généraux des plus distingués. En donnant avis de ces événements à Louis XIV et à la reine, Mazarin

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 251.

[2] *Ibidem*, f° 277.

[3] On sait qu'au dix-septième siècle le mot *honnête homme* signifiait, comme nous l'avons déjà dit, un homme dont l'éducation et les qualités lui permettaient d'occuper un rang distingué, dans quelque position qu'il fût placé.

exprimait la douleur que lui causa surtout la perte de deux d'entre eux, le comte de Moret[1] et le marquis de Varennes[2]. « Je suis, écrivait-il à la reine[3], dans la dernière affliction de la mort du pauvre comte de Moret, qui a été emporté d'un coup de canon, la nuit passée, à la tranchée de M. le maréchal de la Ferté. Le roi a perdu un bon serviteur, et la France, un très honnête gentilhomme. Je l'aimais avec grande tendresse, et le *confident*, et vous, le savez fort bien. J'avoue que j'en suis au désespoir, et je ressentirai cette perte, toute ma vie, avec raison; car je sais fort bien qu'on ne peut avoir plus d'amitié, pour une personne qu'on aime fort, qu'il en avait pour moi. Je dépêche ce gentilhomme au marquis de Vardes[4], qui sera inconsolable, et je supplie le *confident* et vous de lui dire quelque chose pour consoler sa peine. Ce même coup de canon a emporté la tête, auparavant, à M. de Varennes, dans la personne duquel le roi fait aussi une très grande perte; car il n'y avait pas en France un meilleur officier pour les sièges. » Le marquis d'Huxelles[5] reçut également une blessure dangereuse,

[1] Antoine du Bec-Crespin, comte de Moret, fut tué le 13 août 1658.

[2] Roger de Nagu, marquis de Varennes; il était lieutenant général, comme le comte de Moret.

[3] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 250. (Lettre du 13 août.)

[4] René du Bec-Crespin, marquis de Vardes, était frère du comte de Moret.

[5] Louis Chalon du Blé, marquis d'Huxelles, né en 1619, mourut le 13 août 1658, d'après la *Chronologie militaire*, t. IV, p. 57. Il était lieutenant général depuis 1650.

à laquelle il ne tarda pas à succomber. Ce fut au prix de ces sacrifices et de celui d'un grand nombre de soldats que la contrescarpe fut prise (16 août). La place de Gravelines était encore protégée par trois fossés, qu'il fallut traverser sous le feu de l'ennemi, avant d'arriver aux remparts. On y parvint enfin, le 25 août; des mines furent creusées sous les murailles et les fourneaux préparés pour les faire sauter. Ce fut alors seulement que le gouverneur, sommé par le maréchal de la Ferté, signa la capitulation (27 août). Il s'engageait à remettre la place aux Français, s'il n'était pas secouru dans un délai de quatre jours[1]. Don Juan et le prince de Condé s'étaient avancés jusqu'à Saint-Omer pour tenter de délivrer Gravelines; mais ils en reconnurent l'impossibilité, en présence de Turenne, qui couvrait le siège. Au jour fixé, la garnison sortit, et ce fut, de la place même, dont on venait de s'emparer, que Mazarin écrivit à la reine[2] : « Je me réjouis, avec le *confident* et vous, de ce bon succès, et prie Dieu qu'il soit suivi de tous ceux qui sont nécessaires pour obliger les Espagnols à la paix. »

La paix, tel était le but, comme nous l'avons déjà remarqué[3], que poursuivait avec zèle le cardinal et qu'il devait atteindre à la fin de la laborieuse cam-

[1] Mazarin à la reine; lettre du 27 août 1658 (Aff. étr., France, t. 277, f° 291).

[2] *Ibidem*, f° 292.

[3] Ci-dessus, p. 186.

pagne de 1658. Il apprenait que, dans ce même mois d'août, le duc de Modène avait traversé l'Adda et pénétré dans le duché de Milan. « Il n'est pas hors de raison de se flatter, écrivait Mazarin à ce prince[1], que peut-être la ville de Milan et la noblesse, se trouvant en état d'être malmenées par l'armée du roi, sans voir aux Espagnols des forces suffisantes pour les défendre, prissent quelque bonne résolution à notre avantage. » Cette espérance ne se réalisa pas; mais la campagne fut signalée par la conquête de Trino et de Mortara, dont s'emparèrent les armées coalisées de France, de Savoie et de Modène. Mazarin se flattait que le duc de Mantoue, qui avait abandonné, depuis quelque temps, le parti de la France, ne tarderait pas à y revenir. Il espérait le faire sortir de la neutralité où il s'enfermait, comme le prouve une lettre qu'il écrivait au duc de Modène[2], en date du 18 août. « Le mauvais état, lui disait-il, où sont les affaires d'Espagne de tous côtés, le peu de satisfaction que ce prince (le duc de Mantoue) a reçu du traitement qui lui a été fait, tant par les ministres d'Espagne que par ceux de l'empereur, le peu d'apparence qu'il voit à un changement qui mette ses affaires en une meilleure posture, et la sûreté qu'il peut trouver à la fidèle exécution des choses, dont l'on conviendra avec lui, me font espérer que Votre Altesse

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 258.
[2] *Ibidem*, f° 260.

pourra aisément l'obliger de faire quelques pas au delà de la neutralité. »

La mort d'Olivier Cromwell, qui arriva le 13 août 1658[1], ne porta d'abord aucune atteinte à l'alliance de la France et de l'Angleterre. Le nouveau Protecteur, Richard Cromwell, fils d'Olivier, était loin d'avoir les talents militaires et la capacité politique de son père. En présence des factions qui divisaient l'Angleterre, il chercha un appui dans l'union avec la France. « Je sais, écrivait-il à Mazarin, le 6 septembre 1658[2], quelle estime mon père faisait de Votre Éminence. » Il exprimait ensuite l'espoir que l'alliance serait fidèlement observée, des deux côtés, « pour l'avantage des deux nations »[3]. Mazarin aimait probablement mieux traiter avec un Protecteur, dont le pouvoir était mal affermi, qu'avec un dictateur militaire aussi absolu qu'Olivier Cromwell. Mais comme il avait trouvé dans l'alliance anglaise le concours que promettaient les traités, il répondit en termes bienveillants à la demande de Richard Cromwell. « Ce que je puis faire, écrivait-il à Lockhart, le 15 septembre[4], dans une conjoncture

[1] Les Anglais datent cette mort du 3 août, parce qu'ils suivaient, comme nous l'avons fait remarquer, le calendrier de Jules César, en retard de dix jours sur le calendrier grégorien.

[2] La copie de cette lettre, écrite en latin, se trouve aux Affaires étrangères (ANGLETERRE, t. 69, f° 451) : « Scimus quanti ille Eminentiam vestram fecerit. »

[3] « Ad utriusque gentis commune bonum. » *Ibid.*

[4] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f° 463 v°.



si funeste, c'est de confirmer à Votre Excellence qu'en toutes sortes d'événements elle peut faire un fondement assuré sur la protection du roi et sur mon amitié. » Mazarin faisait exprimer, par le président de Bordeaux[1], les mêmes sentiments au successeur et à la famille d'Olivier Cromwell.

Au moment où la nouvelle de la mort de Cromwell parvenait en France, le cardinal apprenait que Turenne s'était emparé d'Oudenarde[2], le 9 septembre 1658. Mazarin faisait part de cette nouvelle à Lockhart, en ajoutant « qu'il y avait une furieuse épouvante », dans les Pays-Bas espagnols. C'était le commencement d'une nouvelle campagne, qu'aussitôt après la prise de Gravelines le cardinal avait concertée avec Turenne[3]. Ce maréchal avait envahi les Flandres, à la tête d'une armée qui s'élevait à près de vingt mille hommes. Partant de Dixmude, il se rendit à Thielt[4]. « Je crois, écrivait-il à Mazarin, que si je ne me fusse perdu la nuit[5], j'eusse

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f° 465.

[2] Aujourd'hui ville du royaume de Belgique (Flandre orientale), sur l'Escaut.

[3] Mazarin écrivait à la reine, le 2 septembre 1658 (Aff. étr., FRANCE, t. 277, f° 293) : « M. de Turenne ne demeurera pas oisif, étant tombé d'accord avec moi qu'il y avoit encore quelque chose à faire. »

[4] Aujourd'hui ville du royaume de Belgique (Flandre occidentale).

[5] L'original signé de cette lettre se trouve aux Archives des Affaires étrangères (PAYS-BAS, t. 46, f° 437). Cette lettre n'a pas été publiée à la suite des *Mémoires de Turenne*, dans l'édition Michaud et Poujoulat, où l'on a ajouté plusieurs lettres du maréchal.

marché jusques à Oudenarde[1], et je pense qu'ils se fussent rendus à l'abord. » Mais il craignait de laisser en arrière son infanterie et ses bagages, et se borna à envoyer à Deinse[2] deux de ses lieutenants, Gassion[3] et Péguilin[4], qui, après avoir repoussé l'avant-garde de l'ennemi, lancèrent des partis jusqu'à Oudenarde. Les ennemis étaient campés sur la Lys, et, avant de les attaquer, Turenne attendit les troupes que devait lui envoyer le maréchal de la Ferté.

Aussitôt qu'il eut reçu ces renforts, il passa l'Escaut et s'approcha d'Oudenarde. Péguilin, qui commandait les dragons de son armée, pénétra hardiment dans les faubourgs de cette place, en en perçant les maisons; mais le feu des remparts le força de reculer. Pendant ce temps, Turenne réunissait toute son armée, interceptait les secours que les Espagnols tentaient de jeter dans Oudenarde, et attaquait cette place de trois côtés. Battue par l'artillerie française, elle fut forcée de capituler, le 9 sep-

[1] Turenne dit, en effet, dans ses *Mémoires* (p. 499), qu'il fut égaré par son guide.

[2] Deinse, ou Deynse, sur la Lys, est aujourd'hui une ville du royaume de Belgique (Flandre orientale).

[3] Le comte Gratien de Gassion avait été nommé brigadier, ou général de brigade, en 1657 (8 juin). Il devint maréchal de camp en 1674, lieutenant général en 1677, et mourut en 1688 (*Chronologie militaire*, t. IV, p. 285).

[4] Antoine Nompar de Caumont, connu d'abord sous le nom de Péguilin, est devenu célèbre sous le nom de comte, puis de duc de Lauzun. Il commandait, en 1658, un régiment de dragons.

tembre[1]. On croyait que Turenne allait marcher sur Bruxelles, et lui-même dit, dans ses Mémoires[2], qu'il hésita entre deux partis : aller à Bruxelles, ou revenir vers la Lys, pour assurer ses conquêtes en les reliant aux places, où il y avait des garnisons françaises. Le prudent général préféra le parti le moins brillant et le plus sûr. Pendant que don Juan s'enfermait dans Bruxelles, et Condé dans Tournai, il rétrograda vers la Lys, pour assiéger Menin. Il apprit, sur sa route, que le prince de Ligne, à la tête de quinze cents hommes de pied et de mille chevaux[3], était campé sur la Lys. Turenne le fit attaquer par plusieurs corps de son armée; le prince de Ligne, surpris, fut forcé de se réfugier dans Ypres, laissant, sur le champ de bataille, ses bagages et une partie de son infanterie. Menin ouvrit ensuite ses portes, et l'occupation de cette place assura les communications entre Dixmude et Oudenarde. Dans le même but, Turenne fit le siège d'une place plus considérable, Ypres, qui se rendit le 25 septembre. En annonçant à Mazarin les résultats de cette rapide et

[1] Tous ces détails et ceux qui suivent sont tirés d'une lettre du 14 septembre, adressée à Mazarin par Talon, intendant de l'armée de Turenne (Aff. étr., PAYS-BAS, t. 46, f[os] 467-470).

[2] *Mémoires*, p. 501 : « M. de Turenne fut en doute un peu de temps s'il s'avanceroit vers Bruxelles avec l'armée, ou s'il retourneroit sur la Lys. »

[3] Je reproduis les chiffres donnés par Talon dans la lettre citée ci-dessus, note 1. Ils diffèrent de ceux que l'on trouve dans les *Mémoires de Monglat* (p. 333). Le témoignage de Talon, intendant de l'armée, semble préférable.

brillante expédition dans les Flandres, Turenne lui disait[1] : « Je suis assuré que Votre Éminence trouve assez bien d'avoir maintenu Oudenarde et Menin, et pris une ville où il a fallu une si grande circonvallation (qu'à Ypres), étant certain que l'infanterie [de l'armée française] est faible en un point[2] qu'il ne se peut dire. Les Anglais sont dans la même disposition que durant la vie du Protecteur. Ils ne craignaient qu'un interrègne; mais ils suivront le même chemin sous le fils, s'il n'arrive des changements en Angleterre, auxquels présentement il n'y a pas d'apparence. »

Le 27 septembre, Turenne annonçait au cardinal[3] qu'il avait envoyé le colonel Ruterfort, « avec deux régiments écossais et quelque cavalerie à Commines[4], qui est un château sur la Lys, qu'il faut nécessairement prendre. Il m'a mandé qu'il y a deux cents hommes. » Commines n'opposa pas une sérieuse résistance. A la suite des détails militaires, Turenne ajoutait de sa main : « Je crois que Votre Éminence est avertie que les Espagnols recherchent fort mes-

[1] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 46. Lettre du 24 septembre. A ce moment, la capitulation d'Ypres n'était pas encore signée; mais le gouverneur avait promis de se rendre. Cette lettre n'a pas été publiée à la suite des *Mémoires de Turenne*.

[2] *A un point.*

[3] *Ibidem*, f° 526.

[4] Le manuscrit porte *Comêne ;* c'est une erreur du copiste. Il faut lire *Commines*. Cette ville est séparée par la Lys en deux parties, dont l'une appartient aujourd'hui à la Belgique, et l'autre à la France.

sieurs les États [des Provinces-Unies]; ils leur offrent le haut pays de Gueldre et leur demandent de l'argent à emprunter là-dessus et une permission de levées, comme si c'était pour le Danemark. Cela est très assuré et assez secret, et ils fondent sur ces troupes de grandes ressources. »

Turenne était d'avis de ne pas pousser plus loin les conquêtes dans les Pays-Bas espagnols, à une époque où les pluies d'automne rendaient les chemins impraticables. Vainement on lui conseillait de profiter de la frayeur des habitants des Pays-Bas espagnols pour s'avancer jusqu'à Bruxelles. Il écrivait à Mazarin[1] : « Je ne doute pas que l'épouvante ne soit présentement grande à Bruxelles; mais je l'apaiserais par une course qui n'aurait pas d'effet, et on ne donnerait pas ordre aux nécessités et au travail[2] d'Oudenarde et de Menin... Votre Éminence se souviendra, s'il lui plaît, que quatre jours de mauvais temps changent tout à l'égard de l'armée. » Turenne s'occupa, en effet, sérieusement de fortifier les places enlevées aux ennemis. Le mois d'octobre et une partie de novembre furent employés à les mettre en état de défense. « Il y avait plus de mille paysans, dit Turenne[3], qui travaillaient tous les jours, outre les soldats; et l'armée était à quatre ou cinq lieues d'eux

[1] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 47 (sans pagination). Lettre du 10 octobre 1658.

[2] Au travail nécessaire pour fortifier Oudenarde et Menin.

[3] *Mémoires*, p. 505.

pour couvrir les travaux. » Les Espagnols firent quelques tentatives pour inquiéter les troupes de Turenne; mais ce grand capitaine les repoussa et, malgré les rigueurs de l'hiver, il n'hésita pas à passer l'Escaut, et à s'avancer jusqu'à Ninove, sur la Dendre, au sud-ouest de Bruxelles; il s'en empara, mais sans intention sérieuse de conserver cette place; il voulait seulement intimider les ennemis. Dans ce but, il laissa un corps de cavalerie assez considérable dans Ninove, jusqu'au moment où les fortifications d'Oudenarde et de Dunkerque furent terminées.

Cette campagne de 1658 avait été, sur tous les points, désastreuse pour les Espagnols. Battus en Flandre, menacés dans le duché de Milan, ils venaient d'être vaincus par les Portugais près d'Elvas, dans la province d'Alentejo. Mazarin espérait qu'ils seraient réduits à demander la paix; mais l'orgueil de Philippe IV refusait de céder. Le cardinal eut alors recours à un artifice, qui devait forcer l'Espagne à offrir l'Infante et la paix, ou prouver que son obstination ne pourrait être domptée que par une nouvelle campagne et de nouvelles victoires. Il fit proposer à la duchesse de Savoie, Christine de France, une entrevue, où l'on pourrait négocier le mariage du roi avec Marguerite de Savoie, fille de cette princesse et sœur de l'électrice de Bavière, qui s'était montrée si dévouée à la France[1]. Il fut décidé

[1] Voy. ci-dessus, p. 106 et 107.

que le roi et la reine se rendraient à Lyon, où la duchesse de Savoie amènerait sa fille. Il fallait colorer l'entrevue des deux cours d'un prétexte, qui, dans le cas où l'issue ne serait pas favorable, ne blessât pas l'amour-propre de la duchesse douairière, Christine de France, et ne la jetât pas dans le parti espagnol. Mazarin avait pris ses mesures en conséquence; il écrivait à la duchesse de Savoie, le 14 octobre 1658[1] : « Le voyage sera publié ce soir, et le prétexte fort plausible, puisque c'est pour donner ordre à de grandes affaires que Sa Majesté va en Languedoc et en Provence, pendant que les États se tiendront, dans les villes de ces deux provinces les plus proches de Lyon... Pour la manière de l'entrevue, on se conformera entièrement à ce que Votre Altesse Royale jugera plus à propos. »

La cour partit de Paris, le 26 octobre 1658[2]. Elle

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 277, f° 310 v°. L'ambassadeur vénitien annonçait le voyage du roi, dans une lettre du 15 octobre (*Filza* 121, f° 170).

[2] Le voyage de la cour à Lyon a été raconté par Mlle de Montpensier, témoin oculaire. Nous nous servirons aussi des lettres de Mlle de Treseson à Fouquet. L'ambitieux surintendant avait eu soin, dans la prévision du mariage du roi avec Marguerite de Savoie, de placer près de cette princesse une jeune Bretonne, nièce de son intime confidente, Mme du Plessis-Bellière. Le comte de Brulon, ancien introducteur des ambassadeurs, qui comptait de nombreux amis en Savoie, fut un des principaux agents de cette intrigue. Il avait introduit Mlle de Treseson à la cour de Savoie, comme sa parente. L'adroite Bretonne y gagna la confiance de la duchesse de Savoie et de sa fille, et inspira de l'amour au jeune duc de Savoie, dit Mlle de Montpensier (t. III, p. 311, de l'édition Charpentier). Mlle de Treseson était donc parfaitement placée pour connaître

traversa Auxerre, Dijon, où elle s'arrêta plusieurs jours, et enfin arriva à Lyon, le 24 novembre. On remarqua que le roi fit à cheval une partie de ce voyage et qu'il se plaisait à converser avec Marie Mancini, sœur cadette d'Olympe Mancini. C'était, disent les Mémoires du temps, une jeune fille plutôt laide que belle, avec des yeux expressifs et une imagination passionnée[1]. La maladie du roi l'avait profondément affligée, et tandis que sa sœur Olympe, récemment mariée au comte de Soissons, paraissait indifférente, Marie Mancini n'avait cessé de verser des larmes. Le roi fut touché de cette douleur, et à partir de cette époque, il s'attacha sincèrement à Marie Mancini. C'est surtout pendant le voyage de Lyon que la passion du roi pour cette nièce de Mazarin paraît s'être développée[2].

A cette époque, le cardinal ne voyait encore, dans les relations de sa nièce avec Louis XIV, qu'un moyen de tenir le prince dans sa dépendance, et d'écarter

cette cour et en révéler les secrets à Fouquet. Ses lettres au surintendant ont un véritable intérêt historique pour le voyage de Lyon et les intrigues qui s'y rattachent. Elles sont conservées en manuscrit à la Bibliothèque nationale, dans les papiers de Baluze.

[1] On peut consulter sur Marie Mancini les *Mémoires de Mlle de Montpensier, de Mme de Motteville, de Mme de La Fayette* (*Histoire de Henriette d'Angleterre*). Il faut y joindre, parmi les auteurs modernes, M. Amédée Renée (*Nièces de Mazarin*) et M. de Chantelauze (*Louis XIV et Marie Mancini*). Nous reviendrons, dans le premier chapitre du livre VI, sur la passion de Louis XIV pour Marie Mancini.

[2] Voy. les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. III, p. 328, de l'édition Charpentier.



de lui les jeunes filles, qui auraient pu, comme Mlle de la Motte d'Argencourt [1], tenter de lui inspirer de l'amour. Il songeait sérieusement à le marier. C'est, du moins, ce qu'il déclarait, le 13 décembre 1658, dans une lettre, dont le ton paraît naturel et sincère. Il écrivait, de Lyon, au président de Bordeaux [2] : « Vous savez le sujet qui a obligé le roi de venir en ces quartiers, et que ç'a été principalement à dessein d'y voir Mme la princesse Marguerite de Savoie, et, selon que cette personne lui plairait, y résoudre et conclure son mariage avec elle, qui est une chose qui ne se pouvait plus différer pour le bien de son État, Sa Majesté ayant vingt ans passés; en quoi même la reine et moi sommes plus particulièrement intéressés pour fermer la bouche à divers méchants, qui voyant Sa Majesté, l'été dernier, malade à l'extrémité, prirent cette occasion, quoique sur des prétextes hors de propos, de déclamer, dans le monde, que le mariage du roi n'avait été si longtemps retardé que pour nos intérêts particuliers.

» Sa Majesté se porte, grâce à Dieu, mieux qu'elle n'a jamais fait; mais les raisons, que je viens de dire, et plusieurs autres [3], obligent nécessairement à ne différer pas davantage cette importante résolution.

[1] Voy. ci-dessus, p. 46.

[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f° 518.

[3] Ces mots pourraient déjà indiquer que Mazarin commençait à trouver trop intime la liaison de sa nièce, Marie Mancini, avec le roi et voulait y mettre un terme. Nous reviendrons, comme nous l'avons dit, sur ce sujet dans le livre suivant.

Le roi a entrepris ce voyage, dans cette saison, à cette fin principalement, et d'autant plus que Sa Majesté, n'ayant point encore été en ces quartiers, on a cru aussi qu'il y aurait moyen de tirer divers avantages de sa présence en ces provinces par les bons ordres qu'elle donnerait à tout. » Il faut remarquer la date de cette lettre (13 décembre 1658). A cette époque, la reine et le cardinal étaient parfaitement d'accord, et le roi lui-même paraissait tout disposé à suivre leurs conseils.

La duchesse de Savoie et sa fille Marguerite étaient arrivées à Lyon, le 28 novembre 1658, quatre jours après le roi et la reine. Louis XIV monta à cheval, à l'approche des princesses, et alla au-devant d'elles; puis il revint au galop, mit pied à terre et s'adressant à la reine avec la mine la plus gaie du monde et la plus satisfaite[1] : « Elle est plus petite que Mme la maréchale de Villeroi, lui dit-il, mais elle a la plus jolie taille du monde; elle a le teint... » Il hésita un instant; enfin il ajouta : « olivâtre, mais cela lui sied bien. Elle a de beaux yeux; enfin elle me plaît. »

Toute cette scène, retracée par un témoin, aussi désintéressé que l'était, en cette circonstance, Mlle de Montpensier, prouve que le roi avait alors le cœur parfaitement libre, et qu'il était prêt à donner sa

[1] Tous les détails de cette scène nous sont racontés par Mlle de Montpensier, témoin oculaire (*Mémoires*, t. III, p. 303, de l'édition Charpentier).



main à la fille de la duchesse de Savoie. Cette princesse avait, d'ailleurs, des qualités nombreuses et solides, dont Mlle de Treseson entretenait Fouquet[1]. « C'est, écrivait-elle au surintendant, la plus discrète et la plus secrète personne du monde, et en laquelle on peut se fier. Pour de grandes confiances (*sic*), elle n'en a jamais eu pour personne que pour une femme qu'elle aime depuis dix ans. De la civilité et de la douceur, elle en a pour tout le monde, et beaucoup pour moi, à laquelle elle a dit des choses fort obligeantes, touchant les affaires présentes et le compliment que je lui ai fait pour lui témoigner l'envie que j'ai d'avoir l'honneur d'être à son service. » Plus loin Mlle de Treseson ajoute encore quelques traits au portrait de la princesse Marguerite. « Je ne la crois pas assez hardie, écrit-elle à Fouquet, pour oser résister en rien à M. le cardinal[2]; mais elle aimera toujours ceux à qui elle aura promis l'amitié et ne manquera pas de reconnaissance pour les personnes qui l'auront obligée. Elle a beaucoup de bonté, une fort grande douceur, mais beaucoup de timidité. »

Anne d'Autriche feignait d'être résignée à accepter pour belle-fille la princesse de Savoie. « Elle ne témoignait pas une grande passion pour ce mariage,

[1] Bibliothèque nationale, f. Baluze. (Voy. ci-dessus, p. 200, note 2.)

[2] Ce passage mérite d'être noté; on voit qu'en 1658 le surintendant Fouquet commençait à supporter avec impatience la domination de Mazarin. Il aurait voulu trouver, dans la future reine de France, un appui pour balancer l'autorité du cardinal, et peut-être le renverser et prendre sa place. (Voy. le chapitre II du livre VI.)

dit Mlle de Montpensier[1]; mais aussi elle ne témoignait pas d'aversion. Elle disait : *Si je pouvais avoir l'Infante, je serais au comble de ma joie; mais ne le pouvant pas, j'aimerai tout ce qui plaira au roi.* »

A ce moment, la reine, fidèle à ses habitudes de dissimulation, paraissait ignorer que son frère, Philippe IV, avait envoyé à Lyon don Antonio Pimentelli pour lui offrir la paix et l'Infante. Elle en avait été cependant prévenue par Mazarin, avant même l'arrivée des princesses de Savoie à Lyon[2]. Cette mission combla de joie Anne d'Autriche, qui souhaitait passionnément la paix consacrée par le mariage du roi, son fils, avec l'infante d'Espagne. Cependant on tint secrète encore quelque temps la présence de Pimentelli. Il y eut des fêtes et des bals, où parut un instant le jeune duc de Savoie[3]; mais la froideur de l'accueil qu'il reçut et le changement subit du roi à l'égard de la princesse Marguerite indiquaient assez que la cour n'avait plus les mêmes desseins et que les projets de mariage étaient abandonnés. Mazarin

[1] *Mémoires*, t. III, p. 303.

[2] C'est M. Valfrey qui le premier a indiqué, d'après des documents authentiques, l'époque de l'arrivée de Pimentelli en France. Dès le 19 novembre 1658, Pimentelli avait prévenu Mazarin qu'il était chargé d'une mission de Philippe IV pour Anne d'Autriche. Il avait été autorisé à se rendre à Lyon, où, pendant quelque temps, il se tint caché et eut des conférences secrètes avec le cardinal. (Voy., pour les détails, *Hugues de Lionne et ses ambassades*, par M. Valfrey, t. II, p. 215 et suiv.) Il faut y ajouter l'importante dépêche du 13 décembre 1658, dont nous citons plus loin des extraits.

[3] Les *Mémoires de Mlle de Montpensier* retracent ces fêtes en grand détail.

se chargea d'en informer la duchesse de Savoie. Elle parut d'abord profondément blessée et attristée; elle versa des larmes et se plaignit de l'injure faite à sa maison. Le cardinal, qui connaissait le caractère mobile de cette princesse, calma son chagrin par quelques présents et par la promesse écrite que le roi épouserait sa fille, si le mariage avec l'Infante n'était pas décidé au mois de mai 1659. La princesse Marguerite montra, dans cette circonstance, plus de dignité que sa mère. Elle apprit, avec une froideur apparente, la rupture de son mariage avec le roi et donna une nouvelle preuve des qualités morales que lui reconnaissent tous les écrivains du temps. Les princesses de Savoie quittèrent, le 8 décembre, la ville de Lyon, où le roi et la cour de France prolongèrent leur séjour jusqu'en janvier 1659.

Avant de continuer les négociations avec Pimentelli, dont la mission commençait à être connue, Mazarin devait avertir le protecteur d'Angleterre. Le traité, conclu le 23 mars 1657[1], stipulait, en effet, qu'aucune des parties contractantes ne pourrait traiter de la paix, sans appeler son alliée à participer aux mêmes avantages. En conséquence, Mazarin chargea le président de Bordeaux de donner connaissance à Richard Cromwell des ouvertures de Pimentelli; mais il se garda de les présenter comme une négociation sérieuse. Dans la longue dépêche qu'il adressa au président de Bordeaux, le 13 décembre

[1] Ce traité avait été renouvelé le 28 mars 1658.

1658, la vérité est tellement déguisée qu'il serait difficile de concilier le témoignage de Mazarin avec les documents authentiques, si l'on ne pénétrait la pensée qui a inspiré le cardinal[1].

Après avoir fait l'éloge de la sincérité qu'il a toujours montrée à l'égard de ses alliés, Mazarin ajoute : « Je vous dirai que, le même jour que nous arrivâmes à Lyon, Besmaux[2], capitaine de mes gardes, me dit que don Antonio Pimentel, qu'il avait connu, parce qu'il m'avait été autrefois donné par les Espagnols pour m'accompagner à Brühl, s'était adressé à lui pour lui dire que, s'en allant en Flandre, il serait bien aise de me baiser les mains. Je ne jugeai pas d'abord qu'il y eût autre chose en cela qu'une simple civilité d'une personne de ma connaissance; mais l'ayant vu, comme j'ai souvent reçu plusieurs Espagnols de qualité qui ont traversé ce royaume et qui m'avaient fait la même instance, j'ai trouvé qu'il était chargé de plus qu'un compliment, quoique, dans la suite et dans l'effet, je vois bien que tout se réduira là, n'ayant pris ce qu'il m'a dit que comme un double artifice de nos ennemis pour parvenir à deux fins : l'une de donner jalousie à nos alliés et l'autre de retarder le mariage du roi.

» Don Antonio me dit donc qu'allant en Flandre

[1] La minute de cette dépêche, écrite de la main de Lionne, se trouve aux Affaires étrangères (ANGLETERRE, t. 69, f° 518).

[2] Ce capitaine des gardes de Mazarin devint gouverneur de la Bastille. Il mourut en 1697, à plus de quatre-vingts ans.

pour ses affaires domestiques[1] et s'en retourner après à Milan servir près du comte de Fuensaldaña, don Louis de Haro avait pris occasion de son passage pour me faire faire un compliment, de sa part, et après cela me communiquer secrètement et confidemment, par son moyen, la résolution où était le roi son maître de ne différer pas davantage le mariage de l'infante, sa fille, afin que, si le roi voulait y songer, à des conditions qui pussent produire la paix entre les couronnes, Sa Majesté le pût faire à temps avant que passer outre au mariage de la princesse de Savoie, et s'arrêta là sans m'en dire davantage.

» Si la proposition eût été sincère de la part des Espagnols et qu'ils y marchassent de bon pied, sans avoir aucune des deux fins, que je viens de toucher ci-dessus, de donner de la jalousie à nos alliés et de retarder le mariage du roi, il est sans doute que don Louis de Haro aurait, en même temps, chargé ledit Pimentel de s'ouvrir encore à quelles conditions son maître était disposé de conclure la paix avec cette couronne et avec ses autres alliés. Car les Espagnols savent assez eux-mêmes, par l'exemple des Hollandais et des Suédois, que la France n'est pas capable de rien entendre ni rien traiter que conjointement avec ses alliés; mais la suite de cette première ouverture ne fut autre que l'instance d'une chose

[1] Mazarin répète ici le bruit que l'on répandit pour dissimuler le véritable but de la mission de Pimentelli.



qu'ils savent fort bien qu'on a souvent rejetée, et que nous ne pouvons accorder, c'est-à-dire d'une suspension d'armes pour un an, pendant laquelle, disait-il, on pourrait traiter ledit mariage et la paix. »

Cette suspension d'armes ne paraissait à Mazarin qu'un « moyen d'avoir quelque relâche dans le mauvais état de leurs affaires[1] ». Ils auraient profité de cette trêve pour conquérir le Portugal. Pimentelli avait, en effet, déclaré que ce royaume ne pouvait être compris dans l'armistice. Mazarin ajoutait qu'il avait rejeté cette proposition. Quant au projet de mariage du roi avec l'Infante, il le regardait comme un artifice. Il rappelait qu'en 1648 c'était une pareille proposition, « qui fit précipiter les Hollandais dans un accommodement particulier[2], et nous abandonner par la crainte qu'on leur donna de ce mariage, avec la cession des Pays-Bas ». Mazarin faisait ensuite remarquer que cette question du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, qui avait été un instant agitée, dans les conférences de Lionne avec don Louis de Haro[3], avait beaucoup plus d'importance en 1656 qu'en 1658. « Il est sans doute, disait le cardinal, que l'infante d'Espagne, étant alors (en 1656)

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f° 519.

[2] *Ibidem*, f°s 519-520. (Voy. sur les négociations de 1646 et 1648 l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 275-276, et p. 473.)

[3] Voy. ci-dessus, p. 27, note 2

considérée comme seule héritière de tant de royaumes et de provinces, le roi, pour de si grandes espérances, aurait pu ne regarder pas de si près aux conditions d'accommodement avec Sa Majesté catholique; mais aujourd'hui que l'infante d'Espagne a un frère[1], qui l'exclut de toute cette grande succession », le mariage ne présente plus les mêmes avantages.

Toutes ces propositions étaient inspirées aux Espagnols, ajoutait encore Mazarin, par le désir qu'ils avaient de prouver que, si la paix ne se concluait pas, ce n'était pas à eux qu'on devait l'imputer, puisqu'ils avaient fait à la France les offres les plus avantageuses. Enfin, Philippe IV et ses ministres espéraient que l'empereur Léopold, qui désirait vivement obtenir l'infante Marie-Thérèse, romprait, pour y réussir, « le traité de Munster et la capitulation que les électeurs lui avaient imposée[2] » et enverrait « quelque grand secours en Flandre » et même attaquerait l'Alsace; ce « qu'ils sollicitaient depuis longtemps[3] ».

[1] Philippe IV eut trois fils de sa seconde femme, Marie-Anne d'Autriche : celui dont parle Mazarin se nommait Philippe-Prosper. Né en 1658, il mourut dans la première enfance. Le second, Ferdinand-Thomas, mourut également très jeune. Le seul qui survécut à Philippe IV fut don Carlos, ou Charles II; né le 6 novembre 1661, il fut proclamé roi d'Espagne en 1665, et mourut en 1700.

[2] Voy. ci-dessus, p. 119 et suiv.

[3] Les historiens, qui prétendent que Mazarin a eu tort de conclure la paix des Pyrénées, feront bien de méditer ce passage de la dépêche du cardinal. Il prouve que, si la France eût rejeté les propositions de Philippe IV, l'empereur Léopold eût épousé Marie-



Quoique Mazarin ne présentât cette ouverture que comme un artifice des ennemis, il faisait remarquer qu'on ne devait pas la rejeter immédiatement, afin de ménager l'opinion publique. « La France et l'Angleterre, disait-il[1], recevraient un préjudice irréparable, si les Espagnols pouvaient publier avec fondement et vérité que notre aversion à la paix est telle que, nous ayant ouvert un chemin à pouvoir conclure un accommodement général par un mariage, on en a rejeté d'abord la proposition. » Il terminait en déclarant que, quoique ces propositions fussent peu sérieuses, il fallait donner suite à la négociation. En conséquence, il avait déclaré à Pimentelli que la France et l'Angleterre étaient disposées à écouter « toutes choses raisonnables, pourvu qu'ils (les Espagnols) ne se missent pas en tête de pouvoir les diviser[2] ».

Le cardinal écrivit dans le même sens aux alliés

Thérèse. Les deux branches de la maison d'Autriche se seraient alors réunies pour combattre la France. La ligue du Rhin, encore mal constituée (voy. ci-dessus, p. 126, note 2), n'aurait pu arrêter l'empereur. A cette époque, la France se serait trouvée sans alliés : en effet, l'Angleterre, après la mort d'Olivier Cromwell, se divisa et fut réduite à l'impuissance. La Suède, attaquée par le Danemark, la Pologne, le Brandebourg et la Moscovie, pouvait à peine résister à cette coalition, bien loin d'être en état de secourir la France. Ainsi ce royaume, déjà épuisé par vingt-cinq ans de guerre, eût été exposé à une lutte contre les deux branches de la maison d'Autriche. Nous reviendrons sur cette question, à l'occasion de la paix des Pyrénées.

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f°s 521-522.

[2] *Ibidem*, f° 522.

de la France en Allemagne[1]. Pendant ce temps, Pimentelli avait demandé à don Louis de Haro des instructions plus complètes et des pouvoirs pour continuer la négociation et discuter les conditions de paix. Il attendit ces instructions, caché dans une des petites villes rapprochées de Paris, d'abord à Montargis, puis à Montereau, et lorsque la cour revint à Paris, en janvier 1659, il la suivit de près et reprit la négociation secrète avec Mazarin. Le cardinal avait dirigé cette affaire avec sa dissimulation et son habileté ordinaires. Il avait réussi à amener l'Espagne au point où il voulait la conduire : à demander la paix et à proposer la main de l'Infante. Dans ses relations avec les alliés de la France, il avait soin de présenter la négociation comme un artifice des Espagnols. Il ne l'acceptait, disait-il, que pour ne pas soulever l'opinion publique contre la France, qu'on accuserait de refuser la paix.

[1] M. Valfrey a publié ces dépêches, qui sont beaucoup moins étendues que la lettre adressée au président de Bordeaux.

LIVRE VI

MARIE MANCINI. — PAIX DES PYRÉNÉES.
ACCUSATION PORTÉE CONTRE LE SURINTENDANT FOUQUET.
MARIAGE DE LOUIS XIV AVEC MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE.
RESTAURATION DES STUARTS EN ANGLETERRE.
PACIFICATION DE L'EUROPE SEPTENTRIONALE SOUS LA MÉDIATION DE LA FRANCE.
MALADIE ET MORT DE MAZARIN.

(1659-1661.)



CHAPITRE PREMIER

NÉGOCIATIONS DE PIMENTELLI. — MARIE MANCINI.
PAIX DES PYRÉNÉES (1659).

Retour de la cour à Paris (28 janvier 1659). — Négociations avec Pimentelli (13 février-4 juin). — Nécessité de la paix prouvée par l'état déplorable de la France. — Conditions arrêtées entre Mazarin, Lionne et Pimentelli (février-mai). — Armistice du 8 mai 1659. — Contestations relatives à Condé. — Traité du 4 juin. — Amour du roi pour Marie Mancini. — Elle fait chasser de la cour la folle de don Juan. — Plaintes de la reine-mère. — Traditions opposées sur le rôle de Mazarin en cette circonstance. — Le récit de Mme de la Fayette paraît le plus vraisemblable; il est opposé à celui de Mme de Motteville, qui fait de Mazarin le complice de sa nièce. — Nécessité de chercher dans les lettres de Mazarin la vérité sur sa conduite. — Le cardinal blâme l'amour du roi pour Marie Mancini (6 juillet); il reproche à la reine de favoriser la correspondance du roi avec Marie Mancini (10 juillet). — Les lettres de Mazarin ne peuvent laisser aucun doute sur ses véritables sentiments. — Conférences entre Mazarin et don Louis de Haro (août-novembre). — Conditions du mariage de l'infante d'Espagne (avec Louis XIV. — Signature du traité des Pyrénées (7 novembre). — Critique de Saint-Évremond.— Éloge de la paix des Pyrénées par Bossuet.

La cour rentra à Paris le 28 janvier 1659, et peu de jours après, le 13 février, Antonio Pimentelli vint incognito continuer les négociations commencées à Lyon. Il avait reçu les instructions et les pouvoirs, qu'il attendait d'Espagne, et était autorisé à traiter de la paix entre les deux couronnes. Cette négocia-



tion se poursuivit si mystérieusement que les Mémoires du temps en parlent à peine[1] et en ignorent complètement les détails[2]. Le cardinal souhaitait, à cette époque, sincèrement la paix[3]; l'état du royaume la réclamait impérieusement, et la reine Anne d'Autriche l'appelait de tous ses vœux. Il faut se rappeler que la guerre entre la France et l'Espagne durait depuis près de vingt-cinq ans (1635-1659) et qu'elle avait été compliquée de plusieurs guerres civiles. Les campagnes du nord de la France étaient horriblement dévastées, et celles du centre accablées d'impôts. On comptait, dès 1657, sur les frontières de Picardie et de Champagne, plus de quatre-vingts églises qu'on n'avait pu rebâtir[4].

Les calamités de la guerre avaient été aggravées,

[1] Mlle de Montpensier (*Mémoires*, t. III, p. 367, édit. Charpentier) en parle vaguement : « Toutes les fois que M. le cardinal allait à son logis (c'est-à-dire allait du Louvre, où il habitait, à son palais, situé rue de Richelieu), on disait que c'était pour y voir Pimentel. »

[2] M. Valfrey (*Hugues de Lionne ; ses négociations*, t. II, p. 242-268) a exposé ces négociations, d'après les *Documents sur la paix des Pyrénées*, conservés aux Archives nationales. L'ambassadeur vénitien, Giustiniani, avait eu quelque peine à pénétrer la mission de Pimentelli ; mais, en mars 1659, il était informé des conférences de Mazarin avec ce diplomate, et ses lettres en parlent souvent (Bibl. nat. mscr.; *Filza* 122). Lui-même s'en entretint avec le cardinal (*ibid.*, fos 23, 24, etc). Vittorio Siri retrace les négociations de Pimentelli dans les volumes inédits de son *Mercure* (Aff. étr., FRANCE, t. 88, fo 529 et suiv.). Voy. sur ce manuscrit des Affaires étrangères l'appendice IV du tome précédent.

[3] Voy. ci-dessus, p. 186-187.

[4] Gaillardin, *Histoire du règne de Louis XIV*, t. II, p. 292. L'auteur s'appuie sur la *Vie de saint Vincent de Paul*, par Abely.

en 1657 et 1658, par la famine et les inondations. « Les gelées prirent, fin novembre 1657, disent des relations du temps[1], et durèrent jusqu'à la fin de février suivant. Le dégel, qui vint tout à coup, causa de grands désordres;.... ayant dissous les glaces, il enfla les rivières et fit un débordement des plus grands, dont on ait mémoire. A Troyes, et dans beaucoup d'autres lieux de la Champagne, il y eut de grands malheurs; tous les quais et la plus grande partie des rues étaient inondés, à Châlons; la perte fut estimée à cent cinquante mille écus. A Reims, la Vesle dépassa ses bords de deux pieds; les moulins furent submergés; l'eau était plus haute que la clé des voûtes des ponts. La Suippes[2] inonda tous les villages, dont les habitants se sauvèrent, les uns dans les greniers, les autres sur les arbres, où ils restèrent jusqu'à ce qu'au bout de deux ou trois jours on alla à leur secours avec des nacelles. » A Paris, dit Gui Patin (lettre du 26 février) : « La Seine est vingt fois plus rapide qu'en 1651. On ne voit passer sur la rivière que bois, paille, paillasse et lits. Il n'est pas jusqu'à la petite rivière de Bièvre qui n'ait fait rage dans le faubourg Saint-Marceau, où elle a noyé bien du monde et abattu bien des maisons. »

Bossuet, qui prêchait, en 1658, dans la cathédrale

[1] Citées par M. Feillet, *la Misère au temps de la Fronde*, p. 508.

[2] Cette rivière prend sa source à Somme-Suippes (Marne) et se jette dans l'Aisne.

de Metz, dont il était un des principaux dignitaires, fait aussi un lamentable tableau de la misère du pays[1]. « Il y a près de vingt ans, disait-il, en parlant de la ville de Metz, qu'elle porte presque tout le fardeau de la guerre. Sa situation trop importante semble ne lui avoir servi que pour l'exposer en proie à tous ceux qui l'avoisinent, et comme si ce n'était pas assez de tant de misères, Dieu, cette année, ayant trompé l'espérance de nos moissons, a frappé la terre de stérilité.... La paix, qu'il nous prépare, semble être prête à descendre sur nous. On dirait que Dieu dispose toutes choses à son établissement; arrachons-la lui par la ferveur de nos prières. »

Ainsi, en 1658, la famine s'était jointe à la guerre pour désoler la France et lui faire plus vivement souhaiter la paix. Le même orateur, dont la voix retentissait aussi puissamment dans les églises de Paris que dans la cathédrale de Metz, adressait à la reine, le 13 mars 1659, de nouveaux vœux pour la paix[2]. « Madame, lui disait-il, les victoires de notre grand roi relèvent l'éclat de votre couronne, et ce qui surpasse toutes les victoires, c'est qu'on ne parle plus par toute la France que de cette ardeur toute chrétienne, avec laquelle Votre Majesté travaille à faire descendre la paix sur la terre. » La paix! tel

[1] C'est d'après les savantes *Études sur la vie de Bossuet*, par M. Floquet, t. I, p. 505, que je place ce sermon en 1658.

[2] Panégyrique de saint Joseph. Voy. *Études sur la vie de Bossuet*, par M. Floquet, t. II, p. 10-11.

était le cri de la France entière. La noblesse de Normandie, de l'Anjou et du Poitou, le poussait comme les sabotiers de la Sologne [1].

Les plus grandes familles, comme celle des Condé, partageaient, à cet égard, les vœux du peuple. Bartet, qui avait été visiter la duchesse de Longueville à Trie, écrivait à Mazarin, le 6 juillet 1659 [2] : « Je l'ai trouvée amoureuse de la paix. Je dis cela à Votre Éminence parce que cela m'a paru ainsi ; elle la croit un si grand bien pour l'unique chose qui lui est sensible dans ce monde [3], qu'elle aime la paix sans l'examiner et sans vouloir songer quelle paix ce pourra être pour sa maison. » Mlle de Montpensier dit aussi dans ses Mémoires [4], à l'occasion de la fête que Lionne donna à Pimentelli, dans son château de Berny : « Tout le monde était ravi de voir Pimentel, n'y ayant personne qui n'eût une grande joie d'entendre parler de la paix et qui ne la souhaitât. » Il ne faut pas oublier ce vœu unanime de la France, lorsqu'on examine les conditions auxquelles Mazarin donna les mains, dans ses négociations avec Pimentelli. Nous avons vu [5] que, dans ses lettres à la reine, il reconnaissait que la France, au milieu même de ses succès, souhaitait la fin de la guerre. La rejeter,

[1] Voy. ci-dessus, p. 187.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 907, f° 156.

[3] Bartet désigne, à mon avis, par ces paroles, la grandeur de la maison de Condé.

[4] Tome III, p. 373, édit. Charpentier.

[5] Voy. ci-dessus, p. 186.

dans l'espoir de quelques conquêtes douteuses, eût été odieux. Cependant Mazarin ne sacrifia en rien, dans les négociatione avec Pimentelli, les intérêts qui lui étaient confiés.

Une des premières conditions imposées à l'ambassadeur espagnol fut que toutes les conquêtes de la France, antérieures à l'année 1656, seraient définitivement acquises. Ainsi l'Artois, sauf Aire et Saint-Omer, le Roussillon, l'Alsace, sur laquelle la branche espagnole de la maison d'Autriche avait des prétentions, devaient être incorporés au royaume. Louis XIV conservait, dans le Luxembourg, Thionville, Montmédi et Damvilliers; Landrecies et le Quesnoi, dans le Hainaut, et, en Flandre, Gravelines, Bourbourg, Bergues-Saint-Vinox et Saint-Venant. La ville de Hesdin, dont nous avons vu la révolte [1], devait être remise à ce prince.

De son côté, la France rendait à l'Espagne un grand nombre de places importantes : en Catalogne, Roses et Cap-de-Quiers, Puycerda et plusieurs forts; en Italie, Valence et Mortara; en Flandre, Furnes, Dixmude, Oudenarde, Ypres, Menin, Commines. Les questions relatives au prince de Condé, au duc de Lorraine et au Portugal furent aussi examinées; mais elles ne purent être résolues immédiatement.

Comme on approchait de l'époque où s'ouvrait ordinairement la campagne, Pimentelli demanda une

[1] Ci-dessus, p. 136.

suspension d'armes, qui fut signée, le 8 mai 1659. L'Angleterre y fut comprise pour Dunkerque, mais on n'y parla pas du Portugal. Cette concession, faite aux exigences de l'Espagne, a paru excessive à quelques historiens; mais elle était imposée par le besoin général de la paix, et aussi, comme on l'a vu, par le rôle insignifiant que le Portugal avait joué pendant cette longue guerre.

Pimentelli profita de l'armistice pour demander à Madrid de nouvelles instructions, principalement en ce qui concernait Condé. Déjà, en 1656[1], cette question avait fait rompre les négociations entre la France et l'Espagne. Philippe IV croyait son honneur intéressé à soutenir les prétentions de son allié, qui voulait rentrer dans ses gouvernements et dignités. Mazarin s'y refusait formellement[2]. Il exigeait que les places du Catelet, de Rocroi et de Linchamps ou Clinchamps[3], où Condé tenait des garnisons, fussent remises au roi, et que le prince se contentât d'être rétabli dans ses biens. Pimentelli fut obligé de se

[1] Ci-dessus, p. 18 et p. 28.

[2] Comparez, sur ce sujet, une lettre de l'ambassadeur vénitien, Fr. Giustiniani (*Filza* 122, f[os] 23 et suiv.).

[3] Clinchamps n'est plus aujourd'hui qu'un village de la Haute-Marne. Au dix-septième siècle, c'était une place de guerre d'une certaine importance. Le maréchal de la Ferté en parlait dans une lettre à Mazarin, datée du 24 novembre 1657 : « C'est une fort petite et estroite place, bastie sur le roc d'une éminence fort haute, pour laquelle approcher et venir jusqu'au pied du roc, sur lequel elle est bastie, il n'y a qu'une avenue si estroite, que l'on ne sauroit y mener du canon. » (Aff. étr., LORRAINE, t. 37, f° 345.)



soumettre à ces conditions. On put alors arrêter les articles d'un premier traité, qui fut signé le 4 juin 1659. Il devait être complété dans les conférences que Mazarin et don Louis de Haro tiendraient aux Pyrénées; là surtout devait se traiter la question du mariage de l'Infante avec Louis XIV.

Ce fut dans l'intervalle entre les négociations de Paris et celles de l'île des Faisans qu'éclata à la cour un incident, qui faillit compromettre la paix. Nous avons vu[1] la naissance de l'amour du roi pour Marie Mancini. Mazarin avait cru s'assurer de l'esprit du jeune Louis XIV en favorisant ses relations avec une de ses nièces, comme il l'avait fait précédemment pour Olympe Mancini[2]; mais l'ambition et les prétentions de Marie étaient bien autrement ardentes. Déjà elle s'était indignée à Lyon, qu'on voulût faire épouser au roi « une femme aussi laide » que Marguerite de Savoie, et il est probable que, dans sa présomption et son infatuation, elle s'attribuait la rupture de ce mariage. Elle espérait réussir également à l'égard de l'Infante.

Le premier éclat eut lieu à l'occasion du voyage de don Juan à Paris (mars 1659). Ce prince, se rendant de Bruxelles à Madrid, fut accueilli avec un vif empressement par Anne d'Autriche[3]. Il était accom-

[1] Ci-dessus, p. 201.

[2] Voy. le tome précédent, p. 304 et suiv.

[3] Voy., pour les détails, les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. III, p. 361, de l'édition Charpentier.

pagné par une sorte de folle, dont le roi et la cour se divertirent d'abord; mais comme elle parlait toujours de l'Infante, Marie Mancini la prit en aversion et s'en moqua. La folle se vengea par des railleries sur le peu de beauté de la jeune fille, dont s'était épris le roi. Marie Mancini en fut irritée et exigea de Louis XIV qu'il chassât de la cour la folle de don Juan[1]. Cette conduite blessa la reine mère, qui se plaignit aigrement de l'empire que Marie Mancini prenait sur le jeune Louis XIV. Le cardinal parvint à réconcilier le roi avec la reine, mais il reconnut, comme elle, que sa nièce prenait trop d'ascendant sur le roi, et, pour rompre cette dangereuse intimité, il résolut de l'envoyer à Brouage, dont le gouvernement lui appartenait.

Cette décision désespéra le roi. Alors commença un drame intime entre la passion de Louis XIV, qu'excitait Marie Mancini, et sa raison, que s'efforçaient de diriger les conseils de Mazarin et les recommandations impérieuses d'Anne d'Autriche. On a donné une telle importance à cet épisode de Marie Mancini[2], qu'il est nécessaire de s'y arrêter et de l'étudier à fond. Il se répandit, à l'occasion des luttes mystérieuses de la cour, deux traditions op-

[1] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. III, p. 364-365. Cette anecdote de cour parut assez importante pour être mandée à Bruxelles (Aff. étr., FRANCE, t. 907, f° 140) : « Il est constant, dit cet avis, que cette fille a dit que Mlle Manchini n'étoit pas belle, etc. »

[2] Voy. principalement l'ouvrage de M. R. de Chantelauze, intitulé : *Louis XIV et Marie Mancini*.

posées, que nous ont conservées les Mémoires du temps [1]. Tous sont d'accord sur un point : Louis XIV, épris d'un violent amour pour Marie Mancini, voulut l'épouser. Le dissentiment porte sur le rôle de Mazarin : selon les uns, il se joignit à la reine mère pour rompre ce projet de mariage [2]; selon d'autres, il hésita et fut tenté de placer sa nièce sur le trône de France [3]; mais, voyant la reine Anne d'Autriche décidée à combattre une pareille union, il changea brusquement de parti, et sépara les deux amants, en envoyant ses nièces à Brouage, pendant que le roi allait cacher sa douleur à Chantilly. Entre ces deux traditions opposées, il faut choisir en s'appuyant sur les documents que l'on juge mériter le plus de confiance, et, à défaut de documents certains, prendre pour guide le caractère bien connu des personnages historiques.

C'est ainsi qu'ont procédé les trois derniers historiens de Louis XIV : M. Bazin [4], M. Henri Martin [5] et

[1] Les principaux Mémoires, qui parlent de cette affaire, sont ceux de Mme de Motteville, de Mme de La Fayette (*Histoire de Henriette d'Angleterre*), des deux Brienne père et fils, de Daniel de Cosnac, des abbés Arnauld d'Andilly et de Choisy. On trouvera plus loin les textes de la plupart de ces Mémoires et des correspondances du temps, relatives aux mêmes événements.

[2] C'est ce que disent Mme de La Fayette, l'abbé Arnauld et Daniel de Cosnac.

[3] Telle est la tradition de Mme de Motteville et des Brienne père et fils.

[4] *Histoire de France sous Louis XIII et Mazarin*, t. IV, p. 423 (2e édition).

[5] *Histoire de France*, t. XII, p. 517 (4e édition).



M. Gaillardin[1]. Les deux premiers, après avoir examiné le texte de Mme de Motteville, sur lequel s'appuient les adversaires de Mazarin, ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu de s'y arrêter, et ont indiqué les causes de la partialité de Mme de Motteville contre Mazarin[2]. M. Gaillardin dit, comme eux, que le cardinal « s'obstina à ne pas céder aux caprices » du roi[3]. Aucun de ces historiens n'a pu admettre qu'un ministre, auquel personne n'a refusé l'intelligence et la sagacité politiques, ait songé à faire contracter au roi un mariage, qui aurait été une insulte pour l'Espagne, et qui aurait eu pour conséquence inévitable la rupture des négociations et la prolongation indéfinie de la guerre. Comment croire que, pour le plaisir et l'honneur d'avoir le titre d'oncle du roi, qui n'aurait rien ajouté à son pouvoir, Mazarin eût compromis les succès si lentement et si péniblement obtenus depuis son retour en France? Seul, parmi les écrivains de nos jours, M. de Chantelauze a soutenu cette thèse[4].

[1] *Histoire du règne de Louis XIV*, t. II, p. 289.

[2] Ils ont rappelé que le cardinal avait fait renvoyer Bertaut, frère de Mme de Motteville, qui était lecteur du roi. Nous avons remarqué (ci-dessus, p. 5) que Mme de Motteville ne pardonnait pas à Mazarin son traité avec Cromwell. Enfin on a vu que, dès 1652, elle était souvent mal informée des sentiments d'Anne d'Autriche, et déclarait que la reine s'opposait au retour du cardinal, au moment où Anne d'Autriche lui écrivait pour le rappeler (tome I, p. 5 et 74, de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*).

[3] M. Amédée Renée exprime la même opinion dans l'ouvrage intitulé : *les Nièces de Mazarin*.

[4] J'ai rendu plusieurs fois justice aux travaux approfondis de



Il faut d'abord se rendre bien compte des opinions diverses des contemporains. Entre tous les écrivains du temps, Mme de la Fayette me paraît avoir le plus exactement exposé les relations de Mazarin avec sa nièce, Marie Mancini. Si le cardinal ne s'opposa pas d'abord à la passion du roi, Mme de la Fayette en indique le motif[1] : « Il crut qu'elle (la passion du roi pour sa nièce) ne pouvait être que conforme à ses intérêts. Comme il vit, dans la suite, que sa nièce ne lui rendait aucun compte de ses conversations avec le roi, et qu'elle prenait sur son esprit tout le crédit qui lui était possible, il commença à craindre qu'elle n'y en prît trop et voulut apporter quelque diminution à cet attachement. Il vit bientôt qu'il s'en était avisé trop tard; le roi était entièrement abandonné à sa passion, et l'opposition qu'il (Mazarin) fit paraître ne servit qu'à aigrir contre lui l'esprit de sa nièce, et à la porter à lui rendre toutes sortes de mauvais offices. Elle n'en rendit pas moins à la reine dans l'esprit du roi, soit en lui décriant sa conduite pendant la régence, ou en lui apprenant tout ce que la médisance avait inventé contre elle. Enfin, elle éloignait si bien de l'esprit du roi tous ceux qui pouvaient

M. de Chantelauze sur le cardinal de Retz; mais il m'est impossible d'accepter son opinion sur le rôle de Mazarin dans cette affaire.

[1] *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 178. Mme de La Fayette ne dit pas que Mazarin eut la pensée de faire épouser sa nièce au roi. Elle se borne à dire : « Il se voulut faire un mérite envers la reine et envers l'État d'une chose qu'il croyait contraire à ses propres intérêts. »

lui nuire et s'en rendit maîtresse si absolue que, pendant le temps que l'on commençait à traiter la paix et le mariage (de l'Infante avec le roi), il demanda au cardinal la permission de l'épouser (d'épouser Marie Mancini), et témoigna par toutes ses actions qu'il le souhaitait. »

Ce fut seulement au mois de juin que Louis XIV déclara hautement son désir. Cette date résulte d'une lettre de Bartet[1], rendant compte au cardinal de l'état de la cour, le 13 juillet 1659. « Je la trouve, dit-il, presque en toutes choses, comme elle était il y a deux mois. Je prends le temps d'un peu haut pour ne pas tomber dans des scènes[2], qui dépérissent et se dissipent (dont le souvenir s'efface). » Deux mois auparavant, en mai 1659, la cour était encore paisible ; la lutte pour détourner le roi de son projet de mariage ne commença qu'en juin ; elle fut pénible. « Même l'on disait, comme le raconte Mlle de Montpensier[3], qu'il s'était mis à genoux devant la reine et M. le cardinal pour leur demander d'épouser Mlle de Mancini. » Anne d'Aurtiche et Mazarin restèrent inflexibles. Mlle de Montpensier déclare prudemment que, comme elle ne sait sur cela que les bruits du monde, elle n'en dira pas davantage.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 907, › 199 v°; autographe.

[2] C'est-à-dire *pour ne pas prendre la cour à l'époque où elle était troublée par des scènes,* dont le souvenir s'efface.

[3] *Mémoires,* t. III, p. 377.

Ces luttes intimes furent, en effet, enveloppées d'un mystère, qui rend encore aujourd'hui fort difficile de se prononcer sans hésitation. Le courtisan, si attentif aux paroles et aux moindres gestes des maîtres, était réduit à deviner ces scènes[1], qui n'avaient pour témoins que le roi, la reine et le cardinal, accoutumés depuis longtemps à dissimuler leurs impressions et à garder les secrets d'État. Mme de la Fayette, dont le récit paraît impartial, déclare, comme nous l'avons vu[2], que Mazarin, qui aurait pu se laisser tenter par le désir de voir sa nièce monter sur le trône, sacrifia cette ambition à l'intérêt de l'État.

L'abbé Arnauld tient le même langage. Fils d'Arnauld d'Andilly, frère du marquis de Pomponne, conseiller d'État, ami de Mme de Sévigné[3], et bien instruit des cabales de cour, sans y avoir un intérêt direct, il mérite d'être écouté comme un témoin impartial. « Le monde a été persuadé, dit-il[4], qu'il

[1] Cela est tellement vrai que l'abbé de Choisy dit, dans ses *Mémoires*, qu'il a entendu plusieurs fois deux des principaux personnages de la cour, le maréchal de Villeroi et Henri de Beringhen, premier écuyer, agiter cette question : « Savoir si le cardinal agissoit de bonne foi, et s'il ne s'opposoit au torrent que pour en augmenter la violence. » (*Mémoires de l'abbé de Choisy*, p. 569, de l'édition Michaud et Poujoulat.) Si le maréchal de Villeroi, ancien gouverneur de Louis XIV, et le premier écuyer, Henri de Beringhen, un des courtisans les plus accrédités, ignoraient ce qui s'était passé dans cette crise, il faut admettre que la reine et Mazarin avaient eu soin de bien dissimuler leur rôle.

[2] Ci-dessus, p. 220, note 2.

[3] *Mémoires de l'abbé Arnauld*, p. 510, de l'édition Michaud et Poujoulat.

[4] *Ibidem.*

(Mazarin) avait eu entre les mains la plus haute fortune où un particulier osât prétendre en devenant l'oncle du roi, et comme il faut juger des choses en bonne part, on peut croire qu'il n'a pas voulu imprimer cette tache à la vie toute belle de Sa Majesté, ni abuser pour ses intérêts d'une passion aveugle et d'un âge où la raison n'est pas encore assez forte pour la combattre, ni s'attirer un reproche éternel d'avoir mal usé du pouvoir que lui donnait sur ce jeune prince le soin de son éducation, qui lui avait été confiée. »

L'évêque de Valence, Daniel de Cosnac, premier aumônier du frère du roi, déclare formellement[1], en parlant de Mazarin, que « l'on doit lui rendre cette justice que, dans une occasion infiniment plus glorieuse pour lui (lorsqu'il s'agissait du mariage de sa nièce avec le roi), il préféra l'honneur de son maître à ses intérêts et à ceux de sa famille ». L'ambassadeur vénitien à la cour de France, François Giustiniani, se borne à dire que, lorsqu'on sut que le cardinal éloignait ses nièces de la cour, chacun loua sa prudence[2].

Ruvigny, dans une dépêche d'octobre 1660, datée de Londres[3], exprime avec plus de vivacité l'opinion

[1] *Mémoires*, édit. de la *Société de l'Histoire de France*, t. II p. 25.

[2] Lettre du 1er juillet 1659 : « Della detta rissolutione loda ogni uno la prudenza del cardinale. » (Bibl. nat.; *Filza* 122, f° 83.)

[3] Il sera question de la mission de Ruvigny en Angleterre (1660), au chapitre III de ce livre VI.

favorable à Mazarin, et le témoignage de ce personnage a une importance incontestable. Henri Massuès, ou de Massué, marquis de Ruvigny, était un des hommes les plus estimés de cette époque. Il avait figuré avec distinction dans les armées et était lieutenant général depuis 1652. Turenne, dont il était le parent et l'ami, l'avait en grande estime. Un écrivain sagace et peu bienveillant, le duc de Saint-Simon, en a tracé un portrait qu'il faut rappeler, lorsqu'on pèse les témoignages. « Ruvigny, dit le duc de Saint-Simon[1], était un bon mais simple gentilhomme, plein d'esprit, de sagesse, d'honneur et de probité, fort huguenot, mais d'une grande conduite et d'une grande dextérité. Ces qualités, qui lui avaient acquis une grande réputation parmi ceux de sa religion, lui avaient donné beaucoup d'amis importants et une grande considération dans le monde. Les ministres et les principaux seigneurs le comptaient, et n'étaient pas indifférents à passer pour être de ses amis... Sous un extérieur fort simple, c'était un homme qui savait allier la droiture avec la finesse des vues et les ressources, mais dont la fidélité était si connue qu'il avait les secrets et les dépôts des personnes les plus distinguées. Il fut, un grand nombre d'années, le député de sa religion à la cour, et le roi se servit souvent des relations que sa

[1] *Mémoires*, t. I, p. 412 et suiv., édit. 1856, in-8°, et t. I, p. 396 et suiv., édit. 1873. Saint-Simon avait connu Ruvigny, qui ne quitta la France qu'après la révocation de l'édit de Nantes.

religion lui donnait en Hollande, en Suisse, en Angleterre et en Allemagne pour y négocier secrètement[1], et il y servit très utilement. Le roi l'aima et le distingua toujours, et il fut le seul, avec le maréchal de Schomberg, à qui le roi offrit de demeurer à Paris et à sa cour, avec leurs biens et la secrète liberté de leur religion, dans leur maison, lors de la révocation de l'édit de Nantes, mais tous deux refusèrent. »

Le témoignage d'un pareil homme est d'un grand poids, et nous verrons que cet esprit éclairé et indépendant n'hésitait pas à louer Mazarin du sacrifice qu'il avait fait en résistant au vœu formel du jeune Louis XIV. Ruvigny avait été envoyé, comme nous l'avons dit, en Angleterre pour sonder les dispositions de Charles II envers la France. Il savait que la mère de Charles II, Henriette de France, avait proposé à Mazarin de marier une de ses nièces, Hortense Mancini, avec le roi son fils. Il écrivait, à ce sujet, à Mazarin, le 25 octobre 1660[2] : « On m'en a fort parlé (de ce projet de mariage), depuis que je suis ici, mais non pas selon la vérité. Il y a peu de temps que Mme de Carlisle, et plusieurs autres personnes de qualité m'ont dit que Votre Éminence

[1] On verra plus loin (ch. III) que Mazarin se servait aussi de Ruvigny pour des missions délicates et secrètes. Il l'envoya, en octobre 1660, auprès de Charles II, au moment où l'on craignait une rupture entre la France et l'Angleterre.

[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 73, f° 49.



désirait passionnément cette affaire, et qu'ils savaient bien que vous offriez une grosse somme d'argent pour la conclure. Je leur ai répondu qu'il n'y avait point d'assurance que vous eussiez cette pensée, et que j'étais bien assuré que vous n'en aviez rien témoigné à personne, parce que vous étiez connu pour avoir une sagesse et une modération incroyable, *et principalement en notre cour, où vous aviez fait paraître, à la vue de toute la France, la merveille de ces deux vertus*[1]. »

En opposition avec la tradition qui montrait Mazarin sacrifiant l'intérêt de sa famille à son devoir, il s'en forma une tout opposée, adoptée et propagée par les ennemis du cardinal. Il y avait, depuis longtemps, à la cour un parti puissant qui n'avait cessé de le combattre. Les commandeurs de Jars et de Souvré, Henri de Benringhen, premier écuyer, le maréchal de Villeroi, le comte de Brienne, secrétaire d'État, avaient formé, dès 1652[2], une cabale, qui

[1] On ne peut avoir de doute sur le sens de ce passage en le rapprochant d'une dépêche de Bartet du 29 novembre 1660. Ce secrétaire du cabinet écrivait, de Londres, à Mazarin (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 73, f° 162 v°) qu'il avait dit au baron de Watteville, ambassadeur d'Espagne en Angleterre : « Que toute l'Europe savoit aujourd'hui que leur Infante ne seroit pas reine de France, si vous aviez voulu obéir au roi, qui vouloit de la plus forte volonté du monde que Mlle Mancini la fût ; et là-dessus je lui dis de mot à mot ce qui s'est autrefois passé entre le roi et Votre Éminence là-dessus pour lui faire connoître la sincère modération de votre esprit et votre sagesse. »

[2] Voy. le tome I de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, p. 69-73.

s'était efforcée de fermer au cardinal le retour en France. Leurs lettres, saisies dans les papiers de Chavigny, ne laissent aucun doute sur ce point[1]. L'amitié de la reine pour de vieux serviteurs, qui l'avaient défendue à l'époque de Richelieu, n'avait pas permis au cardinal d'éloigner cette cabale hostile. Brienne était resté secrétaire d'État, et les autres vivaient à la cour, profitant de toutes les occasions pour décrier Mazarin par des bruits répandus avec une prudence qui ne les exposait pas à la vengeance du ministre.

Cet esprit d'opposition, que signale plus d'une fois la correspondance de Mazarin[2], s'était encore fortifié, lorsque les traités avec l'Angleterre avaient excité des inquiétudes feintes ou réelles d'une partie de la cour[3]. La faction hostile ne manqua pas de saisir le prétexte de la passion du roi pour décrier le cardinal et le représenter comme le complice de sa nièce[4], qu'il voulait faire reine de France. L'orgueil

[1] Des extraits de ces lettres ont été cités dans le volume qu'indique la note précédente.

[2] Voy. ci-dessus, p. 149.

[3] Ci-dessus, p. 5.

[4] Mazarin n'ignorait pas ces bruits, comme on le voit par ses ettres au roi. Il n'hésite pas à les rappeler, dans une lettre du 16 juillet 1659 : « On dit, et cela est confirmé par des lettres de la cour..., que je m'entends en secret avec vous, vous poussant à ces choses-là pour satisfaire mon ambition. » (Lettre de Mazarin au roi, en date du 16 juillet 1659, Bibl. maz., mscr. 1719, t. III.) Il faut remarquer les dates : c'était en juin 1659, comme on l'a vu, que le roi avait déclaré son amour pour Marie Mancini. Le cardinal, qui aurait encouragé cette passion, d'après les bruits de cour que nous

d'Anne d'Autriche s'était révolté, disait-on, contre une pareille pensée. On lui prêta des paroles, qui, pour employer les termes de M. de Chantelauze[1], avaient foudroyé Mazarin et l'avaient fait rentrer sous terre. « Je ne crois pas, Monsieur le cardinal, aurait-elle dit à son ministre, que le roi soit capable de cette lâcheté; mais s'il était possible qu'il en eût la pensée, je vous avertis que toute la France se révolterait contre vous et contre lui, que moi-même je me mettrais à la tête des révoltés et que j'y engagerais mon fils[2]. »

rappelons, aurait osé, deux mois plus tard, en écrivant au roi, lui parler de ces bruits comme de calomnies. Comment admettre une pareille impudence, qui aurait suffi pour rendre Mazarin odieux et méprisable aux yeux de Louis XIV?

[1] *Louis XIV et Marie Mancini*, p. 63.

[2] *Mémoires de Mme de Motteville* (t. IV, p. 144, édit. Charpentier). J'ai déjà rappelé (p. 149, note 2) que Mme de Motteville était engagée dans le parti hostile à Mazarin et en recevait ses informations. Elle était trop honnête, sans doute, pour inventer une pareille scène; mais elle reproduisait les bruits de cour, comme le font le plus souvent les Mémoires. Elle ne dit pas avoir entendu les paroles qu'elle prête à la reine, comme elle le fait pour d'autres détails. Elle a été l'écho d'une cabale, et rien de plus; il en est de même des Brienne père et fils (voy. p. 235, note 1).

Il faut encore remarquer en citant les paroles que Mme de Motteville prête à la reine combien elles diffèrent du ton des lettres de la reine à Mazarin. Nous pouvons ici comparer le langage authentique d'Anne d'Autriche avec les traditions des Mémoires. Le 28 janvier 1653, la reine écrivait au cardinal (voy. le tome I de l'*Histoire de France pendant le ministère de Mazarin*, p. 430) : « La reine n'a ni n'est capable d'avoir d'autres desseins que ceux de plaire à Mazarin, et de lui témoigner qu'il n'y a rien au monde pareil à l'amitié qu'elle a pour lui. » Et plus loin : « Elle ne voudrait pas lui déplaire, même de la pensée. » Au mois d'août 1658,

Ce fut alors seulement, d'après la tradition hostile à Mazarin, que le cardinal changea brusquement de rôle et prit la résolution d'éloigner sa nièce. Si l'on était réduit au témoignage des Mémoires, on pourrait hésiter, quoique à mon avis, la plupart des écrivains, dont on ne peut suspecter la partialité, soient favorables à Mazarin[1]; mais le doute ne peut subsister, lorsque l'on consulte les lettres du cardinal, qui sont écrites, à la vérité, à une époque un peu postérieure, en juin, juillet et août 1659, mais qui rappellent les événements antérieurs et font connaître le véritable rôle qu'il avait joué dans cette crise. Ces documents, d'une authenticité incontestable, suppléent encore ici à l'insuffisance ou à l'inexactitude des Mémoires.

Ce fut le 21 juin 1659 qu'eut lieu la séparation de Louis XIV et de Marie Mancini. On rapporte qu'à ce

elle lui répétait encore que le roi et elle n'avaient qu'un cœur pour lui (voy. ci-dessus, p. 188). Enfin, le 30 juin 1660, c'est-à-dire après l'époque où se place la prétendue allocution foudroyante : « Je vous assure que tous ceux (les moments) de ma vie seront employés à vous témoigner que jamais il n'y a eu d'amitié plus véritable que la mienne. » Après, comme avant, la scène de 1659, le langage authentique de la reine est affectueux jusqu'à la tendresse, soumis jusqu'à l'abaissement. C'est là, il faut le reconnaître, une forte présomption contre la réalité des paroles attribuées à la reine par Mme de Motteville.

[1] Je n'insiste pas sur les deux Loménie de Brienne ; le père était fort âgé et mécontent de Mazarin, qui lui avait enlevé tout pouvoir. Le fils a écrit ses Mémoires, remplis de récits romanesques, dans la maison de Saint-Lazare, où ses extravagances l'avaient fait enfermer.



moment le roi versa des larmes, et que Marie Mancini lui dit : « Vous pleurez, vous êtes le maître, et je pars ! » Mazarin envoya d'abord ses nièces à Fontainebleau sous la conduite de leur gouvernante, Mme de Venel. Il alla lui-même les rejoindre le 25 juin, et partit, le lendemain, avec elles[1]. Pendant ce long voyage, de Fontainebleau à Saint-Jean-de-Luz, du 26 juin au 28 juillet, le cardinal ne cessa d'écrire au roi et à la reine. La première lettre au roi, que nous trouvions dans les collections des Affaires étrangères[2], est datée du 28 juin. Mazarin, qui était alors à Pithiviers, rappelle à Louis XIV les conseils qu'il lui a donnés : « Souvenez-vous, je vous conjure, de ce que j'ai eu l'honneur de vous dire plusieurs fois, lorsque vous m'avez demandé le chemin qu'il fallait tenir pour être un grand roi, c'est-à-dire[3] : qu'il fallait commencer par faire les derniers efforts, afin de n'être pas dominé d'aucune passion ; car, quand ce malheur arrive, quelque bonne volonté qu'on ait, on est hors d'état de faire ce qu'il faut. Je vous parle avec la liberté que vous m'avez commandé, et je le ferai toujours, puisque vous n'avez aucun serviteur qui s'intéresse plus que moi à votre gloire et à vous voir le plus grand roi de la terre par les qualités

[1] D'après l'ambassadeur vénitien (*Filza* 122, f° 82 v°), les maréchaux de Villeroi et de Clérambaut, le grand maître de l'artillerie, de Lionne et l'évêque de Fréjus, accompagnaient Mazarin.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 279, f° 296.

[3] *C'est-à-dire*, dans ce passage, équivaut à : *Je vous ai dit qu'il fallait commencer*, etc.

personnelles, comme vous l'êtes par les royaumes que vous possédez. »

Mazarin parlait au roi, dans cette première lettre, comme à un prince guéri de sa passion et dont il ne fallait que fortifier les généreuses résolutions; mais il apprit bientôt que l'amour pour Marie Mancini régnait toujours dans le cœur de Louis XIV. Le cardinal, qui venait d'arriver à Poitiers et qui avait envoyé ses nièces à Brouage, se plaignit alors au roi de la persistance de sa passion, dans une lettre en date du 6 juillet 1659 [1]. Il lui disait : « La *confidente* (la reine) m'a écrit l'état dans lequel elle vous a trouvé [2], et j'en suis au désespoir; car il faut absolument que vous y apportiez du remède, si vous ne voulez être malheureux et faire mourir tous vos bons serviteurs. La manière, dont vous en usez, n'est nullement propre pour guérir, et si vous ne vous résolvez tout de bon à changer de conduite, votre

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 279, f° 336.

[2] Il s'agit du moment où le roi quitta Chantilly et vint rejoindre la reine à Fontainebleau. Turenne visita le roi, à cette époque, et écrivait au cardinal que le prince était moins triste. Mazarin répondait au maréchal, le 26 juillet 1659 : « J'ai été bien aise de voir, par votre lettre, que le roi était plus gai qu'à son ordinaire. Si vous vous souvenez des discours que nous avons eus ensemble, vous n'aurez pas grande peine à croire que je fais tout ce qui se peut pratiquer imaginablement pour cela, et peut-être au delà de ce qu'on jugeroit que la prudence peut permettre. » Mazarin fait allusion ici à la correspondance que la reine mère et lui avaient autorisée entre le roi et sa nièce, mais en stipulant qu'elle passerait par leurs mains. Il sera question plus loin de cette correspondance (voy. p. 240, note 4).

mal empirera de plus en plus. Je vous conjure, pour votre gloire, pour votre honneur, pour le service de Dieu, pour le bien de votre royaume et pour tout ce qui vous peut le plus toucher, de faire généreusement force sur vous. » Comment Mazarin aurait-il osé donner ses conseils à Louis XIV, si, un mois ou deux auparavant, il avait, comme on l'a prétendu, encouragé la passion de ce prince pour sa nièce ?

Le langage de Mazarin avec la reine n'est pas moins expressif[1] : « Je suis inconsolable, lui écrivait-il le 6 juillet, de l'état dans lequel vous me mandez avoir trouvé le *confident*, et je voudrais y pouvoir remédier en sacrifiant ma vie ; je le ferais avec grande joie. » La police du cardinal, qui était fort active, ne tarda pas à l'informer que de jeunes courtisans entretenaient la passion de Louis XIV pour Marie Mancini. Un des principaux était Louis-Victor de Rochechouart, plus tard duc de Vivonne ; il était fils du duc de Mortemart, et frère de Françoise-Athénaïs de Rochechouart-Mortemart, qui devint si célèbre sous le nom de marquise de Montespan. Vivonne était un jeune débauché, qui avait organisé l'orgie de Roissy[2], à laquelle avaient pris part le comte de Guiche, un aumônier du roi, l'abbé Le Camus, Bussy-Rabutin et le neveu même du cardinal, Philippe Mancini. Leurs débauches, pour les-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 279, f° 337.
[2] *Mémoires de Bussy-Rabutin*, édit. L. Lalanne. t. II, p. 89-90.

quelles ils avaient choisi le vendredi saint de 1659[1], avaient scandalisé une cour, qui cependant était peu scrupuleuse. Le cardinal s'était borné à exiler son neveu, Philippe Mancini, et à le faire enfermer à Brisach. Les autres jeunes courtisans, Guiche, Vivonne, avaient continué d'entourer le roi et voulaient « le servir dans ses amours »[2]; ils favorisèrent une correspondance secrète entre le roi et Marie Mancini.

Mazarin, informé de ces intrigues, en avertissait la reine le 7 juillet[3]: « Je vous dirai qu'outre les avis que j'en ai reçus, j'ai vu, entre les mains de quelques personnes de celles qui m'accompagnent, des lettres qui les confirment portant que (M. de Vivonne)[4], est en grande faveur et qu'il affecte d'en faire voir encore davantage, à tel point que Mme de Mesmes[5] en a reçu des compliments, et que Mlle de Beaumont[6] en a parlé en plusieurs lieux, comme d'une chose bien certaine.

[1] La terre et le château de Roissy, où eut lieu l'orgie qui fit alors tant de bruit, appartenaient à Antoinette-Louise de Mesmes, que Vivonne avait épousée, en 1655. Roissy fait maintenant partie du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise.

[2] Ce sont les paroles mêmes de Bussy-Rabutin (*Mémoires*, t. II, p. 95).

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 279, f°s 345-349.

[4] Ce nom est en blanc dans le manuscrit.

[5] La veuve du président Henri de Mesmes, seigneur de Roissy, était, comme on l'a vu, belle-mère de Vivonne.

[6] Cette demoiselle de Beaumont était une des filles d'honneur de la reine. Après avoir été plusieurs fois disgraciée, elle avait été rappelée à la cour (*Mémoires de Mme de Motteville*, t. IV, p. 294, édit. Charpentier).

Le *confident* sait que ce personnage ne doit rien aux plus emportés dans le vice et dans l'impiété..... Je puis dire avec vérité que c'est lui qui a entièrement perdu mon neveu[1]. Je sais des particularités sur ce sujet [telles] que, si je les eusse représentées au *confident*, comme j'aurais fait sans la considération de son père[2], assurément il eût été envoyé plus loin que mon neveu[3]. »

Mazarin engageait Anne d'Autriche, dans la suite de cette lettre, à représenter au roi qu'il ne devait pas se laisser diriger par de semblables libertins. Comme ces conseils produisaient peu d'effet et que la correspondance du roi avec Marie Mancini continuait et devenait de plus en plus fréquente, Mazarin s'en plaignit vivement et au roi[4] et à la reine. Dans une lettre du 10 juillet, adressée à Anne d'Autriche, il prenait le ton d'un homme blessé de ce qu'on eût négligé ses avis. « Je ne saurais assez, écrivait-il à la

[1] On a vu plus haut, p. 239, que Philippe Mancini avait été exilé à la suite de l'orgie de Roissy.

[2] Le père de Vivonne était, comme je l'ai dit, le duc de Mortemart, premier gentilhomme de la Chambre du roi.

[3] Philippe Mancini avait été conduit et enfermé à Brisach, comme il a été dit ci-dessus, p. 239.

[4] Il rappelait à Louis XIV, dans une lettre du 10 juillet 1659, que, par compassion pour son chagrin, il avait consenti à ce que le prince entretînt une correspondance avec sa nièce : « La confidente (la reine) et moi avons fait d'étranges métiers, en diverses occasions, pour témoigner notre complaisance, mais sans aucun scrupule, sachant que, dans tous vos commerces, il n'y a rien que de très honnête et qui répond à votre vertu. » (Aff. étr., FRANCE, 283, f° 50.)



reine à cette date [1], dire mon déplaisir, voyant l'empressement du *confident* [à écrire] et qu'au lieu de pratiquer les remèdes qui pourraient modérer sa passion, il n'oublie rien de ce qui peut servir pour l'augmenter, et, si vous lui donnez raison en ce qu'il fait, comme vous me le mandez..., il sera toujours bien aise d'en user comme il fait par votre approbation [2], et en ce cas, on sera exposé à de très grands inconvénients, et peut-être de plus grande conséquence que vous ne croyez. Pour moi, je ferai mon devoir jusqu'au bout, et, si je vois que cela ne profite de rien, je sais bien à quoi ma fidélité, le zèle et la tendresse que j'ai pour le service et pour la réputation du *confident*, m'obligeront avec un désespoir [3], qui me tourmentera tant que j'aurai de vie. »

Est-ce là le langage d'un homme que la reine avait dû menacer pour le faire renoncer à des vues ambitieuses? Il ose maintenant lui reprocher de tolérer une correspondance entre son fils et Marie Mancini! Il ose afficher, avec une impudence sans égale, son zèle pour la réputation du roi, qu'il aurait

[1] Bibliothèque Mazarine, mscr. 1719, t. III, f° 234.

[2] On voit ici combien les rôles diffèrent de ce que racontent ceux qui font de Mazarin le complice du roi. C'est le cardinal, qui reproche à Anne d'Autriche sa faiblesse pour Louis XIV et l'approbation qu'elle donnait aux correspondances du roi avec Marie Mancini.

[3] D'autres lettres attestent que Mazarin déclarait qu'il renoncerait à la direction des affaires plutôt que de voir le roi se déshonorer, et qu'il s'embarquerait, avec ses nièces, pour s'éloigner de la France.





cherché à flétrir par un mariage honteux! Je crois qu'il n'y a pas un lecteur impartial qui puisse accepter de pareilles invraisemblances. Comment admettre que la reine, qui s'était montrée si fière, et dont la parole *foudroyante avait fait rentrer le cardinal sous terre*[1], puisse accepter maintenant avec docilité les reproches de Mazarin et ne lui jette pas à la face son audacieuse hypocrisie !

Je pourrais multiplier les extraits des lettres du cardinal pour montrer combien ses sentiments différaient de ceux qu'on lui a prêtés. Je me bornerai à une dernière citation, où Mazarin fait un pressant appel à l'affection du roi et au soin qu'il doit avoir de sa gloire, que l'on veut flétrir. « S'agissant de ma réputation, lui écrivait-il le 12 juillet 1659[2], et de celle d'une personne que vous honorez de votre bienveillance, qui assurément recevrait une atteinte irréparable, si vous n'aviez la bonté de rompre le commerce que vous entretenez avec tant d'éclat, je vous conjure de le faire, et, quoique étant, comme vous êtes, le plus juste et le plus raisonnable de tous les hommes, je ne doive pas douter que, par ce seul motif, vous ne m'accordiez cette grâce, je veux pourtant la recevoir comme la plus grande récompense que vous me puissiez donner des petits services, que j'ai eu le bonheur de vous rendre. »

Mazarin s'adressait ensuite à l'amour-propre du

[1] Je reproduis à dessein les paroles déjà citées, p. 234.
[2] Bibliothèque Mazazarine, *ibid.*, f°s 236 v° et 237.



roi, et lui montrait le tort que le commerce qu'il entretenait avec Marie Mancini faisait à sa réputation. « Si vous vous voyiez, lui écrivait-il[1], comme on en parle audit lieu (à la cour), et si vous saviez ce qu'on en dit à Fontainebleau, et parmi les personnes qui m'accompagnent, vous n'auriez pas affaire (besoin) de mes supplications, et vous ne les attendriez pas pour y donner ordre. Je garde aussi quantité d'avis venus de Flandre, d'Allemagne et d'autres endroits, qui parlent de tout ceci avec une liberté qui m'a surpris, et comme je souhaite encore plus votre honneur que tout ce qui me pourrait le plus toucher, je ne puis m'empêcher de vous dire toutes ces particularités, afin qu'ayant la bonté d'y faire réflexion, vous laissiez aussi de faire ce que de quoi je vous supplie très humblement[2]. »

Tout en continuant son voyage vers Saint-Jean-de-Luz, où il arriva le 28 juillet 1659, Mazarin ne cessa d'adresser au roi, à la reine et à sa nièce les remontrances les plus vives sur la nécessité de mettre un terme à des relations qui compromettaient la gloire de Louis XIV et les intérêts de la France[3]. Il insistait d'autant plus que le roi et la reine se rendant à Bordeaux[4], pour y attendre la fin des négociations de

[1] Dépêche du 12 juillet 1659. *Ibid.*, f° 237.

[2] C'est-à-dire : *vous cessiez d'entretenir ces correspondances, comme je vous en supplie très humblement.*

[3] On a plusieurs fois publié ces lettres, dont quelques-unes sont ort remarquables.

[4] Le roi et la reine mère arrivèrent à Bordeaux le 19 août.

Saint-Jean-de-Luz, Louis XIV voulut encore revoir Marie Mancini, à laquelle on permit de se rendre, avec ses sœurs, à Saint-Jean-d'Angely (le 13 août). « Il en parut plus amoureux que jamais, dit Mme de La Fayette[1], et lui promit la même fidélité. » Ce fut à cette occasion, que le cardinal écrivit au roi une lettre plus énergique que les précédentes, pour lui rappeler ses promesses et son devoir[2]. Depuis cette époque, la passion du jeune Louis XIV pour Marie Mancini parut se calmer, et elle finit par s'éteindre[3].

En résumé, cet épisode, qui s'encadre entre deux négociations des plus importantes de l'histoire de France, se termine honorablement, au moins pour trois des personnages qui y ont joué un rôle. Le roi a sacrifié, après une longue lutte, sa passion à son devoir. La reine mère a triomphé de la faiblesse de son fils dans l'intérêt de sa gloire. Le cardinal, en admettant même qu'il ait un instant songé à la couronne royale pour sa nièce (ce que je ne crois

[1] *Histoire de Madame Henriette d'Angleterre*, p. 178.

[2] Cette lettre a été plusieurs fois publiée, et entre autres dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. I, 2e partie, p. 176. M. Bazin, dont l'impartialité et la sagacité sont connues, dit (*Histoire de France*, t. IV, 2e édit., p. 424), « que jamais homme, réputé vertueux dans l'histoire, n'a laissé un plus beau monument de sa renommée ».

[3] « Cette fille, pleine d'artifice, n'avoit pu, dit l'abbé de Choisy, lui fasciner les yeux plus longtemps. Il s'étoit aperçu qu'elle n'étoit point belle, et que ses manières enjouées venoient moins d'un esprit vif que d'un naturel emporté et incapable de réflexion. » (*Mémoires de l'abbé de Choisy*, p. 569, de l'édition Michaud et Poujoulat.)



pas), a immolé son ambition à la grandeur de la France[1]. Quant à Marie Mancini, elle reste le personnage le moins intéressant. « Elle avait, dit Mme de La Fayette[2], l'esprit hardi, résolu, emporté, libertin, et éloigné de toute sorte de civilité et de politesse. » La rupture de ses relations avec le roi la

[1] Nous pourrions encore citer à l'appui de notre opinion un passage d'une lettre de Mazarin au duc de Lorraine, en date du 4 juillet 1660. Charles IV avait demandé au cardinal la main de Marie Mancini, à condition qu'on lui rendrait son duché. « J'ai été mortifié, lui répondait Mazarin, de croire qu'on m'ait cru capable de songer à procurer le moindre avantage à mes nièces aux dépens du roi et de l'État, au bien duquel je suis prêt de sacrifier tout ce qui me regarde et ma propre personne. Il me semble d'avoir assez fait connoître mes intentions sur *les affaires de cette nature en d'autres occasions qui se sont présentées*, et que je ne puis avoir d'autre but, dans toutes les actions de ma vie, que de relever de plus en plus la gloire du roi et la grandeur de cette couronne. » Les *affaires de cette nature*, que rappelle Mazarin, ne peuvent être que le projet de mariage du roi avec cette même nièce, Marie Mancini. Aurait-il osé, un an après la rupture, s'en donner l'honneur, s'il avait, comme on le prétend, favorisé les intrigues de sa nièce? Il faut se rappeler que Mazarin s'adresse au chef de la maison de Lorraine, dont cinq branches étaient établies en France et parfaitement au courant des affaires de la cour. Les Guise, les d'Elbeuf, les Chevreuse, les d'Harcourt et les Lillebonne, étaient en grande liaison avec Charles IV. Il maria, cette année même (1660), sa fille, Anne de Lorraine, avec François de Lorraine, comte de Lillebonne. Il faudrait supposer le cardinal insensé pour oser mentir impudemment en écrivant à un prince aussi bien informé de tout ce qui concernait la cour de France. Cette lettre de Mazarin au duc de Lorraine a été citée par M. le comte d'Haussonville dans l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. II, p. 54 et 55, de la 2e édition. Elle se trouve aux archives des Affaires étrangères, LORRAINE, t. 33, fos 45 et suiv.

[2] *Histoire de madame Henriette d'Angleterre*, p. 178, édit. Michaud et Poujoulat.



désespéra. « Elle trouvait, ajoute Mme de La Fayette[1], qu'elle avait perdu en même temps un amant fort aimable et la plus belle couronne de l'univers. Un esprit plus modéré que le sien aurait eu de la peine à ne pas s'emporter dans une semblable occasion; aussi s'était-elle abandonnée à la rage et à la colère. »

Pendant que se terminait ce drame domestique, Mazarin était occupé à régler, avec don Louis de Haro, les plus grands intérêts de l'Europe. Il n'avait reçu qu'en voyage, la ratification du traité du 4 juin 1659[2]. Le retard du courrier d'Espagne lui avait inspiré des inquiétudes et réveillé les espérances de ses ennemis[3]. Mais lorsqu'il eut reçu la ratification, il hâta sa marche vers les Pyrénées et y arriva avant don Louis de Haro. L'île des Faisans, dans la rivière de la Bidassoa, fut choisie pour le lieu des conférences, et on adopta les mesures nécessaires pour qu'une égalité parfaite fût observée entre les deux plénipotentiaires. Les conférences s'ouvrirent le 13 août[4]. Un

[1] *Histoire de madame Henriette d'Angleterre*, *ibid*.

[2] Voy. sur ce traité ci-dessus, p. 222.

[3] On en trouve la preuve dans les lettres de Bartet à Mazarin. Bartet lui écrivait de Fontainebleau, le 13 juillet 1659 : « Tout le monde savoit déjà, quand j'en suis parti (de Paris), que le courrier d'Espagne, qui a porté la ratification de la paix, étoit arrivé auprès de Votre Éminence. Cela a d'abord dissipé, dans les esprits, toutes les imaginations, que l'oisiveté de Paris engendre dans la plupart et dont Paris se repaît lui-même. » (Aff. étr., FRANCE, t. 907, f° 198.

[4] Une partie de la correspondance de Mazarin, relative à la paix des Pyrénées, a été publiée (2 vol. in-12, Amsterdam, 1693). Une seconde édition, plus complète, de cette correspondance a été donnée

certain nombre de questions avaient déjà été résolues. Ainsi les conditions relatives aux conquêtes, que la France devait conserver, et aux places qu'elle s'engageait à rendre, avaient été arrêtées dans les négociations de Mazarin et de Lionne avec Pimentelli[1]. Le roi d'Espagne les avait approuvées, et le traité définitif n'y apporta que peu de changements. L'Espagne obtint Bergues-Saint-Vinox et la Bassée, en compensation des places de Marienbourg et de Philippeville, qui furent données à la France [2].

La partie du traité, qui concernait Condé, semblait aussi réglée[3]; mais don Louis de Haro insista de nouveau pour que ce prince fût rétabli dans ses gouvernements et dignités; l'honneur du roi d'Espagne était engagé, selon lui, à ne pas abandonner les intérêts de Condé. Plusieurs conférences furent employées à discuter ces questions, et chacun des ministres y déploya ses talents diplomatiques[4]. Enfin, l'on convint que le prince de Condé recouvrerait le

par l'abbé d'Allainval (2 vol. in-12, Amsterdam [Paris], 1745). On peut encore consulter l'*Histoire de la paix des Pyrénées*, par Courchetet (2 vol. in-12, Amsterdam et Paris, 1750); *Hugues de Lionne*, par M. Valfrey (t. II), et les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. Mignet.

[1] Voy. ci-dessus, p. 220.

[2] Article 29 du traité des Pyrénées.

[3] Voy. ci-dessus, p. 221.

[4] Bartet écrivait à Mazarin, dès le 13 juillet 1659, que, d'après es avis venus de Bruxelles, « les intérêts de M. le Prince seront réglés... avec plus de considération et d'utilité [pour lui] qu'il n'y en a dans l'instrument de la paix [du 4 juin] ». (Aff. étr., FRANCE, *ibid.*)

gouvernement de Bourgogne et que la charge de grand maître de la maison du roi serait donnée à son fils, le duc d'Enghien; mais à condition que l'Espagne céderait à la France la place d'Avesnes, qui était regardée comme une des meilleures du Hainaut. Elle s'engageait aussi à remettre Juliers au duc de Neubourg, un des alliés de la France en Allemagne[1]. Les lettres de Mazarin prouvent qu'il regarda cette concession comme un succès important. « Il est bon, écrivait-il à M. de Gravel[2], que vous sachiez en passant, que, n'ayant jamais pu obtenir de don Louis de Haro la restitution de Juliers à M. de Neubourg, moyennant l'offre que je lui avais faite, de lui donner en échange, à son choix, Gravelines ou Thionville, j'en suis enfin venu à bout, lui accordant pour cela et lui vendant bien cher quelques grâces que le roi est demeuré d'accord de faire à M. le Prince et à M. le duc d'Enghien, et j'ai profité heureusement pour cela de la passion que j'ai découvert que ledit sieur don Louis avait de ménager quelque avantage audit sieur prince, qui avait tout perdu en servant le roi d'Espagne.

» Et, pour vous le faire connaître plus en détail, je veux bien vous dire que, pour faire accorder à M. le Prince le gouvernement de Bourgogne, avec les seuls postes de Dijon et de Saint-Jean-de-Losne, et la

[1] Voy. sur le duc de Neubourg, ci-dessus, p. 87, note 1.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 283, f° 225. Cette lettre est du 22 novembre 1659.

charge de grand maître à M. le duc d'Enghien, au lieu du gouvernement de Champagne, sur lequel ledit duc d'Enghien avait droit, et de ceux de Guienne et de Berri, que possédait M. le Prince, outre les places de Stenai, Clermont, [Jametz], Bellegarde, Montrond et la tour de Bourges, j'ai tiré des Espagnols la restitution de Juliers à M. de Neubourg et la cession d'Avesnes au roi avec toutes les dépendances, dont l'acquisition nous est plus importante que celle de Cambrai même, et beaucoup de pays en Roussillon et en Luxembourg. Ce que je puis dire d'avoir acquis à d'autant meilleur marché, que M. le Prince, revenant en France, et témoignant, pendant cinq ou six mois seulement, d'avoir des sentiments conformes à son devoir pour le service du roi, Sa Majesté, de son mouvement, lui aurait donné ce qui lui est accordé par le traité, et même quelque chose de plus, avec autant de facilité que si ce n'avait été qu'une paire de gants. »

Les autres questions, débattues entre Mazarin et don Louis de Haro, n'avaient pas la même importance. Pour le Portugal, le cardinal s'était toujours plaint de ne pas trouver dans ce royaume l'assistance sur laquelle il avait compté. Il s'engagea à ne pas le secourir, si, dans le délai de trois mois, le Portugal ne faisait pas la paix avec l'Espagne[1]. Seulement il

[1] On verra plus loin (chap. III de ce livre) comment Mazarin, et ensuite Louis XIV, cherchèrent à éluder cette clause du traité des Pyrénées.



obtint que cette clause ne serait insérée que dans les articles secrets du traité[1]. Enfin une amnistie était stipulée en faveur des Catalans.

Pendant les conférences de l'île des Faisans, des députés de plusieurs souverains vinrent solliciter l'appui des plénipotentiaires; on y voyait particulièrement des Suédois, des Allemands, des Anglais et des Lorrains. Les envoyés du roi de Suède, Charles-Gustave, et des électeurs de Mayence et de Cologne, demandaient à Mazarin des secours contre l'empereur Léopold, qui envoyait des troupes en Poméranie[2], pour enlever au roi de Suède la partie de cette province, que lui avait garantie le traité de Munster. C'était un motif pour le cardinal de hâter la conclusion de la paix avec l'Espagne, afin d'être assez libre et assez fort pour contraindre l'empereur à respecter la paix de Westphalie. Il décida don Louis de Haro à intervenir d'une manière pressante auprès de la cour de Vienne, afin qu'elle maintînt le traité de Munster et les droits de la ligue du Rhin. Il importe d'insister sur ces faits pour prouver que la paix n'était pas moins nécessaire à la France qu'à l'Espagne. L'empereur Léopold ne s'inquiétait guère de l'opposition des confédérés allemands. La France seule pouvait le contraindre, par la menace d'une guerre, à observer les capitulations qui lui avaient

[1] Valfrey, *Hugues de Lionne*, *ibid.*, p. 308.

[2] Lettre de Mazarin à de Gravel, en date du 22 novembre 1659. On trouvera une partie de cette dépêche au chapitre IV de ce livre.

été imposées. Pour que la menace fût sérieuse et capable d'intimider l'empereur, il fallait d'abord n'avoir plus à combattre l'Espagne dans les Pays-Bas, en Italie et en Catalogne.

Les deux partis, qui se disputaient l'Angleterre, envoyèrent aussi des représentants à Saint-Jean-de-Luz. L'ambassadeur de la république d'Angleterre, Lockhart, s'y rendit pour surveiller les négociations. Le prétendant, Charles Stuart, fit sonder, par ses émissaires, Mazarin et don Louis de Haro, et n'épargna pas les promesses pour les séduire[1]. Ils connaissaient tous deux la légèreté de ce prince, et ne donnèrent aucune suite aux sollicitations qu'il leur adressa. Mazarin cependant suivait attentivement les affaires d'Angleterre; on voit même, par sa correspondance avec Turenne, qu'il souhaitait le rétablissement de la monarchie dans ce pays, et qu'il était disposé à favoriser le mouvement qui se manifestait en faveur des Stuarts[2]. Toutefois le traité ne fit aucune mention de projets pour leur restauration. La France se borna à stipuler, par un des articles secrets[3], qu'elle ne donnerait de secours à la république d'Angleterre, ni directement, ni indirectement, dans sa lutte contre l'Espagne. Quant au duc de Lorraine, Charles IV, qui avait été retenu par

[1] Valfrey, *Hugues de Lionne*, *ibid.*, p. 311.

[2] Voy. les chapitres II et III de ce livre.

[3] Valfrey, *ibid.*, p. 317. C'est surtout à M. Valfrey que l'on doit la connaissance de ces articles secrets du traité des Pyrénées.



les Espagnols dans les prisons de Tolède depuis 1655[1], il venait à peine de recouvrer la liberté. Sa présence à Fontarabie ne put rien faire changer aux dispositions du traité, qui ne lui rendait que des États mutilés. En effet, le traité des Pyrénées donnait à la France le duché de Bar[2], le comté de Clermont-en-Argonne, les places de Stenai, Dun et Jametz, la prévôté de Marville, et l'enclave de Moyenvic[3]. Le duc Charles IV était, en outre, tenu de laisser un passage, à travers son duché, pour les personnes et les troupes que les rois de France voudraient envoyer en Alsace, à Brisach et à Philipsbourg[4]. La restitution des places du duché de Lorraine, que la France occupait, était subordonnée à l'exécution de ces conditions[5]. Charles IV s'emporta vainement contre l'Espagne, qui lui imposait de si durs sacrifices ; il ne put obtenir aucune modification au traité et refusa de l'accepter.

La question la plus importante, débattue entre Mazarin et don Louis de Haro, fut relative aux conditions de mariage entre Louis XIV et l'infante Marie-Thérèse. Dès le 28 septembre, lorsque tous les obstacles qui s'opposaient à la conclusion de la paix, parurent écartés, le maréchal de Gramont avait été envoyé à Madrid pour demander la main de l'Infante.

[1] Voy. le tome précédent, p. 126.
[2] Article 63 du traité des Pyrénées.
[3] Articles 62, 64 et 65.
[4] Article 69.
[5] Article 77.

Il a pris soin de raconter dans ses Mémoires[1], tous les détails de cette pompeuse ambassade. Ce qui est plus important pour l'histoire, c'est de connaître à quelles conditions le mariage fut réglé.

Marie-Thérèse avait encore un frère[2], et ses droits à la succession d'Espagne paraissaient fort éloignés. Cependant le plénipotentiaire espagnol exigea qu'elle fît une renonciation complète à toute prétention sur cette succession. Cette clause fut l'objet de longues contestations entre Mazarin et don Louis de Haro. Le cardinal aurait voulu que les droits de l'Infante, sur les Pays-Bas et la Franche-Comté[3], fussent réservés; mais les Espagnols s'obstinèrent à obtenir une renonciation complète, et ils l'emportèrent[4]. Toutefois Lionne, en rédigeant les articles du traité, fit insérer une clause, qui devait frapper de nullité la renonciation de l'Infante. Il fut stipulé qu'elle ne serait valable que moyennant le payement d'une dot de cinq cent mille écus d'or. Comme on savait que l'Espagne était hors d'état de s'acquitter de cette dette, la renonciation devait rester sans effet.

La rédaction du traité des Pyrénées, qui renfermait cent vingt-quatre articles, ne fut terminée qu'en

[1] Pages 314-320 de l'édition Michaud et Poujoulat.

[2] Le fils aîné de Philippe IV était mort depuis peu de temps. Voy. sur les fils de Philippe IV, ci-dessus, p. 210, note 1.

[3] *Mémoires de Monglat*, p. 339.

[4] Voy., dans M. Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne* (t. I, p. 58), le texte complet de la renonciation de Marie-Thérèse.

novembre 1657. Ce fut seulement le 7 de ce mois que Mazarin et don Louis de Haro y apposèrent leur signature. La plupart des historiens ont considéré ce traité comme un des monuments les plus glorieux de la diplomatie nationale. Il donnait à la France le Roussillon et l'Artois, lui confirmait la possession de l'Alsace, ouvrait à la France l'entrée du Hainaut, des Flandres et du Luxembourg, par l'occupation de plusieurs places fortes de ces provinces. Enfin l'article de la dot de Marie-Thérèse était destiné à préparer la réunion des Pays-Bas espagnols, comme compensation à une dette que l'Espagne ne pourrait payer. Nous avons déjà fait remarquer que Mazarin avait toujours soin, dans ses négociations, d'insérer quelque article en vue de l'avenir. Ainsi, la paix de Westphalie n'avait pas seulement donné l'Alsace à Louis XIV et assuré la liberté politique et religieuse de l'Allemagne, sous le protectorat de la France et de la Suède; elle avait préparé la ligue du Rhin, en donnant à chacun des membres du corps germanique le droit de conclure des traités particuliers. De même, l'occupation des places fortes, dans les Pays-Bas espagnols, et la stipulation formelle de la dot de Marie-Thérèse, réservaient à Louis XIV de nouvelles conquêtes. Cependant ce traité, si avantageux à la France, n'a pas été à l'abri de la critique, même de la part d'écrivains français. Dès 1660, un bel esprit superficiel, Saint-Évremond, l'a attaqué, dans une lettre au marquis de Créquy.

Saint-Évremond est plus connu par son amour pour Ninon de Lenclos et pour la duchesse de Mazarin, que pour ses conceptions politiques, ses vers et sa prose. C'était un de ces sceptiques en politique et en religion, qui étaient déjà assez nombreux pendant la minorité de Louis XIV. Les uns, comme Vivonne, Bussy-Rabutin et leurs compagnons de l'orgie de Roissy, affichaient hautement leur mépris pour la religion et le pouvoir. D'autres, plus prudents, faisaient circuler, sous l'anonyme, des pamphlets où ils décriaient les actes du gouvernement. Saint-Évremond était de ces derniers. Après avoir servi sous Condé, il s'était séparé des princes, à l'époque de la Fronde, et avait écrit sa lettre sur la *Retraite de M. de Longueville dans son duché de Normandie*, une des plus spirituelles satires de l'époque. Le cardinal ne récompensa pas Saint-Évremond, comme il croyait le mériter. Quelques mots piquants le firent même enfermer à la Bastille. Après sa sortie de prison, Saint-Évremond vécut dans la société du duc de Candale, du commandeur de Souvré, de Ninon de Lenclos et d'autres épicuriens. Le marquis de Créquy, qui était son ami, le recommanda vainement à Mazarin; le cardinal refusa de lui donner un commandement qu'il sollicitait. Ainsi s'explique l'hostilité qui, dans la lettre sur la paix des Pyrénées, tourne en ridicule toutes les actions du cardinal. L'ironie y est perpétuelle : c'était par charité chrétienne que le cardinal avait épargné les Espa-



gnols. Rien n'était plus facile que d'écraser les ennemis, mais un cardinal aussi dévot s'en serait fait scrupule. Tel est le thème que Saint-Évremond brode dans plusieurs pages. On sait que cette lettre fut trouvée dans les perquisitions qui suivirent l'arrestation de Fouquet, et que Saint-Évremond, pour échapper à la Bastille, se sauva en Angleterre [1].

Les adversaires de la paix des Pyrénées ont repris la thèse de Saint-Évremond et l'ont développée avec un sérieux, dont elle ne paraît pas digne. Ils invoquent, à la vérité, une autorité plus grave, celle de Turenne; mais où ont-ils trouvé la preuve de cette assertion? Dans la lettre de Saint-Évremond [2]. Les Mémoires du maréchal s'arrêtent en 1658, avant le commencement des négociations de la paix des Pyrénées. On a publié, à la suite des Mémoires de Turenne [3], quelques lettres du maréchal, écrites en 1659; elles ne parlent pas de la paix des Pyrénées. C'est donc, en définitive, Saint-Évremond qui est la seule autorité. C'est d'après son pamphlet que l'on admet qu'il eût suffi d'une ou deux campagnes pour

[1] La lettre de Saint-Évremond a été publiée dans le tome I, p. 36, de l'édition des *Œuvres de Saint-Évremond*, donnée par des Maizeaux en 1753.

[2] Saint-Évremond est un de ceux qui prétendent que Mazarin était jaloux de Turenne depuis la bataille des Dunes (ci-dessus, p. 159, note 1). Nous avons déjà réfuté cette opinion. Les lettres citées, dans le chapitre suivant, prouveront que Mazarin et Turenne étaient parfaitement d'accord en 1659.

[3] Pages 523 et suiv., à la suite des *Mémoires de Turenne* (édit. Michaud et Poujoulat).

achever la conquête des Pays-Bas espagnols jusqu'à l'Escaut et réaliser le vœu si patriotique que Mazarin exprimait dès 1646[1] : « L'acquisition des Pays-Bas espagnols formerait à la ville de Paris un boulevard inexpugnable, et ce serait alors véritablement que l'on pourrait l'appeler le cœur de la France. »

La première question qui se présente, lorsqu'on examine cette hypothèse, c'est de savoir si la conquête des Pays-Bas espagnols, que l'on présente comme si assurée et si facile, n'eût pas opposé des obstacles plus sérieux qu'on ne le suppose. L'histoire s'est chargée de répondre : huit ans après la paix des Pyrénées, en 1667, Louis XIV entreprit cette conquête et dans des conditions bien plus favorables[2]. L'Espagne, au lieu de se relever, tombait de plus en plus en décadence : Philippe IV était mort, laissant un fils en bas âge, Charles II, prince maladif, dont on prévoyait si bien la mort prochaine, que Louis XIV et l'empereur Léopold signèrent un traité secret pour le partage de la monarchie espagnole[3]. Le successeur

[1] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 270.

[2] Cette guerre, connue sous le nom de *guerre de dévolution*, eut lieu pendant les années 1667 et 1668.

[3] C'est à M. Mignet que l'on doit la connaissance des conditions de ce traité. Il fut signé, le 19 janvier 1668, par le chevalier de Grémonville, au nom de Louis XIV, et par le prince d'Aversberg, au nom de l'empereur Léopold. Il avait été enveloppé d'un si profond mystère que, jusqu'à la publication des *Négociations relatives à la succession d'Espagne* par M. Mignet, on en ignorait les stipulations.



de Philippe IV ne pouvait plus compter sur l'appui de la branche allemande de la maison d'Autriche.

Louis XIV avait, d'ailleurs, un prétexte spécieux pour entreprendre la guerre contre l'Espagne. Il réclamait les Pays-Bas espagnols en vertu du droit de *dévolution*, qui, dans le Brabant, donnait la succession aux filles nées d'un premier mariage de préférence aux fils issus d'un second lit. Mais ce qui devait surtout assurer la victoire à Louis XIV, c'était l'état de la France en 1667. Colbert avait rétabli les finances et réorganisé la marine; Turenne et Condé, servant maintenant le même souverain, commandaient les troupes françaises et allaient envahir, l'un la Flandre, l'autre la Franche-Comté. Les armées, qu'une paix de sept années et la prospérité financière du royaume avaient permis de compléter, étaient les premières de l'Europe et aspiraient à de nouvelles conquêtes. Quel contraste avec l'épuisement de la France en 1659!

Ajoutons que Lionne dirigeait la politique extérieure avec la même prudence et le même succès que Mazarin. L'Angleterre, qui avait pour roi le vénal Charles II, semblait enchaînée à la France. Ce souverain besoigneux, en lutte avec la partie la plus énergique et la plus active de la nation, avait déjà vendu Dunkerque à la France. On pouvait espérer qu'il seconderait les projets de Louis XIV sur les Pays-Bas espagnols. La ligue du Rhin, qui s'était

fortifiée par l'accession de l'électeur de Brandebourg et d'autres princes allemands, était en pleine vigueur.

Ce fut dans ces circonstances, qui semblaient rendre le triomphe de Louis XIV indubitable, que ce prince envahit les Pays-Bas espagnols (1667). La république des Provinces-Unies s'en émut. Le grand pensionnaire, Jean de Witt, éveilla les inquiétudes de l'Angleterre, qui, malgré son roi, s'unit avec la Hollande. La Suède entra aussi dans cette confédération, et Louis XIV, malgré la prospérité de ses finances, la supériorité de ses armées et de ses généraux, eut la prudence de s'arrêter et de rendre une partie de ses conquêtes (paix d'Aix-la-Chapelle, 1668). Voilà la réponse de l'histoire à ceux qui, adoptant les critiques de Saint-Évremond, croient que la conquête des Pays-Bas espagnols eût été facile en 1659. Ils ne tiennent aucun compte de l'état d'épuisement où était alors le royaume, de ces cris de misère qui retentissaient, des Pyrénées à la Lorraine, du Rhin et des Alpes à l'Océan, ni de la voix des orateurs chrétiens qui suppliaient le roi et la reine de répondre aux vœux de leurs peuples et de conclure la paix. En blâmant le traité des Pyrénées, ils oublient les révoltes, qui éclataient en Normandie, en Anjou, en Poitou, en Sologne, et dont la principale cause était l'énormité des impôts, résultat de cette guerre de vingt-cinq ans.

Mais, dira-t-on, en 1659, l'Espagne n'avait plus



d'alliés. C'est une erreur; elle en avait de puissants et tout disposés à se déclarer contre la France, surtout les Provinces-Unies et l'empereur Léopold. La république des Provinces-Unies avait déjà prouvé qu'elle ne redoutait rien tant que le voisinage de la France. C'était pour l'éviter qu'en 1648 elle avait abandonné son ancienne alliée, la France, et conclu un traité particulier avec l'Espagne [1]. Déjà plus d'une fois elle avait menacé de joindre ses forces à celles des ennemis de la France, même lorsque ce ro aume et l'Angleterre étaient étroitement unis. Croit-on qu'elle y eût manqué, à une époque où elle voyait la France épuisée et l'Angleterre en proie aux discordes civiles? Les documents historiques prouvent le contraire. Les avis que Mazarin recevait de Bruxelles, en janvier 1659 [2], lui annonçaient qu'une ligue se préparait entre l'Espagne et la Hollande. Don Louis de Gamarra s'était rendu dans les Provinces-Unies, « afin de donner chaleur, disent ces avis, à MM. de Hollande, en leurs délibérations. Pour mieux venir à ce but, ledit ambassadeur travaillera afin que MM. les États (des Provinces-Unies), fassent un traité de ligue avec l'empereur et les princes d'Allemagne, qui sont intéressés à la conservation de la maison d'Autriche. » Les correspondants

[1] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 473.

[2] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 48 (sans pagination). Comparez les avis transmis par Turenne, ci-dessus, p. 197-198.

de Mazarin ajoutaient : « On dit que MM. de Hollande favorisent en tout la maison d'Autriche [1]. »

Quant à l'empereur Léopold, les dépêches de Mazarin attestent qu'il était très disposé à soutenir la branche espagnole de sa maison. Il « souhaite passionnément d'épouser l'Infante », écrivait Mazarin le 13 décembre 1658 [2]. Philippe IV, si la France eût rejeté ses propositions de paix, n'aurait pas hésité à donner Marie-Thérèse à Léopold, et il eût alors obtenu ce que, depuis longtemps, il demandait, que la branche allemande de la maison d'Autriche rompît avec la France par une attaque contre l'Alsace et l'envoi d'un corps d'armée dans les Pays-Bas espagnols [3].

Mais, disent encore les adversaires de la paix des Pyrénées, l'empereur était enchaîné par la ligue du Rhin, que Gramont et Lionne avaient conclue avec plusieurs électeurs et autres princes allemands. Sans doute cette confédération était signée ; mais elle n'avait encore ni chef nommé, ni armée organisée. L'empereur affectait de la braver, et il attaquait le roi de Suède, qui était un des membres de la confédération. On écrivait à Mazarin que les négociations des ambassadeurs de Mayence et de Cologne, en fa-

[1] Voy., dans le chapitre suivant, les difficultés que rencontra, dans les Pays-Bas, l'exécution de la paix des Pyrénées.

[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f° 521 v°. Voy. ci-dessus, p. 210 (texte et note 3), les extraits de la lettre de Mazarin au président de Bordeaux, en date du 13 décembre 1658.

[3] Mazarin le déclare formellement, dans la lettre au président de Bordeaux. *Ibid.*

veur de la Suède, n'avaient pas réussi [1], « puisque l'empereur avait pris une ferme résolution de pousser jusqu'au bout ses desseins contre la couronne de Suède, et d'opposer à la France une armée de trente à quarante mille hommes, en cas qu'elle entreprenne de secourir les Suédois. » L'ambassadeur Nani, qui arrivait de la cour de Vienne et venait en France représenter de nouveau la république de Venise, écrivait, le 4 octobre 1659, que les membres de la ligue du Rhin commençaient à réunir quelques troupes; « mais leur faibesse, ajoutait-il [2], sans le soutien de quelque autre puissance, est incapable de faire grand effet. »

Si Mazarin eût, comme le voulaient les adversaires de la paix, continué la lutte contre l'Espagne, il aurait eu à combattre à la fois l'empereur Léopold et Philippe IV, qu'aurait très probablement soutenus la république des Provinces-Unies. Il aurait fallu, pour des conquêtes douteuses, achever la ruine des campagnes en exigeant de nouveaux impôts. C'est alors qu'eût éclaté, avec une juste violence, l'irritation de la France épuisée. On n'eût pas manqué de soutenir que Mazarin rejetait la paix pour éterniser son pouvoir. On l'avait prétendu, sans fondement, en 1648; on l'aurait répété, avec raison, en 1659.

[1] Affaires étrangères, LORRAINE, t. 38, f° 24. Cette lettre est datée du 23 mars 1660.

[2] Bibliothèque nationale (*Filza* 124, f° 27). « La debolezza loro senza l'altrui fomento non è valente a fare gran mossa. »

Le cardinal s'est montré bien plus sensé, lorsque, se contentant d'assurer à la France le fruit de longues guerres, il lui a donné trois provinces et l'expectative de nouvelles conquêtes [1].

Bossuet, qui plus d'une fois avait appelé la paix de tous ses vœux [2], ne manqua pas de célébrer, en 1660, le traité signé par Mazarin. Prêchant dans l'église des Minimes de la place Royale [3], il loua hau-

[1] On a fait contre la paix des Pyrénées une autre objection beaucoup plus étrange et qu'on peut résumer ainsi : Ce traité a été cause de la guerre de succession d'Espagne, qui a été fatale à la France; par conséquent, il mérite d'être blâmé. Le vice de ce raisonnement saute aux yeux; il consiste à supprimer tous les événements qui, pendant plus de quarante ans (1659-1701), ont profondément modifié la situation de l'Europe. On ne tient compte ni de l'ambition de Louis XIV qui avait déjà provoqué plusieurs coalitions, avant 1700, ni des fautes qui suivirent l'acceptation du testament de Charles II: la reconnaissance de Jacques III comme roi d'Angleterre; l'occupation des places de la Barrière; enfin la réserve des droits de Philippe V au trône de France. Mazarin, dans ses relations avec l'Espagne, se proposait exclusivement l'acquisition des Pays-Bas espagnols. Il ne parle que de ces provinces dans la dépêche de 1646, rappelée ci-dessus (p. 257). Pendant les négociations de la paix des Pyrénées, il voulut faire excepter, de la renonciation de l'infante Marie-Thérèse, ses droits sur les Pays-Bas espagnols (ci-dessus, p. 253). Enfin, lorsque Lionne fit un premier partage de la monarchie espagnole, conforme à la politique de Mazarin, il réserva surtout à la France « tout ce que les Espagnols possédaient dans les Pays-Bas » (Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. II, p. 445). Je n'insisterai pas davantage sur cette objection, à laquelle j'ai déjà répondu (ci-dessus, p. 130, note 1). J'ai montré, dans ce passage, combien la prudence diplomatique de Mazarin différait de la politique de violence et de conquêtes, qui arma l'Europe contre Louis XIV.

[2] Voy. ci-dessus, p. 217-218.

[3] *Études sur la vie de Bossuet*, par M. Floquet, t. II, p. 39-41.



tement la prudente et habile politique du cardinal. « Je sais, disait-il, combien les prédicateurs doivent être réservés sur les louanges ; mais se taire, en cette rencontre, ce ne serait pas être retenu, mais en quelque sorte envieux de la félicité publique... Peuples, qu'on se réjouisse, et, s'il y a encore quelque maudit reste de la malignité passée [1], qu'elle tombe aujourd'hui devant ces autels, et qu'on célèbre hautement ce sage ministre qui montre bien, en donnant la paix, qu'il fait son intérêt du bien de l'État, et sa gloire du repos des peuples. Je ne brigue point de faveur ; je ne fais point ma cour dans la chaire (à Dieu ne plaise !). Je suis Français et chrétien ; je sens, je sens le bonheur public, et je décharge mon cœur devant Dieu sur le sujet de cette paix bienheureuse. »

[1] Nous venons de signaler un *maudit reste de la malignité passée* dans la lettre de Saint-Évremond.

CHAPITRE II

ACCUSATION CONTRE LE SURINTENDANT FOUQUET. — EXÉCUTION DE LA PAIX DES PYRÉNÉES.

Séjour de la cour à Toulouse (14 octobre-27 décembre 1659). — Influence de la comtesse de Soissons. — Projets ambitieux du surintendant Fouquet : puissance de sa famille et de ses amis. — Mazarin, le roi et la reine mère visitent le château de Vaux. — Éloge du surintendant par les poètes Pierre et Thomas Corneille. — Encouragements donnés par le surintendant à La Fontaine et à Molière. — Plaintes d'Hervart et de Colbert contre le surintendant (octobre 1659). — Mémoire de Colbert proposant l'établissement d'une chambre de justice pour la poursuite des financiers (octobre 1659). — Mazarin n'y donne pas suite; il va rejoindre la cour à Toulouse (à la fin de novembre). — Correspondance du cardinal avec Turenne sur les affaires d'Angleterre. — Mesures relatives à l'exécution de la paix des Pyrénées. — Plusieurs clauses du traité excitent le mécontentement des gouverneurs des Pays-Bas espagnols, et les protestations des États provinciaux de Flandre et de Brabant. — Turenne reste à la tête de l'armée pour assurer l'exécution du traité.

Le roi et la reine s'étaient rendus à Bordeaux, comme on l'a vu[1], pour attendre la fin des conférences. On espérait qu'elles se termineraient avant l'hiver et que le mariage du roi et de l'Infante serait célébré en 1659. Mais lorsque l'on sut que le roi d'Espagne ne pourrait se rendre aux Pyrénées pendant la saison rigoureuse où l'on entrait, et que la célébration du mariage était remise à l'année suivante, Louis XIV

[1] Ci-dessus, p. 243.



se décida à passer l'hiver dans le Midi et à visiter le Languedoc et la Provence. En se rendant de Bordeaux à Toulouse (6-14 octobre 1659), il s'arrêta au château de Cadillac [1], où le duc d'Épernon le traita magnifiquement.

Le séjour de la cour à Toulouse se prolongea jusqu'au 27 décembre. Le cardinal fut encore quelque temps retenu à Saint-Jean-de-Luz par le soin des intérêts publics, sans qu'il oubliât ses avantages particuliers. Ce fut en effet vers cette époque, qu'il se fit céder par le duc de Mantoue le duché de Nevers, « le plus beau de France, dit l'ambassadeur vénitien, Nani [2], et si ample qu'on pourrait l'appeler une grande province ». Mazarin trouva moyen de faire cette acquisition, sans rien payer. Il obtint ce duché en remboursement, d'une ancienne dette contractée envers lui par la maison de Gonzague-Nevers, lorsqu'il avait avancé la somme nécessaire pour la dot de Marie de Gonzague, mariée en 1645, au roi de Pologne [3], Wladislas VII. Vers la même époque, il

[1] Ce château du duc d'Épernon a été transformé en maison de détention. Cadillac est maintenant chef-lieu de canton de la Gironde. On peut consulter sur la réception que le duc d'Épernon fit à la cour, en octobre 1659, les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. III, p. 381-382, édit. Charpentier.

[2] Bibliothèque nationale, mss. (*Filza* 124, f° 36) : « Il piu bello di Francia, et si amplo, che si puo chiamare una grande provincia. » Lettre du 18 novembre 1659. Nani avait été envoyé de nouveau en France comme ambassadeur extraordinaire.

[3] Nani, *ibid*. On verra, chap. IV de ce livre, que Mazarin rappelait cette dette, dans ses correspondances diplomatiques.



obtint que le comte d'Harcourt, dont nous avons vu la trahison et la défaite en 1653 et 1654, renonçât au gouvernement d'Alsace. Le cardinal lui fit donner, en échange, la province d'Anjou, cinquante mille écus et une riche abbaye pour un de ses fils[1]. Mazarin, qui avait déjà le gouvernement de Brisach, y ajouta ceux de Philipsbourg et d'Alsace.

Un des principaux soins du cardinal, pendant qu'il était éloigné de la cour, fut d'occuper assez l'esprit du roi pour l'empêcher de retomber dans la violente passion, qui avait failli troubler la France. Il se servit, pour le distraire et l'entourer de plaisirs, de sa nièce, la comtesse de Soissons. Cette sœur aînée de Marie Mancini avait été fort négligée par Louis XIV, pendant que Marie le tenait sous sa domination. Il avait même témoigné, pour Olympe, une sorte d'aversion; mais, après l'éloignement de Marie, la comtesse de Soissons parvint à dominer de nouveau le roi et la cour. On écrivait de Toulouse à Mazarin, le 14 octobre[2] : « Il (le roi) a repris, avec Mme la Comtesse[3], le commerce de lui parler, de rire avec elle, et particulièrement d'y jouer plus qu'avec qui ce soit, en sorte que cela va aussi bien qu'on le peut souhaiter et dure, comme cela, depuis dix jours... M. le comte de Soissons a repris aussi avec le roi

[1] Lettre de Nani, en date du 6 janvier 1659, *ibid.*, f° 63.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 908, f° 209.
[3] On désignait ainsi la comtesse de Soissons (Olympe Mancini), comme on disait M. le Prince, M. le Duc.

l'ancienne manière de lui faire sa cour, et il n'y a personne qui peut (*sic*) s'apercevoir qu'il y ait eu aucun refroidissement. » Une autre lettre, en date du 21 octobre, confirme ces renseignements [1]: « Le roi vit si bien avec M. le comte et Mme la comtesse de Soissons qu'il ne se peut rien de mieux. Sa Majesté donna à celle-ci, il y a trois jours, le bal et la comédie à l'archevêché, et puis ils firent ensemble media-noche [2], ayant été plus de trois heures à s'entretenir, peut-être des choses passées plutôt que de celles de l'avenir. Hier soir, il fut jouer chez elle, où il avait déjà passé une soirée ; il y a passé la nuit jusqu'à trois heures du matin à jouer... Ils y ont joué à perdre deux mille pistoles avec un médiocre malheur, le roi, Mme la Comtesse, M. de Villequier, M. de Richelieu et M. de Varangeville [3]. »

Ces nouvelles rassurèrent complètement Mazarin sur l'état moral du roi, et lui rendirent toute la liberté d'esprit, dont il avait besoin, pour achever les négociations avec don Louis de Haro et s'occuper des dilapidations du surintendant Nicolas Fouquet, qui lui furent dénoncées par Hervart et Colbert. Dès 1654, Fouquet avait réussi, comme

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 908, f° 230.

[2] Repas fait après minuit, lorsqu'un jour gras succédait à un jour maigre.

[3] Rocq de Varangeville était secrétaire des commandements du duc d'Anjou. (Voy. sur ce personnage les *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t. I, p. 273-274.)

nous l'avons vu[1], à s'emparer de la partie la plus importante de l'administration financière. La mort de son collègue, Abel Servien, arrivée le 17 février 1659, l'en rendit seul maître. Quoique Servien fût plus habile en diplomatie qu'en finances, sa présence contenait Nicolas Fouquet. Il avait conservé auprès de Mazarin une autorité due à ses anciens et excellents services. C'était Servien qui, comme nous l'avons vu[2], avait rédigé au mois d'août 1658, d'après les indications de Mazarin, une remarquable réfutation des pamphlets de Retz contre l'alliance anglaise.

Après la mort de ce collègue, Fouquet ne connut plus de frein à ses passions. Il engloutit des millions dans les splendides constructions de son château de Vaux-le-Vicomte[3]; il entretint de nombreux espions auprès du roi et du cardinal, et chercha à se préparer des appuis pour lutter un jour contre le ministre[4]. Il avait acheté Belle-Isle et voulait en faire, en cas de nécessité, une place forte, où il pût résister à Mazarin et même au roi. Ce fut pendant l'année 1659 que se donna surtout carrière l'ambition

[1] Tome précédent, p. 253.

[2] Voy. ci-dessus, p. 166.

[3] Aujourd'hui département de Seine-et-Marne, arrondissement et canton de Melun.

[4] Voy. ci-dessus, p. 200, note 2, ce qui concerne Mlle de Treseson, envoyée à la cour de Savoie pour s'emparer de la confiance de Marguerite de Savoie, au moment où l'on croyait qu'elle serait reine de France.

du surintendant, resté seul maître de l'administration financière. Ce fut aussi à ce moment que, surveillé par Hervart et Colbert, il fut dénoncé à Mazarin et faillit être livré à une cour de justice, qui lui aurait fait rendre gorge pour ses dilapidations et aurait puni ses projets audacieux.

Il y avait longtemps que Fouquet travaillait à élever sa fortune, par les hautes positions qu'il avait procurées à ses frères et à ses amis, dans le clergé, dans l'armée et à la cour. Je ne reviendrai pas sur Basile Fouquet, qui avait été un des agents les plus actifs de Mazarin. Cet abbé Fouquet, homme d'action et de police, était trop ambitieux et trop entreprenant pour vivre longtemps d'accord avec son frère, le surintendant; il y eut entre eux des scènes violentes, où le surintendant reprocha à l'abbé ses amours ridicules, pendant que l'abbé accusait son frère de vols et de complots criminels. Les autres membres de la famille secondèrent mieux le surintendant. François Fouquet, l'aîné de tous, avait été nommé évêque de Bayonne, dès 1639, puis transféré à Agde, en 1643; il était devenu, en 1656, coadjuteur de l'archevêque de Narbonne, et enfin, en 1659, titulaire de ce siège, un des plus importants de la France[1]. Il était à Toulouse au moment où la cour y résidait et il y jouait un rôle

[1] Voy. Loret, *Muze historique,* lettre du 18 octobre 1659. L'archevêque de Narbonne fut enveloppé dans la disgrâce du surintendant en 1661, et mourut en exil.

important comme président des états provinciaux du Languedoc. Un de ses jeunes frères, Louis Fouquet, l'avait remplacé comme évêque d'Agde, le 2 mars 1659[1]. Un troisième, Gilles Fouquet, était écuyer de la reine mère et avait épousé la fille du maréchal d'Aumont, gouverneur de Boulogne. Le surintendant avait voulu faire entrer dans la diplomatie le dernier de ses frères, Yves Fouquet; il l'avait envoyé à Rome, comme nous l'avons vu[2], pour y combattre l'influence de Lionne, et, s'il était possible, le ruiner dans l'opinion publique. Enfin, Nicolas Fouquet avait marié, en 1657 (12 février), la fille unique issue de son premier mariage, à Armand de Béthune, fils aîné du comte de Charost, gouverneur de Calais et capitaine des gardes du corps.

Puissant par les dignités qu'occupait sa famille, par son titre de procureur général du parlement de Paris, par sa charge de surintendant des finances, Nicolas Fouquet avait su, en outre, se ménager de nombreux amis. Un caractère souple et agréable, une libéralité prodigue en pensions, distribuées aux artistes, aux poètes, aux gens de lettres, aux courtisans et aux femmes influentes, avaient assuré au surintendant une clientèle nombreuse. Il l'avait choisie avec beaucoup de soin, en vue des projets ambitieux qu'il ne communiquait qu'à ses plus intimes confidents.

[1] Louis Fouquet fut aussi exilé en 1661, et vécut jusqu'en 1702.
[2] Voy. le tome précédent, p. 239 et suiv.



A la tête de ses partisans dévoués était la marquise du Plessis-Bellière, femme d'esprit et de résolution. Fouquet disait, dans le projet trouvé à Saint-Mandé, qu'il avait en elle une entière confiance et qu'il n'avait eu aucun secret pour elle. Le marquis du Plessis-Bellière, un des généraux les plus distingués de la France, avait été tué, en 1654, dans la seconde expédition de Naples[1]; sa veuve, secondée par Fouquet, avait marié sa fille au marquis de Créquy, qui commandait l'aile droite de l'armée française à la bataille des Dunes, et devint dans la suite maréchal de France. La marquise d'Asserac (Pélagie de Rieux) était également dévouée à Fouquet; elle possédait l'Ile-Dieu, voisine de Belle-Isle, qu'avait achetée Fouquet, et pouvait le servir dans le cas où il aurait à soutenir une lutte contre l'autorité royale. L'amiral de Neuchèse, qui, sous les ordres de Vendôme, commandait la flotte, avait été également gagné et s'était engagé dans le parti que formait le surintendant pour se fortifier du côté de l'Océan.

Nicolas Fouquet, tout en se préparant à se défendre contre Mazarin et à soutenir une guerre civile[2], avait soin d'entourer le roi, la reine mère et

[1] Voy. le tome précédent, p. 194.

[2] Il lut à Gourville, en 1660, le projet qu'il « avoit fait quelques années auparavant pour se maintenir au cas où le cardinal le voulût pousser ». (*Mémoires de Gourville*, p. 530, édit. Michaud et Poujoulat.) Ce projet, trouvé à Saint-Mandé, a été publié par M. P. Clément (t. II, p. 20 et suiv., du recueil des *Lettres, Instructions et Mémoires* de Colbert). Le projet de Fouquet était

le cardinal, de gens qui lui étaient vendus et qui devaient l'avertir des dangers qui le menaçaient. Au premier rang était une des filles d'honneur de la reine, Bénigne de Meaux du Fouilloux, dont tous les contemporains vantent la beauté [1]. Avide et peu scrupuleuse, elle révélait au surintendant tout ce qu'elle pouvait découvrir des intrigues de la cour. Mazarin était trop sagace pour n'avoir pas reconnu que Fouquet s'enrichissait aux dépens du Trésor; mais il avait besoin, avant tout, d'un surintendant qui lui fournît l'argent nécessaire pour la guerre et pour les négociations, et qui le remboursât largement des avances qu'il faisait à l'État. Afin d'encourager son zèle, il lui faisait donner sur les aliénations du domaine des sommes considérables, comme le prouve la lettre suivante, qu'il lui adressait en 1657 [2]: « J'ai supplié le roi de vous donner deux cent mille livres à prendre sur les fonds que l'on a aliénés, afin que vous ayez quelque revenu sur les rentes pour vous aider à soutenir la dépense que vous êtes obligé de faire, et Sa Majesté a eu la bonté de vous accorder cette grâce, comme aussi à M. Le

évidemment dirigé contre Mazarin. Il commence par une attaque contre le cardinal : « L'esprit de Son Éminence, susceptible naturellement de toute mauvaise impression, etc. »

[1] Voy. Loret, *Muze historique* (lettres du 2 décembre 1652 et du 19 janvier 1659); *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. III. p. 114-115, édition Charpentier; *Lettres de Racine*, lettre à La Fontaine, en date du 11 décembre 1661, etc.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 274, f° 243.



Tellier, pour cent mille livres. Je crois que vous trouverez bon qu'en attendant que je vous procure quelque autre assistance, M. votre frère l'abbé ait sur ledit fonds cinquante ou soixante mille livres. Je vous prie que personne n'ait connaissance de cela, et de me mander quelle expédition il faudra faire pour l'exécution. »

Mazarin, avant de partir pour Saint-Jean-de-Luz, en juin 1659, avait été visiter le magnifique château de Fouquet, à Vaux. Peu de temps après, le surintendant avait eu l'honneur d'y recevoir le roi et la reine mère. Il semblait alors au comble de la puissance. L'opinion publique, dont les gens de lettres étaient les interprètes, se prononçait hautement en sa faveur, et Fouquet avait l'habileté de s'attacher par ses bienfaits, les plus illustres d'entre eux. Ainsi Pierre Corneille, âgé de plus de cinquante ans et découragé par le peu de succès de ses dernières pièces, sembla se ranimer à la voix et sur les conseils de Fouquet. On connaît les beaux vers par lesquels le poète remerciait le surintendant de ses encouragements :

> Oui, généreux appui de tout notre Parnasse,
> Tu me rends ma vigueur................
> Je sens le même feu, je sens la même audace
> Qui fit plaindre le Cid, qui fit combattre Horace,
> Et je me trouve encor la main qui crayonna
> L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna.

Ce réveil du grand Corneille produisit des tragédies qui, sans pouvoir être comparées à ses chefs-



d'œuvre, n'étaient pas indignes de sa vieille et glorieuse renommée. Il donna d'abord *Œdipe* (1659) et un peu plus tard *Sertorius* et *Othon*. Thomas Corneille eut aussi à se louer du surintendant. Dans la dédicace de sa tragédie de la *Mort de Commode*, il parle « des généreuses marques d'estime » et des « bienfaits » qu'il a reçus de Fouquet. « Je voulais m'offrir, lui dit-il, et vous m'avez attiré. »

Le surintendant avait, en effet, pour les gens de lettres de ces délicatesses qui rendaient ses faveurs plus précieuses. Parlant de Paul Fontanier-Pellisson, qui s'était attaché à sa fortune et qui s'honora par la fidélité de son dévouement, il disait : « M. Pellisson m'a fait l'honneur de se donner à moi. » Personne ne lui resta plus attaché, dans le malheur, que les gens de lettres et les artistes, qu'avaient séduits sa libéralité et son affabilité. Parmi les poètes dont Fouquet encouragea les débuts, La Fontaine et Molière sont au premier rang. Tout le monde connaît l'élégie du premier intitulée : *les Nymphes de Vaux*. Le second composa pour Fouquet la comédie des *Fâcheux*. La nouvelle école poétique, qui allait s'illustrer par des chefs-d'œuvre, fut stimulée par les bienfaits du surintendant. Ce sont là des mérites incontestables ; mais ils ne doivent pas faire oublier les fautes dont Fouquet se rendit coupable, et qui provoquèrent, dès 1659, un véritable acte d'accusation contre lui.

Hervart et Colbert unirent leurs efforts pour l'atta-



quer, au moment même où tout semblait assurer sa puissance. Le premier, Hervart, était ce banquier qui avait été chargé de surveiller les opérations du Trésor, comme commis de l'Epargne[1]. Déjà il s'était plaint de ce que les surintendants ne lui communiquaient pas les comptes exacts des sommes reçues et dépensées. Il avait fallu l'intervention de Mazarin pour que les droits attachés à la place d'Hervart fussent respectés[2]. Après la mort de Servien, Fouquet s'efforça plus que jamais de se soustraire au contrôle d'Hervart. Le commis de l'Epargne adressa de nouvelles plaintes au cardinal, qui était obligé, au milieu de la discussion des plus grands intérêts de l'Europe, de prêter l'oreille à ces querelles de financiers.

Hervart n'était pas l'ennemi le plus redoutable de Nicolas Fouquet. J. B. Colbert, qui administrait la fortune de Mazarin avec un zèle et une probité au-dessus de tout éloge, s'était peu à peu emparé de la confiance du cardinal. Mazarin ne le consultait pas seulement sur ses affaires domestiques et sur les intérêts de sa famille; il lui confiait souvent des affaires d'État et l'avait chargé spécialement de surveiller l'administration des finances publiques. Colbert avait répondu aux marques d'estime du cardinal avec une fermeté et une liberté que Mazarin sut apprécier. Dans ce commerce intime avec le premier ministre,

[1] Voy. le tome Ier de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, p. 402.
[2] Voy. le tome précédent, p. 270.

l'ambition, dont Colbert n'était pas exempt, lui fit sans doute entrevoir et espérer une position plus élevée. Les finances de l'État étaient dans un désordre plus triste encore que celles du cardinal, lorsqu'il en avait pris la direction. Ne pourrait-il pas les rendre aussi prospères que l'étaient devenues, entre ses mains, les affaires domestiques de Mazarin? Vues ambitieuses, zèle pour le bien public, tout poussait Colbert à signaler au ministre les dilapidations du surintendant. Il s'en acquitta, en octobre 1659, dans un mémoire qu'il adressa à Mazarin. C'est un document d'une telle importance qu'il est nécessaire d'en indiquer les points principaux [1].

« Votre Éminence, dit Colbert, en débutant, m'ayant ordonné de lui dire ce que je pouvais savoir concernant l'état présent des finances, pour satisfaire à ses ordres, je lui dirai... qu'elles sont toutes renfermées entre le surintendant et le sieur Bruant, son commis, avec quelque légère participation du trésorier de l'Épargne. » Ce mystère, dont s'enveloppait le surintendant, était, d'après Colbert, une dangereuse innovation : Fouquet avait tenu à supprimer tout registre, « parce qu'en la personne du sieur Hervart, c'était un contrôle et une lumière perpétuelle qui éclairait les yeux de Son Éminence ».

Colbert montrait ensuite les conséquences de cette

[1] Ce mémoire porte la date du 1er octobre 1659. Il a été publié dans le tome VII, p. 164-183 du recueil de M. P. Clément (*Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*).



administration concentrée dans les mains du surintendant. Fouquet avait réuni, soit par des marché fictifs avec des traitants, soit par le rachat à vil prix d'anciens billets de l'Épargne, une multitude d'ordonnances de finances, qui, assignées de nouveau[1], sur des fonds disponibles, lui procuraient des trésors. « C'est une chose publique et connue de tout le monde, ajoutait Colbert[2], que le surintendant a fait de grands établissements, non seulement pour lui, non seulement pour ses frères, non seulement pour ses parents et amis de longue main, non seulement pour tous les commis qui l'ont approché, mais encore pour toutes les personnes de qualité du royaume et autres qu'il a voulu acquérir, soit pour se conserver, soit pour s'agrandir. » Les fermes des impôts avaient été augmentées d'un tiers par suite de nouvelles taxes, et cependant il n'en était presque rien revenu au trésor royal. Les anticipations avaient épuisé tous les revenus de l'Etat jusqu'en 1661.

Colbert, après avoir signalé le mal, indiquait le remède : il fallait établir, dans l'administration des finances, un ordre régulier, faire dresser un tableau

[1] La fonction du surintendant consistait principalement à désigner le fonds sur lequel l'ordonnance royale devait être payée. Les ordonnances, assignées sur des fonds épuisés, étaient à vil prix ; mais une nouvelle assignation sur des fonds disponibles leur rendait toute leur valeur. C'était pour ce motif que Fouquet avait racheté un grand nombre de vieilles assignations.

[2] Page 166 du tome VII (Recueil de M. P Clément).

exact des sommes à recevoir et des dépenses à effectuer. Le surintendant devrait se borner à dresser ce tableau, de concert avec les trésoriers de l'Épargne, répartir les impôts entre les diverses provinces, enfin veiller à la perception et au bon emploi des fonds publics. Tous les trois mois, il serait tenu de rendre compte au roi, ou à son premier ministre, de l'état des finances.

Pouvait-on espérer cette administration régulière avec un surintendant tel que Fouquet? Colbert ne le pensait pas. Il conseillait au cardinal de se charger seul de l'administration des finances, et d'instituer une chambre de justice « exacte et sévère[1] », qui aurait mission de punir les fautes du passé et de rétablir l'ordre pour l'avenir. Colbert indiquait les qualités que devaient avoir les magistrats de cette chambre, les pouvoirs qui leur seraient donnés, les recherches auxquelles ils devraient se livrer. Ce qui frappe surtout, dans les projets de réforme que Colbert soumettait au cardinal, c'est le désir de retrancher les causes de la « surcharge des pauvres et de la décharge des riches[2] ». La juste répartition des tailles, la suppression des exemptions illégales, la répression des abus, et la surveillance des collecteurs des tailles, sont indiquées comme un des principaux moyens de soulager le peuple. Bien d'autres réformes indispensables étaient encore signalées par Col-

[1] *Mémoire de Colbert*, *ibid.*, p. 173.
[2] *Ibid.*, p. 176.

bert, surtout le « retranchement d'une multitude d'offices qui grevaient la France ».

L'objection principale à toute réforme financière était la nécessité de trouver des ressources jusqu'au moment où les revenus de l'État pourraient être dégagés. Si l'on manquait aux engagements contractés avec les gens d'affaires, on ruinerait le crédit public. Cette considération n'arrêtait pas Colbert; il prétendait que l'institution d'une chambre de justice aurait pour résultat de délivrer le roi des financiers, qui s'étaient enrichis à ses dépens; elle lui donnerait la libre disposition de ses revenus, qui devaient s'élever, d'après ce mémoire, à plus de quarante millions. Colbert proposait, en réalité, une banqueroute; mais elle ne devait atteindre que ceux qui avaient ruiné le Trésor par leurs prêts usuraires.

En terminant ce long mémoire, Colbert insistait sur les résultats avantageux de cette réforme. « Son Éminence, disait-il, étant maîtresse d'un grand revenu, pourra avec beaucoup de facilité, par son économie, entretenir un grand nombre de troupes, de grandes garnisons dans toutes les places avancées, en Allemagne, Flandre, Italie, Espagne, revêtir toutes ces places et les bien fortifier, rétablir la gloire et l'honneur du royaume sur la mer aussi bien que sur la terre, en remettant en mer un grand nombre de galères et de vaisseaux, afin de porter la gloire et la terreur de son nom jusque dans l'Asie, après l'avoir si fortement et si puissamment établi dans toute

l'Europe; et, après avoir fait toutes ces dépenses, je ne doute point que Son Éminence ne pût encore mettre en réserve une somme considérable tous les ans.

» Après avoir exécuté toutes ces grandes choses, il n'en resterait plus que deux à faire qui n'en seraient pas moins glorieuses pour Son Eminence: l'une d'établir le commerce dans le royaume et les voyages de long cours[1]; et l'autre, de travailler au retranchement de la multiplicité des officiers des justices souveraines et subalternes, des abus qui se commettent en la justice et de la faire rendre aux peuples plus promptement et à moins de frais. »

C'était déjà le programme des réformes qui devaient illustrer le ministère de Colbert et les commencements du gouvernement personnel de Louis XIV. Ce mémoire parvint à Bordeaux, où se trouvait alors la cour, dans les premiers jours d'octobre[2]. Il fut arrêté par le directeur de la poste, Jérôme de Nouveau, qui était vendu à Fouquet[3]. Le surintendant fut immédiatement averti, eut communication du mémoire de Colbert et en prit copie[4]. Pour prévenir l'impres-

[1] Nous avons déjà vu (tome précédent, p. 23 et 24) que Colbert représentait, depuis longtemps, à Mazarin la nécessité de rétablir le commerce et la marine.

[2] Colbert dit, dans une lettre qu'il adressa à Mazarin le 4 janvier 1660, que son mémoire dut arriver à Bordeaux le 5 octobre 1659.

[3] Les soupçons de Colbert, que l'on trouve exprimés dans la lettre du 4 janvier 1660, sont confirmés par les *Mémoires de Gourville*, p. 525, de l'édit. Michaud et Poujoulat.

[4] *Mémoires de Gourville*, *ibidem*. Gourville raconte qu'il travailla avec Fouquet à copier le mémoire de Colbert.



sion que cette accusation pourrait produire sur le cardinal, Fouquet envoya Gourville à Saint-Jean-de-Luz, où il vit deux fois Mazarin[1]; il lui représenta qu'une cabale puissante décriait le surintendant, et que des ambitieux cherchaient à supplanter ce ministre. Gourville insista, si l'on en croit ses Mémoires, sur la difficulté de trouver de l'argent et sur le danger que courait le crédit public, par suite des attaques contre Fouquet.

Ce qui fut probablement plus efficace que les arguments dont Gourville vante la puissance, ce fut l'arrivée de Fouquet à Saint-Jean-de-Luz (fin d'octobre). Mazarin était tout occupé, à cette époque, de terminer les longues négociations de la paix des Pyrénées; il se borna, si l'on en croit Gourville, à déclarer à Fouquet qu'il voulait être informé, à l'avenir, des moindres détails de l'administration financière. Fouquet s'y engagea solennellement. La correspondance de Mazarin permet encore ici de compléter les mémoires et de les rectifier. Fouquet, d'après une lettre de Mazarin à Colbert[2], promit de vivre en bonne intelligence avec ce dernier. On voit, par d'autres lettres, dont nous citerons des extraits, que Fouquet prit l'engagement de faire renouveler les baux des

[1] *Mémoires, ibid.*, p. 526. En suivant les *Mémoires de Gourville*, je ne puis me défendre d'une certaine défiance contre son récit; il aime à se mettre en scène et à faire croire qu'il a tout dirigé.

[2] Cette lettre du 22 octobre 1659 a été publiée dans le recueil de M. P. Clément, tome Ier, p. 516.

fermiers des impôts à des conditions plus avantageuses pour l'État[1]. Enfin, la réduction des rentes, qui était une banqueroute déguisée, fut aussi une des mesures arrêtées dans les conférences de Mazarin avec Fouquet.

Le cardinal resta à Saint-Jean-de-Luz jusqu'au 13 novembre; il en partit alors pour rejoindre la cour à Toulouse, et arriva dans cette ville le 21 du même mois. Pendant ce temps, Fouquet, qui avait repris toute son assurance, cherchait à se créer de nouveaux appuis. Son frère, l'évêque d'Agde, venait d'être nommé aumônier du roi, et Mme de Beauvais, toujours empressée auprès des ministres en crédit, le louait avec une affectation que les courtisans eux-mêmes trouvèrent ridicule[2]. Le surintendant s'efforçait, d'ailleurs, de tenir toutes les promesses qu'il avait faites au cardinal, et Mazarin lui en témoignait vivement sa satisfaction. Il lui écrivait, le 4 février 1660[3] : « La voix publique nous avait déjà appris la grande augmentation que vous avez fait faire dans les fermes, dont tout le monde s'étonne, quoiqu'on ne doutât pas que la paix ne les fît enchérir ; mais, par votre adresse, vous avez porté les choses plus loin

[1] L'ambassadeur vénitien, Nani, en parle dans une lettre du 21 décembre 1659 (*Filza* 124, f° 52 v°). Il fait remarquer que quelques-uns de ces baux devaient encore durer plusieurs années : « Ancorchè molte dovessero ancora durare più anni. »

[2] Ces détails sont tirés des lettres que Bartet écrivait de Toulouse à Mazarin (Aff. étr., FRANCE, t. 908, f° 260.)

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 284, f° 103.

que personne ne croyait, et par là vous pouvez juger la satisfaction qu'on a de vous. »

Dix jours plus tard, Mazarin insistait encore plus vivement sur l'éloge de Fouquet [1] : « Je vous dirai, en premier lieu, que j'ai été ravi de joie de voir la grande augmentation que vous avez faite aux fermes, au delà même de ce que vous et moi avions espéré à Saint-Jean-de-Luz [2], et il est aisé de voir que vous y avez apporté tout le soin, l'adresse et l'application qu'on pouvait souhaiter d'une personne zélée et intelligente au point que vous êtes. Je vous confirmerai, à ce propos, ce que je vous ai dit, plusieurs fois, que je suis tout à fait persuadé que, lorsque vous emploierez vos talents de la bonne manière pour faire réussir les affaires dont le roi vous chargera, quelque difficiles et épineuses qu'elles puissent être, elles auront un bon succès.

» Je vous dirai aussi que je ne suis pas seulement aise de ce que vous avez fait à cause de l'avantage que le roi en retire présentement, mais parce que je considère par là qu'agissant de la même manière dans toutes les autres choses, avec l'assistance que je vous donnerai et ce que je prétends faire, de mon côté, pour relever l'autorité du roi et mettre ses affaires en bon état, cela réussira, au point que je puis désirer, au grand soulagement du peuple, ré-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, *ibid.*, f° 150.

[2] On trouve ici la preuve que ces mesures avaient été arrêtées dans l'entrevue du cardinal avec le surintendant.

tablissement du commerce, et gloire et avantage solide pour le roi et pour l'Etat. Continuez donc à travailler avec la même application, et, outre le mérite que vous acquerrez d'avoir contribué à rendre le royaume florissant, vous devez attendre des marques de la bienveillance du roi, qui répondront au service que vous lui rendrez. Cependant j'ai fait valoir, comme je devais, auprès de Sa Majesté, celui qu'elle reçoit en ce rencontre, et elle a eu la bonté de me dire tout haut, en présence de plusieurs personnes, comme elle jouait chez moi, qu'elle avait plus gagné en un jour qu'elle ne pouvait perdre en toute sa vie. »

La réduction des rentes présentait plus de difficultés que le renouvellement des fermes de l'impôt. Fouquet s'en tira habilement, comme le prouve la lettre suivante que lui écrivait Mazarin, le 16 mai 1660[1] : « J'ai appris avec beaucoup de joie que le retranchement des rentes se soit exécuté avec tant de douceur et de facilité. Je ne doute pas que cela ne se doive principalement attribuer à vos soins et à votre adresse, et assurément il n'en fallait pas peu pour conduire si heureusement une affaire où tant de gens considérables étaient intéressés et qui est si délicate. »

Enfin, le surintendant ne manqua pas, pour se concilier de plus en plus Mazarin, de se servir de l'influence que lui donnait sa qualité de procureur

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 284, f° 359.

général du parlement ; il obtint de cette assemblée qu'elle enverrait une députation au cardinal pour le remercier de la conclusion du traité des Pyrénées, lorsque la cour reviendrait à Paris. « J'ai été très aise, lui écrivait Mazarin[1], de voir la lettre que vous avez écrite à M. Le Tellier, sur les démonstrations que vous souhaiteriez que le parlement fît à mon égard, dans l'occasion de la paix. Je reconnais en cela la véritable amitié que vous avez pour moi, et je vous en suis très obligé. » Nous verrons, en effet, que le parlement adressa ses félicitations à Mazarin, lorsque la cour arriva à Vincennes, en juillet 1660.

Séduit par les flatteries et l'habileté du surintendant, Mazarin oublia les mesures dont il parlait, dans une de ses lettres pour le soulagement du peuple et le rétablissement du commerce[2]. C'était une illusion d'espérer, avec un administateur tel que Nicolas Fouquet, les bienfaits que Colbert parvint à procurer à la France par de vigoureuses réformes, par la surveillance la plus vigilante et une austère probité. Fouquet continua de prodiguer l'argent pour ses plaisirs et ses somptueux bâtiments. Il fut, avec son frère l'abbé Fouquet, le mauvais génie de Mazarin. Tantôt unis, tantôt divisés par leurs rivalités ambitieuses, ils exploitèrent la reconnaissance du cardinal pour les services qu'ils lui avaient rendus au temps de la Fronde, et continuèrent de piller le trésor public. La

[1] Affaires étrangères FRANCE, *ibidem*.
[2] Ci-dessus, p. 284 et 285.

conduite des Fouquet mérite d'être flétrie ; mais il faut reconnaître que Mazarin s'est fait leur complice en ne profitant pas des avis que Colbert lui avait donnés.

A ces courtisans avides et voleurs, on est heureux de pouvoir opposer une grande et noble figure, celle de Turenne. Après de longues et glorieuses campagnes, le maréchal n'avait pas abandonné son armée pour venir, comme le faisaient la plupart des généraux, se reposer à Paris et jouir de ses succès. Il était resté sur la frontière, à la tête de ses troupes, attentif à tous les mouvements de l'Angleterre, des Pays-Bas et de l'Allemagne. Sa correspondance avec Mazarin [1] prouve avec quel soin il les suivait, toujours prêt à profiter des fautes des ennemis, et à saisir les occasions avantageuses à la France. En Angleterre, la faiblesse de Richard Cromwell avait donné l'essor à toutes les passions un instant comprimées par la main puissante de son père [2] : puritains, indépendants, royalistes, toutes les sectes politiques et religieuses s'étaient relevées. L'armée se divisait, et l'on prévoyait de nouveaux bouleversements.

[1] La correspondance de Mazarin avec Turenne, pour les années 1659 et 1660, se trouve aux Affaires étrangères dans les tomes 48 et 49 de la *Correspondance* des PAYS-BAS.

[2] Voy. l'*Histoire du protectorat de Richard Cromwell*, par M. Guizot (2 vol. in-8, 1856). M. Guizot s'est servi de la correspondance de Mazarin avec l'ambassadeur Bordeaux, et l'a souvent citée ; mais il n'a pas eu connaissance des lettres de Mazarin à Turenne, où se trouve la véritable pensée du cardinal.

Ces agitations, qui devaient aboutir à la restauration des Stuarts, ne nous intéressent qu'au point de vue français. Mazarin se montra d'abord fort réservé et se borna au rôle de spectateur. Il écrivait à Turenne, le 27 mai 1659[1] : « La face des affaires est fort changée en Angleterre, et l'autorité de M. le Protecteur y est entièrement éteinte. On ne sait pas encore quelle forme de gouvernement s'y établira. Il paraît seulement que les choses tendent à une république, qui ne serait pas fort avantageuse pour le bien public, ni pour les intérêts particuliers de cette couronne [de France], par des raisons qui vous peuvent aisément tomber dans l'esprit. Nous y verrons plus clair dans peu de temps et, selon ce qui se passera, le roi prendra ses mesures et ses résolutions. »

Le Long Parlement, qu'Olivier Cromwell avait brutalement dissous, fut rappelé par les républicains et gouverna quelque temps l'Angleterre. Lockhart fut maintenu par cette assemblée comme ambassadeur de la république en France, et le parlement confirma la trève conclue avec l'Espagne. « Le milord Lockhart, écrivait Mazarin à Turenne, le 6 juillet, étant venu me trouver jusques ici[2], par ordre du parlement d'Angleterre, m'a dit que la république acceptait le renouvellement de la suspension d'armes, aux termes que nous l'avons conçue pour leur égard. Ensuite de quoi M. de Pimentel, qui s'est

[1] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 48, sans pagination.
[2] Mazarin était alors à Châteauneuf sur la Charente.

contenté de cette déclaration dudit sieur milord, a écrit à M. le marquis de Caracène pour faire observer, de leur côté, ladite suspension. »

Le Long Parlement ne montra pas plus de fermeté ni de capacité que Richard Cromwell pour pacifier et gouverner l'Angleterre. Turenne, auquel Mazarin avait laissé la plus grande latitude pour la disposition de son armée, était disposé à répondre au désir du duc d'York, qui lui demandait de seconder le mouvement royaliste du comté de Chester [1]. Le cardinal, informé de la résolution de Turenne, en craignit les conséquences ; il lui écrivait, le 8 septembre 1659 [2] : « Pour les affaires d'Angleterre, je suis en quelque inquiétude des suites que pourrait avoir la résolution que vous avez jugé à propos de prendre pour les raisons que vous me marquez ; car, bien qu'il n'y ait pas d'apparence que don Louis [de Haro] et moi, nous [nous] séparions sans que l'ouvrage de la paix ait reçu sa dernière perfection, néanmoins la prudence oblige d'être toujours en la même méfiance de ceux qui ont été, de tout temps, considérés comme ennemis irréconciliables de la France, et nous en devons avoir encore plus à présent, qu'après une guerre de vingt-cinq ans, ils sont contraints, par le bon état de nos affaires, de la terminer sans grand avantage. C'est par cette raison que

[1] Voyez, sur ce mouvement, Guizot, *Histoire du protectorat de Richard Cromwell*, t. I, p. 205

[2] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 48, sans pagination.



j'ai gardé une grande circonspection dans les réponses que j'ai été obligé de faire tant à la reine d'Angleterre qu'à MM. Germain [1], Montaigu et autres, qui m'écrivent continuellement pour me solliciter de porter le roi à assister le roi d'Angleterre en cette conjoncture ; car il me semble que, quand Sa Majesté serait persuadée, comme je le suis, qu'il vaut beaucoup mieux qu'il y ait un roi qu'une république en Angleterre et que, par d'autres raisons, on se doit intéresser dans l'équité de la cause dudit roi, on y doit bien prendre ses mesures, avant que s'y engager, et de telles précautions que l'on soit pour le moins assuré que le roi d'Angleterre nous en saura gré et qu'il sera de nos amis, et surtout attendre qu'il n'y ait rien à ajuster pour l'exécution de la paix entre les deux couronnes (de France et d'Espagne), à laquelle je travaille ici avec la dernière application. »

Ainsi, avant de se mêler des affaires d'Angleterre, Mazarin voulait prudemment terminer les négociations d'où dépendait la paix de l'Europe. Le cardinal désirait, d'ailleurs, connaître les dispositions du prétendant à la couronne d'Angleterre à l'égard de la France. Ce prince et son entourage lui inspiraient peu de confiance, comme le prouve la suite de cette même lettre. « Vous considérerez encore, s'il vous plaît, écrivait-il à Turenne, qu'à moins d'avoir de grandes sûretés des intentions du roi d'Angleterre à

[1] Lord Germyn, ou Jermyn, principal conseiller de Henriette de France, reine d'Angleterre.



l'égard de la France après son rétablissement, nous avons sujet de croire, par la conduite qu'il a tenue et par les engagements dans lesquels il est encore, qu'elles (ses dispositions) seront plus favorables pour l'Espagne que pour nous, et d'autant plus que le chancelier[1], le marquis d'Ormond[2] et le comte de Bristol, qui sont ceux qui possèdent son esprit et le conduisent comme il leur plaît, non seulement ont fait paraître d'avoir naturellement de l'aversion pour cette couronne, quoique le dernier fût obligé à la servir par les bons traitements que vous savez qu'il en a reçus; mais l'on sait qu'ils sont engagés et dévoués à servir aveuglément l'Espagne, de laquelle ils sont pensionnaires.

» Et bien que je crois que M. le duc d'York conserve de la bonne volonté pour nous, il est certain que la jalousie, que le roi son frère a de son mérite et de l'estime que l'on fait en Angleterre de sa personne, est si grande que, quelque bon succès que pussent avoir [les partisans du roi], quand ledit duc d'York en serait l'auteur, il n'aurait jamais assez de crédit auprès de lui pour le porter aux choses, desquelles il sera dissuadé par les personnes marquées ci-dessus et particulièrement par le chancelier.

» Et ce qui me ferait de la peine, et à vous aussi,

[1] Édouard Hyde, comte de Clarendon, né en 1608, mort en 1674. Il a laissé des *Mémoires*.

[2] Jacques Butler, marquis, puis duc d'Ormond, né en 1610, mort en 1688.

ce serait si ledit roi venait à mettre ses affaires en bon état par le moyen des assistances secrètes que vous auriez données au duc d'York, et que les Espagnols auraient la gloire et l'avantage de son établissement, sans les partager avec personne. Voilà tout ce que je puis dire confidemment sur ce sujet... Cependant je vous conjure de tenir tout ceci dans le dernier secret, n'ayant communiqué à personne ce que vous me mandez[1], et la réponse que je vous fais, et étant bien aise de voir que vous vous êtes conduit en cela d'une manière [telle], que si les [affaires][2] ne répondent pas aux espérances du duc d'York, on pourra dire qu'on aura ignoré tout ce qu'auront fait quelques officiers, qui, ayant eu l'honneur de servir avec lui en France, auraient conservé de l'amitié pour sa personne et pour ses intérêts[3]. »

La suite de la correspondance confidentielle de Mazarin avec Turenne prouve que, si le cardinal se souciait assez peu de Charles II, il aurait voulu profiter des troubles d'Angleterre pour s'emparer de Dunkerque. Il écrivait à Turenne, dans cette même lettre du 8 septembre : « Il est très important que

[1] Turenne avait communiqué à Mazarin l'autorisation qu'il avait accordée à quelques officiers de servir sous le duc d'York.

[2] Il y a les *ennemis* dans la copie.

[3] Cette partie de la lettre de Mazarin ne peut laisser aucun doute sur l'approbation secrète qu'il donnait à la conduite de Turenne. C'est la réponse à l'interrogation suivante posée par M. Guizot (t. I, p. 205 de l'*Histoire du protectorat de Richard Cromwell*) : « Était-ce complètement à l'insu de Mazarin que Turenne jetait dans leur cause (dans la cause des Stuarts) son nom et sa fortune ? »

vous ayez l'œil à tout ce qui se passera à Dunkerque; car, si les révolutions, qui peuvent arriver en Angleterre, obligent ceux qui ont à présent la principale part dans le gouvernement de rappeler les troupes qui sont dans ladite place et à Mardick, et à nous prier d'y en mettre des nôtres, il le faudra faire, et tâcher aussi de m'écrire si, par d'autres raisons, ceux qui commandent à Dunkerque nous conviaient à accepter cette place, moyennant quelque gratification qu'ils désireraient pour nous la remettre, étant désespérés (n'ayant plus d'espoir) de la pouvoir conserver à cause des mouvements survenus en Angleterre, qui pourraient donner la hardiesse et la facilité aux Espagnols d'entreprendre de s'en rendre maîtres. »

Turenne ne chercha pas directement à nouer des relations dans Dunkerque; nous n'en avons, du moins, trouvé aucune trace dans ses lettres. Mais l'intendant de son armée, Talon, se tint à proximité de la place, dans l'espoir qu'il se présenterait quelque occasion de s'en emparer. « J'ai demeuré, écrivait-il à Mazarin, le 13 septembre 1659[1], depuis quinze jours, sous des prétextes différents, dans les places du côté de la mer, me tenant prêt au premier mouvement qui arriverait à Dunkerque, où j'avais pris les mesures pour ne pas [laisser] échapper la place pour le roi, les ennemis (les Espagnols) ayant

[1] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 49, sans pagination.

toujours eu le même dessein avec leur camp volant vers Nieuport. Si les affaires du parlement n'y eussent succédé comme elles ont fait[1], au point d'y avoir tout à fait abattu le parti du roi d'Angleterre, la garnison de Dunkerque prenait son parti, en la payant de tout ce qui lui est dû. J'avais, à Calais, cent mille livres, qu'un marchand de Calais de mes amis me faisait prêter pour cet effet ; ce que M. de Turenne a voulu savoir de ce même marchand. »

Le père Canaye[2], jésuite, que Mazarin avait envoyé à Dunkerque à la suite du traité conclu avec Olivier Cromwell, travaillait aussi à gagner, dans cette place, des partisans à la France. Il écrivait à Mazarin, le 22 septembre : « En exécution des ordres qu'il a plu à Votre Éminence de me donner, je me suis rendu à Dunkerque, comme je lui ai déjà fait savoir, où j'ai trouvé toutes les choses en bon état pour la religion, et les officiers anglais fort portés à nous faire plaisir, entre autres le major de la ville, nommé le capitaine Gay, qui est bon catholique, mais caché, et a toujours servi le roi ; [ce] qui est une marque de sa bonne conscience. Je ne crois pas qu'il soit le seul qui lui soit bien affectionné, puisque ces messieurs n'ont fait aucune démonstration publique de joie de

[1] C'est-à-dire *si les troupes du parlement n'avaient pas eu un succès complet en combattant les royalistes.*

[2] Ce jésuite est surtout connu par un écrit de Saint-Évremond intitulé : *Conversation du maréchal d'Hocquincourt avec le P. Canaye*, publié dans le tome III, p. 54 et suiv. des *Œuvres de Saint-Évremond*, édit. de des Maizeaux.

l'avantage que le parlement a remporté sur les troupes du roi. Je ne me donnerais pas la liberté d'écrire ceci, dans Dunkerque, à Votre Éminence; mais, étant à Ypres, et les lettres prenant la route de Lille, qui est très assurée, je n'ai rien à craindre de ce côté-là. »

Ces tentatives de Mazarin, pour gagner des partisans dans Dunkerque et s'en emparer à la faveur des troubles de l'Angleterre, ne réussirent pas. La défaite des royalistes dans le comté de Chester fit ajourner toutes les entreprises sur cette place, et le cardinal recommanda à Turenne de redoubler de circonspection. Il lui écrivait, le 18 septembre[1] : « Il faut se conduire avec une grande retenue dans les affaires d'Angleterre, non seulement parce qu'il est impossible qu'il y ait rien de secret de ce qui viendra à la connaissance du roi (Charles II) et de ceux qui sont dans son parti, mais parce que je me confirme de plus en plus dans la créance qu'à moins que les affaires qu'ils auront entre les mains se conduisent et réussissent d'elles-mêmes, malaisément le feront-elles par leur conseil et par leur conduite. Je ne crois pas tout à fait décisif le bon succès qu'ont eu les armes du parlement auprès de Chester, parce qu'il n'y a pas eu beaucoup de gens tués ni pris, et d'ailleurs, que le parti presbytérien est assez considérable, étant composé de personnes riches et puissantes, pour n'être pas si tôt abattu. »

[1] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 49.



Mazarin continua de montrer la même prudence dans les affaires d'Angleterre, et attendit que Monk vînt mettre un terme au règne du Long Parlement. Il avait d'ailleurs une excuse fort naturelle pour ne pas se mêler des affaires de ce pays, dans la nécessité d'assurer l'exécution de la paix des Pyrénées. Ce traité, qui, à en croire Saint-Évremond et les écrivains qui ont adopté ses critiques, était si avantageux pour Philippe IV, fut très mal accueilli par les ministres espagnols chargés du gouvernement des Pays-Bas. Les avis, que Mazarin recevait de Bruxelles, prouvent que l'on y accusait don Louis de Haro d'avoir trahi les intérêts de l'Espagne. « MM. les ministres espagnols parlent étrangement des conditions [de la paix], disaient ces avis[1], et soutiennent qu'elles sont trop désavantageuses pour le roi d'Espagne. » On reprochait à don Louis de Haro d'avoir livré aux Français l'entrée de toutes les provinces dépendant de l'Espagne, et d'avoir établi les ennemis dans des places fortes, telles qu'Avesnes, Landrecies, le Quesnoi, qui leur donnaient accès dans le Hainaut ; Marienbourg, Montmédi et Philippeville, qui ouvraient l'entrée du Luxembourg; enfin Gravelines et Bourbourg, dans les Flandres.

Le mécontentement dura pendant plusieurs mois dans les Pays-Bas espagnols. Des avis du 6 mars 1660[2] annonçaient encore que « considérant les

[1] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 48.
[2] *Ibidem.*

désavantages que l'Espagne reçoit par un tel traité, l'on n'avait pu le croire véritable. Je sais de bonne part, ajoutait le correspondant, que Caracène, ayant connaissance, il y a presque un mois, des conditions et de la restitution des places[1], a envoyé en Espagne pour déclarer au roi qu'on publiait telle chose en ce pays, et que ni lui ni les ministres de Sa Majesté ne le pouvaient croire, et on parle de différer la publication jusqu'à la célébration du mariage. Les États de Brabant et de Flandre témoignent n'être pas satisfaits des articles, puisque don Louis de Haro a consenti à la restitution des postes dont la conservation du pays dépend, et faisant la France maîtresse des frontières de ce pays, elle peut y entrer sans empêchement. »

Une autre difficulté s'élevait à l'occasion des troupes de Condé. Le marquis de Caracène, qui, depuis le départ de don Juan, commandait dans les Pays-Bas espagnols, ne voulait pas les licencier. Condé, aussitôt après la conclusion de la paix, avait envoyé en France un de ses familiers et avait eu soin d'avertir Mazarin de cette opposition. La réponse du cardinal, en date du 3 janvier 1660[2], prouve qu'il craignait que ces troupes ne fussent mises au service de l'empereur. Il pressait Condé d'employer son crédit et son adresse accoutumée pour surmonter

[1] C'est-à-dire, *de l'obligation pour les Espagnols de rendre certaines places.*

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 284, f° 15.

toutes les difficultés opposées par le général espagnol. « Nous avons grand intérêt, lui disait-il, à ne le pas souffrir (l'envoi de ces troupes à l'empereur), parce que ce serait consentir nous-mêmes à fomenter la guerre dans l'Empire contre ce que les deux rois (de France et d'Espagne) ont promis et arrêté. »

Condé ne négligea rien pour que le traité des Pyrénées fût loyalement exécuté [1] : il envoya un de ses lieutenants, Noël Bouton de Chamilly, et son secrétaire, pour obtenir du marquis de Caracène que les troupes qui avaient servi sous ses ordres fussent dirigées vers la France. Le marquis de Caracène s'y refusa d'abord. « Vous trouverez bon, écrivait Mazarin à Condé le 12 février 1660 [2], que je vous dise que le dit marquis ne se met pas fort en peine de faire les choses, auxquelles don Louis de Haro a engagé le roi, son maître, par un traité solennel, ayant recours à de certaines finesses grossières pour cacher son procédé, après avoir fait paraître ses intentions tout à découvert et avec des emportements peu convenables à une personne qui tient le poste où il est, et qui, par toutes sortes de raisons, devrait té-

[1] Priolo, dans son histoire latine (*De rebus gallicis*, p. 473, édit. d'Utrecht, 1669), a prêté à Condé, congédiant ses troupes, un discours, où l'on reconnaît l'imitation des écrivains de l'antiquité : *Septimus annus agitur, commilitones, ex quo*... Comp. Tacite, *Agricola* (ch. 33) : *Octavus annus est, commilitones, ex quo*, et *Histoires* (liv. I, ch. 29) : *Sextus dies agitur, commilitones, ex quo*.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 284, f° 135.

moigner le dernier respect pour les résolutions qui ont été prises en Espagne concernant la conclusion et l'exécution de la paix. »

En présence d'une aussi vive opposition et de l'agitation que les avis de Bruxelles signalaient dans les Flandres et le Brabant, il n'eût pas été prudent de licencier l'armée française. Turenne en conserva le commandement pendant tout l'hiver, veilla à ce que les troupes de Condé fussent envoyées en France et que les places fortes, qui devaient être remises en vertu du traité, fussent livrées aux Français. En s'acquittant glorieusement de ses devoirs, ce grand capitaine n'oubliait pas ses intérêts; il rappelait au cardinal qu'il lui avait promis de lui faire donner par le roi une récompense digne de ses services. Ce ne pouvait être que l'épée de connétable, ou, du moins, le titre de maréchal général. Il est probable que, si Turenne eût été catholique, on eût fait revivre pour lui la charge de connétable. Mazarin, en lui répondant, ne cessait de protester de son bon vouloir ; ses déclarations sont tellement fortes et précises, qu'il est difficile de n'y voir que des promesses banales. « Pour ce qui est de vos intérêts, lui écrivait-il dès le 19 octobre 1659 [1], je vous dirai librement que vous me faites grand tort, quand vous m'en sollicitez; car je vous puis assurer avec vérité que je les ai autant à cœur que vous-même, et vous me feriez grande injustice si vous étiez capable

[1] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 48.

d'imaginer que j'eusse moins d'amitié pour vous dans la paix que dans la guerre, puisque je suis fort persuadé que vous serez autant de mes amis dans un temps que dans l'autre, et que vous servirez toujours le roi et l'État avec la passion et le zèle que vous avez fait jusques à présent. »

Cependant Turenne manifesta de nouvelles inquiétudes, en apprenant que Condé allait rentrer en France. La cour était encore à Toulouse, lorsque Guitaut, un des serviteurs dévoués de Condé [1], vint trouver le roi et le cardinal pour arrêter les mesures relatives au retour de ce prince et à sa réception à la cour. Mazarin en avertit Turenne par une lettre du 16 décembre 1659 [2]. « M. de Guitaut, lui écrivait-il, est venu ici, de la part de M. le Prince, rendre ses respects à Leurs Majestés et ajuster diverses choses qui le regardent. Il m'a écrit une lettre assez civile, à laquelle j'ai répondu de même [3]. Ledit sieur de Guitaut s'en est retourné, il y a deux jours, et aussitôt qu'il sera arrivé de delà (dans les Pays-Bas), M. le

[1] On l'appelait le petit Guitaut, ou Guitaut-Peichpeyrou, pour le distinguer de son oncle, capitaine des gardes de la reine.

[2] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 48.

[3] Mazarin était plus explicite, dans sa lettre du 3 janvier 1660 à Condé : « Je ne réponds pas entièrement, lui écrivait-il, aux civilités qu'il vous plaît me faire par votre lettre après ce que j'ai dit au sieur de Guitaut, et ce que je vous confirme, et espérant, outre cela, d'avoir dans peu de jours le bien de vous voir et de vous faire connoître que je suis dans toutes les dispositions d'être véritablement votre serviteur avec autant de passion et de sincérité que je l'aie jamais été. » (Aff. étr., FRANCE, t. 284, f[os] 15 et suiv.)

Prince en doit partir pour venir à la cour. Je ne sais pas de quelle sorte il s'y conduira; mais il a grand intérêt, ce me semble, qu'il paraisse, par les premiers pas qu'il fera, qu'il ne veut rien oublier pour se rétablir dans les bonnes grâces du roi, et, en mon particulier, je réglerai mes sentiments et ma manière d'agir à son égard par celle qu'il tiendra avec moi. »

Malgré les protestations d'amitié, qui prouvaient que le cardinal était disposé à soutenir Turenne contre tous ses adversaires, le maréchal continuait à manifester des craintes sur l'influence que pourrait prendre Condé. Mazarin, qui avait suivi le roi dans son voyage de Languedoc, et qui, après avoir traversé Montpellier et Nîmes, venait d'arriver à Tarascon, écrivit de cette ville à Turenne, le 13 janvier 1660, une lettre qui devait mettre un terme à ses inquiétudes. C'est en même temps la meilleure réponse à ceux qui ont prétendu que, depuis la bataille des Dunes, il y avait une sourde inimitié entre Mazarin et Turenne [1]. La lettre du cardinal atteste, au contraire, une vive et sincère affection. « Il me semble, écrivait-il à Turenne [2], d'avoir vécu avec vous d'une manière à prendre toujours la dernière confiance en moi, puisque, sans parler de la connaissance que j'ai de votre mérite et des services que vous avez rendus à l'État, j'ai une amitié et une estime singulières pour vous, dont je vous réponds que cha-

[1] Voy. ci-dessus, p. 159-160, texte et note.
[2] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 48.

cun est entièrement persuadé et qu'on le sera toujours de plus en plus, puisque je ne me lasserai jamais de vous servir en toutes choses qui pourront réussir à votre satisfaction par mes soins et par mon crédit. M. le Prince est un grand homme et a des qualités fort considérables; mais je vous puis dire hardiment, sans lui faire aucun tort, que vous ne devez rien espérer ni craindre de ses bons ou mauvais offices auprès du roi, et vous devez croire, ce me semble, qu'au premier abord qu'il va faire à présent à la cour, il ne songera qu'à ses affaires particulières et surtout à pratiquer tous les moyens imaginables pour s'assurer la bienveillance de Sa Majesté, après ce qui s'est passé. Vous pouvez donc avoir l'esprit tout à fait en repos et être persuadé que vous me trouverez, en cette rencontre, aussi passionné et effectif pour votre service, comme j'ai eu le bonheur de l'être dans toutes les autres qui se sont présentées par le passé[1]. »

Le cardinal ne manqua pas à sa parole : Turenne en eut la preuve avant que le voyage de la cour fût terminé.

[1] Mazarin aurait-il osé parler ainsi à Turenne, s'il avait eu la ridicule vanité de s'attribuer le succès de la bataille des Dunes? Cette correspondance du cardinal avec Turenne honore sa mémoire et réfute complètement les calomnies de Saint-Évremond et de Voltaire, rappelées ci-dessus, p. 159-160.



CHAPITRE III

VOYAGE DE LA COUR EN PROVENCE. — MARIAGE DU ROI. RESTAURATION DES STUARTS.

Voyage de Louis XIV en Provence (janvier-mars 1660). — Il reçoit à Aix le prince de Condé (27 janvier). — Séjour du roi à Toulon (7 février). — Mesures adoptées pour réorganiser la marine et entreprendre une expédition dans les mers du Levant. — Révolte et punition de Marseille; le roi y entre par la brèche (2 mars). — Affaire d'Orange. — Turenne est nommé maréchal général (5 avril). — Retour de la cour à Toulouse; elle se rend à Saint-Jean-de-Luz; mariage du roi avec l'Infante (9 juin). — Retour et entrée solennelle à Paris (26 août). — Relations de la France avec l'Angleterre. — Restauration des Stuarts (mai-juin 1660). — Charles II refuse de recevoir le président de Bordeaux, qui quitte l'Angleterre (juillet). — Ambassade de Craft en France (juillet). — Ruvigny et Bartet envoyés en Angleterre (octobre). — Henriette de France se rend près de son fils Charles II (octobre 1660-février 1661). — Négociation secrète de la France pour le mariage de Charles II avec l'infante de Portugal. — Mariage de Henriette d'Angleterre, sœur de Charles II, avec le frère de Louis XIV (1661).

Tandis que Turenne assurait l'exécution de la paix des Pyrénées, la cour s'était rendue, du Languedoc, en Provence, où elle séjourna pendant les premiers mois de l'année 1660. Au désir de montrer au roi des contrées qu'il n'avait pas encore visitées, se joignaient des considérations politiques. La Fronde avait longtemps agité la Provence. Le duc de Mer-



cœur, qui avait remplacé le comte d'Alais comme gouverneur de cette province[1], avait eu à lutter contre la ville de Toulon et les anciens conseillers semestres du Parlement de Provence[2]. Il les avait vaincus ; mais le vieil esprit municipal des cités de Provence vivait toujours et luttait contre les progrès de la puissance monarchique et de l'unité française. On en avait vu un exemple récent à Marseille, où la population avait élu pour consuls, ou magistrats municipaux, des ennemis du duc de Mercœur. Mazarin résolut de profiter de la présence du roi pour dompter cet esprit d'opposition. Le souverain avait encore à remplir, en Provence, une autre mission plus digne d'un grand roi. Depuis plusieurs années, et surtout depuis l'alliance avec l'Angleterre, on avait négligé la marine. Les conseils de Colbert à Mazarin[3] prouvent que l'on désirait la relever, purger la Méditerranée des pirates barbaresques et ranimer le commerce du Levant. Tel fut le principal but du voyage et du séjour que le roi et le cardinal firent à Toulon.

Louis XIV arriva à Aix le 17 janvier 1660. Ce fut dans cette ville qu'il reçut le prince de Condé, le 27 janvier. Condé avait d'abord rendu visite au cardinal, qui le conduisit chez le roi et la reine mère. A

[1] Voy. le tome II, p. 56 et suiv., de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin.*

[2] *Ibidem.*

[3] Voy. le chapitre précédent, p. 280.

en croire Monglat[1], dont on vante trop l'exactitude, le prince fut froidement accueilli. Monglat ne fait évidemment que répéter un bruit de cour, puisque le roi, la reine et le cardinal assistèrent seuls à cette réception. Mlle de Montpensier aurait désiré y être présente ; elle ne put l'obtenir[2]. Mazarin parle tout autrement, dans ses lettres, de l'accueil fait au prince de Condé par le roi ; et son témoignage mérite pleine confiance. Il écrivait, le 4 février, à l'abbé de Bonzi[3], qui venait d'être nommé évêque de Béziers : « M. le Prince partit hier très satisfait, et avec raison, de la manière dont le roi et la reine l'ont traité, après les protestations qu'il a faites en termes fort précis qu'il ne songerait jamais qu'à bien servir pour obliger Leurs Majestés à effacer tout ce qui leur avait pu déplaire de sa conduite passée. A mon égard, il ne se peut rien ajouter à la manière obligeante et sincère avec laquelle il m'a promis de vouloir être de mes amis, et je n'en doute nullement, puisque je suis persuadé de pouvoir[4], par ce moyen, faire un état assuré de mon amitié. »

Le 13 mars de la même année, Mazarin insistait, en écrivant au marquis de Vardes, sur la bonne réception faite à Condé : « Je ne m'étonne pas d'ap-

[1] *Mémoires*, p. 245, édit. Michaud et Poujoulat.

[2] *Mémoires*, t. III, p. 408, édit. Charpentier.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 284, fos 121-122.

[4] Le sens est: *Qu'il pourra, par ce moyen, faire un état assuré de mon amitié.*

prendre que M. le Prince parle dans les termes qu'il fait[1]; car il a été bien reçu ici[2], et il a pu connaître que je me suis porté à le servir sincèrement, et comme s'il n'y avait eu jamais la moindre brouillerie entre nous. Je vous promets qu'il ne tiendra pas à moi qu'il ne reçoive à l'avenir toutes les marques possibles de mon service et de mon amitié[3]. »

Ce fut aussi à Aix, que la ratification du traité des Pyrénées par le roi d'Espagne fut remise à Louis XIV. On célébra, le 3 février, le rétablissement de la paix par un *Te Deum*, chanté solennellement en présence du roi et de la cour. Le même jour, s'éteignait obscurément à Blois l'oncle du roi, ce Gaston d'Orléans, qui n'avait su conserver ni fermeté dans la révolte, ni dignité dans la soumission. Louis XIV alla visiter, pendant le mois de février 1660, plusieurs curiosités et villes de Provence. Après un pèlerinage à la Sainte-Baume (5 février), il se rendit à Toulon (7 février), et y consacra plusieurs jours à visiter, avec le cardinal, le port et les galères, pour se rendre compte des besoins de la marine. Le duc de Richelieu, capi-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 284, f° 248.

[2] La cour était revenue à Aix, après avoir visité Toulon et Marseille.

[3] Cependant, si l'on en croit l'ambassadeur vénitien, Nani, la cour ne fut pas satisfaite de l'accueil enthousiaste que Condé reçut à Paris, et on lui fit entendre qu'il ferait bien de quitter cette ville et de se rendre dans son gouvernement de Bourgogne (lettre du 5 avril 1660; Bibl. nat., *Filza* 125, f° 58). Priolo donne les mêmes renseignements. On chercha même chicane au prince sur quelques détails de cérémonial.

taine général des galères, ou navires à rames, les accompagnait. Une des premières mesures que prit le roi fut le licenciement des capitaines et officiers des galères, dont on avait eu souvent à se plaindre[1]. La réorganisation de ce corps, la visite et la réparation des vaisseaux, enfin les ordres donnés pour rappeler d'Angleterre et de Hollande les matelots français, qui, pendant les dernières années, avaient pris du service dans les pays étrangers[2], attestaient l'intention de donner une nouvelle impulsion à la marine.

On méditait, en effet, une expédition contre les Turcs. Mazarin y attachait beaucoup d'importance, comme le prouve une lettre qu'il écrivait au comte d'Avogadre, mestre-de-camp de son régiment italien[3], pour l'engager à y prendre part. « Il y a dix-huit vaisseaux prêts à Toulon pour cet embarquement, lui disait-il, et, le mois d'octobre venu, ils auront ordre de ramener tout le corps en France... C'est une entreprise glorieuse, que j'ai extrêmement à cœur; il y aura trois régiments qui porteront mon nom, et je compte que le moindre soldat italien fera des efforts pour me plaire en ce rencontre. » Cette expédition, destinée à secourir Venise contre les Turcs et à réprimer les pirateries des États barbaresques, eut lieu, en effet, dans le courant de

[1] Voy. le tome précédent, p. 193.
[2] Jal, *Abraham du Quesne et la marine de son temps*, t. I, p. 221.
[3] Cette lettre est du 31 mars 1660.

l'année 1660, et nous en indiquerons plus loin les résultats.

Pendant le séjour du roi et du cardinal à Toulon, le duc de Mercœur avait rassemblé une petite armée pour châtier Marseille ; il prit possession de cette ville, et de concert avec d'Oppède, premier président du parlement d'Aix, il fit arrêter et exécuter plusieurs des habitants, qui avaient été compromis dans les dernières émeutes. On éleva une citadelle pour contenir la population turbulente[1] de Marseille. Le roi y fit son entrée par la brèche, le 2 mars. Les anciens consuls électifs furent remplacés par des magistrats royaux, dont les charges furent mises à prix. Mazarin parlait de ces changements à Fouquet, dans une lettre du 6 mars 1660[2]. « La citadelle, lui disait-il, et les autres fortifications qu'on a jugées absolument nécessaires pour brider cette ville au point qu'il faut et pour soutenir les règlements que Sa Majesté vient de faire, qui changent entièrement le gouvernement passé, consommeront beaucoup d'argent. On a songé pour y subvenir à une création d'offices à Marseille. »

L'affaire d'Orange fut encore une cause de dépenses considérables. Cette ville, enclavée dans la Provence, appartenait à la maison d'Orange-Nassau. Le roi n'y

[1] L'ambassadeur vénitien, Nani, prétend que les Marseillais offrirent un million pour se soustraire à ce châtiment. Lettre du 9 mars 1660 (Bibl. nat., *Filza* 125, f° 15).

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 284, f°s 214 v° et 215.

avait qu'un droit de suzeraineté, et le comte de Dona, gouverneur de la place, refusait de lui en ouvrir les portes. Mazarin ne voulut pas en venir immédiatement à l'emploi de la force. Il espéra d'abord obtenir, par des négociations, la reconnaissance de la souveraineté du roi sur la principauté d'Orange. Guillaume III de Nassau, prince titulaire d'Orange, était mineur, et sa mère était fille de Charles Ier, roi d'Angleterre. Ce fut à cette princesse, appelée par Mazarin la princesse royale, qu'il s'adressa pour obtenir que la ville d'Orange fût remise en dépôt entre les mains du roi. Il écrivait, le 6 mars, à l'abbé de Montaigu, confident de la reine d'Angleterre[1] : « Pour l'affaire d'Orange, il y a apparence qu'elle s'achèvera bientôt; mais, à ce que je vois, elle coûtera cher au roi, et il n'y a rien de si certain que toutes les résolutions que Sa Majesté prendra produiront un grand avantage aux intérêts de M. le prince d'Orange; car, pour ce qui est de Mme la princesse royale, elle sera la maîtresse de tous, au lieu qu'à présent elle n'y est reconnue pour quoique ce soit. »

Cette négociation échoua par le mauvais vouloir de la princesse douairière[2] d'Orange et du comte de Dona. La cour, qui était revenue à Aix, le 8 mars, reconnut qu'il faudrait employer la force des armes pour triompher de ces résistances. « On

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f°s 222, 223.

[2] Émilie de Solms, veuve du stathouder, Frédéric-Henri de Nassau.

avait d'abord espéré, écrivait Mazarin au surintendant Fouquet, le 12 mars[1], se tirer de cette affaire d'Orange, moyennant deux cent mille livres, que l'on aurait données à la jeune princesse d'Orange; mais, après s'en être entretenue avec la vieille duchesse douairière, elle a changé d'avis... Cette affaire, ajoute le cardinal, est d'une très grande conséquence pour les raisons qui vous peuvent aisément tomber dans l'esprit; il n'y a rien, suivant les personnes les mieux sensées, qu'on ne doive faire pour se tirer cette épine du pied[2]. » Il fallut faire marcher des troupes et tirer quelques coups de canon, pour contraindre le comte de Dona à recevoir le roi. Louis XIV fit raser une partie des fortifications de la place afin d' attester sa souveraineté; mais on respecta les droits de la princesse royale. « M. Le Tellier, écrivait Mazarin à l'abbé de Montaigu[3], a réitéré les ordres, afin qu'on ne touchât pas aux deux bastions, dont vous avez parlé, et pour donner protection aux ministres de la princesse royale, qui sont de ce côté-là, pour toutes les choses généralement qu'ils souhaiteront; mais, pour le reste, vous trouverez bon que je vous dise que les motifs de la religion et du service du roi sont trop forts pour y rien changer. »

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 235.

[2] On peut encore consulter, dans le même volume des Affaires étrangères, aux f°s 250 et 384, plusieurs lettres de Mazarin à l'abbé de Montaigu, où il est question de l'affaire d'Orange.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 284, f° 394.

Pendant l'expédition d'Orange, la cour s'était rendue à Avignon. En quittant cette dernière ville, elle alla à Montpellier, où elle arriva dans les premiers jours d'avril. Ce fut à Montpellier que Turenne vint rejoindre le roi et reçut la juste récompense de tant de glorieuses campagnes. Il fut nommé, le 5 avril 1660, maréchal-général des armées du roi. L'ordonnance, qui lui conféra cette dignité, rappelait les titres qu'il avait à une promotion extraordinaire. « Nous ne pouvions, y disait le roi [1], faire un meilleur choix, ni qui reçût plus d'applaudissement... pour l'estime et la réputation universelles, que les recommandables qualités qui sont en sa personne, et les grands et signalés services, qu'il nous a rendus et à cet État, lui ont acquises. » Turenne prêta serment, le même jour, entre les mains du roi et l'accompagna jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, où devait se célébrer le mariage.

Louis XIV avait reçu, de Rome, les dispenses nécessaires pour épouser l'Infante, et il apprenait que Philippe IV se préparait à quitter Madrid pour se rendre à Saint-Sébastien. Il partit aussitôt de Montpellier (7 avril), traversa Pézénas et Narbonne, et visita Perpignan (10-15 avril); il donna des ordres pour la défense de cette place et du Roussillon, que la paix des Pyrénées avait définitivement cédés à la France. De Toulouse, où il arriva le 20 avril, il

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 909, f° 88.

alla à Auch (23 avril), traversa Mont-de-Marsan et Dax, et fit son entrée à Bayonne, le 1er mai. Il y resta huit jours, et lorsqu'il apprit que Philippe IV approchait de Saint-Sébastien, il se rendit à Saint-Jean de Luz.

Les deux rois se visitèrent d'abord par ambassadeurs, pendant que Mazarin et don Louis de Haro arrêtaient définitivement, dans de nouvelles conférences, le cérémonial du mariage et de l'entrevue de Louis XIV et de Philippe IV. Enfin, le 2 juin 1660, le roi d'Espagne se rendit de Saint-Sébastien à Fontarabie. Le 3 juin, don Louis de Haro, muni des pleins pouvoirs du roi de France, épousa, en son nom, l'infante Marie-Thérèse. La messe et les cérémonies du mariage furent célébrées par l'évêque de Pampelune [1]. Ce fut seulement le lendemain 4 juin que la reine, Anne d'Autriche, se rendit dans l'île des Faisans et eut une entrevue avec son frère Philippe IV. On y remarqua la différence de mœurs des deux nations. Anne d'Autriche, qui était venue fort jeune en France, et avait adopté les coutumes de sa nouvelle patrie, voulut se jeter dans les bras de Phi-

[1] Le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse, a été raconté, avec le détail de toutes les cérémonies, dans les Mémoires du temps. Outre les gazettes, on doit surtout consulter les *Mémoires de Mlle de Montpensier* et de *Mme de Motteville*, qui toutes deux avaient suivi la cour à Saint-Jean de Luz. Nous nous bornerons à un résumé rapide de ces détails bien connus pour arriver à des négociations plus importantes et sur lesquelles ont rapidement glissé les historiens, quoiqu'elles aient eu une grande importance pour la France.

lippe IV; mais la gravité espagnole n'admettait pas ses épanchements d'affection fraternelle. Philippe IV se borna à saluer sa sœur, à la mode de son pays, en lui serrant fortement les deux bras[1]. Le roi de France garda l'incognito pendant cette première entrevue.

Enfin, le 6 juin, les deux rois se réunirent dans l'île des Faisans, entendirent la lecture du traité de paix et en jurèrent l'observation sur les Évangiles. Les principaux seigneurs des cours de France et d'Espagne furent ensuite présentés aux deux souverains. On remarqua que le roi d'Espagne, au moment où la reine mère lui nomma Turenne, en fit le plus bel éloge, en disant : « Il m'a donné souvent de mauvaises nuits. » La séparation des deux cours eut lieu le 7 juin. Quoique le mariage eût déjà été célébré à Fontarabie, l'évêque de Bayonne en fit de nouveau la cérémonie solennelle, le 9 juin. Les princesses de la cour y parurent en grande pompe : Mlle de Montpensier y porta l'offrande ; deux de ses sœurs, Mlles d'Alençon et de Valois, nées du second mariage de Gaston d'Orléans, soutenaient, avec la princesse de Carignan, la queue de la robe de la reine, Marie-Thérèse.

La cour revint lentement à Paris, en traversant Bordeaux, Blaye, Saint-Jean d'Angely, Poitiers, Richelieu, Amboise et Chambord, qui était revenu à

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 347.

la Couronne comme tous les domaines apanagés du duc d'Orléans. Elle arriva à Fontainebleau le 13 juillet, et y passa plusieurs jours. Enfin, le roi et la reine se rendirent à Vincennes où ils demeurèrent jusqu'au 26 août, époque fixée pour leur entrée solennelle à Paris. Cette cérémonie eut lieu avec une magnificence, que célébrèrent les poètes de cette époque. On remarqua, entre autres, l'ode de Racine, intitulée : *La Nymphe de la Seine*, et le récit où La Fontaine raconta l'entrée du roi et de la reine dans Paris, en mélangeant agréablement et spirituellement la prose et les vers.

Le cardinal parut peu dans toutes ces fêtes ; il était souffrant de la goutte. Cependant il reçut un honneur auquel il fut d'autant plus sensible qu'il venait de ses anciens ennemis[1]. Le premier président du parlement, Guillaume de Lamoignon, haranguant le roi, au nom de sa compagnie, fit un éloge pompeux du ministre. « Que le Ciel, dit-il, conserve à Votre Majesté ce conseil si fidèle et si clairvoyant, qu'il lui a suscité, dès le commencement de son règne, comme le seul qui pouvait être capable, par une prudence tout à fait admirable, de résister à tant d'événements si étranges et de conduire ce grand ouvrage de la paix à sa perfection, après y avoir incessamment travaillé l'espace de seize ans. » La dé-

[1] On a vu ci-dessus, p. 286, que le procureur général avait contribué à obtenir du parlement qu'il envoyât une députation à Mazarin.

putation du parlement vint ensuite présenter au cardinal les hommages de cette compagnie, qui jadis l'avait proscrit et avait mis sa tête à prix [1].

Mazarin était alors occupé d'affaires tout autrement sérieuses. Tout en gardant, en face de l'Angleterre, une grande réserve, il n'avait cessé de suivre attentivement, pendant les voyages de Languedoc et de Provence, les diverses phases des révolutions de ce pays. Il écrivait, de Toulouse, à Turenne [2]: « Pour ce qui est des affaires d'Angleterre, je savais déjà bien qu'elles étaient disposées à se troubler de plus en plus. Ainsi je n'ai pas été surpris des dernières nouvelles que M. de Bordeaux nous en a données; mais pour vous parler librement sur ce sujet, je ne serais nullement d'avis que le roi s'en dût mêler à présent, à moins que le roi d'Angleterre n'eût un parti qui se déclarât publiquement pour lui, ou [qu'il] fût assuré qu'il le ferait après, à certaines conditions; car nous voyons bien que tous ces gens-là sont fort divisés et que chaque faction, selon son caprice et son intérêt, présente [3] une différente forme de gouvernement; mais il n'y en a aucune qui parle de rappeler le roi, de sorte qu'il y a apparence que, si la France faisait la moindre démonstration de

[1] Ce fut vers la même époque que la Sorbonne donna à Mazarin le titre de *Proviseur de Sorbonne*, qu'avait porté Richelieu.

[2] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 48. Cette lettre est du 17 novembre 1659.

[3] Présente a ici le sens de *soutient*, *veut faire prévaloir*.

vouloir contribuer à son rétablissement, cela ne ferait que réunir tous les partis, qui lui sont à présent également contraires, et que, par ce moyen, il en recevrait plus de préjudice que nous. J'estime donc qu'il ne faut pas se hâter mal à propos et faire un contre-temps qui ruinerait tout; mais qu'on doit attendre que les choses se disposent de telle manière que le roi d'Angleterre joue presque à jeu sûr, quand il entreprendra de se rétablir. »

Le parti le plus sage était, aux yeux de Mazarin, de laisser ce pays se dégoûter de l'anarchie révolutionnaire et revenir de lui-même à la royauté. Il entrevoyait, au commencement de l'année 1660, le rôle que Monk pourrait jouer[1]; mais il restait encore dans le doute sur les projets de ce général, comme le prouve une lettre qu'il écrivait à Turenne, de Toulon, le 12 février 1660[2] : « Pour décider des affaires d'Angleterre, il faut laisser arriver Monk à Londres avec ses troupes; et, de la manière[3] qu'il se conduit, ne s'étant, à mon avis, expliqué assez nettement de ses intentions, et ayant écrit en termes non moins obligeants à la ville [de Londres] qu'au parlement, il me semble qu'on ne peut parler avec certitude de

[1] On peut consulter, sur ce général, l'ouvrage de M. Guizot, intitulé : *Monk*. L'auteur y a cité un grand nombre de lettres du président de Bordeaux à Mazarin; mais comme les événements d'Angleterre étaient l'objet spécial de son ouvrage, il n'a pas insisté sur le rôle de Mazarin dans la restauration des Stuarts.

[2] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 48.

[3] Le sens est : *d'après la manière*, etc.

ses sentiments, et il y a des gens qui croient qu'il pourra être favorable au retour du roi d'Angleterre; ce que pourtant je ne croirais pas aisément. »

Près d'un mois après l'entrée de Monk à Londres, Mazarin témoignait encore la même hésitation à l'abbé de Montaigu, partisan zélé des Stuarts[1] : « Je ne saurais que juger encore sur les affaires d'Angleterre; car je ne vois pas que Monk ait pris encore la résolution de ce qu'il veut faire. Je souhaite qu'il se détermine à ce que vous pouvez désirer; mais je crains fort que, quand même il aurait des intentions favorables pour le roi d'Angleterre, il n'ose pas les faire paraître. Nous en serons bientôt éclaircis, et cependant[2] je ne puis que vous confirmer les mêmes choses que je vous ai dites, et à M. le milord Germain[3], en partant d'Aix. Je vous prie seulement de vous bien souvenir de la promesse que vous m'avez faite que l'on ne songerait pas à prendre aucun argent qu'on [ne] vît bien clair à le pouvoir employer utilement. »

Mazarin s'était décidé, malgré la détresse du trésor public[4], à faire remettre cent mille écus à l'abbé

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 284, f° 222. Cette lettre est du 6 mars 1660.

[2] C'est-à-dire *jusqu'à ce que l'on connaisse bien ses intentions.*

[3] Le milord Germyn, ou Jermyn, devint bientôt comte de Saint-Albans. Il s'était rendu à Aix avec l'abbé de Montaigu pour solliciter l'appui de la France en faveur de Charles II (Nani, *Filza* 124, f° 115).

[4] Cette détresse est attestée par une dépêche de Mazarin à Fouquet, en date du 12 mars 1660 (Aff. étr., FRANCE, t. 284, f° 235). « Il y a plus d'un mois, écrivait le cardinal au surintendant, que

de Montaigu, qui se rendait auprès de Charles II. En ordonnant au surintendant des finances de fournir cet argent, Mazarin écrivait à Fouquet[1] : « Je vous dirai, dans le dernier secret, que c'est pour les affaires d'Angleterre, n'y ayant rien de plus convenable au bien de celles de Sa Majesté que de donner ce secours au roi de la Grande-Bretagne, dans une conjoncture où cette somme peut lui apporter de grands avantages, lesquels, dans la suite, rejailliraient sur la France par l'obligation que nous acquerrons en ce rencontre sur cette maison-là. »

Après avoir touché cette somme, l'abbé de Montaigu alla rejoindre Charles II, qui habitait alors Bruxelles, et lui promit le secours de la France pour sa restauration sur le trône de ses pères. Le bruit de cette négociation se répandit promptement en Angleterre et y produisit l'impression la plus fâcheuse. Le président de Bordeaux se hâta d'avertir Mazarin du mécontentement de la nation anglaise[2]. Il est probable que l'indiscrétion, qui avait révélé l'inter-

nous n'avons pas un sol, et cependant il a fallu et il faut, tous les jours, pourvoir à une infinité de dépenses, et particulièrement au payement ponctuel, tous les mois, d'un corps de troupes de quarante compagnies françaises et suisses, et aux deux compagnies de mousquetaires. Vous pouvez juger quel embarras c'est. On fait du mieux qu'il est possible pour subvenir à tout. Tant que mon crédit durera, ma bourse ne sera pas épargnée. »

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 284, *ibid.* Lettre du même jour, 12 mars 1660.

[2] Lettre de Bordeaux à Mazarin, en date du 12 avril 1660 (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 70, f° 456).

vention de Mazarin, venait de la petite cour de Charles Stuart, où le chancelier Hyde et le comte d'Ormond étaient hostiles à la France[1]. De leur côté, Monk et les Anglais, qui souhaitaient le rétablissement de la royauté, voulaient éviter que la restauration des Stuarts parût imposée par une puissance étrangère. Ils demandèrent que Charles II allât s'établir dans une contrée qui ne dépendît ni de la France ni de l'Espagne.

Ce fut pour se conformer à ce désir que Charles Stuart se rendit à Breda et y attendit la décision du nouveau parlement d'Angleterre, convoqué par le général Monk. Cette Assemblée le proclama roi d'Angleterre le 8/18 mai 1660[2] et l'invita à venir immédiatement prendre possession du trône. Charles II se hâta d'aller s'embarquer à Ostende et arriva en Angleterre dans les premiers jours de juin. Nous n'avons pas à raconter la restauration des Stuarts; mais il est nécessaire de signaler l'influence qu'elle exerça sur les relations de la France et de l'Angleterre. Mazarin connaissait les sentiments de Charles II et de ses conseillers[3]. Il aurait voulu, pour se les concilier, qu'aussitôt après la proclamation du roi, on lui envoyât une ambassade solennelle; mais

[1] Voy. ci-dessus, p. 291.

[2] J'ai déjà fait remarquer que l'Angleterre suivait encore le style julien, tandis que la France avait adopté la réforme grégorienne. Il y avait une différence de dix jours entre les deux calendriers.

[3] Voy. sur le chancelier et le comte d'Ormond, p. 291.

l'abbé de Montaigu, c'est-à-dire le parti de la reine d'Angleterre, s'y opposa[1].

La petite cour de cette reine était en lutte avec celle de Charles II ; elle espérait, en s'appuyant sur la France, renverser le chancelier et régner en Angleterre ; mais elle se trompa dans ses calculs, et l'abbé de Montaigu ne tarda pas à annoncer à Mazarin que le parti du chancelier Hyde triomphait et se montrait ouvertement hostile à la reine, mère de Charles II, et à la France. « Vous avez bien jugé que je ne serais pas surpris, lui répondait Mazarin[2], de ce que vous me mandez de la conduite du chancelier, vous pouvant souvenir en quels termes et combien de fois je vous ai parlé sur ce sujet, et avec combien de raison je le croyais en état de porter insensiblement l'esprit de son maître à des choses qui ne seraient pas agréables, ni à la reine d'Angleterre[3], ni à nous. Je prie Dieu de tout mon cœur d'être un mauvais prophète, et je dois même espérer, après tout ce que le roi d'Angleterre vous a écrit de ses intentions, que

[1] Nous connaissons ces détails par une lettre de Mazarin à l'abbé de Montaigu. « Je crois que l'on a mal fait, lui écrivait le cardinal le 21 juin 1660 (Aff. étr., FRANCE, t. 284, f° 393 v°), de n'envoyer pas une personne expresse en diligence au roi d'Angleterre pour se réjouir de son rétablissement; mais vous pourrez vous souvenir de ce que je l'ai proposé plusieurs fois, et que vous m'avez toujours dit qu'il fallait attendre. » L'abbé de Montaigu prétendait que Charles II devait envoyer, le premier, une ambassade pour prévenir officiellement Louis XIV de sa restauration.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 284, 392. Lettre du 4 juin.

[3] Henriette de France, reine d'Angleterre.



le chancelier rencontrera plus de difficultés qu'il ne croit à lui faire changer les sentiments qu'il témoignait d'avoir si favorables pour la reine sa mère et pour la France; mais, en tout cas, mon déplaisir procèdera plus de celui que ladite reine aura que de toute autre chose. »

Le mauvais vouloir de Charles II et de ses conseillers s'afficha par des actes, qui auraient pu provoquer une rupture entre les deux royaumes. Ils n'avaient pas oublié leur expulsion de France à la suite du traité de Westminster[1], et ils résolurent de s'en venger en chassant d'Angleterre l'ambassadeur de France, le président de Bordeaux, qui avait négocié et signé ce traité. Ils l'accusaient d'avoir cherché à détourner Monk du projet de rappeler Charles Stuart. Il l'avait engagé, disaient-ils, à se faire protecteur de l'Angleterre, à l'exemple d'Olivier Cromwell, et lui avait promis l'appui de la France. « C'est un bruit qui s'était répandu, il y a déjà quelque temps, écrivait le président de Bordeaux à Mazarin, mais sans aucun fondement que des civilités et offres d'amitié que Votre Éminence m'avait ordonné de lui faire[2] (de faire à Monk). »

[1] Voy. le tome précédent, p. 392.

[2] M. Guizot (*Monk*, p. 157 et suiv.) a parlé de ce bruit et a examiné la valeur des témoignages. Tout ce que l'on en peut conclure, c'est que Mazarin cherchait à s'assurer l'alliance du futur maître de l'Angleterre : d'un côté, il négociait avec Monk, par l'intermédiaire du président de Bordeaux, et, de l'autre, il s'efforçait, par l'abbé de Montaigu et Jermyn, de se concilier Charles II.



Quoique le président de Bordeaux se fût borné à exécuter les ordres du roi de France, il se vit exposé à des vexations de toute nature : il ne put obtenir une audience de Charles II pour lui présenter les nouvelles lettres de créance, par lesquelles Louis XIV l'accréditait comme son ambassadeur. Il s'en plaignait à Mazarin, le 17 juin 1660[1] : « Le secrétaire d'État m'envoya hier un homme qui me dit, de sa part, qu'encore que le roi désire de conserver la bonne intelligence avec la France et soit disposé à recevoir ceux que le roi lui enverra, néanmoins il ne pouvait m'admettre à l'audience pour présenter mes lettres de créance, à cause que, dans le cours de ma négociation, j'ai agi contre son service. » L'envoyé du secrétaire d'État fit ensuite entendre au président de Bordeaux qu'il devait sortir d'Angleterre dans le plus bref délai. L'ambassadeur répondit qu'il attendrait les ordres du roi, son maître. Il s'adressa, pour obtenir justice, au comte de Saint-Albans (lord Jermyn), qui lui répéta que la cause de la mauvaise disposition de Charles II à son égard venait de sa conduite sous le protectorat d'Olivier Cromwell, et de ses démarches auprès de Monk pour le détourner de travailler à la restauration des Stuarts.

Le président de Bordeaux ajoutait, dans la même dépêche, que vraisemblablement une autre cause avait contribué à irriter le chancelier Hyde et le

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 70, f[os] 523 et suiv.

marquis d'Ormond. Ils se ressentaient, écrivait-il, « des mortifications qu'ils ont reçues en France, particulièrement dans les derniers séjours que leur maître y a faits ». Enfin ces ministres de Charles II craignaient l'influence de la reine d'Angleterre, et ils espéraient que cette espèce de rupture avec la France rendrait sa domination impossible. Le président de Bordeaux croyait, au contraire, que le meilleur moyen de punir les auteurs de cette injure était, « de disposer la reine d'Angleterre à passer ici (à Londres), sous prétexte de moyenner la réconciliation ». Il alléguait, à l'appui de son opinion, qu'il y avait, dans le conseil de Charles II, quelques seigneurs, comme le comte de Saint-Albans et lord Manchester, « qui deviendraient plus hardis, s'ils savaient que la reine est en état de les appuyer », et qui pourraient alors balancer l'influence du chancelier Hyde. En tout cas, « il n'y a point de voie plus certaine, ajoutait l'ambassadeur, que la présence de la reine d'Angleterre pour mettre de la division dans cette cour. »

Cependant la position du président de Bordeaux était devenue intolérable. Ses créanciers avaient saisi ses chevaux, et firent même arrêter un de ses secrétaires[1]. « Il me parut, ajoute Bordeaux, que ce serait blesser les prérogatives de mon caractère, si je m'adressais à la justice ordinaire du pays. » Il eut

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 70, f° 533.

recours au roi, par l'entremise du comte de Saint-Albans, mais toutes ses démarches furent inutiles, et les mauvais traitements continuèrent, comme on le voit par la lettre qu'il écrivait à Mazarin, le 4 juillet : « Le secrétaire d'État m'a bien donné ce soir un passeport, mais non pas un vaisseau pour mon passage ; ce qui ne me surprend pas après l'aigreur que l'on m'a témoignée ces derniers jours. Mon secrétaire ne m'est point aussi rendu, bien qu'il m'eût été promis. » Plusieurs des membres du conseil d'Angleterre craignaient les suites de cette affaire, et retardèrent jusqu'au 6 juillet le départ de l'ambassadeur de France. « J'ai été retenu jusques à présent, écrivait le président de Bordeaux à cette date[1], par ceux qui, souhaitant de prévenir la mésintelligence entre les deux royaumes, faisaient tout devoir pour changer la résolution prise à mon égard. Ils étaient même hier dans une entière confiance d'y réussir, et l'affaire fut fort agitée dans le Conseil, dont les principaux ministres étaient d'avis de satisfaire la France. Néanmoins, ce soir, le roi a décidé la question, et je partirai sans remise demain pour me rendre au plus tôt en France[2]. »

Une rupture entre les deux royaumes semblait

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 74, fº 321.

[2] On trouve un récit, signé par Bordeaux, des causes de son départ d'Angleterre dans la *Correspondance d'Angleterre*, *ibid.*, fºs 339-341. Nani parle, dans ses lettres du 24 juin et du 27 juillet 1660 (Bibl. nat., *Filza* 125, fºs 146 et 154), de l'émotion que causa, à la cour de France, la conduite de Charles II.

imminente; elle eût entraîné des dangers sérieux pour Charles II, qui était loin d'être affermi sur le trône. Il savait que le parti républicain s'agitait et conspirait, et que, s'il entrait en lutte avec la France, il ne pourrait compter sur l'appui de l'Espagne qu'en lui rendant la Jamaïque et Dunkerque; mais il aurait blessé le sentiment national par l'abandon de ces deux conquêtes d'Olivier Cromwell, et donné de nouvelles forces à ses ennemis. Il chercha à ménager une réconciliation entre la France et l'Angleterre en envoyant à Paris un secrétaire de son cabinet[1], qui devait être bientôt suivi par le milord Craft, chargé d'informer officiellement Louis XIV des changements survenus en Angleterre. Le secrétaire s'adressa à Henriette de France, afin qu'elle exposât et fît agréer à Louis XIV les motifs qui avaient décidé Charles II à renvoyer le président de Bordeaux. L'abbé de Montaigu fut chargé de transmettre ces explications à Mazarin; elles furent assez mal reçues, à en juger par la réponse que fit le cardinal à l'abbé de Montaigu. « Sacrifier, lui écrivait-il[2], la réputation du roi, mon maître, qu'on offense de gaieté de cœur, après avoir fait paraître, par tant de moyens, la part qu'il voulait prendre aux avantages du roi d'Angleterre, je ne croirais pas que sa mère même le voulût ainsi. Je

[1] Affaires étrangères, FRANCE et PAYS ÉTRANGERS, t. 412, f° 21 v°.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 284, f° 411 et suiv. Cette lettre est datée du 3 juillet 1660, et de la ville de Melle, où Mazarin passa en revenant de Saint-Jean de Luz.

me hasarderais bien, à sa considération, de conseiller le roi de dissimuler quelque chose qui lui eût pu déplaire, si cela se fût passé dans un cabinet, sans que personne en eût connaissance; mais on aurait raison de me croire indigne de l'honneur qu'il me fait, si j'étais capable de lui insinuer que Sa Majesté ne doit pas être touchée de ce qu'à la vue de tout le monde et avec tant d'éclat, on envoie ordre à son ambassadeur de sortir des États du roi d'Angleterre, quand il demande audience pour présenter ses lettres. Je vois bien que l'intention du chancelier, qui a engagé le roi à nous traiter de la sorte, a été de pousser par là les affaires plus avant et de rompre tout à fait la bonne intelligence, à laquelle il avait reconnu l'esprit de son maître entièrement porté, et de s'affermir d'autant mieux dans le poste qu'il tient, dans lequel il est certain, suivant les avis que j'ai de tous côtés, qu'il ne redoute que le crédit de la reine d'Angleterre auprès du roi son fils. »

La lettre, que l'envoyé de Charles II avait remise à l'abbé de Montaigu, faisait un grand éloge du cardinal. « En mon particulier, ajoutait Mazarin, je suis confus de toutes les bontés que vous me mandez que le roi d'Angleterre vous a témoignées à mon égard, dans une longue lettre qu'il vous a écrite de sa propre main, par le même secrétaire qu'il a dépêché à la reine sa mère; mais je voudrais bien qu'il lui eût plu me retrancher toutes ces grâces et de n'envoyer pas ordre à l'ambassadeur de France

de sortir de son royaume ; car elles[1] sont incompatibles, et je suis incapable d'en jouir dans le traitement que le roi, mon maître, en reçoit. »

Cependant Mazarin ne redoutait pas moins que Charles II une rupture entre la France et l'Angleterre. Malade et vieilli avant l'âge, il voulait laisser le royaume en paix. Il consentit à accepter les excuses assez étranges, que lui transmettait l'abbé de Montaigu : « Il (le roi) a été surpris, écrivait Montaigu à Mazarin le 7 juillet[2], [et a agi] sans avoir considéré la conséquence. » C'était imputer au nouveau roi d'Angleterre et à ses conseillers une singulière légèreté et les avilir pour les justifier. Le cardinal consentit à recevoir, comme sincères, les protestations d'amitié que milord Craft apporta à la France, au nom de Charles II[3]. Il fut décidé que le comte de Soissons, mari d'Olympe Mancini, irait, en qualité d'ambassadeur extraordinaire de Louis XIV, féliciter le nouveau roi d'Angleterre sur son avènement au trône. Comme cette pompeuse mission demandait de longs préparatifs, le cardinal chargea un des chefs du parti protestant de France, Henri Massuès de Ruvigny[4], de se

[1] Ces deux choses : mon éloge et le renvoi de l'ambassadeur.

[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 73, f° 7.

[3] Charles II écrivait à Mazarin : « Je vous prie d'être bien persuadé que non pas seulement moi, mais tous ceux à qui je me fie, ont des sentiments, pour vous et vos intérêts, tels que vous les pouvez souhaiter. » (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 73, f° 24 ; lettre du 27 septembre 1660.)

[4] Nous avons parlé de Ruvigny ci-dessus (p. 230).

rendre en Angleterre pour préparer Charles II à accueillir favorablement le comte de Soissons.

Ruvigny s'acquitta habilement de sa mission. Ses lettres à Mazarin[1] montrent Charles II fort bien disposé pour le cardinal. « J'ai parlé plusieurs fois au roi d'Angleterre, lui écrivait-il le 2 octobre 1660[2]; il m'a toujours dit qu'il avait une entière confiance en Votre Éminence; qu'il me priait de vous en assurer et qu'il faisait un état certain de votre affection. Je lui dis que peut-être il y avait auprès de lui des personnes qui ne vous aimaient pas, et qui parlant à lui, à toutes les heures, pourraient lui donner des impressions contraires à ce que vous prétendiez. Il m'assura et me promit qu'il ne garderait rien sur son cœur pour ce qui vous regarde, sans m'en avertir, et tout cela avec des expressions qui me paraissent bien sincères. » Quelques jours après[3], Ruvigny annonçait à Mazarin que le comte de Soissons serait reçu en Angleterre avec tout l'éclat convenable à l'ambassadeur d'un grand roi.

Eugène de Savoie partit, de Calais, le 27 octobre 1660[4], fut reçu pompeusement à Douvres, et fit son entrée à Londres, dans les premiers jours de novembre. La reine Henriette de France se rendit,

[1] On en trouve plusieurs dans les tomes 73 et 74 de la *Correspondance d'Angleterre*, aux Affaires étrangères.

[2] *Ibidem*, t. 73, f° 35.

[3] *Ibidem*, f° 40. Lettre du 17 octobre 1660.

[4] *Ibidem*, f° 57. Lettre de Bartet, du 28 octobre 1660. Les premières lettres de Bartet racontent en détail le voyage du comte de Soissons.

peu de temps après, en Angleterre, avec ses deux filles, la princesse d'Orange et Henriette d'Angleterre, la future duchesse d'Orléans. L'abbé de Montaigu l'accompagnait. Le but apparent du voyage de la reine mère était de faire régler son douaire par le roi, son fils, et par le parlement; mais elle avait des projets plus sérieux : elle voulait obtenir le consentement de Charles II pour le mariage de sa sœur, Henriette d'Angleterre, avec le frère de Louis XIV, et surtout elle espérait, avec l'appui de la France, renverser le chancelier Hyde et faire triompher son influence près de Charles II.

Mazarin était loin d'avoir confiance dans les ministres de la reine d'Angleterre. Lord Jermyn et l'abbé de Montaigu, qui la dirigeaient, étaient des esprits chimériques, qui croyaient à une restauration facile du catholicisme et du pouvoir absolu en Angleterre. Le cardinal plaça près d'eux un des hommes dont il se servait pour des missions secrètes, Bartet, qui avait le titre officiel de secrétaire du cabinet. Mazarin connaissait parfaitement ce personnage, sa vanité et sa disposition aux commérages[1]; mais il comptait sur son esprit intrigant et insinuant pour pénétrer et révéler une partie des secrets de la cour de Charles II. La correspondance de Bartet avec Mazarin nous a été conservée et prouve qu'il s'acquitta avec succès de

[1] Voy. ce que Mazarin dit de Bartet, t. I, p. 265, de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*.



la mission qui lui était confiée[1]. La situation de Charles II, les négociations relatives à son mariage et ses relations avec sa mère y sont exposées en grand détail. Dans une dépêche du 8 novembre[2], Bartet signalait les dispositions du conseil d'Angleterre à l'égard de la France : « Les amis, que nous avons en cette cour, ont bien la familiarité du roi, sont dans sa privauté, et Sa Majesté même les estime et se plaît avec eux ; mais les gens, qui ne nous aiment pas, sont supérieurs dans son esprit à tout le monde ; ils conduisent les affaires et lui font prendre, par leurs seuls conseils, toutes les résolutions les plus importantes, de sorte qu'on peut dire que nos amis sont presque les plus honnêtes gens et sont les plus agréables à Sa Majesté, et que nos ennemis sont les seuls puissants et qui lui donnent des déterminations de toutes les choses principales. »

Bartet entre ensuite dans le détail[3] : « Le grand chancelier (Hyde) est entièrement contraire à tout ce qui est de nos amis et [à ceux] de la reine d'Angleterre, quoique extérieurement il vive bien avec eux ; il joue la comédie pour le fond de sa conduite, et se règle toujours sur le contraire de ces messieurs. Il n'y en a pas un d'eux qui ne le voie bien comme je le dis, et qui ne connaisse, à cette heure, que nous le voyons

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 73 et 74. Une partie de la correspondance de Bartet se trouve aux Affaires étrangères, et une autre, à la Bibliothèque nationale, mss. f. Baluze.

[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 73, f° 84.

[3] *Ibidem*, f° 85.

bien aussi... Mais comme l'amour-propre est de tous les hommes et qu'on cherche à cacher habilement ce qui nous peut nuire, quand on ne peut pas empêcher que cela ne soit, tous ces messieurs nous ont voulu jeter dans l'esprit, à notre arrivée (et en prennent soin tous les jours), que le roi d'Angleterre se gouverne de lui-même; qu'il écoute bien les conseils de M. le chancelier et lui donne part de ses affaires; mais qu'il prend les résolutions de son propre mouvement... Ces sortes d'insinuations, continue Bartet, sont assez habiles et semblent faire impression d'abord dans les esprits; mais outre qu'aux gens, qui sont un peu rompus aux affaires du monde, il n'y a nulles règles certaines pour les persuader..., on voit clair qu'il ne faut pas prendre ce qu'ils disent pour vrai, mais pour une précaution qui couvre cet endroit faible, qu'ils ne veulent point qu'on voie. »

Les partisans de la France avaient compté sur la présence de la reine mère, pour relever leur parti; mais ce fut en vain. Le roi, son fils, lui témoigna extérieurement beaucoup de déférence et alla au-devant d'elle jusqu'à Douvres; mais il ne lui donna aucune part au gouvernement. « La reine vous dira, écrivait Bartet à Mazarin[1], qu'elle a perdu l'amitié et la confiance du roi, par l'artifice et le crédit de ses ministres. » Il revient souvent sur les chagrins que cette princesse éprouva pendant son voyage. Ses deux

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, *ibid.*, f° 213 v°.

fils lui échappèrent, le roi, soit par son indolence, soit par sa confiance dans les ennemis de sa mère, et le duc d'York, par un mariage, auquel la reine tenta vainement de s'opposer.

Bartet insiste sur ces deux points : il montre Charles II enclin à la paresse et sacrifiant les affaires à ses plaisirs; il laissait, pour s'y livrer, le soin du gouvernement au chancelier Hyde. « Comme la principale fonction de cette royauté, écrivait Bartet, et presque l'unique jusqu'à cette heure, a été et est encore présentement l'administration des affaires du dedans, et, pour ainsi dire, le régime de l'État ; que la loi d'Angleterre fait la partie la plus vivante du gouvernement bien plus que la volonté du prince, et que le talent principal du ministre est la connaissance et la science de la loi, qui se trouve mêlée avec la charge de grand chancelier, il est certain que le roi ne peut pas agir au dedans sans l'action de son chancelier, qui se répand en tout, et comme il (le chancelier) a de l'esprit et qu'il est fort accoutumé avec le roi, il se forme dans le public ce prédicament qu'il gouverne le roi. »

Une des questions qui occupaient le plus la cour d'Angleterre était le mariage de Charles II. Sa mère et l'abbé de Montaigu l'avaient blessé en prétendant disposer de lui. « Il me dit, écrivait Bartet [1], qu'ils avaient voulu le marier à trente-deux ans, comme

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 74, f° 495.

s'il n'en avait eu que douze; que, de la façon dont ils s'y étaient pris, ils avaient fait son mariage, à leur compte à Paris, et puis qu'ils le lui envoyaient proposer ici; que, par un tel procédé, il voyait bien qu'il ne vous aurait pas donné grande estime de lui. » C'était une nièce de Mazarin, Hortense Mancini, que la reine mère et l'abbé de Montaigu avaient voulu faire épouser au roi d'Angleterre. Ils espéraient ainsi obtenir une dot considérable et un appui pour leur cabale. Comme ce projet de mariage, qui déplaisait à Charles II, aurait pu l'éloigner de l'alliance française, Mazarin recommanda à Ruvigny et à Bartet de faire cesser ces bruits et de déclarer que le cardinal n'aspirait pas à l'honneur de cette alliance.

Dès le 13 octobre 1660, Mazarin repoussait ce projet de mariage[1]. « Le roi y trouverait, disait-il, et moi aussi, un désavantage à quoi on ne songe point, qui est que les services, que je prétends lui rendre toute ma vie, paraîtraient intéressés, et me rendraient plus retenu à en faire mes très humbles supplications au roi (de France). » Malgré ces déclarations, les bruits du mariage de Charles II avec Hortense Mancini persistaient. Mazarin s'efforça d'y mettre un terme, par une déclaration encore plus formelle. Il y soutenait qu'il n'avait jamais prêté l'oreille à ce projet d'union, malgré les instances des conseillers de la reine d'Angleterre, Montaigu et

[1] Mazarin à Ruvigny. Aff. étr., ANGLETERRE, t. 74, f° 373.

Jermyn. Les détails qu'il donne sont très précis, et la dépêche mérite d'être citée. « Vous vous souviendrez, écrivait-il à Montaigu, le 17 novembre 1660[1], qu'étant venu à ma rencontre avec M. le comte de Saint-Albans (lord Jermyn), à mon retour de Saint-Jean de Luz, je reconnus que vous aviez, tous deux, ordre de me faire quelques propositions sur ce mariage, et que je vous parlai dans les termes que je devais pour vous en empêcher, vous déclarant que j'étais tellement porté à servir de toute ma force au rétablissement du roi d'Angleterre, comme je l'avais déjà dit à don Louis de Haro, qui en avait informé Sa Majesté même, que je n'avais [pas] besoin d'autre aiguillon pour cela, et bien moins de ceux qui pourraient regarder mon intérêt particulier, ne voulant pas qu'on pût attribuer à cet intérêt ce que je voulais faire par l'inclination que j'y avais toujours eue, et parce que le roi, mon maître, le souhaitait ainsi, et parce qu'il était juste que tous les rois s'intéressassent dans la cause de Sa Majesté britannique[2].

» Vous vous souviendrez aussi, que, dans le voyage que vous fîtes après, en Provence, avec le même comte, de la part du roi et de la reine de la Grande-Bretagne, vous me parlâtes, tous deux, à fond dudit

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 74, f[os] 460 et suiv.

[2] D'après ce passage, Mazarin aurait montré, pour la cause de Charles II, un zèle qui semble démenti par sa correspondance avec Turenne. Voy. ci-dessus, p. 290 et suivantes.

mariage jusqu'à vouloir m'obliger à trouver bon que vous pussiez en parler de même au roi, mon maître, et à la reine, et qu'après avoir témoigné la confusion dans laquelle j'étais des sentiments de Leurs Majestés britanniques, et [avoir] protesté que je ne méritais nullement qu'elles eussent de semblables pensées, je conclus qu'il ne fallait pas parler de cela, mais s'appliquer seulement, comme j'étais résolu de faire de toute ma force, et qu'il me semblait d'être en pouvoir à servir au rétablissement dudit roi ; et après avoir obtenu du roi, mon maître, tout ce que vous et ledit sieur comte me fîtes connaître que le roi d'Angleterre souhaitait, pour profiter des conjonctures qui se pourraient présenter favorables en Angleterre, en attendant qu'on lui pût donner, conjointement avec l'Espagne, des assistances considérables pour entreprendre hautement et avec éclat son rétablissement, je vous priai, par diverses fois, d'assurer, de ma part, ledit roi que, la paix d'Allemagne[1] étant conclue, comme elle le serait infailliblement dans peu de temps, [ainsi] qu'il est arrivé[2], le roi, mon maître, l'assisterait de toutes ses forces, et que j'étais assez

[1] Mazarin entend ici, par la paix d'Allemagne, la fin des guerres de l'Europe septentrionale, auxquelles l'empereur et plusieurs princes d'Allemagne avaient pris part. Voy. dans le chapitre suivant les efforts et les succès de Mazarin pour terminer les guerres du nord de l'Europe.

[2] Les traités de Copenhague et d'Oliva, qui mirent fin aux guerres de Suède, de Pologne, de Danemark et de Brandebourg, avaient été signés dans le courant de l'année 1660.

hardi pour lui répondre de son rétablissement, quand même les Espagnols, occupés de la guerre de Portugal, ne pourraient pas alors lui donner les secours qu'ils avaient fait espérer à Sa Majesté et à moi.

» A mon retour ici[1], vous savez tout ce qui s'est passé avec la reine d'Angleterre et avec vous et avec M. de Saint-Albans, et qu'aussi souvent qu'il m'a été parlé de ce mariage, je n'ai rien oublié pour témoigner le respect avec lequel je recevais des propositions si surprenantes et si au-dessus de ma condition; mais vous savez qu'au même temps j'ai fait mon possible auprès de la reine et de vous autres, Messieurs, afin que vous agissiez auprès du roi (d'Angleterre) pour lui insinuer des pensées plus dignes de sa grandeur, l'assurant, aux termes les plus précis que je pusse trouver, que je servirais Sa Majesté, en tout ce qui pourrait être de son service et de sa satisfaction, encore plus, s'il me faisait l'honneur de ne pas songer à ce mariage; car tout ce que je ferais serait avec raison attribué à la passion que j'ai pour son service et aux ordres du roi, mon maître, et non pas à l'intérêt particulier de ce mariage; et de fait, vous n'aurez pas oublié que j'ai prié M. de Saint-Albans, s'en retournant à Londres, de parler au roi, sur ce sujet, en cette conformité.

» Nous avons jusqu'au départ de la reine (pour l'Angleterre) parlé si souvent et à cœur ouvert sur

[1] Cette lettre est datée de Vincennes.

cette matière, et je crois avoir si bien persuadé Sa Majesté et vous des sentiments que j'avais de servir, toute ma vie, avec un dernier attachement à tous les intérêts du roi d'Angleterre, sans que Sa Majesté continuât dans la pensée qu'elle avait, que je m'assure que vous n'aurez pas oublié de représenter les choses comme je vous les ai dites, et que Sa Majesté aura reconnu qu'il ne se peut rien ajouter aux obligations que je professe[1] de lui être redevable, et au très humble respect que je lui dois et à la passion que j'aurai, toute ma vie, de le servir avec la dernière application. Je conclurai enfin que, dans les propositions sur lesquelles on m'a entretenu tant de fois, j'ai eu si bien devant les yeux la condition du roi d'Angleterre et la mienne que, lorsque j'ai été le plus pressé de dire mes intentions, *non habui me nisi merè passivè* (je suis toujours resté complètement passif).

» Mais aujourd'hui l'affaire change de face en quelque manière, et le sujet qui m'a mis la plume à la main sur cette matière, c'est parce que le monde ne croyant pas qu'une personne, dans le poste où je suis, puisse être modeste et modérée en cette nature d'affaires, comme je le suis, chacun en discourt à sa fantaisie, et lorsqu'il me semble que je pourrais sans vanité mériter quelque approbation de ma conduite, je vois que les uns disent que je ne songe à rien qu'à ce mariage; que, pour en venir à bout, je n'hésite pas

[1] Tel est le texte du manuscrit.

à offrir des choses qui sont désavantageuses à cette couronne (de France); les autres, que la reine d'Angleterre n'a entrepris ce voyage que pour me donner cette satisfaction, et qu'elle devait offrir tant de millions et d'autres avantages au roi, son fils, qu'il ne pourrait pas se défendre d'y consentir; que j'avais si bien fait que je l'avais disposée à sacrifier ses ressentiments sur le mariage de M. le duc d'York[1], afin de ménager mieux par là les facilités de celui de ma nièce. D'autres [prétendent] que j'avais eu recours à des ministres d'Espagne même, afin de me rendre office auprès du roi d'Angleterre en cette affaire, leur ayant fait croire qu'il y allait du service du roi catholique de s'intéresser en cela, pour se mettre l'esprit en repos que le roi d'Angleterre ne pût songer à épouser la princesse de Portugal[2].

» Enfin, je n'achèverais pas si tôt, si je voulais mettre dans ce papier tous les discours que j'apprends qu'on tient sur cette matière. Je me contenterai donc de vous dire que, comme je ne mérite pas qu'on puisse avoir la moindre mauvaise opinion de ma conduite dans l'affaire dont est question, j'ai grand intérêt de mettre toutes pièces en œuvre, afin que le public soit persuadé que je suis incapable d'entreprendre la moindre chose qui puisse être préjudi-

[1] Il sera question plus loin du mariage du duc d'York avec Anne Hyde, fille du chancelier d'Angleterre.

[2] C'est-à-dire : *afin que les Espagnols ne craignissent plus que le roi d'Angleterre épousât la princesse du Portugal.*

ciable au roi, mon maître, et noircir tant soit peu ma réputation. Pour cet effet, j'ai recours à la reine d'Angleterre et à vous, afin que, confirmant au roi d'Angleterre, aux termes les plus précis [et les plus] engageants[1] que vous puissiez trouver, que je le servirai toute ma vie, sans discontinuation, Sa Majesté ait la bonté de me recevoir au nombre de ses plus affidés serviteurs, sans vouloir plus songer à me faire des honneurs, desquels je ne suis pas capable, et qui pourraient blesser en quelque façon sa grandeur et peut-être aussi préjudicier à son service[2]. »

Cette lettre écartait définitivement le projet de mariage, que Henriette de France et ses confidents avaient imaginé ; mais le choix d'une reine d'Angleterre restait toujours une question fort importante pour la France, comme pour l'Angleterre. Mazarin était trop prévoyant pour ne pas s'en occuper active-

[1] Dans le sens de *qui m'engagent le plus expressément.*

[2] D'après un récit, écrit par de Lionne, d'une conversation qu'il eut, en 1661, avec un des favoris de Charles II, le comte de Bristol, le roi d'Angleterre aurait épousé Hortense Mancini, si le cardinal eût voulu se prononcer nettement pour cette alliance et donner une dot considérable Voici le passage relatif à ce projet de mariage . « Le comte de Bristol dit... que, si M. le cardinal avoit voulu parler franchement et ouvrir la main, le roi, son maître, auroit sans doute épousé sa nièce, et même que lui Bristol auroit fait en sorte que le roi d'Espagne l'auroit dotée comme une infante d'Espagne. Le sieur de Lionne fut sur le point de lui repartir qu'il n'y auroit pas eu beaucoup de peine, s'il ne lui en coûtoit pas plus que pour la reine, dont ils n'ont pas payé encore le premier sol ; mais il se retint. » (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 75, f° 8; autographe de de Lionne.)



ment. On avait d'abord songé à une princesse protestante, comme plus agréable à la nation anglaise. Mais Charles II repoussa toutes les princesses de cette religion, que la Suède, le Danemark et l'Allemagne lui offrirent. On proposa alors l'infante Catherine de Portugal. Le gouvernement de la France dissimula avec le plus grand soin son rôle dans cette affaire. Il s'était engagé, en effet, par un article secret du traité des Pyrénées, à ne soutenir le Portugal contre l'Espagne ni directement ni indirectement. Mais, en ménageant un traité d'alliance entre l'Angleterre et le Portugal, Louis XIV ne croyait pas manquer à sa parole. D'ailleurs, il faisait profession d'une morale peu rigide sur l'exécution des traités. Il tenait probablement ces principes de Mazarin et les transmettait à son fils, comme on le voit dans le passage de ses Mémoires, qui est relatif précisément aux négociations d'une alliance de l'Angleterre avec le Portugal[1] : « J'avais l'intention, y dit Louis XIV, de marier ce roi même (Charles II) avec l'infante de Portugal[2] pour des considérations, qui méritent bien de vous être expliquées. Je voyais que les Portugais, s'ils étaient privés de mon assistance, n'étaient pas suffisants pour résister seuls à toutes les forces de la maison d'Autriche. Je ne doutais point que les Espagnols, ayant dompté cet ennemi domestique, entreprendraient de

[1] *Mémoires de Louis XIV*, édit. Dreyss, t. II, p. 406, 407, 408.

[2] Charles II épousa, en effet, en 1662, Catherine, fille de Jean IV, roi de Portugal; mais les négociations dataient de 1660.

troubler plus aisément les établissements, que je méditais pour le bien de mon État ; et néanmoins je faisais scrupule d'assister ouvertement le Portugal à cause du traité des Pyrénées. L'expédient le plus naturel pour me tirer de cet embarras était de mettre le roi d'Angleterre en état d'agréer que je donnasse, sous son nom, au roi de Portugal toute l'assistance qui lui était nécessaire. Ce n'est pas que je ne susse fort bien que les traités ne s'observent pas toujours à la lettre, et que les intérêts des couronnes sont de telle nature que les princes, qui en sont chargés, ne sont pas toujours en liberté de s'engager à leur préjudice[1]. » Se croyant autorisé, par ces maximes, à traiter avec le Portugal, Louis XIV, et avant lui Mazarin, préparèrent, par des émissaires secrets, le mariage de Charles II avec l'infante de Portugal.

Le rôle de la France, dans cette négociation, fut enveloppé d'un profond mystère. Bartet, qui n'en avait pas été informé par Mazarin, apprit seulement, par le bruit public, qu'il était question du mariage du roi d'Angleterre avec Catherine de Portugal, et ce fut probablement le baron de Watteville[2], ambassa-

[1] Louis XIV se met seul en scène ; mais on ne doit pas oublier qu'en 1660 c'était Mazarin qui dirigeait le gouvernement.

[2] Il a été question de ce baron de Watteville dans la guerre de la Fronde en Guienne. Philippe IV l'avait envoyé, en 1650, au secours des Bordelais révoltés. Pendant son ambassade en Angleterre, le baron de Watteville voulut disputer le pas à l'ambassadeur de France, d'Estrades. Il en résulta une querelle qui eut de graves conséquences. Ces événements, fort connus, sont postérieurs à l'époque qui nous occupe.

deur d'Espagne près de Charles II, qui lui en donna avis. Bartet déclarait, dans une lettre du 25 novembre 1660, que ce mariage de Portugal ne paraissait pas possible[1], parce que Charles II ne pouvait prendre un semblable parti sans déclarer la guerre à l'Espagne, qui lui redemandait déjà Dunkerque et la Jamaïque. « Ils (les Espagnols) ne le croient point capable, ajoutait Bartet, de pouvoir leur faire la guerre tout seul. »

Toutefois, en affectant de ne rien craindre de l'Angleterre, l'ambassadeur Watteville était loin d'être rassuré. Bartet écrivait à Mazarin, le 6 décembre : « Les Espagnols sont ici assez alarmés, quoiqu'ils parlent haut. Le parlement va agiter de nouveau l'annexe de Dunkerque et de la Jamaïque, et peut-être établir un fonds pour les entretenir et les soutenir[2]. Les Espagnols, de leur côté, tiennent les ordres prêts pour chasser de la Flandre les deux mille hommes, que le roi d'Angleterre y faisait subsister aux dépens de leur pays; car cet ambassadeur[3] n'est pas, ce me semble, assez endurant pour souffrir qu'on lui fasse cela à sa barbe, sans en témoigner les ressentiments qui sont en leur puissance. Le chancelier (Hyde), outre cela, l'inquiète fort sur le mariage de Portugal. Il a eu sur cela une audience du roi (Charles II), que Sa Majesté m'a

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 74, f° 513 v°.
[2] Pour défendre la Jamaïque et Dunkerque.
[3] Le baron de Watteville, ambassadeur d'Espagne en Angleterre.

redite mot à mot, de laquelle il (Watteville) n'a pas été trop satisfait ; je l'ai contée à la reine et en ai dit à M. de Montaigu les principales choses pour les éclairer. »

Une des affaires, qui préoccupèrent le plus vivement la reine d'Angleterre, pendant son séjour à Londres, fut le mariage de son second fils, le duc d'York. Il s'était attaché, dans le temps de son exil, à la fille du chancelier, Anne Hyde, et l'avait épousée secrètement ; il en eut deux filles, Marie et Anne, qui régnèrent successivement en Angleterre, la première conjointement avec son mari, Guillaume III, et la seconde, Anne Stuart, après la mort de ce prince (1702-1714). Ce mariage secret avait profondément blessé Henriette de France ; elle insista vainement pour le faire rompre. Le duc d'York résista par scrupule de conscience, et le roi, son frère, le soutint, dans l'espoir de le tenir plus complètement sous sa dépendance. Bartet parle de ce mariage comme d'une union reconnue par l'aristocratie anglaise. « Le mariage de Mgr le duc d'York avec la fille du chancelier, écrivait-il le 16 décembre, se maintient toujours déclaré, et tout ce qu'il y a ici de la cour, de Londres et de l'Angleterre, l'ont vue et saluée... Dès que la reine (Henriette de France) sera partie, elle ira loger à Saint-James, qui est la maison naturelle pour Mgr le duc d'York. » Bartet exprimait avec énergie la douleur que ce mariage causait à la reine mère : « Sa Majesté, ne pouvant se rendre à une

affaire de cette sorte, et voyant généralement tout le monde tourner de l'autre côté, parce que le roi y tourne, sèche sur les pieds, et depuis le premier jour qu'elle est arrivée, elle n'en a presque pas eu un seul de santé. »

La nouvelle duchesse d'York était loin de mériter, selon Bartet, le dédain que lui témoignait Henriette de France. « Vous lui aurez vu, écrivait-il à Mazarin[1], en parlant de la reine mère, du mépris pour Mme la duchesse d'York.... Avec cela, croyez, s'il vous plaît, sur les connaissances que j'en prends, tous les jours, dans un commerce et des conversations continuelles, qu'elle a de l'esprit et qu'elle en a beaucoup. Je vous assure qu'elle est fort bien par elle-même avec le roi et rassemble la cour tous les soirs, aux heures de privance, aussi habilement que pourrait faire une fort habile femme. Le roi s'y accoutume et goûte son esprit; il la traite bien; ils mangent ensemble en famille avec Mgr le duc d'York. Ils sont naturels ensemble; enfin cela durera; et pour Monseigneur son mari, il en est toujours amoureux; il n'en faut pas dire davantage. »

Si Bartet se montrait plus favorable que la reine d'Angleterre à la duchesse d'York, il appréciait, comme Henriette de France, le motif qui avait porté le roi à approuver le mariage de son frère. « La reine vous dira, ajoutait-il dans la même dépêche, que

[1] Lettre du 10 février 1661. A ce moment, la reine d'Angleterre était de retour en France.

quand le mariage a été fait, le roi l'a voulu maintenir, non pas tant par la considération de M. le grand chancelier, que pour laisser abaisser par là Mgr le duc d'York. Vous devez croire cela comme une vérité, à laquelle la reine ne se trompe point, et une vérité qui prend, dans la reine même, sa première racine et son premier fondement. Le roi a été bien aise (mais ce n'est que quand la chose a été faite) de mortifier, pour ainsi dire, la reine, sa mère, dans les jugements trop avantageux qu'elle avait toujours faits de Mgr le duc d'York, et il m'a dit lui-même, qu'il l'avait dit à Sa Majesté, et reproché qu'injustement, ou avec ignorance, ils l'avaient voulu faire passer en France pour ce qu'il n'était point; mais que, lui, ne s'y était jamais trompé; qu'il le leur avait toujours bien dit, et qu'à cette heure, ils voyaient lequel avait mieux jugé. Il m'a dit que la reine, pour se sauver de n'avoir pas été dupe de Mgr le duc d'York, lorsqu'ils prenaient tant de soin de l'élever dans le monde, lui avait dit qu'elle l'avait toujours bien connu; mais qu'il était bon d'en user en ce temps-là, comme elle faisait, qui est une raison que le roi n'a point prise pour une bonne raison; car il me disait que Sa Majesté et ses ministres l'avaient fait avec tant d'excès, que cela avait donné des atteintes même à lui roi, qui était une manière d'entreprise qu'il était bien aise de voir confondre, et dans leur esprit et dans le monde, non seulement par un mariage de cette dispro-



portion, que la première pensée même de M. le chancelier avait été de mettre sa fille à la Tour; mais par les manières misérables et faibles, dont il (le duc d'York) l'avait fait et conduit, par les contretemps, par les irrésolutions et par mille endroits tous dignes de pitié. »

D'autres événements attristèrent encore ce voyage de la reine d'Angleterre : elle y perdit son plus jeune fils, le duc de Glocester, et sa fille aînée, la princesse d'Orange, veuve du stathouder, Guillaume II de Nassau. « Cette princesse était aimée de tous, écrivait Bartet à Mazarin, et cela fait que la désolation est grande en cette cour, et j'avoue qu'elle accable la reine, qui ne voit de consolation d'aucun endroit que celle que Sa Majesté espère trouver en France. » Elle eut cependant, au milieu des tristesses de ce voyage, un motif de joie par l'approbation que Charles II donna au projet de mariage de sa jeune sœur, Henriette d'Angleterre, avec Philippe de France, duc d'Anjou, et plus tard duc d'Orléans.

La reine d'Angleterre revint en France en février 1661, et peu de temps après, le 31 mars, le frère de Louis XIV épousa Henriette d'Angleterre. Cette princesse, dont tous les contemporains ont vanté l'esprit séduisant, prit un grand ascendant sur les deux souverains et devint le lien le plus puissant de la France et de l'Angleterre. Il n'est pas de notre sujet de retracer les traités, par lesquels cette union

fut consacrée[1]. Le seul point qu'il nous importe de constater, c'est que ce mariage, préparé sous le ministère de Mazarin, fut la cause d'une alliance étroite entre la France et l'Angleterre, mais en laissant à la France une supériorité incontestable. Charles II, gouverné par ses maîtresses et ses favoris, en lutte avec les assemblées nationales, fut bientôt réduit à se mettre à la solde d'un roi puissant, enrichi par l'administration de Colbert et régnant sur une nation, qui admirait alors sa gloire et son génie. La restauration des Stuarts, qui avait paru, dans l'origine, un danger pour la France, devint ainsi une des causes de la puissance de Louis XIV. Charles II lui vendit, dès 1662, Dunkerque, moyennant quatre millions, et ne tarda pas à se vendre lui-même par le traité de Douvres.

[1] On trouvera tous les détails relatifs aux négociations de Henriette d'Angleterre et aux traités, qui en furent la suite, dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. Mignet, t. III, p. 18 et suiv., et surtout p. 183 et suiv.

CHAPITRE IV

PACIFICATION DU NORD DE L'EUROPE SOUS LA MÉDIATION DE LA FRANCE.
DERNIÈRES NÉGOCIATIONS DE MAZARIN.

Efforts de Mazarin pour mettre un terme aux guerres des États de l'Europe septentrionale. — Ambition et conquêtes de Charles-Gustave (1655-1657). — Coalition contre le roi Suède (1657); il envahit le Danemark; traité de Roschild (1658), bientôt rompu; siège de Copenhague par Charles-Gustave; défaite des Suédois au Sund; danger de la Suède. — Mazarin intervient en sa faveur et décide l'Angleterre à soutenir Charles-Gustave (1659). — Congrès d'Oliva et de Copenhague (1659-1660). — Zèle de Mazarin pour la pacification du nord de l'Europe, attesté par sa correspondance. — Conclusion des traités de Copenhague et d'Oliva sous la médiation de la France (1660). — Relations de la France avec la Turquie. — Conduite barbare du grand vizir à l'égard de l'ambassadeur de France, nommé de la Haye, et de sa famille. — Expéditions de Candie, d'Alger et de Tunis. — Convention relative au Sungau et au comté de Ferrette. — Dernier traité signé par Mazarin (28 février 1661).

Les conférences de l'île des Faisans furent, comme nous l'avons remarqué, un véritable congrès de toute l'Europe chrétienne. Mazarin et don Louis de Haro ne se bornèrent pas à rendre le repos à la France et à l'Espagne. Un article du traité des Pyrénées stipulait que ces deux puissances travailleraient de concert au rétablissement de la paix dans l'Europe septen-

trionale. « Leurs Majestés, disait cet article[1], voyant, avec grand déplaisir, la disposition présente de l'Allemagne et des autres pays du Nord, où la guerre est allumée, et qu'elle peut encore s'enflammer dans l'Empire par les divisions de ses princes et États, ont convenu et résolu d'envoyer sans délai leurs ambassadeurs, pour ménager, en leur nom et par leur entremise, un bon et prompt accommodement[2]. »

Don Louis de Haro se dispensa de cette tâche importante et difficile; Mazarin, au contraire, s'en occupa avec zèle. Il avait des motifs particuliers pour travailler à rétablir la paix dans l'Europe septentrionale. Plusieurs États, alliés de la France, y étaient intéressés ; il fallait surtout s'opposer à ce que la branche allemande de la maison d'Autriche profitât de ces divisions pour attaquer la Suède et violer la paix de Westphalie. Le moment était venu de faire intervenir la ligue du Rhin, qui venait de s'organiser en Allemagne et de l'opposer à l'empereur.

Ces affaires de l'Europe septentrionale intéressaient donc la France au plus haut point. Silhon, un des diplomates, que Mazarin employait à cette époque, lui écrivait[3] avec raison : « Il s'agit ici

[1] Traité des Pyrénées, art. 101.

[2] L'ambassadeur vénitien ne manque pas de signaler l'importance de cet article : « La France et l'Espagne, écrivait-il le 19 novembre 1659, doivent vivement presser l'empereur et le roi de Suède de faire la paix. » (Bibl. nat., *Filza* 122, f° 157.)

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. 292, f° 109. Lettre du 5 janvier 1659.

d'une affaire, la plus importante peut-être qui soit aujourd'hui dans la chrétienté, après celle que vous venez de terminer (la paix des Pyrénées). » Servien, que le cardinal consultait toujours sur les affaires d'Allemagne, était du même avis : « L'assistance, disait-il en 1658, que Votre Éminence a fait envoyer aux Suédois, est un effet de son incomparable prévoyance. Quoique ce soient quelquefois des amis incommodes et difficiles à conserver, ce sont de braves guerriers, qui méritent bien qu'on ne les laisse pas périr, afin que la maison d'Autriche ait toujours cet os à ronger, qui lui donnera une fâcheuse occupation. »

La lutte avait commencé, en 1655[1], entre la Suède et la Pologne[2]. Mazarin s'était efforcé, dès l'origine, de réconcilier ces deux puissances, amies de la France. Ses dépêches à d'Avaugour, ambassadeur de France en Suède, en fournissent la preuve; il lui recommandait de modérer l'ardeur belliqueuse du roi de Suède, Charles-Gustave, ou de la tourner contre la maison d'Autriche[3]. D'Avaugour n'y avait pas réussi. Les exploits de Charles-Gustave avaient été foudroyants. Avant la fin de l'année 1655, il avait

[1] Voy. le tome précédent, p. 273 et suiv.

[2] Nous n'avons pas à raconter ici les guerres de l'Europe septentrionale ; mais il est nécessaire de faire connaître l'influence qu'exerça la France sur ces contrées. C'est une partie essentielle de notre histoire nationale, au dix-septième siècle.

[3] Voy. dans le tome précédent, p. 275 et suiv., le projet de traité proposé par la France à Charles-Gustave, en 1655.

envahi et conquis presque toute la Pologne sur Jean-Casimir Wasa. On se rappelle les images éloquentes par lesquelles Bossuet a caractérisé cette invasion[1] : « Charles-Gustave parut à la Pologne surprise et trahie comme un lion qui tient sa proie dans ses ongles, tout prêt à la mettre en pièces. » Varsovie était tombée au pouvoir des Suédois. La reine, Marie de Gonzague-Nevers, ne trouvant plus de sûreté à Cracovie, s'était réfugiée dans quelques domaines de Silésie, que le roi de Pologne tenait en fief de l'empereur d'Allemagne, Ferdinand III[2]. La flotte suédoise assiégeait Dantzick, qui dépendait alors de la Pologne. Mazarin, sollicité par Anne de Gonzague, sœur de la reine de Pologne, et par Bartet, qui représentait cette puissance auprès de Louis XIV, était trop prudent pour tenter d'arrêter par la force le conquérant Suédois; il se borna à des remontrances et à des conseils.

« Vous devez, écrivait le cardinal à d'Avaugour[3], travailler de toutes vos forces et employer l'autorité du roi pour l'ajustement des deux rois (de Suède et de Pologne), dont l'un est victorieux et l'autre malheureux. Il faudra que vous voyiez s'il se peut rien faire pour le soulagement de ce dernier et pour

[1] Oraison funèbre de la princesse palatine, Anne de Gonzague.

[2] Lettre de Bartet, résident de Pologne à Paris, adressée à Mazarin le 2 octobre 1655 (Aff. étr., FRANCE, t. 894, f[os] 341 et suiv.).

[3] Affaires étrangères, SUÈDE, t. 19, f[o] 390. Dépêche du 29 octobre 1655.

adoucir la rigueur de sa condition. Étant sur les lieux, le temps, les occasions, l'humeur du vainqueur, la qualité de la victoire vous conseilleront ce qu'il faudra faire mieux que je ne vous le saurais dire... Quant au roi de Suède, vous ne laisserez pas de lui témoigner que le roi prend toute la part à ses glorieux succès, qu'il doit attendre d'un bon allié et parfait ami ; qu'il lui en souhaite la sûreté et l'affermissement ; mais que Sa Majesté croit que cette sûreté et cet affermissement se trouveront bien mieux dans certaines bornes, où il pourra se restreindre que dans le cours étendu d'entreprises fort vastes, qui excitent des jalousies et font naître des traverses, qui les interrompent quelquefois ; qu'en un mot rien n'assure tant la victoire et les conquêtes que la paix et les accommodements doux et raisonnables ; que, dans la guerre, tout est plein d'incertitudes, non seulement inespérées, mais contraires aux apparences ; qu'il ne faudrait pas avoir vécu longtemps ni avoir aucune teinture de l'histoire pour ignorer ces vérités ; que ce que vous en dites, c'est par un zèle que vous avez pour sa prospérité et pour sa gloire ; ce qui n'est pas en vous une nouvelle passion. »

Ces sages conseils, que Mazarin répète, dans plusieurs dépêches[1], ne purent arrêter Charles-Gustave. Ce prince avait la bravoure de son oncle Gustave-

[1] Voyez, entre autres, une dépêche du 10 décembre 1655 (Aff. étr., SUÈDE, t. 29, f° 414).

Adolphe, auquel on l'a souvent comparé; mais il était loin d'avoir sa prudence. Gustave-Adolphe, chef du parti protestant en Allemagne et allié de la France contre la maison d'Autriche, ne s'était jamais lancé dans des entreprises aventureuses, qui auraient armé contre lui tous les peuples du Nord. Charles-Gustave, au contraire, semblait prendre à tâche de les provoquer. Après avoir conquis, en trois mois, la Pologne, il attaqua la Prusse ducale et se fit un ennemi de l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume de Hohenzollern. Les Polonais profitèrent de cette diversion. Pendant que Charles-Gustave menaçait le Brandebourg, ils reprirent les armes et chassèrent les Suédois des provinces qu'ils avaient occupées. Charles-Gustave se jeta de nouveau sur la Pologne, et, dans la bataille de Varsovie, qui dura trois jours (28, 29 et 30 juillet 1656), il triompha complètement de Jean-Casimir Wasa.

La rapidité et l'éclat des conquêtes de Charles-Gustave effrayèrent les populations de l'Europe septentrionale, et, en 1657, elles formèrent une redoutable coalition pour arrêter ses progrès. Les Moscovites se joignirent aux Polonais pour combattre les Suédois. Les bords de la Baltique étaient déjà l'objet de leurs convoitises. Leur tzar, Alexis Romanow, envahit la Livonie à la tête d'une nombreuse armée, et mit le siège devant Riga. Le Danemark, qui avait été forcé, par la paix de Brömsebro, de céder à la Suède plusieurs provinces de la presqu'île scan-



dinave[1], entra dans la coalition avec l'espoir de les recouvrer. Le roi de Hongrie, Léopold d'Autriche, avait à se venger des coups redoutables portés à sa maison par Gustave-Adolphe et par ses lieutenants Banner, Torstenson et Wrangel; il s'unit aux Polonais, par le traité de Vienne en 1657, et leur envoya des renforts considérables. Les Hollandais, sans se déclarer ouvertement, se montraient favorables à une coalition, qui devait empêcher la Suède de dominer exclusivement dans les mers du nord et de leur fermer l'entrée de la Baltique, où ils faisaient un grand commerce. Enfin le Brandebourg, qui s'était un instant incliné devant la supériorité de la Suède, s'empressa de reprendre les armes et de s'unir aux confédérés.

Charles-Gustave, menacé par cette formidable ligue des peuples du nord de l'Europe, fit tête à l'orage. Le Danemark était la puissance la plus voisine de la Suède; ce fut sur lui qu'il se jeta. Il traversa les Belts sur la glace, en janvier 1658, et vint mettre le siège devant Copenhague. Le roi de Danemark, Frédéric III, hors d'état de résister à la Suède, implora l'intervention de l'Angleterre et de la Hollande. Cette dernière puissance était disposée, comme nous l'avons dit, à se joindre aux ennemis de la Suède. Les Anglais eux-mêmes commençaient à redouter les progrès de Charles-Gustave, qui, par la

[1] Voy. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 26 et suiv.

conquête du Danemark, allait devenir le maître de la Baltique; déjà il possédait presque toutes les côtes de cette mer, entre autres la Finlande, la Carélie, l'Ingrie[1], l'Esthonie, la Livonie et une partie de la Poméranie.

La France n'avait pas les mêmes intérêts que les républiques maritimes d'Angleterre et de Hollande pour s'opposer aux progrès de la Suède. Aussi Mazarin, après avoir vainement recommandé la prudence et la modération, dans le succès, à Charles-Gustave[2], chercha-t-il à préserver les anciens et fidèles alliés de la France des périls où les jetait l'ardeur belliqueuse de leur roi. L'ambassadeur d'Avaugour était mort, après avoir longtemps et utilement représenté la France auprès des rois de Suède[3]. Il avait eu pour successeur, en 1656, Hugues de Terlon[4]. Mazarin lui donna les mêmes instructions qu'à d'Avaugour; il devait travailler, de concert avec le président de Lumbres, ambassadeur de France en Pologne, à mettre un terme aux guerres de l'Europe septentrionale. De Terlon se joignit aux Anglais et aux Hollandais pour engager la Suède et le Danemark à signer la paix : un premier traité fut

[1] Aujourd'hui gouvernement de Saint-Pétersbourg.

[2] Ci-dessus, p. 351 et 352.

[3] La *Correspondance de Suède*, aux Affaires étrangères, contient un grand nombre de dépêches de cet ambassadeur.

[4] Le chevalier Hugues de Terlon était fils d'un conseiller au parlement de Toulouse. Il a laissé des mémoires sur ses négociations de 1656 à 1661 (Paris, 1681, 2 vol. in-12).

conclu sous la médiation de la France et de l'Angleterre, à Roschild ou Roskild[1], le 28 février 1658. Les conditions étaient favorables à la Suède : elle devait conserver les provinces d'Aland, de Scanie et de Bleckingie, en y ajoutant l'île de Bornholm[2] et le gouvernement de Drontheim[3].

Ce traité déplut aux deux partis. Le roi de Danemark se plaignait d'y avoir perdu plusieurs provinces; Charles-Gustave, dont l'ambition était insatiable, voyait s'évanouir son rêve de domination exclusive sur la Baltique. Des deux côtés, on suscita des difficultés, qui rendirent impossible l'exécution du traité de Roschild. Charles-Gustave vint de nouveau assiéger Copenhague (août 1658), annonçant hautement l'intention de raser cette ville, de s'établir dans la province de Scanie et de fermer le passage du Sund. L'ambassadeur français de Terlon, qui accompagnait Charles-Gustave dans cette expédition, caractérise vivement, dans ses dépêches, les projets ambitieux du roi de Suède. « Le dessein de ce prince, écrivait-il à Mazarin[4], n'est autre que de se mettre en état de ne dépendre de personne, et très souvent il m'a tenu de tels discours, ainsi que ses minis-

[1] Ville du Danemark dans l'île de Seeland.

[2] Ile située dans la Baltique; elle appartient au Danemark.

[3] Ville de la Norvège. On sait que la Norvège dépendait alors du Danemark.

[4] Affaires étrangères, SUÈDE, t. 24, f° 483. Cette lettre autographe du chevalier de Terson est de 1659; mais elle revient sur les événements de l'année précédente.

tres : *La France me veut donner des bornes et me prescrire jusqu'où je dois aller, et l'Angleterre aussi, mais je me mettrai en état de ne prendre pas ses lois.* C'était les discours qu'ils firent, [à] leur dernière descente en Seeland (août 1658), ne doutant pas qu'ils ne crussent lors d'être maîtres de tout le Danemark et entièrement de la mer Baltique et de pouvoir aller en Pologne, sans aide de personne, ou y faire la paix en gardant la Prusse, ou continuer la guerre, pouvant toujours, par la mer, jeter du secours très facilement dans les places de Prusse; et alors ils ne parlaient que de faire une grande monarchie, étant maîtres du Danemark, de la Norvège, ayant surpris la Courlande, et ils ne doutaient pas d'avoir le Pilau[1] et Dantzick; ce qui était inévitable, étant maîtres de la mer Baltique. Ils en parlaient assez hautement en ce temps-là, et qu'ils pouvaient faire état de soixante mille hommes de pied, de quarante mille chevaux et de cent vaisseaux de guerre, croyant avoir ceux du Danemark. Ils ne parlaient pas moins que d'aller en Italie visiter le Saint-Père et piller Rome; car toujours leur première pensée est le pillage, et il y en a bien eu d'assez mal habiles, quoique ministres, (ne voulant pas dire fous), qui disaient que l'Écosse avait autrefois dépendu du Danemark, et que, si un autre roi de Danemark l'avait eue, celui-ci pourrait bien l'avoir. »

[1] Ville forte de la Prusse sur la Baltique à l'entrée du Frischhaff.

Ces projets étaient, pour la plupart, tellement chimériques et extravagants que l'on serait tenté de n'y voir qu'une satire de l'ambition suédoise; mais quant à la conquête du Danemark et de la Norvège par la Suède, elle n'était pas impossible; on avait déjà vu les États scandinaves soumis à un même souverain. La république des Provinces-Unies craignit que les Suédois ne parvinssent à dominer complètement sur la Baltique. Elle envoya l'amiral Opdam, à la tête d'une flotte de trente-cinq vaisseaux, pour délivrer Copenhague. Les Suédois livrèrent bataille à la flotte hollandaise et furent vaincus dans le détroit du Sund; ils furent alors forcés de lever le siège de Copenhague, et leur position devint fort critique. Les entreprises téméraires de Charles-Gustave avaient provoqué une nouvelle coalition et éloigné ses alliés. L'Angleterre lui refusait son appui, pendant que le Danemark, la Pologne, la Moscovie et le Brandebourg s'unissaient à la Hollande pour se venger du roi de Suède. Léopold, qui avait été élu empereur au mois de juillet 1658, excitait les coalisés et leur envoyait des secours.

Mazarin était alors à Lyon, tout occupé de négociations secrètes avec l'Espagne[1]; il ne crut pas cependant devoir abandonner Charles-Gustave, malgré les fautes qu'on pouvait justement reprocher à ce prince. Il adressa au président de Bordeaux,

[1] Ci-dessus, p. 205 et suiv.

ambassadeur de France à Londres, deux longues et pressantes dépêches[1], afin qu'il insistât auprès du Protecteur (c'était encore Olivier Cromwell) et l'engageât à se joindre à la France pour défendre la Suède. « Les ressentiments, y disait-il, que l'on peut avoir du procédé peu obligeant qu'a tenu le roi (Charles-Gustave) avec ses amis[2], doivent céder à l'intérêt que nous avons, les uns et les autres, à maintenir ce prince... La balance penche déjà trop du côté de sa chute, et sa ruine est bien plus à craindre que sa trop grande puissance. » Mazarin montrait, dans la même dépêche, l'intérêt qu'avaient les Anglais à ne pas laisser les Hollandais acquérir une influence prépondérante dans le Sund, et engageait le Protecteur à y envoyer la flotte anglaise pour balancer la puissance des Provinces-Unies. Dans le cas où la Hollande déclarerait la guerre à l'Angleterre, la France promettait de se joindre au Protecteur pour combattre les Provinces-Unies. Le cardinal indiquait nettement le but de l'alliance qu'il proposait : c'était exclusivement « la pacification du Nord par la paix de la Suède et du Danemark d'abord, et ensuite de la Suède, de la Pologne et de l'électeur de Brandebourg ».

L'Angleterre céda aux instances de la France, et Cromwell envoya la flotte anglaise dans le Sund pour

[1] Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. 69, f°s 549 et 571. Les minutes sont de la main de Lionne.

[2] En rompant le traité de Roschild.

s'opposer aux entreprises des Provinces-Unies[1]. La Hollande n'osa braver la France et l'Angleterre réunies. Elle se joignit même à ces deux puissances pour presser la Suède et le Danemark de signer la paix. Mazarin put alors se flatter d'atteindre son but. « Je ne doute plus du bon succès de ce projet, écrivait-il à Bordeaux[2], et que les deux rois (de Suède et de Danemark, qui ont chacun leurs raisons particulières et fort pressantes de sortir promptement de cette affaire, ne soient ravis d'avoir occasion de donner à de si considérables médiateurs ce que, d'ailleurs, leur propre intérêt exige d'eux. » Il ajoutait que le moyen le plus simple de rétablir la paix était de s'en tenir aux conditions stipulées par le traité de Roschild.

Malgré les puissantes influences, qui travaillaient à la pacification du Nord, la lutte entre la Suède et le Danemark se prolongea encore durant plusieurs mois. La correspondance du cardinal atteste que, pendant toute cette période, il ne cessa d'insister auprès des rois de Suède, de Danemark et de Pologne pour mettre un terme à leurs guerres. « J'écris puissamment en Pologne, mandait-il au chevalier de Terlon le 26 juillet 1659[3], pour faciliter tout ce qui peut

[1] Dépêche de Mazarin à Bordeaux, en date du 14 janvier 1659 (Aff. étr., ANGLETERRE, t. 69, f° 571).

[2] Même dépêche du 14 janvier 1659.

[3] Voy. les lettres du 26 juillet 1659 au chevalier de Terlon, ambassadeur auprès du roi de Suède, et du même jour, à M. Bierman, envoyé de Charles-Gustave (Aff. étr., FRANCE, t. 283, f°s 65 et 66).

porter la négociation de la paix à une heureuse conclusion. » Ce rôle de médiateur pacifique n'était pas sans difficulté. Il fallait surtout amener le roi de Suède à renoncer à ses vues ambitieuses. Il se montrait ingrat et se plaignait d'avoir été abandonné par la France, au moment même où elle travaillait à empêcher l'Angleterre de se joindre aux Provinces-Unies pour l'accabler.

Mazarin répondait à ces griefs, en rappelant, dans une dépêche à Bierman, conseiller de Charles-Gustave, les services rendus par la France[1]. « C'est elle, disait-il, qui a inspiré aux Anglais la résolution, qu'ils ont faite, d'armer puissamment par mer pour tenir en échec les forces navales de MM. les États (des Provinces-Unies), qui lui allaient tomber sur les bras, et qui, jointes aux danoises, l'auraient entièrement accablé par leur grandeur. Elle avait fait retenir dans les ports le second armement, commandé par Ruyter, et donné le temps aux Anglais de faire le leur, et introduit, après cela, un projet de traité de paix, qui avait été signé par les Anglais et par MM. les États (des Provinces-Unies)[2]. C'est tout ce qui se pouvait faire à son avantage, étant certain que les Anglais n'eussent jamais consenti qu'il fût devenu maître paisible du Sund, non plus que les Hollandais (n'y auraient consenti) pour des raisons connues de tout le monde. Tout ce jusqu'où leur

[1] Affaires étrangères, SUÈDE, t. 24, f° 508 v°.
[2] Ce traité portait la date du 24 mai 1659.

politique a pu se relâcher, par les vives poursuites qu'en a faites la France, a été de travailler à faire subsister le traité de Roschild, malgré le dessein contraire des Hollandais et des autres amis et confédérés du roi de Danemark. »

Ces considérations firent impression sur le roi de Suède, et Mazarin conçut quelque espoir de la conclusion prochaine de la paix. Il l'exprimait au même conseiller Bierman, dans une dépêche du 26 juillet 1659[1] : « Je ne doute point que la France, l'Angleterre et MM. les États (des Provinces-Unies) marchant de bon pied, le roi de Danemark ne donne les mains à la paix avec celui de Suède, conformément au traité de Roschild, quelque aversion qu'il fasse paraître au contraire, et qu'il ne suive, en cette rencontre, les sentiments desdits États... J'ai lu avec plaisir les autres avis que vous me donnez, et surtout que le roi de Suède témoigne être persuadé de la passion que je conserve pour ses intérêts, et vous pouvez l'assurer derechef que, quelque chose qu'il arrive en mon entrevue avec don Louis de Haro, sa dite Majesté reconnaîtra qu'elle n'a point d'ami plus véritable ni plus ferme que le roi, ni un serviteur plus sincère et plus passionné que moi. »

Un double congrès s'ouvrit enfin, en 1659, sous la médiation des puissances occidentales. Le président de Lumbres[2], ambassadeur de France en Pologne,

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 283, f° 66.

[2] Antoine de Lombres, ou de Lumbres, est qualifié, dans les

travailla activement à réconcilier la Suède, la Pologne et le Brandebourg, dont les députés se réunirent à l'abbaye d'Oliva, près de Dantzick. Le chevalier de Terlon remplissait, dans le même temps, avec les représentants de l'Angleterre et de la Hollande, le rôle de médiateur au congrès de Copenhague et s'efforçait de conclure la paix entre la Suède et le Danemark. Ces négociations marchèrent très lentement. En effet, de puissants obstacles s'opposaient à la pacification du Nord: d'abord, l'opiniâtreté du roi de Suède, qui ne voulait pas renoncer à ses conquêtes, et ensuite les intrigues de la maison d'Autriche, qui espérait enlever aux Suédois, en perpétuant la guerre, les États que la paix de Westphalie leur avait accordés en Allemagne.

Mazarin, qui, à cette époque, discutait avec don Louis de Haro des conditions de la paix des Pyrénées, se défiait des lenteurs calculées du ministre espagnol; il y voyait un moyen de gagner du temps, pour favoriser l'empereur Léopold et la coalition qu'il dirigeait dans l'Europe septentrionale. Il écrivait à Turenne, le 8 septembre 1659[1]: « Les progrès, que l'empereur et ses confédérés pourraient faire contre le roi de Suède, obligeraient peut-être celui de Danemark à se tenir ferme à ne vouloir pas donner les mains à l'accommodement, dont il est

actes du traité d'Oliva, de *conseiller du roi en ses conseils d'État et privé*.

[1] Affaires étrangères, Pays-Bas, t. 48.



sollicité par l'Angleterre et les Hollandais, et [exciteraient] le roi de Pologne à en faire de même, de son côté, par l'espérance que cette diversion lui donnerait de pouvoir remporter plus d'avantages sur le roi de Suède dans la continuation d'une guerre, qu'il n'en obtiendrait par la conclusion de la paix, à laquelle les plénipotentiaires de Pologne et de Suède travaillent présentement. »

Lorsque la paix des Pyrénées fut enfin signée, Mazarin intervint plus énergiquement en faveur de la Suède. Pendant que Charles-Gustave luttait contre le Danemark, l'électeur de Brandebourg[1], soutenu par l'empereur Léopold, avait envahi la Poméranie suédoise et l'avait en partie conquise. Les troupes, envoyées par Léopold, assiégeaient Stettin, contrairement aux dispositions formelles de la paix de Westphalie, qui avait garanti à la Suède la possession de cette partie de la Poméranie. Mazarin écrivit à M. de Gravel, qui continuait de remplir, en Allemagne, des fonctions diplomatiques, pour le presser d'agir auprès des membres de la ligue du Rhin, afin qu'ils s'opposassent aux attaques de l'empereur contre le roi de Suède, qui, comme duc de Brême et de Verden, et seigneur de Wismar, était membre de cette confédération. Le cardinal rappelait, dans cette dépêche, qu'il avait obtenu que l'Espagne elle-même agît auprès de l'empereur Léopold pour l'engager à con-

[1] Affaires étrangères, PAYS-BAS, t. 48.

clure la paix. « J'ai fait en sorte, écrivait-il à M. de Gravel, le 22 novembre 1659[1], que don Louis de Haro s'est engagé à dépêcher deux courriers exprès au marquis de la Fuente, ambassadeur du roi d'Espagne à Vienne, et à lui écrire fortement pour disposer l'empereur et son conseil à apporter toutes sortes de facilités, de leur côté, pour terminer sans délai les différends qui causent à présent la guerre en Allemagne, déclarant que Sa Majesté catholique était en guerre avec les Anglais, et en ayant encore une autre sur les bras, qui lui sera d'une furieuse dépense, pour reconquérir le Portugal, l'empereur ne devait pas s'attendre à recevoir, dans cette guerre, aucun secours d'Espagne, quelque faible qu'il pût être, ni d'hommes, ni d'argent, et qu'ils devaient, au même temps, considérer que, la France, se trouvant de grandes forces sur pied et étant en paix avec tout le monde, elle n'aurait nulle peine à secourir le roi de Suède avec de puissantes armées et des sommes d'argent considérables.

» A quoi ledit ambassadeur doit encore ajouter qu'il ne fallait pas douter des résolutions que la France avait prises là-dessus, puisque j'avais dit et confirmé plusieurs fois audit seigneur don Louis que le roi assisterait indubitablement le roi de Suède, si Sa Majesté ne voyait les choses disposées en sorte pour le repos de l'Allemagne qu'il n'y eût pas sujet

[1] **Affaires étrangères, France, t. 283, f° 222.**



d'en douter. Et outre ce que dessus, que ledit seigneur don Louis s'est engagé d'écrire à l'ambassadeur d'Espagne (l'ambassadeur d'Espagne à Vienne était, comme on l'a vu, le marquis de la Fuente), il a encore trouvé bon de déclarer à MM. de Bennebourg[1] et de Fürstemberg, que le roi, son maître, mettrait toutes pièces en œuvre, de concert avec le roi de France, pour établir le même calme en Allemagne, qui est à présent entre les deux couronnes, et il m'a même fait dire qu'il écrirait en cette conformité à MM. les électeurs de Mayence et de Cologne, dans la réponse qu'il ferait à leurs lettres. »

Mazarin déclarait, comme au temps de la paix de Westphalie, que l'intervention de Louis XIV, dans les affaires d'Allemagne, était une preuve du désir qu'avait la France de préserver cette contrée des malheurs de la guerre. « C'est par un excès de bonté, ajoutait-il, que le roi désire et veut contribuer tout ce qui dépendra de lui pour la paix de l'Empire, souhaitant de la voir établie, par ce moyen, dans toute la Chrétienté; car toutes les raisons de son intérêt particulier devraient porter Sa Majesté à se prévaloir d'une conjoncture si plausible que celle d'assister son allié (le roi de Suède), conjointement avec les princes d'Allemagne, qui y sont aussi obligés[2],

[1] Ministre de l'électeur de Mayence, qui s'était rendu à Saint-Jean-de-Luz, ainsi que le comte de Fürstemberg, ministre de l'électeur de Cologne.

[2] Par la ligue du Rhin.

pour faire la guerre [à l'empereur], et, sans courre aucune risque, elle pourrait espérer trouver de notables avantages, employant, comme elle est en état de faire, une armée de quarante mille hommes dans les États héréditaires de l'empereur, lequel, sans avoir égard au traité de Munster, et au serment solennel, qu'il a fait en dernier lieu à Francfort, de réparer les contraventions, qui y avaient été faites, et de l'exécuter ponctuellement à l'avenir, attaque directement le roi de Suède dans les États qui lui ont été cédés par le même traité. »

Mazarin écrivait, dans le même sens, au chevalier de Terlon, le 7 décembre 1659[1], et ajoutait que Louis XIV ne se contenterait pas d'accorder à la Suède les secours que Charles-Gustave lui avait demandés. L'envoyé de ce prince s'était, en effet, borné à prier le roi de France de lui fournir deux ou trois mille hommes de troupes licenciées à la suite de la paix des Pyrénées, avec quelque assistance d'argent, « la demandant même, à titre de prêt, avec promesse de la rendre ». « Le roi, disait Mazarin, va bien au delà. Il a déclaré que, si l'empereur ne promet pas un prompt accommodement de la question de Poméranie, « il s'engage, à présent, ouvertement à une nouvelle guerre et à la soutenir avec des armées entières ».

En faisant cette menace, Mazarin avait soin

[1] Affaires étrangères, SUÈDE, t. 24, f° 661.



d'ajouter que le roi de Suède, de son côté, devait se montrer disposé à la paix, si on lui offrait des conditions raisonnables. Il connaissait assez l'humeur de ce prince pour savoir que ce serait un des principaux obstacles à l'heureuse issue des négociations; mais, si la France s'imposait des sacrifices pour son allié, elle ne voulait pas favoriser ses prétentions ambitieuses. « Il ne serait pas juste, ajoutait Mazarin dans la même dépêche du 7 décembre[1], qu'elle se chargeât seule de [soutenir] la guerre dans l'Empire et d'empêcher la perte de la Poméranie, pendant que le roi de Suède occuperait ses principales forces et sa personne à achever de conquérir le Danemark. » Le cardinal indiquait les conditions, auxquelles la Suède pourrait traiter équitablement avec l'empereur et l'électeur de Brandebourg : elle devrait rentrer dans ses possessions de Poméranie, mais ne rien exiger ni de l'empereur ni de l'électeur pour la réparation des places ou les frais de la guerre. Il recommandait la même modération à l'égard du Danemark.

Il eût peut-être été difficile de faire accepter ces conditions équitables à un prince obstiné et ambitieux, comme Charles-Gustave; mais la mort, qui le frappa subitement à l'âge de trente-huit ans, facilita la conclusion de la paix. Un des correspondants de Mazarin, nommé Saint-Aubin, lui donnait des détails sur cet événement, dans une lettre du

[1] Affaires étrangères, Suède, *ibid.*, f° 663.

20 mars 1660[1] : « Nous n'avons que trop de confirmation, de tous côtés, de la mort du roi de Suède, qui décéda à Gottembourg, le 23[2] du passé, d'une fièvre chaude et rendit l'esprit entre les bras du comte Oxenstiern, ayant conservé le jugement jusqu'au dernier soupir, et après avoir disposé de son royaume et du commandement de ses armées, qu'il a laissé au prince Adolphe, son frère. Il prie Sa Majesté, par son testament, d'avoir soin du jeune prince son fils, et a laissé la reine régente jusqu'à la majorité dudit prince. » La France ne manqua pas à l'appel que Charles-Gustave mourant lui avait adressé en faveur de son fils, Charles XI[3]. Les intérêts de la Suède furent sauvegardés dans le traité de Copenhague, qui fut conclu, le 6 juin 1660, sous la médiation de la France, de l'Angleterre et des Provinces-Unies. La Suède conservait les provinces d'Aland, de Bleckingie et de Scanie ; elle ne renonça qu'aux conquêtes faites récemment sur le Danemark.

La négociation d'Oliva ne fut pas moins laborieuse que celle de Copenhague. L'ambassadeur de France en Pologne, M. de Lumbres, y était médiateur, comme on l'a dit, entre la Suède, la Pologne et le Brande-

[1] Affaires étrangères, LORRAINE, t. 38, f° 25.

[2] Le 13 février, d'après les Suédois, qui suivaient l'ancien style et étaient en retard de dix jours sur le calendrier français.

[3] L'ambassadeur vénitien, Nani, dit que la cour de France ne fut pas affligée de la mort du roi de Suède, à cause de l'esprit altier de ce prince. (Lettre du 5 avril 1660; *Filza* 125, f° 59.)

bourg. Il avait à ménager les intérêts de ces trois puissances, alliées de la France. En effet, tout en soutenant la Suède, Mazarin ne voulait pas s'aliéner la Pologne. La reine de ce pays, Marie de Gonzague, était une Française. C'était le cardinal qui avait conclu son mariage avec Wladislas VII[1], roi de Pologne, et il avait même avancé l'argent de sa dot, comme il le rappelle, dans une dépêche que nous citons plus loin. D'ailleurs, la Pologne était un pays fécond en guerriers, et ce peuple belliqueux devait encore, vers la fin du dix-septième siècle, sauver Vienne menacée par les Turcs. Mais l'anarchie entretenue par la turbulence de l'aristocratie polonaise, l'incertitude des traités avec un royaume où était établi le principe électif de la royauté, l'influence que la politique autrichienne exerçait à Varsovie, tout contribuait à rendre l'alliance polonaise moins précieuse pour la France que celle de la Suède. La reine de Pologne, Marie de Gonzague, se plaignait vivement de la partialité de Mazarin pour Charles-Gustave.

L'ambassadeur français, de Lumbres, eut peine, au milieu des luttes et des compétitions, à conserver l'autorité nécessaire à un médiateur. Attaqué par les divers partis, il s'en plaignait à Mazarin, qui lui répondait, le 8 septembre 1659[2] : « Vous ne devez pas vous mettre en peine des soupçons que les uns et les

[1] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 110 et suiv.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 283, f[os] 116.

autres ont de vous; car c'est un malheur qui accompagne d'ordinaire les médiateurs, et vous vous en devez consoler d'autant plus facilement que je suis certain que, quand la paix sera faite, chacun sera content de vous. Enfin, vous n'avez qu'à faire toujours bien et tâcher d'avancer cet ouvrage, autant qu'il vous sera possible, sans vous arrêter à ce que les uns et les autres pourront dire de votre conduite. »

Cependant Mazarin tenait à prouver que les plaintes de la reine de Pologne étaient injustes. Il rappelait, dans une dépêche du 29 septembre 1659[1], les services rendus à cette princesse. « Chacun sait, écrivait-il, de la manière que j'ai agi pour la conclusion de son mariage, ayant pour cela employé toute l'adresse dont je suis capable, et tout ce que pouvait produire l'autorité du roi et la considération dans laquelle cette couronne était dans ce pays-là, lorsque la proposition de cette alliance fut mise sur le tapis, sans que j'aie laissé en arrière d'autres diligences qui étaient nécessaires pour que le succès en fût heureux, comme il a été, jusques à engager pour cela tout ce que j'avais au monde, dont on me doit encore la somme de cent mille écus, que j'ai fournie à ladite reine, avec les intérêts depuis ce temps-là[2]. »

[1] Cette lettre est adressée à Silhon (Aff. étr., FRANCE, t. 283, f° 181).

[2] On a vu ci-dessus, p. 266, que Mazarin obtint, en remboursement de cette dette, le duché de Nevers, qui appartenait à la maison de Gonzague.

Mazarin se préoccupait d'autant plus des dispositions de Marie de Gonzague, que l'on prévoyait l'ouverture prochaine de la succession de Pologne. Jean-Casimir Wasa, qui avait été destiné à l'Église et avait même obtenu la dignité de cardinal, avait montré peu de goût et de capacité pour le gouvernement d'un royaume aussi turbulent que la Pologne. La reine Marie de Gonzague, plus ambitieuse et plus énergique que lui, se laissait circonvenir par les agents autrichiens, dont le plus habile était le baron de l'Isola. La faction autrichienne voulait faire nommer roi de Pologne un frère de l'empereur, lorsque le trône serait vacant. Mazarin signalait ce danger, dans la même dépêche : « Je vous dirai en gros, écrivait-il à Silhon, afin que vous vous en serviez, si vous le jugez ainsi à propos, avec la personne confidente de la reine de Pologne, que, quoique l'on ait parlé de donner un prince français pour successeur au roi son mari, à présent régnant, et de faire en même temps une alliance avec une des filles de la princesse palatine[1], qui ont l'honneur

[1] Anne de Gonzague, sœur de la reine de Pologne, Marie de Gonzague, avait eu trois filles de son mariage avec Edouard de Bavière, prince palatin. L'aînée, Anne de Bavière, épousa le duc d'Enghien, fils unique du prince de Condé. C'était probablement pour le duc d'Enghien que l'on devait solliciter la succession au trône de Pologne. Nani dit, dans une dépêche du 3 août 1660 (Bibl. nat., *Filza* 125, f° 166), qu'il était question du prince de Condé lui-même pour remplacer le roi de Pologne; le cardinal, ajoute Nani, n'aurait pas été fâché de l'éloigner de France, sous un prétexte honorable (speciosamente).



d'être nièces de ladite reine, et d'envoyer même pour faciliter la chose une somme de deux cent [mille] écus en Pologne pour être distribuée par ordre de ladite reine; avec tout cela[1], le roi (de France) sera fort content, pourvu que cette succession ne tombe pas à un prince de la maison d'Autriche; à quoi la Pologne et la reine ont plus d'intérêt que nous; car quelque chose qu'on lui pût promettre, elle n'en recevra aucun effet par la défiance que la maison d'Autriche aurait toujours d'une princesse, qui ne pourrait pas effacer la qualité d'être née en France. Et même Sa Majesté fera tout ce qui pourra dépendre d'elle à donner de l'argent pour ce que dessus[2], pourvu qu'il puisse réussir à la reine de Pologne de faire un successeur à sa satisfaction, quand même ce serait un prince allemand.

» L'encloueure[3] de cette affaire consiste en ce que l'Isola, qui est, de la part de l'empereur, en Pologne, et d'autres personnes traitent, à ce qu'ils disent, avec la reine de Pologne, de faire tomber la succession au frère de l'empereur, moyennant qu'il épouse la nièce de ladite reine; et, depuis peu, un jésuite, qui est arrivé à Vienne, s'est adressé au marquis de la Fuente, qui est ambassadeur pour le roi catholique en cette cour-là, pour l'obliger à faire réussir

[1] Le sens est : *le roi de France ne va pas jusqu'à espérer l'élection d'un prince français au trône de Pologne; il sera fort content*, etc.

[2] C'est-à-dire *pour écarter un prince autrichien.*

[3] L'obstacle principal.



ce que dessus, ayant assuré, de la part de la reine, que recevant de la satisfaction de ladite alliance, elle promettait qu'il n'y aurait pas la moindre difficulté à assurer la succession à l'archiduc, frère de l'empereur.

» Que l'Isola et d'autres aient écrit qu'ils se soient employés pour cela; que le jésuite soit arrivé à Vienne et ait fait ladite proposition, disant y être venu par ordre de la reine, il n'y a rien de si certain; mais, dans la grande opinion que j'ai de la sincérité de la reine de Pologne et de son inébranlable affection pour cette couronne, j'eusse pu croire que tous ces gens-là avaient employé son nom sans en avoir le pouvoir, si ce n'était qu'il me semble qu'on doit avoir quelque soupçon, voyant qu'au même temps que l'on presse cette affaire à Vienne, la reine cherche des prétextes pour se plaindre de la France, et que Sa Majesté se veut dégager des paroles qu'elle avait données pour employer son crédit afin que la succession tombât sur un prince français, m'ayant fait écrire depuis peu par MM. de Lumbres et Akakia[1] qu'elle serait obligée à prendre d'autres partis, voyant que le roi faisait difficulté de fournir les sommes qui étaient nécessaires pour le bon succès de l'affaire de cette succession, et s'étonnant qu'on ne voulût pas donner, pour un royaume, la somme, qu'on donnait quelquefois en France pour acheter une charge.

[1] Akakia était attaché à l'ambassade française de Pologne.

Ainsi vous voyez que, sans faire tort à ladite reine, on peut se défier de ce qui se passe présentement sur le point de la succession [de Pologne], et d'autant plus qu'il est impossible qu'on prétende de l'empereur la somme, qu'on nous demande, pour faire tomber la succession dans la personne de l'archiduc son frère, ledit empereur n'étant pas en état de la fournir, quelque effort qu'il pût faire. »

Mazarin montrait encore, dans cette affaire de Pologne, la prévoyance qui caractérise sa politique. On sait, en effet, comment la noblesse polonaise, cédant aux influences hostiles à la France, finit par tomber dans la dépendance des États du nord, de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse, et devint enfin la proie de ses puissants voisins. Pour le moment le danger fut conjuré. L'influence française domina dans les conférences d'Oliva, et fit conclure, le 3 mai 1660, un traité qui rétablissait la paix entre la Pologne et le Brandebourg. Les conditions en étaient équitables. La première cause des guerres entre les deux branches de la maison de Wasa avait été la succession au trône de Suède : le roi de Pologne, Jean-Casimir, avait disputé cette couronne au neveu de Gustave-Adolphe, Charles-Gustave. Jean-Casimir renonça formellement, par le traité d'Oliva, pour lui et ses successeurs à toute prétention au trône de Suède. La possession de la Livonie avait été aussi un des motifs de la rivalité entre ces deux puissances. Il fut convenu que la partie septentrionale

de cette province appartiendrait à la Suède, et la partie méridionale, à la Pologne, et que des commissaires seraient nommés de part et d'autre pour déterminer les frontières. La Suède devait rendre à leurs anciens souverains la Prusse polonaise et la Courlande. L'empereur et l'électeur de Brandebourg restituaient, de leur côté, à cette puissance les villes de la Poméranie, qu'ils lui avaient enlevées.

Louis XIV était déclaré garant de tous les articles relatifs à la Suède, à la Pologne et au Brandebourg. Les rois de Suède et de Pologne reconnaissaient formellement, par l'article trente-sixième du traité d'Oliva[1], qu'ils avaient sollicité cette garantie de la France. « Il a été convenu, disait cet article, que le très puissant prince Louis XIV, roi très chrétien de France et de Navarre, par les soins duquel l'ouvrage de cette paix a été entrepris et conduit à une heureuse fin, serait prié d'en être garant. Sa Sacrée Majesté très chrétienne, consentant à leurs désirs et à leurs vœux, et souhaitant la perpétuité de cette paix avec autant d'ardeur qu'il en a eu à la procurer, promet en son nom et au nom de ses successeurs, qu'il assurera en la meilleure manière qu'il lui sera possible, et même par les armes, s'il est nécessaire, l'exécution et l'observation perpétuelle des articles de ce traité, et si quelqu'une des parties comprises sous sa garantie les viole, il joindra ses armes et ses forces à celles de la partie lésée. »

[1] *Corps diplomatique*, t. VI, 2e partie, p. 305.

En résumé, le nord de l'Europe était pacifié: la Suède, en renonçant, comme l'avait toujours conseillé Mazarin, aux vues ambitieuses de Charles-Gustave, conservait son ancienne supériorité sur la Baltique. Le Danemark, la Pologne et le Brandebourg avaient recouvré les positions qu'ils occupaient avant la guerre[1]. Ainsi Mazarin avait eu la gloire d'achever l'œuvre de la pacification du nord de l'Europe, comme celle du sud. Si l'on en croit l'historien Vittorio Siri[2], Mazarin aurait songé, après avoir rétabli le calme entre les nations chrétiennes, à tourner leurs armes contre les Ottomans. Cette croisade contre l'empire turc aurait été, d'après le même historien, un moyen pour le cardinal de s'élever à la papauté. « Il y songeait, dit Vittorio Siri, dès l'époque de la paix des Pyrénées, et il voulait s'ouvrir de ce projet à don Louis de Haro; mais, après les premières conférences, il ne trouva pas au ministre espagnol un esprit capable d'écouter de semblables propositions, et il renonça à lui en parler. » La correspondance de

[1] Le traité de Kardis entre la Pologne et la Moscovie ne fut signé qu'en juillet 1661, plusieurs mois après la mort de Mazarin. Mais les lettres de l'ambassadeur vénitien, Grimani, prouvent que le cardinal avait cherché à contraindre les Moscovites à demander la paix en leur opposant l'union des Polonais et des Suédois (Bibl. nat., *Filza* 126, f[os] 194, 229 et 237). Nous citons, pour cette époque, les lettres de Grimani en même temps que celles de Nani. Venise avait alors, en effet, deux ambassadeurs en France : Grimani comme ambassadeur ordinaire, et Nani comme ambassadeur extraordinaire.

[2] *Histoire des troubles de la France*, manuscrit des Affaires étrangères, t. III, f° 579. Voy. sur ce manuscrit, l'Appendice IV du tome précédent.



Mazarin ne confirme pas le récit de l'historien italien. D'ailleurs le caractère du cardinal ne se prêtait pas à cette politique aventureuse et à des projets chimériques. Il avait l'esprit net et précis. Son but, au traité des Pyrénées, avait été d'abaisser la maison d'Autriche et non d'engager l'Europe entière dans une lutte contre la Turquie, pour satisfaire son ambition personnelle. Enfin les relations de Mazarin avec l'empire ottoman, dans les dernières années de son ministère, dénotent une prudence excessive, plutôt qu'un génie aventureux.

Il faut se rappeler quelle était encore, au milieu du dix-septième siècle, la puissance de la Turquie; elle comprenait, outre les anciennes provinces de Thrace, de Macédoine et de Grèce (Roumélie, Saloniki, Grèce et Morée), la Bulgarie, la Servie, la Bosnie, la Croatie, la Dalmatie, la Moldavie, la Valachie, et même une partie de la Hongrie. Elle avait la suzeraineté de la Transylvanie. L'Asie occidentale jusqu'au Tigre, l'Arménie, une partie de l'Arabie et l'Égypte lui appartenaient. Les États barbaresques, Tripoli, Tunis, Alger, le Maroc reconnaissaient sa suprématie. Mahomet IV, qui régnait depuis 1649, avait pour grand vizir Méhémet Kiuperli, ou Koproli. L'habile gouvernement de ce vizir avait relevé la Turquie; elle menaçait la Hongrie et assiégeait la Canée, qui appartenait aux Vénitiens.

La France avait fourni depuis longtemps des secours d'argent à Venise. Son ambassadeur, à Con-

stantinople, nommé de la Haye, fut même accusé d'entretenir correspondance avec le chevalier de Grémonville[1], qui commandait les troupes vénitiennes dans l'île de Candie[2]. Un renégat livra au grand vizir des lettres chiffrées, que l'ambassadeur et son fils refusèrent de traduire. Le ministre turc, irrité, viola le droit des gens en faisant garder à vue l'ambassadeur dans son palais, et jeter dans un cachot son fils de La Haye-Vantelet, son neveu Palluau et ses secrétaires (mai 1658). Les communications étaient, à cette époque, difficiles entre Constantinople et Paris. On ne fut informé, à la cour, que longtemps après, et d'abord par de vagues rumeurs, de l'insulte faite par les Turcs à l'ambassadeur français et du traitement barbare infligé à sa famille. Enfin de la Haye réussit à faire parvenir en France une lettre, datée du 27 juillet, où il se plaignait des Turcs et demandait vengeance[3]. « Je m'estime obligé, écrivait-il à Mazarin, de représenter à Votre Éminence que, parmi une infinité de barbaries et d'inhumanités qu'on sait avoir été commises par les Turcs contre des personnes de toute condition, il serait bien difficile de trouver quelque exemple d'un acte plus barbare et plus inhumain que celui qui a

[1] Louis Bretel de Grémonville, chevalier de Malte, devint plus tard ambassadeur de France en Autriche, et conclut le traité dont nous avons parlé ci-dessus, p. 257, note 3.

[2] Affaires étrangères, CONSTANTINOPLE, t. 5, f° 615.

[3] Affaires étrangères, CONSTANTINOPLE, t. 5, f° 582.

été commis contre la personne de mon fils, et M. de Palluau, mon neveu, de mes secrétaires et contre la mienne même. Tous les respects d'alliance et d'amitié, le droit qui s'observe parmi toutes les nations du monde et toutes les lois de la justice, non seulement civiles, mais encore naturelles, se trouvent également violés dans cet attentat. De savoir quel ressentiment cela mérite, c'est, Monseigneur, ce que Votre Éminence jugera mieux que personne, me contentant de l'assurer qu'il est fort facile de tirer vengeance de cette injure. Ce qui serait un très grand honneur pour la France, et un très grand avantage pour de pauvres marchands, qu'on sait avoir été ruinés par les déprédations de ces gens-ci; qu'on délivrera, par cette voie, mille Français faits esclaves par ces barbares, au préjudice des traités de paix. En un mot, Monseigneur, ce serait une juste vengeance des injures passées, et un vrai moyen pour empêcher qu'il ne s'en commette plus de semblables à l'avenir. »

Comme la guerre contre l'Espagne durait encore, à cette époque, Mazarin ne jugea pas prudent de s'engager dans une lutte déclarée contre les Turcs. Il se borna à envoyer à Constantinople un de ses agents diplomatiques, nommé Blondel, qui était résident à Hambourg et chargé momentanément d'une mission auprès de l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume. La dépêche, qui ordonnait à Blondel de se rendre à Constantinople, est datée du 19 septem-

bre 1658[1]. La gravité de l'affaire y est indiquée ; il s'agit, disait la lettre du roi, « de rétablir la parfaite amitié et l'union, qui a été, au passé, professée entre mes prédécesseurs et moi et les empereurs ottomans, ou bien de la rompre, si l'orgueil du Levant ne peut être amolli. » Toutefois le roi commandait à Blondel d'user d'une grande prudence, dans la crainte que les Turcs ne s'alliassent avec les Espagnols.

Blondel partit immédiatement pour Constantinople[2], en traversant la Silésie, la Moravie, Vienne, Strigonie, Bude, Temeswar, Belgrade, Sophia, Philippopoli, Andrinople et la Roumélie. Les lettres du roi de France et les passeports, qu'il avait obtenus à Vienne, lui permirent de surmonter les obstacles d'un voyage long et dangereux. Il arriva à Constantinople le 24 décembre, et y trouva l'ambassadeur de La Haye, auquel le sultan avait rendu la liberté en lui enjoignant de sortir immédiatement de Constantinople et de la Turquie ; mais l'ambassadeur avait déclaré qu'il ne quitterait son poste que sur un ordre formel du roi, son maître.

Blondel apportait des lettres pour le grand vizir et le sultan. Il fut reçu par le grand vizir, qui demanda, avant tout, le rappel de l'ambassadeur. Blondel répondit qu'il n'avait aucune instruction à ce sujet.

[1] Affaires étrangères, *ibid.*, f° 598.

[2] La relation du voyage de Blondel à Constantinople se trouve, en triple expédition, dans le tome cinquième de la *Correspondance de Constantinople*, aux Affaires étrangères. Elle est fort intéressante, mais trop étendue pour trouver place ici.



Il ne put, malgré ses instances, avoir une audience du Sultan pour lui remettre la lettre du roi. Après deux mois de séjour à Constantinople, il fut obligé de retourner en France, sans avoir obtenu aucune réponse satisfaisante. Il débarqua à Marseille et arriva à Paris, le 23 avril 1659.

A cette époque, Mazarin négociait avec Pimentelli les préliminaires de la paix des Pyrénées. Il ne voulut pas encore rompre avec un ancien allié de la France et engager une lutte, où il eût fallu, pour triompher, pouvoir disposer d'une puissante marine. Louis XIV rappela son ambassadeur de Constantinople. Mais il se produisit alors un singulier revirement dans la politique turque. Le grand vizir refusa de laisser partir de La Haye, sous prétexte qu'il n'avait pas remboursé des dettes contractées en Turquie. De La Haye expliquait ce changement, dans une lettre du 5 janvier 1660, adressée à Mazarin[1]. « Lorsque ce barbare, lui écrivait-il, voulait nous chasser, la France était en guerre avec l'Espagne, et Votre Éminence n'avait pas encore fait le voyage de Saint-Jean-de-Luz. » Après la conclusion de la paix des Pyrénées, le grand vizir craignit une déclaration de guerre de la France et voulut garder, comme otages, de La Haye et son fils. Ces discussions se prolongèrent jusqu'en 1661. L'ambassadeur obtint enfin la liberté de rentrer en France et eut, pour successeur à Constantinople, son fils, de La Haye-Vantelet.

[1] Affaires étrangères, CONSTANTINOPLE, t. 6 (sans pagination).

Le cardinal, malgré son flegme habituel, avait ressenti l'injure faite par les Turcs à l'ambassadeur français. Sans leur déclarer ouvertement la guerre, il chercha à se venger en secourant les Vénitiens. Il fit préparer à Toulon une expédition maritime[1], pour envoyer des troupes dans l'île de Candie, et punir les États barbaresques, et surtout Alger, des pirateries que l'Europe était impuissante à réprimer. Le commandement de la flotte, composée de seize vaisseaux, fut confié au chevalier Paul, lieutenant général des armées navales. Les quatre mille soldats, que portait la flotte, devaient être placés sous les ordres d'un prince étranger, Alméric de Modène. Comme les Vénitiens avaient le plus grand intérêt à hâter les préparatifs de cette expédition, l'ambassadeur de cette république, Nani, laissa à Toulon son secrétaire, Francesco Marchesini[2], chargé de surveiller l'embarquement des troupes et de presser le départ. Marchesini se plaignait du manque de matelots[3]. Le recrutement des soldats qui devaient être transportés dans l'île de Candie présentait de grandes difficultés[4]. Ils redoutaient ce service lointain, et on

[1] Voy. ci-dessus, p. 307.

[2] On trouve, à la Bibliothèque nationale, dans le recueil des ambassadeurs vénitiens (*Filza* 123), les lettres de Francesco Marchesini relatives à cette expédition.

[3] « Il ritardo proviene da mencanza di matelotti (*sic*). » (*Ibid.*, f° 31. Lettre du 20 avril 1660.)

[4] Le chevalier Paul disait à Marchesini qu'il ne pouvait se figurer combien grande était la résistance des soldats pour aller servir la république de Venise en Candie (non potendo rappresentarmi quanto

était obligé de dissimuler, sous divers prétextes, le but de l'expédition[1]. Enfin, malgré toutes ces difficultés, l'armée navale partit, divisée en plusieurs escadres, et cingla vers les îles Ioniennes. Là, les troupes furent embarquées sur des vaisseaux vénitiens et conduites au secours de la Canée, assiégée par les Turcs. On répandit le bruit que ces auxiliaires, commandés par un prince italien, avaient été levés par ordre du pape Alexandre VII. L'expédition n'eut pas de succès : les troupes furent décimées par les combats et par les maladies. Le prince Alméric lui-même mourut de la peste.

Si l'on en croyait la *Muze historique* de Loret[2], les attaques contre les Barbaresques auraient mieux réussi. Les chevaliers Paul et de Valbelle auraient tiré vengeance des pirates de Tunis et d'Alger; mais les bravades du poète, apostrophant Tunis, Bizerte, le Maroc, Fez et Alger[3], méritent peu de confiance. Il était réservé à Louis XIV de poursuivre, avec un succès réel, l'œuvre entreprise par Mazarin. Ses troupes contribuèrent à la victoire que les impériaux remportèrent sur les Turcs (bataille de Saint-Gothard sur le Raab), et ses flottes punirent, par le bombardement d'Alger, les pirateries des Barbaresques.

grand' era la renitenza di soldati di portarsi al servitio di Vostra Excellenza in Candia).

[1] Les dépêches de Marchesini, d'avril à juin 1660, rendent compte de tous les obstacles qu'il fallut surmonter.

[2] Lettre du 25 septembre 1660.

[3] *Ibidem*, vers 139-150.



Les dernières négociations de Mazarin furent plus heureuses que les expéditions dirigées contre les Musulmans. Il compléta, par un traité, signé le 16 décembre 1660[1], une des clauses de la paix de Westphalie, relative à l'acquisition de l'Alsace par la France. Il obtint que l'archiduc d'Autriche, Ferdinand-Charles, renonçât à toutes prétentions sur cette province et sur le Sungau[2], moyennant une somme de trois millions. Il fut décidé, par la même convention, que le comté de Ferrette serait compris dans les pays cédés à la France. Ce point n'avait pas été formellement stipulé par le traité de Munster [3].

Enfin, le dernier traité, que Mazarin conclut peu de jours avant sa mort, réconcilia le duc de Lorraine avec Louis XIV. On a vu [4] quelles conditions les plénipotentiaires de la paix des Pyrénées avaient imposées à ce prince. Charles II n'avait cessé de protester contre la spoliation dont il était victime. Il s'était rendu à Paris, où il était soutenu par les princes de plusieurs branches de la maison de Lorraine établies en France. Il se persuada que le meilleur moyen, pour recouvrer ses États, était de gagner Mazarin en demandant en mariage la nièce du cardinal, qui avait espéré un instant devenir reine de

[1] Dumont, *Corps diplomatique*, t. VI, 2e partie, p. 344 et suiv.

[2] Altkirch, dans la Haute-Alsace, était la capitale du Sungau.

[3] L'évêque de Bâle protesta vainement en alléguant ses prétendus droits sur le comté de Ferrette (Grimani, lettre du 12 novembre 1660; Bibl. nat., *Filza* 126, f° 255).

[4] Ci-dessus, p. 152.

France. Les Mémoires du temps parlent des démarches que fit Charles IV pour obtenir la main de Marie Mancini, en y mêlant des incidents romanesques. MM. Amédée Renée et de Chantelauze ont reproduit ces anecdotes; mais ils ont négligé la réponse que fit Mazarin à la demande du duc de Lorraine. Je le regrette d'autant plus, qu'ils y auraient trouvé, comme je l'ai déjà indiqué[1], une allusion très transparente à la conduite que le cardinal avait tenue, à l'époque où le roi l'avait supplié si vivement de lui accorder la main de sa nièce.

Mazarin revenait des Pyrénées, après le mariage du roi, lorsqu'il reçut, en juillet 1660, la demande de Charles IV. Il y fit une réponse, où le sérieux se mêle à l'ironie. « J'ai été un peu surpris, lui écrivait-il le 4 juillet 1660[2], de voir le commencement de la lettre que j'ai reçue de la part de Votre Altesse, n'ayant pas remarqué jusqu'ici que ma nièce eût des qualités si belles et si charmantes, qu'elles pussent gagner si vite le cœur d'un prince comme vous et de plus obliger Votre Altesse à lui déclarer ses affections, sans avoir au préalable pris la peine de m'en écrire. Mais ayant vu, dans la suite, la proposition qu'elle (Votre Altesse) me fait de m'employer auprès du roi pour vous faire remettre le duché de Bar, il

[1] Ci-dessus, p. 245, note 1.

[2] Affaires étrangères, LORRAINE, t. 38, f°s 45 et suiv. Cette lettre est datée de Lusignan, près de Poitiers. Elle a été publiée, comme je l'ai dit plus haut, p. 245, par M. le comte d'Haussonville.

m'a été fort aisé de démêler le véritable charme qui portait Votre Altesse à cette recherche, et je vous avoue que j'ai été en quelque façon mortifié de croire qu'on m'ait cru capable de songer seulement à procurer le moindre avantage à mes nièces aux dépens du roi et de l'État. » Mazarin ajoutait qu'il ne voulait rien faire qui pût tant soit peu préjudicier au service de Sa Majesté, auquel on me ferait grand [tort], disait-il, « de douter que je ne sois tout prêt de sacrifier de bon cœur tout ce qui m'appartient et ma propre personne. Je crois donc que Votre Altesse n'aura pas trouvé désagréable que je continue à tenir cette conduite, et pour cet effet elle trouvera bien de ne pas [me] presser davantage, l'assurant, au surplus, que j'ai toute la considération et l'estime possible pour sa personne. »

Cependant Charles IV, soutenu par les princes Lorrains établis en France, finit par obtenir des conditions plus favorables. On a vu que la duchesse de Chevreuse, parente et amie du duc de Lorraine, était dans la confidence intime du cardinal. Elle contribua probablement à disposer Mazarin à faire rendre à Charles IV le duché de Bar. D'ailleurs, le cardinal semblait, à l'approche de la mort, vouloir tout pacifier. Le traité qu'il conclut avec le duc de Lorraine, en vertu du pouvoir spécial que le roi lui en avait donné[1], est présenté comme une pure grâce faite par

[1] La copie du pouvoir donné à Mazarin se trouve dans le tome 38, f[os] 108 et suiv. de la *Corresp. de Lorraine*, aux Affaires étrangères.



le roi à Charles IV. « Sa Majesté a été touchée, dit le préambule[1], des protestations que ledit sieur duc de Lorraine lui a faites depuis un an qu'il séjourne dans sa cour, que son malheur plutôt qu'aucune mauvaise volonté l'a engagé dans des intérêts contraires à ceux de sa couronne. » Le roi, en adoucissant à son égard les conditions de la paix des Pyrénées, a voulu engager le duc de Lorraine et ses successeurs, « non moins par reconnaissance que par leur propre intérêt, à aimer et servir la couronne ». Ce nouveau traité devait être, en même temps, une récompense pour les princes de la maison de Lorraine, « sujets de Sa Majesté, qui ont répandu leur sang pour la gloire et pour les avantages de la France ».

Les vingt-cinq articles, qui suivent, indiquent quelles sont les conditions du traité des Pyrénées maintenues ou modifiées par la nouvelle convention. Le duché de Bar était rendu à Charles IV, mais il n'obtint cette restitution que par de douloureux sacrifices. Les fortifications de Nancy devaient être rasées. Les places de Moyenvic, Clermont-en-Argonne, Jametz et Stenai, étaient cédées à la France, ainsi que Sierck, Phalsbourg et Sarrebourg. Enfin, il était stipulé que le duc de Lorraine serait tenu d'ouvrir aux troupes et envoyés du roi de France un passage, dont l'étendue était fixée par le traité, pour les

[1] Affaires étrangères, LORRAINE, t. 38, f° 97.

communications avec l'Alsace et les trois évêchés de Toul, Metz et Verdun. Il restait bien entendu que le duché de Bar était reconnu comme un fief relevant, ou, selon l'expression du temps, mouvant de la couronne de France, et que le duc de Lorraine serait tenu d'en faire hommage au roi[1]. Ainsi ce traité, en rétablissant Charles IV dans son duché, le tenait dans la dépendance de la France, qui occupait, au

[1] On trouve, dans le tome 38 de la *Correspondance de Lorraine* aux Affaires étrangères (fos 146 et suiv.), le procès-verbal de l'hommage rendu par Charles IV à Louis XIV. Cet acte est daté du 22 mars 1661 et rédigé par les deux secrétaires d'État, Henri-Auguste de Loménie et Michel Le Tellier. Il constate que Charles IV se mit à genoux sur un coussin aux pieds du roi, assis en sa chaire et tenant les mains du duc dans les siennes. Le chancelier lut à haute voix la formule du serment ainsi conçue : « Monsieur, vous rendez au roi la foi et hommage lige, que vous lui devez, comme à votre souverain seigneur, à cause du duché de Bar, pour les terres dudit duché, qui sont mouvantes de sa couronne, et pour les autres terres, qui vous appartiennent en propriété dans l'étendue du chemin depuis Metz jusques en Alsace, dont Sa Majesté s'est réservé la souveraineté par le traité fait entre elle et vous le dernier février de la présente année 1661, par lequel vous êtes remis et rétabli dans vos États pour en jouir ainsi que faisoit le duc Henri, aux réserves et conditions portées par icelui. Vous jurez et promettez à Sa Majesté de lui rendre la fidélité, service et obéissance, que vous êtes tenu de lui rendre à cause desdites terres, et de le servir de vos personne et biens envers tous et contre tous, sans nul excepter, en toutes guerres et divisions que lui ou ses successeurs rois pourroient ci-après avoir contre les ennemis de sa couronne pour quelque cause que ce soit, ainsi que vous y êtes obligé pour raison desdites terres, et ne permettrez qu'en icelles il soit fait aucune chose au préjudice de Sa Majesté et de son État. Ainsi le jurez et promettez. — A quoi ledit duc aurait dit : Oui, Sire. »



milieu de ses États, de nombreuses places fortes et s'était réservé un droit de passage pour ses armées. Il fut signé, le 28 février 1661, peu de jours avant la mort de Mazarin.

CHAPITRE V

MALADIE, TESTAMENT ET MORT DE MAZARIN. — RÉSULTATS DES HUIT DERNIÈRES ANNÉES DE SON MINISTÈRE.

Maladie de Mazarin (1660-1661). — Incendie du Louvre (février 1661). — Mazarin se fait transporter à Vincennes. — Ses derniers conseils à Louis XIV. — Résultats des huit dernières années de son ministère. — Le bien : repos rendu à la France; supériorité de la France sur les autres États ; éducation du roi. — Le mal : avarice du cardinal ; trésors amassés. — Donation faite au roi, qui ne l'accepte pas. — Dernières dispositions de Mazarin (mars 1661). — Sa mort (9 mars).

Mazarin n'avait pas encore soixante ans, lorsque la cour rentra à Paris au mois d'août 1660[1]; mais sa santé était depuis longtemps ébranlée : la goutte et la gravelle le torturaient cruellement. Il n'en continuait pas moins de s'occuper des affaires publiques, et on pouvait lui appliquer, en les modifiant légèrement, ces paroles de Bossuet : « qu'une âme forte est toujours maîtresse du corps qu'elle anime ». Jamais, en effet, il ne déploya plus d'activité que dans ses dernières années. On a vu avec quelle attention

[1] Il était né le 14 juillet 1602 à Pescina ou Piscina dans les Abruzzes. (Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. I, p. 4 et 353.)



il veillait au rétablissement des relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre[1], au maintien et au développement de la paix de Westphalie[2], enfin à la paix et au repos de l'Europe entière par les traités des Pyrénées, de Copenhague et d'Oliva.

Épuisé par des travaux et les soucis du gouvernement, Mazarin était venu s'établir au Louvre, dans les derniers mois de l'année 1660. La *Gazette* de Loret[3] nous le montre profitant d'un intervalle que lui laissait la maladie pour assister à la représentation de l'*Étourdi* et des *Précieuses ridicules*, que la troupe de Molière joua dans sa chambre, en octobre 1660. Les comédiens reçurent du cardinal une gratification de mille écus[4]. Mazarin se fit ensuite transporter à Vincennes, où le roi et la cour vinrent le rejoindre (novembre 1660)[5]. Les bâtiments que, depuis plusieurs années, il faisait ajouter au vieux château de Vincennes, étaient enfin terminés, et excitaient, par leur magnificence, l'admiration des contemporains, qu'exprime l'ambassadeur vénitien[6].

[1] Tome précédent, liv. IV, ch. v, et ci-dessus, p. 326.

[2] Ci-dessus, p. 84 et suiv.

[3] *Muze historique*, lettre du 30 octobre 1660.

[4] *Muze historique*, même lettre (vers 135 et suiv.):

> Et par un soin particulier
> D'obliger leur auteur Molier,
> Cette généreuse Éminence
> Leur fit un don en récompense,
> Tant pour luy que ses compagnons,
> De mille beaux écus mignons.

[5] Loret, *Muze historique*, lettre du 20 novembre 1660.

[6] Ambassadeurs vénitiens, lettre du 27 mai 1659 : « Perfettiona-

Quant au parc, il avait été transformé depuis longtemps par les soins du cardinal[1]. Plusieurs troupes de comédiens, et entre autres celle de Molière, contribuèrent par leurs représentations aux plaisirs de ce séjour[2]. L'hiver força enfin la cour et Mazarin à revenir au Louvre, au commencement de l'année 1661[3]. A partir de cette époque, Mazarin ne fit plus que languir et lutter péniblement contre la maladie. La goutte remontée dégénéra en hydropisie du poumon. Cependant les souffrances du cardinal n'interrompirent pas les fêtes de la cour. Louis XIV répétait alors un ballet qui devait être dansé au Louvre. On préparait, à cet effet, la salle des peintures[4]. L'imprudence d'un ouvrier mit le feu aux décors (6 février 1661). L'incendie dévora rapidement les tapisseries et les peintures, et menaça le palais tout entier. Mazarin, dont l'appartement était voisin du foyer de l'incendie, échappa avec peine au

tesi le fabriche, che molto magnifice, doppo tre anni, il cardinale principiò al suo castello de Vicenna, » etc.

[1] Voy. le tome précédent, p. 301, un extrait de la lettre du comte de Bautru-Nogent.

[2] Floridor et ses compagnons,
Sieur Molier et ses camarades,
. . . .
Représentoient, à qui mieux-mieux,
Des sujets graves et joyeux.
(*Muze historique*, *ibid.*)

[3] Lettre de Grimani du 18 janvier 1661 (*Filza* 126, f° 232).

[4] Cette salle, ou galerie du Louvre, construite du temps de Henri IV, avait été peinte par du Breul, Bunel et Porbus. C'est aujourd'hui la galerie d'Apollon.

danger[1]. Du Louvre on le transporta dans son palais de la rue de Richelieu. La frayeur qu'il avait éprouvée aggrava sa maladie. Une consultation de médecins constata que sa mort était prochaine, et l'un d'eux, Guénaut, le lui déclara.

C'est à cette époque que se place une scène, moitié lugubre, moitié comique, où un contemporain, le jeune Brienne, représente Mazarin parcourant une dernière fois son palais, rempli de tableaux, de statues, de tapisseries, et d'autres objets d'art des plus précieux[2] : « Je l'entendis venir au bruit de ses pantoufles, qu'il traînait comme un homme fort languissant et qui sort d'une grande maladie. Je me cachai, et je l'entendis qui disait : *Il faut quitter tout cela*. Il s'arrêtait à chaque pas ; car il était fort faible, et se tenait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et jetant les yeux sur l'objet qui

[1] Voy. une lettre de Grimani du 8 février (*Filza* 126, f° 268). On peut encore consulter, sur l'incendie du Louvre et le danger que courut Mazarin, les *Mémoires du jeune Brienne* (t. II, p. 110 et suiv. de la 1re édit.). Louis XIV fit réparer immédiatement la galerie, qui avait souffert de l'incendie. Le peintre Le Brun fut chargé des décorations intérieures.

[2] *Mémoires de L. H. de Brienne*, t. II, p. 115 et suiv. de l'édition de 1828. Ces Mémoires, comme je l'ai déjà dit, méritent peu de confiance ; ils sont remplis de récits romanesques sur Richelieu et sur Mazarin. L'auteur mourut enfermé à Saint-Lazare pour cause de folie, et il nous apprend lui-même que ce fut dans ce couvent qu'il composa ses étranges Mémoires. « On peut croire, dit-il, un homme qui écrit ces lignes à Saint-Lazare » (t. II, p. 332). Cette raison bizarre est loin de nous inspirer de la confiance. Nous ne citons ce récit que comme une scène d'avare assez bien réussie.



lui frappait la vue, il disait du profond du cœur : *Il faut quitter tout cela!* Et se tournant, il ajoutait : *Et encore cela! Que j'ai eu de peine à acquérir ces choses! Puis-je les abandonner sans regret? Je ne les verrai plus où je vais!* J'entendis ces paroles très distinctement, ajoute Brienne; elles me touchèrent peut-être plus qu'il n'en était touché lui-même; car je ne sais s'il pensait alors à son état. » Quoi qu'en dise Brienne, il semble qu'il a surtout songé, en retraçant cette scène, à peindre l'avarice du cardinal. A en juger par les derniers actes de Mazarin, ce ministre paraît avoir été occupé de pensées plus sérieuses et plus utiles.

Après la consultation de médecins, dont nous venons de parler, il était retourné à Vincennes; il y signa, le 28 février 1661, le traité avec le duc de Lorraine[1]. Ce fut là aussi qu'il donna au jeune roi des conseils, que Louis XIV prit soin de dicter à Rose, son secrétaire du cabinet. « M. le cardinal, dit le roi, au début de ce mémoire[2], sentant sa fin approcher, et désirant se débarrasser de toutes les affaires du monde pour vaquer ensuite tout entier aux pen-

[1] Voy. ci-dessus, p. 385 et suiv.

[2] M. P. Clément a publié, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, ces articles dictés à Rose par Louis XIV (*Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, t. I, p. 435). — M. de Chantelauze les a reproduits dans le *Correspondant* (livraison du 10 août 1881), d'après un manuscrit des Affaires étrangères. Le manuscrit de Sainte-Geneviève contient deux articles de plus que celui des Affaires étrangères.

sées de l'éternité, donna ses derniers moments de la vie temporelle à l'amour qu'il a toujours eu pour le bien de mon État et pour ma gloire particulière. Et dans ce sentiment, il me laissa plusieurs avis très importants, et entre autres ceux qui suivent, que j'ai recueillis le mieux que j'ai pu. »

Le premier conseil était relatif à l'Église et à la distribution des bénéfices ecclésiastiques. Mazarin ne s'était pas toujours montré scrupuleux sur ce point. Il avait accumulé entre ses mains les revenus d'un grand nombre de riches abbayes et avait souvent récompensé les services de ses agents par le don de bénéfices ecclésiastiques. Il recommanda au roi de ne choisir « que des hommes capables, pieux, bien intentionnés pour le service et le repos de l'État, et de veiller sur leur conduite ». Il l'engagea ensuite à bien traiter la noblesse, qu'il devait considérer comme son « bras droit[1] ». Quant à la magistrature, tout en émettant l'avis qu'il fallait l'honorer, Mazarin conseilla à Louis XIV de la renfermer dans les bornes de son devoir, qui consistait « à rendre également à tous mes sujets la justice, que je leur ai déposée[2] ». Le peuple, qui avait porté tout le poids des charges publiques, était l'objet d'une recommandation toute spéciale : « Je devais soulager mon peuple, non seulement sur la taille, mais aussi sur toutes les

[1] Ce conseil est fort différent des pensées que Saint-Simon a prêtées à Mazarin. Voy. le tome précédent, p. 5, note 1.

[2] C'est-à-dire, *dont je leur ai confié le dépôt*.

autres impositions de quelque nature qu'elles soient. » Mazarin insista sur la nécessité pour le roi de gouverner par lui-même : « Je devais bien prendre garde que chacun soit persuadé que je suis le maître; qu'on ne doit attendre les grâces que de moi seul, et surtout ne les distribuer qu'à ceux qui les méritent par leurs services, par leur capacité et par leur attachement à ma personne[1]. »

Il n'est pas question, dans ces articles, de membres du Conseil, recommandés par Mazarin; il aurait dit seulement au roi qu'il avait « près de sa personne des ministres fort capables et d'une entière fidélité; que c'était à moi à discerner à quoi chacun d'eux est propre pour les employer, selon leurs talents ». Si l'on en croit la tradition conservée par les Mémoires du temps, le cardinal aurait été plus loin; il aurait donné au roi des renseignements particuliers sur ces personnages : il aurait loué la fidélité, la sagesse et la longue expérience de Michel Le Tellier. De Lionne aurait été aussi un des ministres recommandés, mais avec quelques restrictions. Quant à Fouquet, le cardinal, en vantant sa capacité, aurait signalé la nécessité de surveiller son administration. Enfin Mazarin aurait indiqué Colbert comme l'homme le plus capable de bien diriger les finances. On ajoute même que le cardinal aurait dit à Louis XIV: « Sire, je vous dois tout, mais je crois m'acquitter

[1] On peut comparer ces conseils à ceux que Louis XIV donne à son fils dans ses Mémoires.

en vous donnant Colbert. » Ce qui est certain, c'est que Mazarin insista sur la nécessité pour le roi de maintenir l'union entre les membres de son Conseil, de les dominer et de faire servir la diversité de leurs talents et souvent l'opposition de leurs caractères et de leurs ambitions au bien de l'État et au service de la couronne. Point de premier ministre. « Chercher le meilleur parti parmi les différentes opinions, et, après cela, le soutenir hautement, sans permettre qu'il fût donné la moindre atteinte à mon autorité. »

Le cardinal entretint aussi le roi sur les affaires étrangères[1], comme le prouve le passage suivant de la lettre de Louis XIV à Charles II, roi d'Angleterre, pour lui annoncer la mort du cardinal : « Vous donnerez, lui disait-il[2], quelques regrets à sa mémoire, et particulièrement quand vous saurez qu'un des conseils qu'il s'est le plus appliqué à me donner, pendant ses dernières et plus douloureuses souffrances, a été de m'étreindre avec vous de la plus

[1] Les manuscrits cités par MM. P. Clément et de Chantelauze n'en disent rien ; mais une note, qui est probablement de Rose, avertit que ces deux manuscrits sont incomplets. « Le roi, dit-il, par de certaines intrigues, cessa de dicter la suite de ces Mémoires. » Quelles furent ces intrigues, qui arrêtèrent le roi ? Nous sommes réduits sur ce point à des suppositions. Il paraît toutefois assez vraisemblable que Louis XIV ne voulut pas consigner, dans des notes dictées à un secrétaire, les appréciations du cardinal sur Fouquet, sur les Brienne, etc. Il garda, il est vrai, le surintendant Fouquet dans son Conseil, mais en le faisant surveiller par Colbert. On sait que, six mois après la mort de Mazarin, en septembre 1661, Fouquet fut arrêté.

[2] Affaires étrangères, ANGLETERRE. t. 75, f° 6.



étroite amitié et union qu'il serait en mon pouvoir et de rendre communs, autant qu'il serait humainement possible, les intérêts de nos États[1]. »

Après avoir donné ces derniers conseils à Louis XIV, Mazarin put considérer sa tâche en ce monde comme achevée : il avait formé un prince, dont il appréciait les grandes qualités ; il lui laissait un royaume, où l'autorité, affermie, n'avait plus à craindre que ses propres excès ; enfin les efforts incessants des dernières années du cardinal avaient rendu à sa patrie d'adoption la supériorité que la Fronde lui avait enlevée. Résumer l'histoire de ces huit dernières années du ministère de Mazarin est le meilleur moyen de faire apprécier les mérites et les défauts du cardinal. Rappelons d'abord ses qualités et les services qu'il avait rendus.

On sait quelle était la situation de la France à l'époque de la Fronde : déchirée par la guerre civile, envahie par l'étranger, en proie à l'ambition des

[1] Louis XIV a reproduit et développé la plupart des conseils de Mazarin dans les Mémoires composés pour l'éducation de son fils. Seulement, en passant par la bouche du roi, ces maximes deviennent plus absolues et plus hautaines. On a reproché à Mazarin d'avoir inculqué à Louis XIV des principes de despotisme. Mais l'histoire impartiale ne doit juger les hommes que d'après les idées de leur temps. Pouvait-on songer, en sortant de la Fronde, à un gouvernement parlementaire ? L'essai que les magistrats en avaient tenté, au début des troubles, n'avait abouti qu'à la confusion, à l'anarchie, à la guerre civile, à l'abaissement et presque à la ruine du royaume. Si la crainte du désordre jeta la France dans le despotisme, ce n'est pas à Mazarin, mais aux troubles de la Fronde, qu'il faut l'imputer.



grands, agitée par des pamphlets grossiers jusqu'au cynisme, elle tombait en ruines. Les provinces se révoltaient; l'autorité était foulée aux pieds. Le gendre du chancelier Séguier livrait aux Espagnols le passage du pont de Mantes[1]; le parlement proscrivait le cardinal et mettait sa tête à prix. Mazarin, au milieu de ces orages, où les sentiments de patriotisme, les principes d'ordre, de justice et de patrie étaient si complètement oubliés, lutta courageusement contre la folie de ses contemporains et ne désespéra jamais du salut de la France. Il pouvait écrire, dès 1651[2] : « J'espère que l'on me rendra en France la justice que l'on me rend ailleurs sur ce que, malgré toutes les traverses que j'ai eues, je n'ai jamais perdu courage, et que, s'il m'a été impossible de conduire, dans ces derniers temps, le vaisseau avec le même bonheur que j'avais eu auparavant, je l'ai, au moins, sauvé du naufrage, lorsque tout le monde travaillait à le faire périr. »

A peine rentré en France, après son dernier exil, en 1653, Mazarin soumit les provinces rebelles. Secondé par d'habiles collaborateurs et par une bourgeoisie dévouée, il fit triompher dans tout le royaume les principes d'ordre et d'autorité. La France se rallia avec empressement autour de

[1] Voy. le tome I, p. 32, de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*.

[2] J'ai cité cette lettre du 20 mai 1651 dans le tome IV, p. 424, de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*.

Louis XIV, qui était, pour elle, la plus haute expression de la patrie et de la gloire nationale. Bossuet, dans un sermon sur la *Providence*, prêché en 1662[1], signalait la nécessité et les heureux résultats de cet accord du souverain et du peuple : « Outre la science maîtresse par laquelle le prince commande, il y a une autre science subalterne, qui enseigne aux sujets à se rendre dignes instruments de la conduite supérieure, et c'est le rapport de ces deux sciences qui entretient le corps d'un État par la correspondance du chef et des membres. »

La littérature, qui se développa sous l'influence de ces principes d'ordre et de patriotisme, fait ressortir le contraste entre la France de la Fronde et celle que Louis XIV reçut des mains du cardinal. Aux ignobles pamphlets, dont Scarron est resté le type burlesque, succéda une littérature, où l'esprit français a brillé dans tout son éclat et sa pureté. A côté de Pierre Corneille, dont le génie se réveillait, les noms de Pascal, de Bossuet, de Molière, de Racine, de Boileau, de Mme de Sévigné, pour ne citer que les plus éclatants, caractérisent une période intellectuelle, où l'inspiration s'unit au goût, et l'élévation de la pensée à la beauté de l'expression. Sans doute ce n'est pas à Mazarin qu'il faut attribuer l'essor que prit alors le génie français; mais, pour qu'il pût se développer, il fallait que les esprits ne

[1] *Choix de sermons de la jeunesse de Bossuet*, par M. Gandar, p. 137.



fussent plus égarés par les folles passions de la Fronde, et qu'aux extravagances de cette époque eût succédé une période de calme et de bon sens, où la France reprît possession d'elle-même, discernât ses véritables intérêts et se ralliât aux principes qui pouvaient la relever. C'est pendant les huit dernières années du ministère de Mazarin que cette transformation s'est accomplie, et nous avons vu avec quelle vigilance le cardinal ne cessa de travailler à réprimer la licence et à faire triompher les idées d'ordre et d'autorité.

Dans la politique extérieure, les résultats furent encore plus frappants. La Fronde avait fait perdre à la France la supériorité conquise pendant les premières années de la régence d'Anne d'Autriche. Les Espagnols avaient repris Dunkerque, Gravelines, Casal, Barcelone. Brisach était au pouvoir d'un ambitieux en pleine révolte, et l'Alsac eétait menacée par la branche allemande de la maison d'Autriche. La république d'Angleterre régnait sur les mers, et ses flottes insultaient les côtes de France, s'emparaient de nos vaisseaux, sans déclaration de guerre, et attaquaient le Canada. En 1661, tout est modifié. La France a triomphé de la maison d'Autriche par les traités de Westphalie et des Pyrénées. L'Angleterre qui, sous le protectorat d'Olivier Cromwell, avait été une alliée, souvent dangereuse, avait complètement changé de rôle. Son nouveau roi n'avait ni la capacité ni la puissance nécessaires pour lutter contre

Louis XIV. Quel autre État de l'Europe eût pu disputer le premier rang à la France? Ce n'était pas l'Italie, morcelée en petites principautés. Mazarin était parvenu à y affaiblir l'influence de l'Espagne; s'il n'avait pas réussi à enlever à cette puissance le royaume de Naples, le duché de Milan et les présides de Toscane, il avait, au moins, par ses alliances avec les princes italiens, balancé, dans la Péninsule, la puissance de Philippe IV. Les duchés de Modène, de Mantoue et de Savoie étaient dévoués à la France, et en 1661, le fils du grand-duc de Toscane, Cosme de Médicis, épousa Marguerite-Louise d'Orléans, fille aînée du second lit de Gaston[1]. Ce mariage, préparé par le cardinal, donna à la France un nouvel et important allié.

La république des Provinces-Unies, puissante par sa marine et habilement dirigée par une aristocratie de riches marchands, voyait avec inquiétude les progrès de la France; mais seule elle n'était pas en état de les arrêter. Mazarin connaissait la politique des Hollandais. Sans les attaquer et les pousser à des mesures désespérées, comme le fit plus tard Louis XIV, il les avait contraints, par ses alliances avec l'Angleterre et avec la Suède, à se tenir sur la défensive. Quant à l'Allemagne, nous avons vu avec quelle habileté il avait su s'en faire une alliée, en se présentant toujours comme le défenseur des libertés germa-

[1] Ce mariage n'eut lieu qu'en avril 1661; mais la correspondance de Mazarin prouve qu'il était arrêté avant sa mort.



niques. Ainsi, la France, protectrice des Stuarts en Angleterre, d'une partie des princes italiens et allemands, victorieuse enfin des deux branches, espagnole et allemande, de la maison d'Autriche, tenait incontestablement, en 1661, le premier rang parmi les États du centre et du sud-ouest de l'Europe.

Dans le Nord, c'était la Suède, notre fidèle alliée, qui avait toujours la supériorité. La Moscovie était à peine reconnue comme un État européen ; elle avait vainement tenté de pénétrer jusqu'à la Baltique. Mazarin, tout en blâmant l'ambition et les entreprises téméraires du roi de Suède, Charles-Gustave[1], avait eu soin de ménager les Suédois, anciens alliés de la France. Il les avait défendus contre les coalitions provoquées par l'ambition de ce prince, et, après la mort de Charles-Gustave, il avait assuré à son fils mineur la plupart des conquêtes antérieures de la Suède, que la France avait déjà garanties au traité de Brömsebro[2]. Mais, en soutenant cette puissance, le cardinal avait eu soin de ne s'aliéner ni la Pologne, ni le Danemark, ni l'électorat de Brandebourg. Comment ne pas rappeler, avec une légitime fierté, pour le rôle de Mazarin et de la vieille France, que, non seulement elle triomphait dans l'Europe méridionale, mais qu'elle étendait sa puissante médiation sur les contrées du Nord, et que les

[1] Ci-dessus, p. 352.

[2] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 26.

nations slaves et scandinaves écoutaient alors sa voix avec respect?

Sans doute la supériorité incontestable de la France, en 1661, ne fut pas l'œuvre d'un seul homme. Personne ne peut méconnaître le rôle glorieux de Turenne à cette époque; mais on ne doit pas oublier à qui revient, avant tout, l'honneur d'avoir dirigé les laborieuses négociations avec l'Angleterre, conclu la ligue du Rhin et terminé, par les traités des Pyrénées et d'Oliva, les longues guerres de l'Europe. Ainsi, en huit années, Mazarin avait rendu à la France le repos et la gloire, que lui avaient enlevés les guerres civiles, et en même temps il avait formé un roi capable de soutenir et d'accroître la prospérité nationale. Il l'avait accoutumé à la vie des camps[1]; l'avait mené aux siéges, aux conseils de guerre, à la direction des armées et l'avait formé au maniement des hommes. Cette éducation en action, jointe aux qualités du jeune Louis XIV, à sa dignité naturelle, à son application aux affaires, à son esprit ferme, discret et pratique, avait préparé un grand roi à la France. Mazarin le savait, et il indiquait au prince le rôle glorieux, qui lui était réservé, dans une lettre digne d'être conservée[2] :

« J'ai tâché de vous bien servir; au moins j'y ai

[1] Voy. sur l'éducation du roi, le tome précédent, p. 96 et suiv.; 165, 264 et suiv.; 283 et suiv.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 279, f°s 298 et suiv. Cette lettre est du 29 juin 1659.



employé mes petits talents, et il a plu à Dieu de bénir ma conduite par la bonté qu'il a pour votre personne sacrée et pour le royaume qu'il vous a soumis. Si une fois vous en prenez le gouvernail, vous ferez plus en un jour qu'un plus habile que moi en six mois. Car ce qu'un roi fait est d'un autre poids et fait un autre éclat et impression que ce que fait un ministre, quelque autorisé qu'il puisse être. Je serai le plus heureux des hommes, si je vous vois, comme je n'en doute pas, exécuter la résolution que vous avez prise [de vous appliquer aux affaires][1], et je mourrai très satisfait et content, à l'instant que je vous verrai en état de gouverner de vous-même, ne vous servant de vos ministres que pour entendre leurs avis, en profiter en la manière qu'il vous plaira et leur donner, après, les ordres qu'ils auront à faire exécuter. »

Mazarin pouvait, comme il le dit dans cette lettre, mourir content. On sait, en effet, comment Louis XIV répondit aux conseils et aux exhortations du cardinal. L'ambassadeur vénitien, J.-B. Nani, qui avait vu Louis XIV enfant, le retrouvait transformé, en 1660 : « Je ne puis exprimer, écrivait-il[2], sa majesté, sa grâce, son affabilité. » Nous avons vu comment ce jeune prince savait déjà exercer son métier

[1] Cette phrase est altérée dans la copie; mais le sens n'en peut être douteux.

[2] « Non posso exprimere la maesta et insieme la gratia e l'affabilita che il rè fa apparire, » etc. Lettre du 3 février 1660 (Bibl. nat., *Filza* 124, f° 95).

de roi[1]. En résumé, Mazarin avait montré, pendant ses huit dernières années (1653-1661), les qualités d'un grand ministre. On admire sa sagacité pour deviner les projets de l'ennemi. Quelle fécondité et quelle variété de ressources déployait le cardinal à poursuivre son but[2]! Sa prudence et sa prévoyance préparaient l'avenir par des clauses habilement insérées dans les traités[3]. Sa persévérance ne se lassait ni par des délais artificieusement prolongés, ni par de brusques ruptures, ni par des refus hautains[4]. Aux conférences des Pyrénées, sa patience avait triomphé des lenteurs calculées de don Louis de Haro, et il avait su profiter de son obstination pour lui arracher des conditions avantageuses à la France. L'habile discernement des hommes, l'activité et l'application incessante aux affaires ne furent que les moindres qualités de ce ministre.

Mais à côté des mérites incontestables, l'histoire impartiale signale des défauts. Mazarin s'occupa peu de l'administration intérieure de la France; il abandonna les finances au surintendant Fouquet, quoiqu'il connût ses dilapidations. Il négligea les véritables sources de la richesse nationale, l'agriculture, le commerce, l'industrie, les colonies. Vainement Colbert lui signala l'importance de cette partie de

[1] Voy. le tome précédent, p. 255 et suiv.

[2] Voy. ci-dessus les négociations pour la ligue du Rhin.

[3] Voy, ci-dessus, p. 254 et suiv.

[4] La négociation avec Cromwell en fournit une preuve. (Voy. le tome précédent, tout le chapitre v du livre IV.)

l'administration, qui aurait pu fournir à la France de nouvelles et puissantes ressources. Mazarin ne s'en occupa pas. A ce point de vue, il est inférieur à ses glorieux prédécesseurs, Henri IV et Richelieu ; au milieu des guerres et des négociations, ils encourageaient l'agriculture, « cette mamelle féconde de la France », s'occupaient du commerce, de la marine et de la prospérité coloniale. Il faut aussi reconnaître que l'on admirait, dans Henri IV et Richelieu, une élévation de caractère, qu'on ne retrouve pas dans Mazarin. Henri IV enlevait les cœurs par sa valeur, son génie prompt et décidé, sa loyauté et sa politique nationale jointe à la finesse béarnaise. Richelieu étonnait et effrayait par la grandeur de son génie et la puissance de sa volonté. Leurs défauts mêmes paraissaient ceux d'âmes fortes et généreuses. Au contraire, l'astuce de Mazarin, son goût d'espionnage, ses habitudes mercantiles[1], son avarice provoquaient la haine et la raillerie. L'avarice surtout flétrit ses dernières années. Pendant longtemps, il avait paru peu se soucier d'accumuler des trésors ; mais, à l'époque de son premier exil, il vit de près la misère et la pauvreté, si l'on en croit une lettre, qu'il écrivait à un de ses confidents, Zongo Ondedei[2] : « Il faut

[1] On a dit spirituellement qu'il y avait du brocanteur dans Mazarin (*Inventaire* publié par Mgr le duc d'Aumale, Londres, 1861). On trouvera plus loin des preuves de ce brocantage.

[2] Bibl. Maz., mscr., 1719. Lettre italienne, du 5 septembre 1651. Mazarin, qui veut exciter la pitié de la reine, exagère sa détresse. Dès le mois d'octobre 1651, il levait des troupes, et en décembre



que la reine sache bien que je ne possède absolument rien, et que sous peu je serai réduit à la mendicité. »

Après son retour triomphant en 1653, Mazarin voulut se mettre à l'abri de pareilles extrémités. En même temps qu'il s'assurait, dans Brouage, une place de sûreté, il confiait l'administration de sa fortune à J.-B. Colbert, dont il avait apprécié la probité et la sévère économie[1]. Colbert répondit à la confiance du cardinal : il fit rentrer les revenus de ses riches bénéfices, les droits que la reine lui avait cédés sur les salines de Brouage, et les émoluments de ses charges et gouvernements. Les revenus de Mazarin se montaient, en 1658, à près de huit cent mille livres[2], outre les sommes considérables qui lui étaient dues et dont Colbert exigeait sévèrement les intérêts. Ces sommes évaluées en monnaie moderne représenteraient un revenu de près de quatre millions[3]. Il faut ajouter aux économies considérables, que l'administration de Colbert dut réaliser en plusieurs années,

il rentrait en France, à la tête d'une armée. (Voy. le tome I de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, p. 26 et suiv., et 90 et suiv.)

[1] Voy., tome précédent, p. 9 et 10.

[2] Voy. l'*Estat des biens, revenus et effets appartenant à Monseigneur en la présente année* 1658, état dressé par Colbert et publié par M. P. Clément, t. I, p. 520 et suiv., des *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert.*

[3] Aucun inventaire de la fortune de Mazarin n'a été dressé après son décès; il l'avait formellement défendu. Des évaluations approximatives portent ses richesses à environ trente millions de monnaie du temps.



les prêts usuraires que Mazarin faisait à l'État sous des noms supposés[1].

La correspondance du cardinal avec son intendant Colbert est remplie de détails financiers, qui dénotent l'avidité et les habitudes mercantiles du ministre. Au moment où partait pour l'Allemagne l'ambassade solennelle qui devait assister à l'élection de l'empereur[2], il se chargea de fournir une partie des objets qui devaient être donnés en présent aux princes d'Allemagne et à leurs ministres. « On enverra, écrivait-il à Colbert[3], vingt montres d'or de différentes façons, et j'en prendrai soin, en ayant quantité ici[4]. Vous direz cependant à Lescot[5] qu'il m'envoie celles qu'il a, avec le prix, et même s'il a quelque autre galanterie d'or propre à faire des présents. » Il ajoutait : « Je vous envoie quatre baudriers dont il y en a deux fort beaux et fort riches, et trois épées... En cas qu'il manque quelque chose aux épées et aux baudriers que je vous envoie, vous prendrez soin de les faire raccommoder[6]. » Il serait facile de multiplier ces détails de brocantage. En insistant

[1] Les *Défenses* de Fouquet accusent formellement le cardinal de ces prêts usuraires, et il est difficile de n'en pas admettre la réalité.

[2] Voy. ci-dessus, p. 97 et suiv.

[3] Bibl. nat., mscr. Baluze; réponse marginale de Mazarin à une lettre de Colbert, en date du 27 juin 1657. M. P. Clément n'a pas publié cette réponse de Mazarin.

[4] Mazarin était alors à La Fère.

[5] Lescot était l'orfèvre que Mazarin chargeait habituellement de faire pour lui des recherches et des achats d'objets précieux.

[6] Colbert répondait à Mazarin, le 30 juillet 1657 : « Votre Émi-



sur de pareils faits, nous prouvons une fois de plus que nous ne cherchons à dissimuler ni les vices ni les ridicules de Mazarin.

Mais, en signalant les défauts du cardinal, il serait injuste de méconnaître qu'il faisait ordinairement un meilleur usage de ses richesses. Il avait le goût des arts : ses palais étaient remplis de tableaux et de statues achetés en Italie et dans toute l'Europe[1]. Il attira en France des artistes italiens, et entre autres Romanelli, qui ornèrent de fresques ses palais de Paris et de Vincennes. Les lettres de Mazarin au président de Bordeaux, ambassadeur en Angleterre, attestent avec quelle passion il faisait rechercher et acheter les tableaux de Van-Dyck[2]. Il avait soin d'insister pour qu'ils fussent de la première époque, où ce peintre ne confiait pas à ses élèves le soin

nence m'a envoyé dix-sept montres dans une boîte qui n'était point remplie. Elle verra, par le mémoire du sieur Lescot, que j'ai envoyé quérir aussitôt que je me suis aperçu du mauvais état auquel elles étaient, combien il y en a de rompues. » Mazarin s'en prenait de cette mésaventure à son valet de chambre, Bernouin. « C'est Bernouin, répond-il en marge, qui a fait cette belle affaire, et qui est très capable de faire de même en toutes rencontres. S'il y en a quelqu'une (de ces montres) qui ne puisse servir, il faudra la laisser, et en acheter en échange pour faire le nombre de dix-huit. » Il est assez probable que ces montres étaient toutes marchandises de rebut, et que Bernouin était fort innocent du mauvais état constaté par Colbert et Lescot.

[1] Voy. l'*Inventaire* des meubles de Mazarin, publié par Mgr le duc d'Aumale, d'après l'original conservé dans les archives de la maison de Condé (1 vol. in-8°, Londres, 1861).

[2] J'ai déjà dit que M. de Cosnac avait publié, dans ses *Souvenirs du règne de Louis XIV*, plusieurs des dépêches relatives à ces achats.



d'achever ses ébauches. Le palais de Mazarin devint une des merveilles de Paris, et, lorsque la reine Christine visita cette ville, ce fut un des monuments qu'elle admira[1]. On sait que ce palais, agrandi et complété, est devenu la Bibliothèque nationale.

Le cardinal avait aussi le goût des livres rares et précieux. Il s'efforça, dans les dernières années de sa vie, de reconstituer la bibliothèque que Gabriel Naudé avait organisée avec un soin si intelligent et que le vandalisme parlementaire avait ordonné de détruire[2]. Cette bibliothèque du cardinal, après avoir subi bien des transformations, occupe encore aujourd'hui une partie de l'ancien collège des Quatre-Nations[3]. Le reste de l'édifice est le Palais de l'Institut, et ne pouvait recevoir une plus illustre destination. La fondation de deux monuments, qui contiennent une partie des richesses intellectuelles de la France, n'est pas une médiocre gloire pour le cardinal; peu de souverains ont fait un aussi noble emploi de leurs richesses.

Mazarin aurait voulu achever le Louvre, qui était alors le palais des rois. Aussitôt après la paix des Pyrénées, il écrivait au surintendant des finances,

[1] J'ai déjà cité la description du *Palais Mazarin*, par M. le comte de la Borde, et je ne puis que renvoyer, pour les détails, à cet excellent ouvrage.

[2] Voy. t. I, p. 102 et suiv., de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*.

[3] On verra plus loin, p. 421, l'origine du nom de ce collège, fondé par Mazarin.

Nicolas Fouquet, pour lui recommander les travaux, qui avaient été négligés pendant les guerres civiles et étrangères. « Je prie, lui écrivait-il le 5 janvier 1660[1], M. le surintendant d'ajuster, avec le sieur Ratabon[2], le paiement par mois, pendant la présente année, des deux cent mille livres, destinées pour les dépenses ordinaires des bâtiments du roi[3]. » La manufacture des Gobelins, qui languissait, se ranima sous la direction du peintre Le Brun. « Dans l'année 1660, disent les Mémoires de la Société de l'Académie de peinture et de sculpture[4], Colbert, qui, sur un appui particulier du cardinal Mazarin, commençait d'entrer en concurrence avec M. Fouquet pour la surintendance des bâtiments, eut l'ordre du roi de faire, dans l'hôtel des Gobelins du faubourg Saint-Marceau, l'établissement des manufactures royales des meubles de la couronne. M. Colbert y apporta de grands soins et choisit M. Le Brun pour directeur de cet établissement. On y employa de très habiles hommes, qui furent choisis tant en France que dans les pays étrangers. »

Les Gobelins, les deux palais de Mazarin, les constructions du Louvre continuées sous son ministère, le Val-de-Grâce, les tableaux et les statues achetés à

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. 284, f° 26.

[2] Surintendant des bâtiments du roi.

[3] La suite de la dépêche indique que cette somme était spécialement destinée au Louvre.

[4] Cité par M. P. Clément, t. V, p. 518, des *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*.

l'étranger, les tapisseries précieuses, dont il avait rempli ses palais, enfin les livres rares, les manuscrits qui enrichissent encore nos bibliothèques, sont des monuments permanents et glorieux de l'intérêt que Mazarin portait aux lettres et aux arts, et du noble emploi qu'il faisait de sa fortune.

Il faut encore ajouter que, dans certaines circonstances où l'avarice du cardinal et l'intérêt de l'État se trouvèrent aux prises, il n'hésita pas à sacrifier ses richesses. Nous l'avons vu [1], à l'occasion de l'ambassade d'Allemagne, où le trésor public ne pouvait fournir aux dépenses, emprunter, en son nom, pour satisfaire aux engagements contractés par Gramont et de Lionne. Il faut citer la lettre qu'il écrivait, à cette occasion, à Colbert, dans le but de triompher de l'opposition de son intendant à tous les projets d'emprunt [2] : « MM. les ambassadeurs à Francfort se sont engagés, sur ma parole, à promettre, depuis trois mois, des sommes d'argent à diverses personnes pour avancer le service du roi en plusieurs points très importants. Je vous fais ce billet pour vous dire que n'ayant pas été possible de tirer des finances cent mille écus que je demandais pour cela, je désire que vous envoyiez deux cent mille livres en monnaie à votre frère à Brisach [3], lequel prendra le soin de les

[1] Ci-dessus, p. 127-128.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. 275, f° 415, autographe. Cette lettre est datée du 23 juillet 1658.

[3] On a déjà vu que Colbert de Coissy, frère de J.-B. Colbert, était intendant d'Alsace.

faire tenir à MM. les ambassadeurs en la manière qu'il ajustera avec eux. Je sais que vous n'avez pas d'argent, et que vous avez grande peine à fournir aux avances auxquelles je me suis engagé pour faire tirer au roi des avantages très considérables, dans la dépense de cette année, pour la fourniture du pain[1]; mais enfin, quand il faudra (faudrait) engager ma vaisselle et mes tapisseries pour cela, il le faut faire et sans y perdre un moment de temps; car il y a grand péril dans le retardement, et pour moi, si on ne me refait de nouveau[2], il est impossible que je voie jour de servir le roi en donnant tout mon bien et le sang même, et que je ne le fasse, quand je me verrais réduit pour cela à demander l'aumône ou à perdre la vie, et comme j'ai mandé à M. le procureur général[3], quand mes efforts ne serviraient pas à faire subsister les affaires, un quart d'heure davantage, je le ferais tout de même.

» Enfin il faut envoyer cette somme, que je ferai suivre, après, d'une autre de cent mille livres, et je vous donne charge pour cela de vendre ou engager tout, sans me répliquer aucune chose, étant impossible que vous ne trouviez jusqu'à cent mille écus, donnant des gages et payant l'intérêt. Il sera bon

[1] Nous avons parlé ci-dessus (p. 149-150) de cette fourniture du pain, qui donna aux courtisans l'occasion de se moquer du cardinal et de son avarice.

[2] Si on ne change complètement ma nature.

[3] Nicolas Fouquet, procureur général du parlement et surintendant des finances.

d'avertir de bonne heure votre frère que vous lui envoyez deux cent mille livres, et que bientôt après il en recevra encore cent mille. Je vous prie de n'importuner [pas] M. le procureur général; car je suis assuré que, s'il avait eu le moyen de fournir les sommes que je lui ai demandées, il l'aurait fait avec joie, sachant qu'il ne souhaite rien avec plus de passion que de me seconder puissamment en tout ce que j'entreprends pour le bien et la grandeur de l'État. »

Dans cette circonstance, le patriotisme de Mazarin triompha de son avarice. Sans doute il sut faire payer avec usure les avances qu'il avait faites au trésor public. Je ne prétends pas l'en justifier, mais prouver seulement qu'à l'occasion il ne sacrifia pas la grandeur de la France à son égoïsme[1]. Ces luttes de passions sont dans la nature humaine, toujours « ondoyante » et féconde en contrastes; mais ce qui est à l'honneur de Mazarin, et ce que l'histoire ne peut dissimuler, c'est que la passion la plus noble resta maîtresse.

Cependant, sur son lit de mort, le cardinal éprouva des scrupules à la pensée des richesses qu'il avait

[1] On dira peut-être que le langage du cardinal n'était que de l'hypocrisie. Qui donc Mazarin aurait-il cherché à tromper dans une correspondance intime, qui n'était destinée qu'à son intendant? Il voulait simplement prévenir les objections de Colbert, qu'il connaissait peu disposé à des emprunts onéreux. (Voy. dans le tome précédent (p. 11) ce que Colbert écrivait à Mazarin pour lui reprocher les engagements qu'il avait pris en 1654.)



accumulées aux dépens de la France. Il en parla au père Théatin, son confesseur, qui l'engagea à faire donation au roi de toute sa fortune. Mazarin suivit ce conseil; mais Louis XIV refusa de l'accepter. Le cardinal se crut alors autorisé à disposer de ses biens en faveur de sa famille. Son testament[1] fut reçu, dans les premiers jours de mars, par deux notaires. Mazarin y nommait pour légataire universel Charles-Armand de la Porte, mari de sa nièce, Hortense Mancini. Ce personnage, qui était grand-maître de l'artillerie et fils du maréchal de la Meilleraie, avait épousé cette nièce du cardinal, le 28 février 1661; il fut alors autorisé à prendre le titre de duc de Mazarin. Il était petit-neveu du cardinal de Richelieu, et ce fut là, dit-on, une des causes de la préférence que lui donna Mazarin sur d'autres seigneurs, qui ambitionnaient l'honneur de son alliance. Les grandes richesses du maréchal de la Meilleraie engagèrent aussi probablement le cardinal à donner sa nièce à Charles-Armand de la Porte. Ce fut un choix malheureux[2]. Poursuivi par une jalousie, qui

[1] Le testament de Mazarin a été publié par le général Grimoard à la suite des *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 292 et suiv. On trouve, dans les *Mélanges de Colbert* (t. LXXIV et LXXV, Bibl. nat., mss.) des renseignements sur l'*exécution du testament du cardinal* et un *inventaire de ses meubles dressé après sa mort* (mars-juillet 1661).

[2] Si l'on en croyait Saint-Simon, le choix de Mazarin semblerait parfaitement justifié; mais Saint-Simon écrivait longtemps après ces événements. Les Mémoires contemporains sont loin de faire le même éloge du duc de Mazarin.



ne parut, dans la suite, que trop justifiée, le duc de Mazarin devint la fable de la cour. Une dévotion ridicule le porta à mutiler les statues antiques, que le cardinal lui avait léguées. Il finit par se séparer avec éclat d'Hortense Mancini.

Le legs principal, que lui avait fait le cardinal, est évalué approximativement par les contemporains à vingt-quatre ou vingt-cinq millions de monnaie du temps. Il lui laissait, en outre, la moitié de son palais de Paris, le duché de Mayenne, ou du Mainc, le duché de Rethelois, et, avec l'autorisation du roi, les gouvernements d'Alsace et de Brouage. Le neveu de Mazarin, Philippe Mancini, fut moins bien traité. Son oncle avait eu à se plaindre de sa conduite et l'avait exilé à Brisach[1]. Philippe Mancini, vif et spirituel, avait un caractère fantasque et indiscipliné. « Son costume et sa conduite ont toujours déplu au cardinal, » écrivait l'ambassadeur vénitien[2]. L'exil et la prison avaient forcé Philippe Mancini à se soumettre, et son oncle ne l'oublia pas dans son testament. Il lui laissait six cent mille livres en deniers comptants, son palais de Rome, une partie de son palais de Paris avec le mobilier qui s'y trouvait, les duchés de Nevers et de Donziais, avec leurs dépendances, enfin, des droits sur les salines de Brouage et sur l'élection de Mortagne. Philippe Mancini prit, après la mort de

[1] Voy. ci-dessus, p. 239.

[2] Lettre du 6 mai 1659 : « Havendo sempre dispiacciuto al cardinale costumi et la condotta del nipote Mancini, » etc.

Mazarin, le titre de duc de Nevers, sous lequel il est désigné dans les Mémoires du temps.

La duchesse de Modène, l'aînée des Martinozzi, avait déjà été dotée par son oncle; elle hérita en outre de quatre cent cinquante mille livres d'argent comptant, de droits sur le sel de Brouage et de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. La princesse de Conti, sœur cadette de la duchesse de Modène, recevait, outre la dot qu'elle avait eue en mariage, un legs de trois cent cinquante mille livres tournois en argent, plus trente mille livres tournois sur les gabelles du Languedoc, avec des droits sur la gabelle de Brouage et des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. La charge de surintendant de la maison de la reine mère, évaluée à deux cent mille livres, appartenait au cardinal, qui la transmit, avec l'autorisation d'Anne d'Autriche, à la princesse de Conti.

Les nièces Mancini ne furent pas moins bien traitées que les Martinozzi. Nous avons déjà vu les donations faites au duc et à la duchesse de Mazarin. La duchesse de Mercœur, l'aînée des Mancini, était morte, laissant deux fils, dont l'aîné fut un grand capitaine du règne de Louis XIV, le duc de Vendôme. Mazarin lui légua le duché d'Auvergne, avec ses dépendances, des domaines en Languedoc, le tiers des aides de Mortagne, et trois cent mille livres en deniers comptants. La comtesse de Soissons (Olympe Mancini) eut, outre la dot que lui avait donnée son oncle, au moment de son mariage, un legs de trois

cent mille livres tournois, et la charge de surintendante de la maison de la reine Marie-Thérèse, que le cardinal avait achetée deux cent cinquante mille livres. Marie Mancini, fiancée au connétable Colonne, n'eut que la dot de six cent mille livres promise à ce prince. Enfin le cardinal léguait six cent mille livres à sa dernière nièce, Marie-Anne Mancini, qui devint plus tard duchesse de Bouillon. Il ne laissa à sa sœur, Mme Martinozzi, qu'une pension viagère de dix-huit mille livres.

A ces legs destinés à sa famille, le cardinal ajouta des présents pour le roi[1], la reine mère, la jeune reine et le duc d'Anjou; des donations aux hôpitaux, à plusieurs couvents, à la plupart de ceux qui l'avaient servi et à un certain nombre de Français et d'étrangers. Ce qui mérite le plus l'attention, dans ces dispositions testamentaires, c'est l'article relatif aux gens de lettres, dont Mazarin assura les pensions, même après sa mort. « Son Éminence, dit le testament[2] écrit sous la dictée du cardinal, ayant toujours eu une affection particulière pour les gens de lettres, et en ayant gratifié pendant sa vie un bon nombre de pensions, qu'elle leur a fait soigneusement payer par chacun an, se réservait d'employer tous les moyens

[1] Si l'on en croit les *Mémoires de l'abbé de Choisy* (p. 570, édit. Michaud et Poujoulat), Mazarin avait plus de quinze millions déposés en différents lieux. Le roi s'en empara, sur l'indication de Colbert.

[2] Tome VI, p. 322, des *Œuvres de Louis XIV*, publiées par le général Grimoard.

possibles, après la paix, pour faire fleurir les arts et les sciences plus qu'elles n'ont jamais fait dans le royaume; ce qu'ayant été empêchée de faire par la maladie, dont elle est attaquée depuis qu'il a plu à Dieu de donner la paix au royaume, mondit seigneur testateur veut et entend que ses légataires universels paient lesdites pensions pendant la vie de ceux à qui elles sont données, suivant le mémoire qui leur sera remis ès mains par le sieur Colbert, certifié de lui, et que le paiement en soit fait par les mains des sieurs exécuteurs du présent testament[1], de ce qui sera échu auparavant, ou durant ladite exécution. »

La même pensée inspira à Mazarin la fondation du collège des Quatre-Nations, qui est devenu le palais de l'Institut. Un certain nombre de jeunes nobles des quatre provinces d'Alsace, d'Artois, de Roussillon et de Piémont[2], devaient y être élevés, au moyen des legs laissés par le cardinal. Le testament portait que son tombeau serait placé dans la chapelle du collège des Quatre-Nations. Cette fondation était un souvenir de la Sorbonne rebâtie par Richelieu et destinée à recevoir son tombeau[3].

[1] Les exécuteurs testamentaires, nommés par Mazarin, étaient le premier président du parlement de Paris, Guillaume de Lamoignon, le surintendant Fouquet, le secrétaire d'État Michel Le Tellier, et J. B. Colbert. Ondedei remplaça, dans la suite, Fouquet.

[2] A cause de Casal, occupé par les Français.

[3] La construction du collège des Quatre-Nations ne fut achevée qu'en 1684.

Tous les papiers du cardinal, lettres missives, négociations, traités devaient être remis entre les mains de Colbert[1]. Le cardinal déclarait n'avoir « rien de plus cher et de plus précieux et dont le secret soit plus important pour les affaires de Sa Majesté et de l'État ». C'est grâce surtout à cette disposition que la correspondance de Mazarin nous est parvenue presque complète.

Après avoir réglé ses affaires domestiques, le cardinal donna ses derniers moments à sa conscience. Ce politique, tout entier aux affaires publiques, n'avait jamais paru très zélé pour les pratiques religieuses. Cependant il s'en acquitta convenablement et même avec une dévotion sincère, d'après un document contemporain[2]. Il fit prier le curé de Saint-Nicolas-des-Champs, Claude Joly[3], qui fut depuis évêque d'Agen, de se rendre à Vincennes. « Vous voyez, lui dit-il, une personne qui souffre beaucoup. Il ne tient qu'à Dieu de me mettre en état de salut. Priez-le pour moi, et que les douleurs qu'il m'envoie me soient utiles. » Claude Joly assista, pendant ses

[1] Zongo Ondedei, évêque de Fréjus, était chargé des manuscrits italiens.

[2] Ce document, intitulé : *Dernières paroles de M. le cardinal Mazarin*, a été publié par M. P. Clément, dans le tome I, p. 532, des *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*. — M. de Chantelauze l'a complété au moyen de documents des Affaires étrangères (*Correspondant*, 10 août 1881).

[3] Claude Joly, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, ne doit pas être confondu avec le chanoine Claude Joly, dont nous avons cité les *Mémoires*. (Voy. le tome précédent, p. 207, note 3.)

derniers jours, le cardinal, qui lui demanda de l'entretenir surtout « des miséricordes de Dieu ». Mazarin reçut l'extrême-onction, le 7 mars, et mourut le 9 du même mois. La fin du cardinal fut paisible. « Il envisagea la mort avec fermeté, » dit Mme de Motteville[1]. L'évêque de Valence, qui assista aux derniers moments du cardinal, est encore plus explicite. « Après avoir rempli chrétiennement ses devoirs envers Dieu, dit Daniel de Cosnac[2], il la fit (cette dernière action) comme une autre action de sa vie, c'est-à-dire comme un vrai sage, à qui la mort serait indifférente, et qui se regarde mourir comme spectateur. » Cette tranquillité de Mazarin, en face de la mort, s'explique par le sentiment de confiance en la miséricorde de Dieu, qu'il demandait à Claude Joly de fortifier en lui, et aussi par la conscience d'avoir religieusement rempli les devoirs que la Providence lui avait imposés envers la France et la royauté[3].

Le corps de Mazarin fut déposé provisoirement

[1] *Mémoires*, t. IV, p. 224, édit. Charpentier.

[2] *Mémoires*, t. I, p. 289. Daniel de Cosnac était présent, lorsque Mazarin reçut l'extrême-onction (*ibid.*, p. 288).

[3] Un historien du dix-septième siècle, qui avait eu de fréquentes relations avec Mazarin, Priolo, a esquissé les principaux traits de la physionomie et du caractère de ce ministre (*De rebus gallicis*, liv. XI, p. 492, de l'édition d'Utrecht, 1669). Les portraits historiques inspirent, en général, peu de confiance. Ce sont, presque toujours, des exercices littéraires, pastiches plus ou moins habiles des grands écrivains de l'antiquité. Cependant je n'ai pas cru pouvoir négliger ce jugement d'un contemporain, qui, d'après Saint-Simon, « a fait des portraits parfaitement ressemblants ». On trouvera le portrait de Mazarin, par Priolo, à l'Appendice II.

dans la chapelle du château de Vincennes; il fut plus tard transporté, comme il l'avait prescrit par son testament, dans le tombeau placé dans la chapelle du collège des Quatre-Nations. A l'époque de la Révolution, les restes du cardinal furent exhumés et jetés dans la fosse commune. Le tombeau, sculpté par Coysevox, fut conservé et se trouve maintenant au musée du Louvre.

L'histoire, dont Mazarin avait invoqué l'équitable jugement[1], a été bien lente à répondre à son appel. La postérité est restée longtemps sous l'impression des pamphlets de la Fronde. Voltaire, qui a qualifié cette époque de troubles avec une juste sévérité, a cependant reproduit les bruits calomnieux répandus contre Mazarin[2]. On ne pouvait connaître les services du cardinal qu'en étudiant sa correspondance diplomatique. Tant que les archives des Affaires étrangères ont été fermées au public, l'appréciation sérieuse du ministère de Mazarin était impossible. La réaction en sa faveur a commencé, lorsque M. Mignet a pu révéler une partie des trésors que contient ce dépôt. Le jugement qu'il a porté sur le cardinal dans son *Introduction aux négociations*

[1] Le cardinal écrivait dès 1651 : « Qualcunque disgratia mi arrivi, l'historia non parlera che bene di me, se vorrà dire il vero (quelque malheur qui m'arrive, l'histoire ne dira que du bien de moi, si elle veut dire la vérité). » J'ai déjà cité ce texte (t. I, p. 20, de l'*Histoire de France pendant la minorite de Louis XIV*).

[2] Voy. ci-dessus, p. 145, note 1, et p. 159, note 1.

relatives à la succession d'Espagne[1], a été accepté par tous les historiens. M. V. Cousin a ensuite raconté en détail quelques épisodes de la vie du cardinal[2] et a fait ressortir la grandeur de ses vues et son patriotisme[3]. MM. Bazin et Henri Martin ont reconnu, dans Mazarin, le continuateur de l'œuvre de Richelieu. M. Gaillardin, plus sévère d'abord dans son jugement, a fini par arriver aux mêmes conclusions. La correspondance de Mazarin, sur laquelle nous nous sommes constamment appuyé, a pleinement confirmé ces appréciations. Elle nous a montré le cardinal poursuivant, avant la Fronde, le plan de Henri IV et de Richelieu pour l'abaissement de la maison d'Autriche. Arrêté par les guerres civiles, Mazarin lutta avec courage contre les rebelles et indiqua, dès 1650, que c'était, avec le concours de la bourgeoisie et de la partie saine de la population, que la royauté triompherait des cabales parlementaires et de l'ambition des grands[4]. Ce qu'il avait annoncé, avant son premier exil, il le réalisa en 1652[5], et

[1] Tome I, p. 46, de l'édition in-4° : « Mazarin avait l'esprit grand, prévoyant, inventif, » etc.

[2] Dans les ouvrages intitulés la *Jeunesse de Mazarin*, les *Carnets de Mazarin*, la *Jeunesse de Mme de Longueville*, *Mme de Hautefort* et *Mme de Chevreuse*.

[3] Dans une dépêche à Servien (*Correspondance d'Angleterre*, t. 59), Mazarin disait lui-même que, « si son langage n'était pas français, son cœur l'était ».

[4] Voy. t. IV, p. 228 et 229, de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*.

[5] Tome I, p. 351 et suiv., de l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin*.

assura le triomphe de la royauté sur les factions. Vainqueur de la Fronde, il a consacré les huit dernières années de sa vie à relever la puissance de la France et à lui donner un roi digne de continuer son œuvre. Il pouvait dire, en mourant, qu'il laissait deux filles immortelles, la paix de Westphalie, et la paix des Pyrénées. La première avait donné à la France l'Alsace, Brisach et Philipsbourg; la seconde l'Artois, le Roussillon et une partie des Flandres. Puisse la France retrouver des ministres qui lui laissent un pareil héritage! Elle leur pardonnera bien des fautes et bien des faiblesses.

APPENDICE

I

Nous donnons, dans cet appendice, les dernières lettres d'Anne d'Autriche à Mazarin, dont nous ayons connaissance. Elles ont été publiées par M. Victor Cousin, dans l'appendice à *Madame de Hautefort*. Le manuscrit autographe nous a fourni quelques corrections, dont nous indiquons les principales en note.

LETTRES D'ANNE D'AUTRICHE A MAZARIN.

Première lettre.

A Compiègne, ce 3 août 1658[1].

Le valet de pied arriva ici hier au soir, et votre lettre qu'il m'apporta m'a mise en grande peine, vous sachant souffrant bien du mal. Vous ne doutés pas que celui-là n'en fasse sentir beaucoup à d'autres per-

[1] Bibl. nat., mss. f. Clairembaut, t. 1144, f° 98.



sonnes, puisque vous savés à quel point elles ont de l'amitié pour vous. Tout [ce] que je vous puis dire là dessus est qu'au nom de Dieu vous ayez soin de votre santé préférablement à toute autre chose, et je vous avoue[1] que l'air de Calais, où vous voulez aller, me fait bien de la peine; car vous savez qu'il est fort mauvais[2] et je crois encore pis que jamais. Je vous souhaiterois en celui-ci qui est le meilleur du monde, et tellement bon que le roi est si bien remis qu'il ne semble plus qu'il ait été malade. Je meurs d'envie de savoir dans combien vous pourriés revenir; c'est pourquoi, si vous le jugez à peu près[3], faites-le-moi savoir, afin que nous prenions nos mesures. Néanmoins le *Confident* voulait vous attendre ici, et, pour moi, je crois que vous n'en doutez pas; mais j'entends[4] qu'il parle souvent de Fontainebleau et qu'il ne seroit pas fâché d'y être. Il m'a pourtant dit de vous écrire que cela lui étoit indifférent et qu'il vous vouloit attendre ici. Vous nous manderés là-dessus ce que vous voudrés, et, si nous nous rendons devant[5], tout ce qu'il faudra faire à Paris, et surtout sur toutes les cabales qui s'y sont faites pendant la maladie du roi[6]. M. de

[1] Le manuscrit porte bien : *avoue;* M. V. Cousin a lu : *annonce.*

[2] Le roi avait été malade à Calais (ci-dessus, p. 172 et suiv.). Cette circonstance explique le jugement de la reine.

[3] Et non *à propos*, comme l'a imprimé M. V. Cousin. La reine se borne à demander une indication approximative.

[4] Mot douteux.

[5] C'est-à-dire, *si nous nous rendons à Paris avant votre retour.*

[6] Voy. sur ces cabales, ci-dessus, p. 179.

Fréjus[1] vous mande particulièrement tout ce que nous en avons appris. Ne manqués aussi de dire vos sentiments là-dessus, qui seront toujours suivis en cela et en toutes choses. Nous n'avons pas fait ce que vous nous aviés mandé pour notre voyage de Paris, parce que le sujet qui vous avoit obligé de nous le dire ne subsiste plus, comme M. le chancelier, qui est ici, et M. de Villeroy, vous le mandent. Je m'en remets entièrement à eux, et tout ce que nous avons résolu, à ce matin, est d'attendre de vos nouvelles pour savoir tout ce qu'il faudra faire. Le *Confident* ne vous écrit pas, puisqu'aussi bien vous ne connoissez de différence de nos écritures non plus que de nos sentiments, puisqu'ils sont une même chose pour vous, et que, encore qu'il n'y ait qu'une seule main qui écrive, les cœurs sont fort conformes en amitié. Mais **22**[2] m'a prié de vous dire qu'il [elle] ne pourrait céder à qui que ce soit, puisque ‡ ‡ ‡. Mon fils[3] m'a prié de vous remercier des soins que vous avez de lui, et de vous assurer de son affection. Il voudrait que je vous dise tant de choses de sa part, qu'il faudrait une feuille de papier entière pour

[1] Zongo Ondedei, évêque de Fréjus.

[2] M. V. Cousin a remplacé le chiffre **22**, qui désigne la reine, par *il*. Dès lors, il est impossible de comprendre les signes, placés à la fin de la phrase et qui indiquent l'amour de la reine pour Mazarin.

[3] Philippe de France, duc d'Anjou, et plus tard duc d'Orléans. Quand la reine parle du roi, elle l'appelle ordinairement le *Confident*.

les écrire; et pour lui, il y est[1] bien empêché à se divertir avec toutes les dames[2], que nous avons ici, pour pouvoir prendre un moment pour vous écrire; sans cela je crois qu'il l'aurait fait. Je voudrais dire bien des choses de vive voix qui ne se peuvent pas écrire; mais il faut avoir patience jusqu'à votre retour que je souhaite de tout mon cœur qu'il soit bientôt, et que cette lettre vous trouve avec aussi peu de douleur que [je] désire que vous en ayez; c'est tout dire, et je finis en disant ‡ ‡ ‡[3].

Deuxième lettre.

A Compiègne, ce 5 août 1658[4].

Le gentilhomme, que vous aviés envoyé à Paris, étant de retour, je suis bien aise d'avoir moyen de vous écrire pour vous dire que je suis en grande impatience d'avoir de vos nouvelles; car sachant que vous endurez du mal, je vous avoue que je ne suis pas en grand repos. Le roi n'en a plus aucun, et attend le retour de Lambert pour prendre sa dernière résolution pour son voyage de Paris et de Fontaine-

[1] Ce mot est surchargé et difficile à lire; mais le sens n'est pas douteux : *il est trop empêché.... pour pouvoir*.

[2] Ce passage prouve encore qu'il s'agit du frère du roi; Louis XIV était convalescent de la dangereuse maladie, dont nous avons parlé.

[3] On a déjà vu, et nous venons de rappeler, que ces signes étaient interprétés comme symboles de l'amour d'Anne d'Autriche pour Mazarin.

[4] Bibl. nat., *ibid.*, f° 100.

bleau, de quoi il parle toujours; mais il dit qu'il aime mieux[1] vous attendre ici; pour moi, vous n'en doutés pas, puisque, vous n'étant pas ici, au moins j'aime mieux en être plus près. C'est tout ce que j'ai à vous dire, parce que le[2] gentilhomme n'attend plus qu'après ma lettre, et aussi je n'ai rien à ajouter à la dernière que je vous ai écrite. M. de Fréjus vous mande toutes choses de tous les pays du monde et particulièrement de Provence. Le *Confident* se recommande fort à vous, sans oublier 22 (la reine), qui est, comme il faut, ‡ ‡ ‡ .

Troisième lettre [3].

« A Saintes[4], ce 30 juin 1660.

Votre lettre m'a donné une grande joie. Je ne sais si je serai assés heureuse pour que vous le croiés, et que, si j'eusse cru qu'une de mes lettres vous eût autant plu, j'en aurais écrit de bon cœur, et il est vrai que de voir les transports[5], avec [lesquels] l'on les reçut

[1] Le manuscrit porte bien : *il dit qu'il aime mieux*. M. V. Cousin a imprimé : *il dit aimer mieux*.

[2] *le* est surchargé, mais lisible; M. V. Cousin y a substitué *votre* entre [ ].

[3] Cette lettre a été publiée par M. Walkenaer, t. III, p. 471 et 472, des *Mémoires touchant la vie et les écrits de Mme de Sévigné*.

[4] La reine revenait de Bayonne, où avait été célébré le mariage du roi. Mazarin s'était séparé de la cour, pour aller à Brouage et à l'île d'Oléron avec le roi.

[5] Nous suivons M. V. Cousin. Le texte de M. Walkenaer porte : *Den voir tant et des transports*, etc.



et je les voyais lire, me faisait souvenir d'un autre temps, dont je me souviens presque à tous moments. Quoique vous en puissiés croire et douter, je vous assure que tous ceux de ma vie seront employés à vous témoigner que jamais il n'y a eu d'amitié plus véritable que la mienne, et si vous ne le croiés pas, j'espère de la justice[1], que j'ai, que vous vous repentirés quelque jour d'en avoir jamais douté, et, si je vous pouvais aussi bien faire voir mon cœur que ce que je vous dis sur ce papier, je suis assurée que vous seriés content, ou vous seriés le plus ingrat homme du monde, et je ne crois pas que cela soit. La reine[2], qui écrit ici sur ma table, me dit de vous dire que ce que vous me mandés du *Confident* ne lui déplaît pas, et que je vous assure de son affection. Mon fils[3] vous remercie aussi, et **22** (la reine) me prie de vous dire que jusqu'au dernier soupir ‡ ‡ ‡ ‡, quoi que vous en croiés ‡.

[1] Le texte de M. Walkenaer porte bien après *justice*, les mots : *que j'ay*. L'original autographe de cette dernière lettre d'Anne d'Autriche a malheureusement disparu, et le texte, donné par M. Walkenaer, paraît quelquefois douteux. Cependant le style est, en général, conforme à celui des lettres autographes conservées à la Bibliothèque nationale.

[2] La jeune reine Marie-Thérèse.

[3] Le duc d'Anjou.

II

PORTRAIT DE MAZARIN PAR PRIOLO

J'ai indiqué (ci-dessus, p. 423, note 3), pour quel motif je croyais utile de donner la traduction des principaux passages du portrait de Mazarin par Priolo. Plusieurs traits sont saisis sur le vif, et on aurait tort d'omettre le témoignage d'un contemporain, dont l'ouvrage, écrit en latin, est peu lu aujourd'hui.

« La physionomie de Mazarin, dit Priolo [1], n'avait rien de vulgaire ; elle était plutôt agréable qu'imposante ; le front était élevé, et le visage annonçait de la douceur. Il était difficile d'aborder le cardinal, parce que sa porte était assiégée d'une multitude de solliciteurs. Si on surmontait ce premier obstacle, on le trouvait affable. Il était tellement maître de son visage et de sa parole, qu'au moment où il dissimulait le plus profondément sa pensée, il semblait l'exprimer avec une entière franchise... Il pardonnait sincèrement ; on s'étonnait de voir ses anciens enne-

[1] *De rebus gallicis*, lib. XI.



mis, attachés à sa personne, partager ses soucis et ses plaisirs[1]. Sa clémence accueillait toujours la soumission; il ne punissait pas même l'obstination dans la révolte. Sa sagacité naturelle se perfectionna par le travail : il prenait peu de loisirs et de sommeil, et traitait lui-même, sans intermédiaire, toutes les grandes affaires.

» Connaissant le prix de l'argent, il se montra économe des deniers de l'État[2], et trop avide pour sa propre fortune, si l'on en croit le bruit public[3]. La magnificence de ses demeures et de ses meubles, le nombre de ses serviteurs et de ses courtisans, éclipsaient le train des plus grands princes. Aucun palais n'égalait en splendeur celui du cardinal. Ce ministre semblait seul chargé de faire voir aux étrangers la richesse et la puissance de la France. Le roi n'en était pas jaloux, tant Mazarin savait, par son habile obséquiosité, écarter tout soupçon d'orgueil.

» Il pénétrait les secrets des États et des particuliers. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu d'homme plus habile pour se jouer des Français[4]; il savait entretenir, par ses artifices, l'espoir de ceux qui sollici-

[1] On a vu, en effet, que Lionne, Servien, Le Tellier, après avoir été traités en ennemis par Mazarin, redevinrent ses auxiliaires et ses confidents.

[2] « Pecuniæ publicæ parcus. » Cet éloge ne convient pas au ministre, qui laissa Nicolas Fouquet chargé de l'administration de la fortune publique, quoiqu'il connût ses dilapidations.

[3] « Creditus est. » Priolo aurait pu se dispenser de cette restriction.

[4] « Ad gallicos animos ludificandos. »

taient des dignités ; il gagnait la noblesse par la multiplicité des titres. Il composait si bien son extérieur qu'il ne paraissait jamais vouloir blesser personne... Il n'avait ni vanité ni jactance. Dans la prospérité et l'adversité, ses traits étaient impassibles, mais non son âme. S'il fut grand dans la puissance, il parut encore plus grand dans le malheur. Il a mérité, par sa constance, que ses calamités tournassent enfin à sa gloire. Plongé dans la dissimulation, il prêtait facilement l'oreille aux soupçons et aux calomnies. Il était prodigue de promesses, qu'il tenait rarement, et lorsqu'il les exécutait, il en perdait tout le mérite par les dégoûts et les ennuis qu'il faisait essuyer aux solliciteurs, qu'il avait tenus longtemps en suspens. »

Après ces critiques, Priolo revient à l'éloge de Mazarin, et le continue sans interruption. « Dans cette heureuse nature, ce qui dominait, c'était une harmonie de qualités remarquables, que ne rompait jamais l'aspiration à la grandeur[1]. Il sut conserver sa réputation de clémence, même lorsque le maintien du pouvoir exigeait de la sévérité. Sa douceur lui mérita plus de réputation que d'autres n'en ont obtenu

[1] « Quarum nullam factæ ad magna virtutes excludebant. » Cette phrase est peu claire. Je crois que Priolo veut signaler, dans Mazarin, un heureux équilibre de qualités, que l'aspiration aux grandes choses ne rompit jamais. Ainsi il savait concilier la douceur avec la puissance. Il semble qu'il y a là une critique indirecte du cardinal de Richelieu, qui désirait surtout paraître grand. On a dit, au contraire, en parlant de Mazarin, qu'il fit de grandes choses, sans viser à la grandeur. Priolo lui en fait un éloge.



par des moyens violents[1]. Aucune ombre innocente ne le poursuivra de sa vengeance et ne pourra lui reprocher les malheurs publics ou privés. Il a bien mérité de la France en ajoutant plusieurs provinces à ce royaume, sans lui faire éprouver aucune perte déshonorante[2]. Il faut remarquer combien son temps différait de celui de Richelieu : n'ayant pour lui qu'une femme et un enfant, il eut à combattre de puissants rivaux et des ennemis redoutables. Fort de sa conscience et de l'affection du roi, il poursuivit avec courage une guerre entreprise avec témérité[3], et la termina glorieusement. Comparable pour la grandeur du génie aux hommes les plus illustres de l'antiquité, il fut, au milieu des applaudissements de la Victoire[4], enseveli dans son triomphe. »

[1] Cette phrase contient encore un blâme à peine déguisé de la conduite de Richelieu.

[2] « Nulla insigni amissione dehonestavit. »

[3] « Susceptum *temere* bellum fortiter gessit, gloriose finivit. » Il y a encore là une attaque indirecte contre Richelieu, qui avait commencé cette guerre.

[4] « Inter Victoriæ plausus, suo in triumpho conditus est. »

FIN

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE V

NÉGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE. — ÉCHEC DE VALENCIENNES (1656). — ALLIANCE OFFENSIVE ET DÉFENSIVE AVEC L'ANGLETERRE (1657). — LIGUE DU RHIN. — BATAILLE DES DUNES (1658). — MALADIE DE LOUIS XIV. — PRISE DE GRAVELINES. — CONQUÊTES DE TURENNE EN FLANDRE (1658).





LIVRE VI

MARIE MANCINI. — PAIX DES PYRÉNÉES. — ACCUSATION PORTÉE CONTRE LE SURINTENDANT FOUQUET. — MARIAGE DE LOUIS XIV AVEC MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE. — RESTAURATION DES STUARTS EN ANGLETERRE. — PACIFICATION DE L'EUROPE SEPTENTRIONALE SOUS LA MÉDIATION DE LA FRANCE. — MALADIE, TESTAMENT ET MORT DE MAZARIN.

APPENDICE

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

SUPPLÉMENT

AUX ADDITIONS ET CORRECTIONS DU TOME DEUXIÈME

Quatre ambassadeurs vénitiens ont résidé en France, de 1653 à 1661, Sagredo, Giustiniani, J.-B. Nani et Grimani. Sagredo quitta la France en 1655; Giustiniani le remplaça, de 1655 à 1659; J.-B. Nani, qui avait déjà été ambassadeur en France, y fut renvoyé, avec une mission extraordinaire, en 1659; Grimani y remplit, en même temps, les fonctions d'ambassadeur ordinaire, de 1659 à 1661.

Tome II, p. 112, titre courant : 1663, *lisez* 1653.

155, titre courant : 1653, *lisez* 1654.

157, titre courant : 1653, *lisez* 1654.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

DU TOME TROISIÈME

Pages 4, ligne 13, excitaient, *lisez* excitait.

13, titre courant, Ollivier, *lisez* Olivier.

34, note 2, deuxième ligne, Elandre, *lisez* Flandre.

66, note 2, marécha, *lisez* maréchal.

92, ligne 6, sans cesse, *lisez* sans doute.

95, Mazarin après avoir parlé des sacrifices que ferait la France pour l'élection de Louis XIV à l'Empire, si elle était possible, ajoute : « Je crois pourtant que le roi de Suède et la plus grande partie des protestants seraient contraires à cette élection du roi. » Ainsi, lors même qu'il épanche confidentiellement son désir de voir Louis XIV élevé à la dignité impériale, Mazarin ne se fait pas d'illusion sur les obstacles et ne croit pas au succès.



Pages 199, ligne 11, Dunquerque, *lisez* Menin.

227, lignes 21 et 22, Aurtiche, *lisez* Autriche.

260, ligne 10, ro aume, *lisez* royaume.

261, note 3, le signe de la note 3 a été omis.

266, ligne 16, remboursement, d'une ancienne dette, *lisez* remboursement d'une ancienne dette.

314, On doit ajouter aux auteurs qui parlent de l'entrée du roi et de la reine à Paris, Thomas du Fossé, dont les *Mémoires* ont été édités et annotés avec beaucoup de soin, pour la *Société de l'histoire de Normandie*, par M. F. Bouquet. Voy. t. II, p. 52-53 de ces Mémoires, et l'Appendice 1 du même volume.

371, ligne 17, 'autorité, *lisez* l'autorité.

377, ligne 9, *Siri* [1], *lisez* Siri [1].

400, ligne 8, d'ordre, de justice et de patrie, *lisez* d'ordre et de justice.

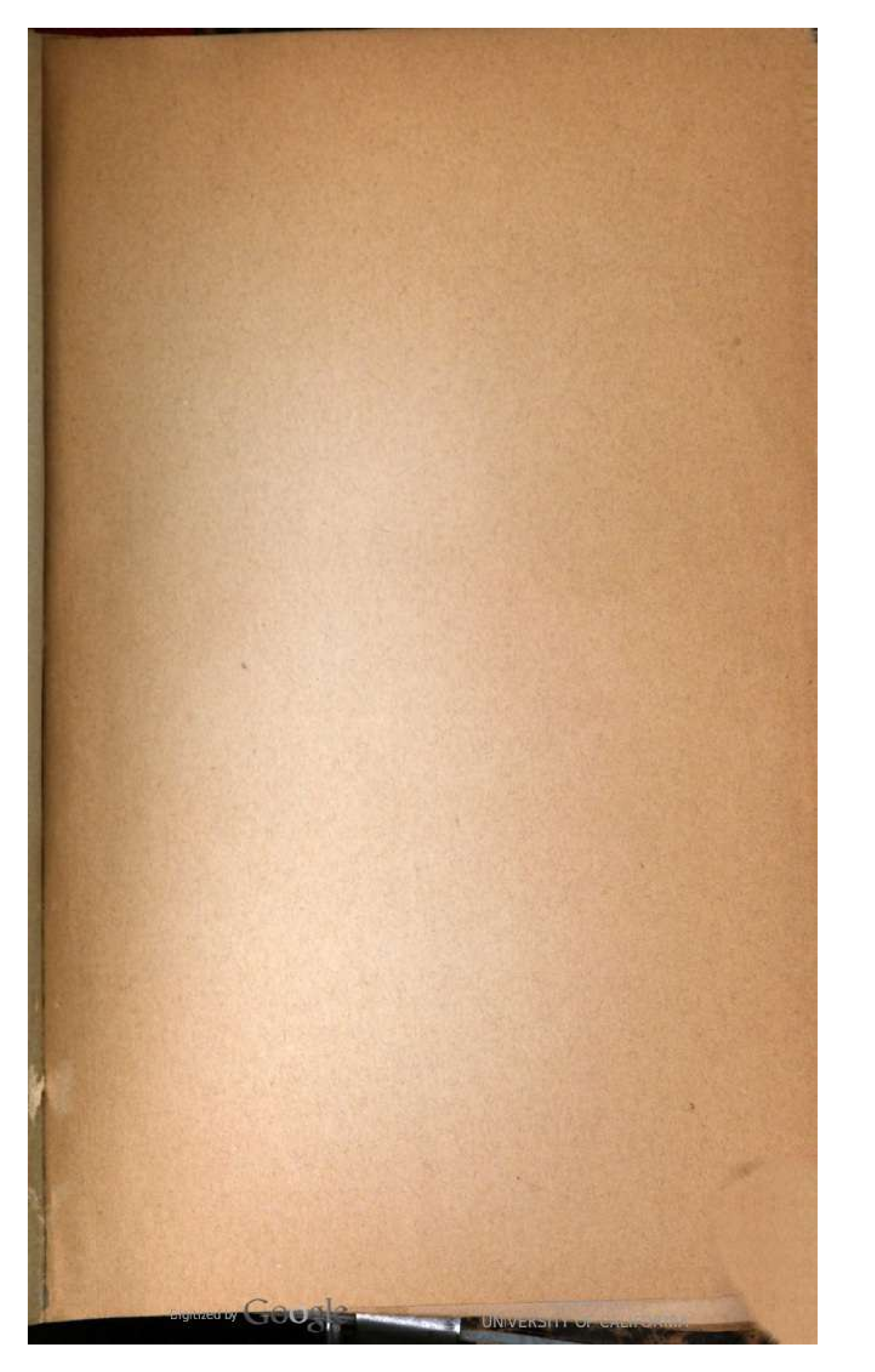
402, ligne 18, l'Alsac eétait, *lisez* l'Alsace était.

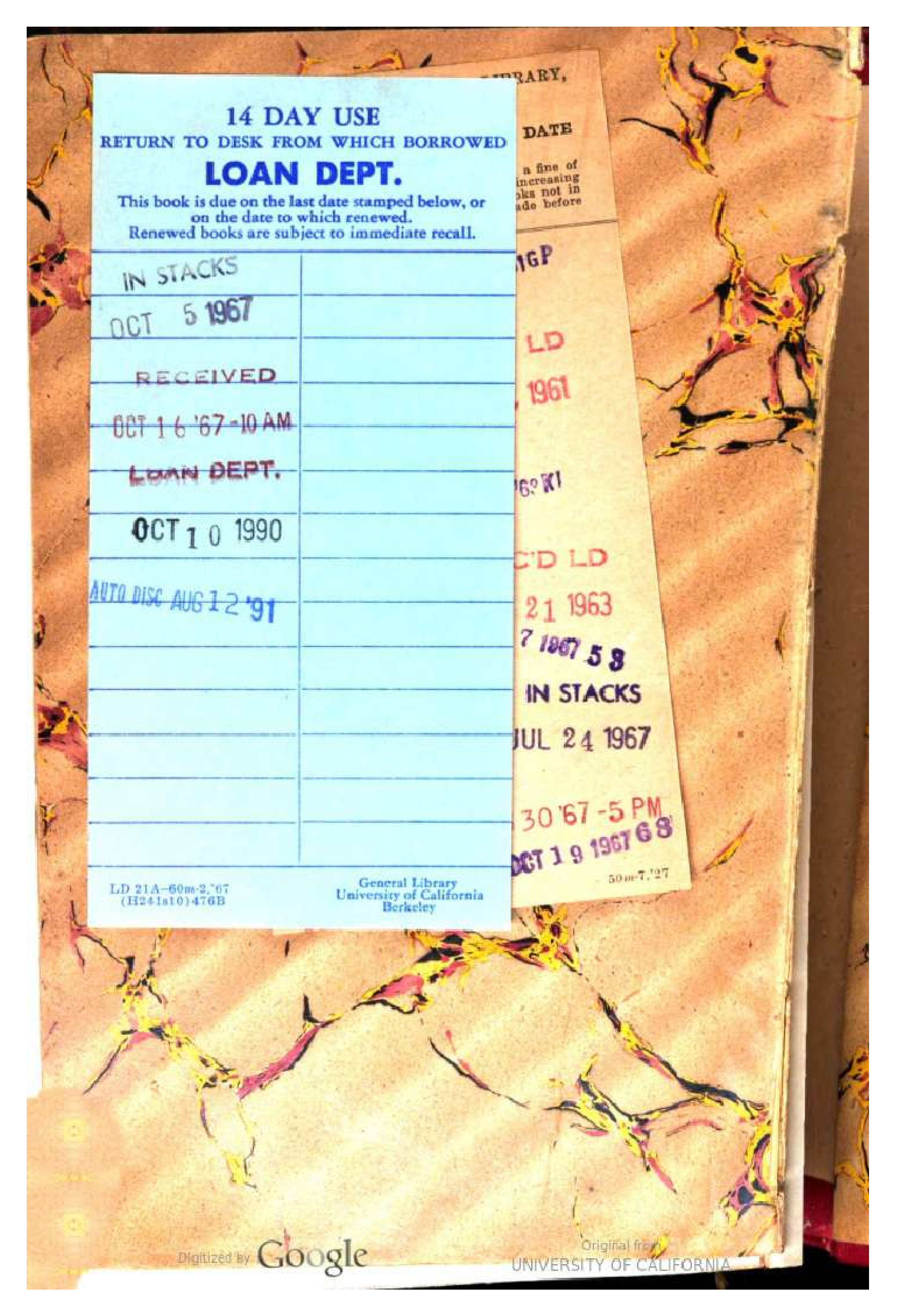
418, ligne 10, Mainc, *lisez* Maine.

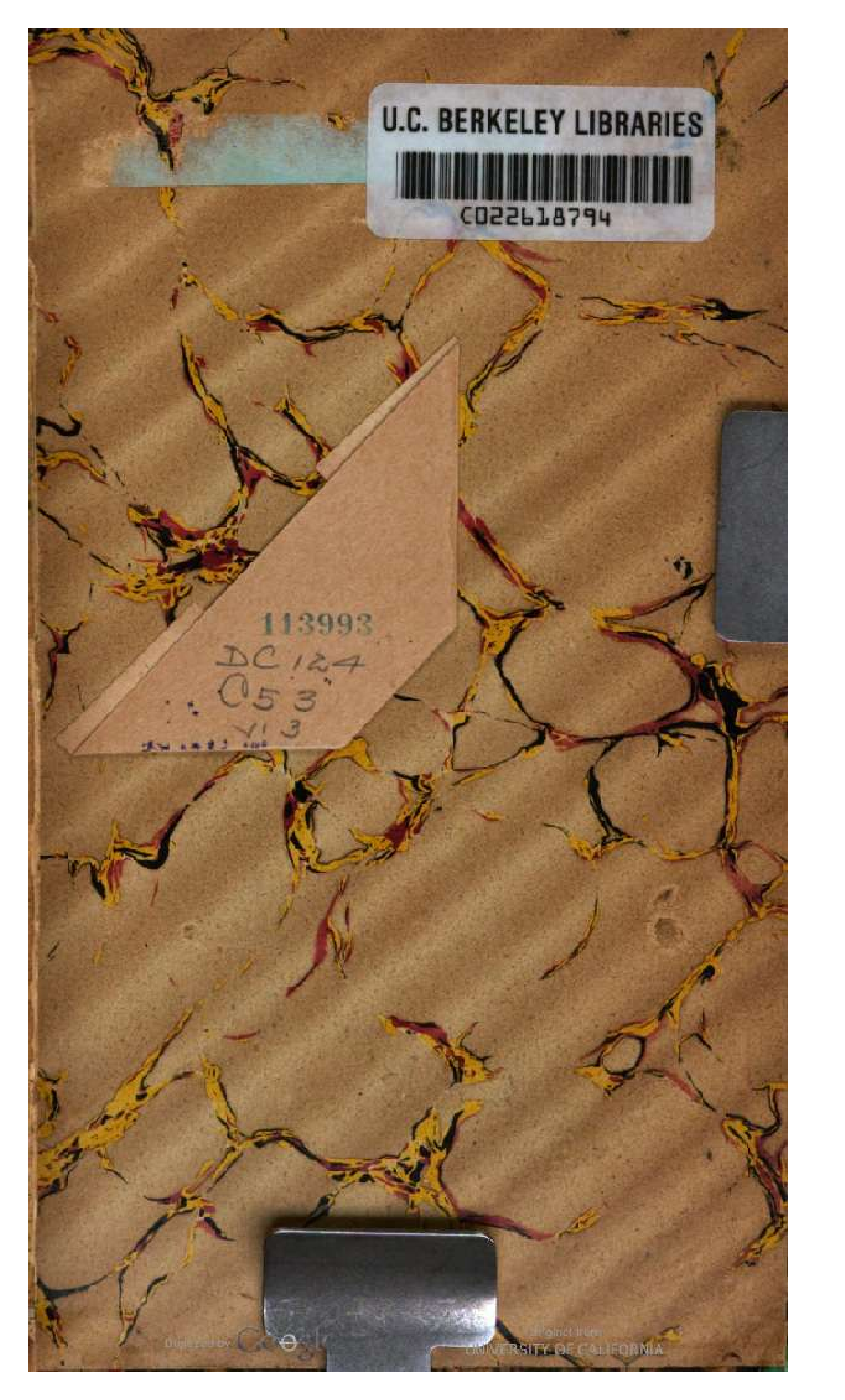


MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, A, rue Mignon, 2, Paris.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, A, rue Mignon, 2, Paris






U.C. BERKELEY LIBRARIES
C022618794
113993
DC124
O53
v.3
Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF CALIFORNIA

